This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

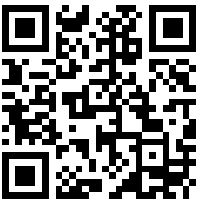

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,218

Digitized by Google

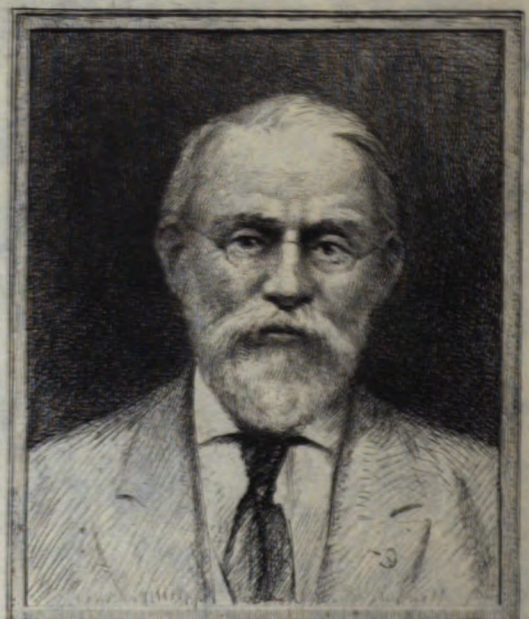

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

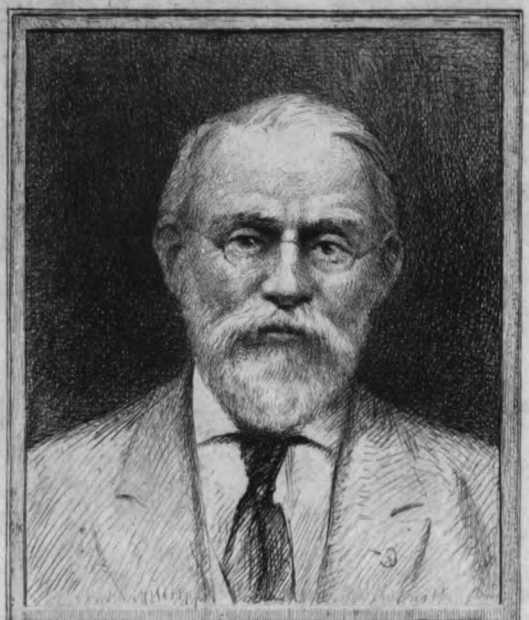

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

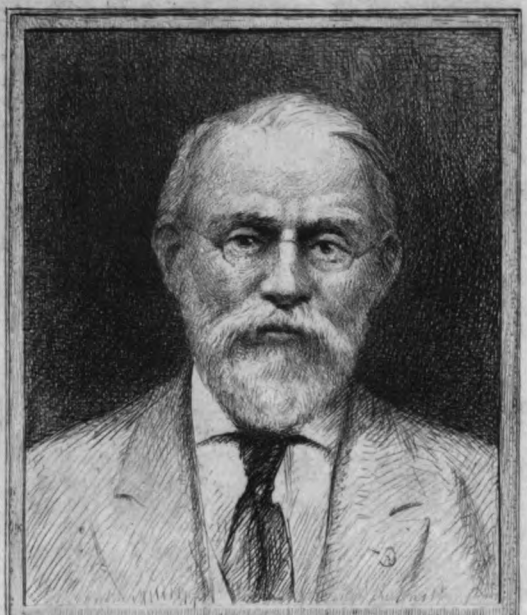

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.VE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XVI. — ANNÉE 1916

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-EDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

—

1916

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
9-4-26
13603

ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1916.

Président	MM. Bon Marc DE VISSAC.
Vice-présidents	Dr G. COLOMBE.
	Henri ABIT.
Secrétaire général	Joseph GIRARD.
Présidents de section	Léon BONNET.
	Charles LE GRAS.
	E. ZACHAREWICZ.
Secrétaire	Joseph DIDIÉE.
Trésorier	Alphonse GILLES.
Bibliothécaire-Archiviste	Adrien MARCEL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(*depuis la reconstitution de la Société en 1882*)

1882. † CERQUAND. — 1883-84. Dr Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. Dr Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. Dr Marius CARRE. — 1900-01. Dr Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. M. A. JOLEAUD. — 1908-09. Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. — M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. Dr Remy ROUX. — 1914 1915. † Capitaine REBOULET.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
BELLEUDY, Jules, ✻, ✪ I., O. ✱, préfet honoraire, trésorier payeur général, rue de Bonneval, 64, à Chartres (Eure-et-Loire).
CHARLES-ROUX, Jules, C. ✻, ancien député, rue Pierre-Charron, 12, à Paris (16e).
CHEVALIER Ulysse (Chanoine), ✻, membre de l'Institut, rue Declercs, à Romans (Drôme).
JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).
LABANDE, L.-H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris (7e).
REQUIN Henri (Chanoine), ✪ I., correspondant de l'Institut, rue Velouterie, 16, à Avignon.
VILLARET (DE), C. ✻, Général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).
EYSSÉRIC, Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

Digitized by Google

MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris (6e), (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABIT, Henri, ✪ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, rue de la Masse, 10, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, rue Grande-Monnaie, 3, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, ✪, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, rue des Teinturiers, 28, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 38, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé), ✪, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✪, artiste peintre, rue Joseph-Vernet, 36 bis, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✻, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

Digitized by Google

AZÉMAR, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARTHÉLEMY, ✿, ✱, conseiller de Préfecture, à Avignon (14 novembre 1907).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC, Fortuné, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BELLADEN, Louis, négociant, rue Bonneterie, 54, à Avignon (2 décembre 1897).

BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BERNARD, ✿, commissaire de surveillance administrative du chemin de fer, à la gare d'Avignon (9 novembre 1911).

BÉZIAT Georges, rédacteur au *Petit Provençal*, 33, rue Galante, à Avignon (2 mars 1916).

BIRET, Noël, ✿ I., ancien ferronnier d'art, rue Pétramale, 5, à Avignon (1882).

BLANC, Alfred, ✿, professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✿, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIÈRES-ROUMANILLE (Mme), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOJERO, C., ✿ I, pharmacien, rue Grétry, 26, à Nîmes (5 mars 1908).

BONNECAZE, 15, rue des Minimes, à Aix-en-Provence.

BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Impasse Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

BOUGENOT, directeur de la Société générale, rue Victor-Hugo, 15, à Avignon (9 octobre 1913).

BOURGES (Dr Michel), avenue Riondet, à Hyères (1er février 1900).

BROCHE, E. (Gaston) ✿, professeur de l'Université, rue Corderie, 8, à Avignon (6 décembre 1906).

BROELEMANN, Henry, propriétaire, à Pau (Basses-Pyrénées) (11 octobre 1900).

BRUN, Auguste, professeur au Lycée de Digne (6 janvier 1910).

Digitized by Google

BRUN, Auguste, chirurgien-dentiste, rue Thiers, 32, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU, Benezet, ancienne École d'Agriculture, route de Rognonas, à Avignon (4 janvier 1912).

BUFFAVEN, maire, à Vaison (5 février 1914).

CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, rue Laboureur, 9, à Avignon (6 janvier 1910).

CAILLET, Louis, ✪ I., archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de Limoges (Haute-Vienne) (12 janvier 1911).

CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPEAU, Edmond, ✪ A., 14, rue Pétramale, à Avignon (6 janvier 1898).

CARRE, docteur en médecine, rue Banasterie, 29, à Avignon (1882).

CASSIN, Paul, docteur en médecine, 15, place du Palais, à Avignon (1882).

CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CERF, Simon, avocat à la Cour d'appel de Paris, 64, rue Pergolèse (16e) (9 novembre 1911).

CHAMBON, A., membre de la Chambre de commerce, rue Thiers, 17, à Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBON fils, ✪, O. ✱, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).

CHARLET, Louis, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint des archives du Palais, à Monaco (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✪, avenue de Lodève, à Montpellier (5 janvier 1905).

COLLARD, Paul, ✱, ancien résident de France au Cambodge, villa Beausite, Sanary (Var) (6 novembre 1913).

COLOMBE ✪, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COTTE, notaire à Pertuis (6 juin 1912).

COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).

COUSIN, Joseph, ✪, docteur en médecine, à Pertuis (9 nov. 1911).

DAMPEINE, Edouard, à Monteux (2 juin 1910).

Digitized by Google

DAUVERGNE, René, avoué, place St Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

DEBANNE, Victor, ✻, vétérinaire-inspecteur, à l'Abattoir, à Avignon (4 mai 1905).

DELACOUR, Théodore, rue de la Faisanderie, 94, à Paris (16e) (1883).

DELEUZE, avocat, rue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (B.-du-Rhône (1892).

DEYDIER, Marc, ✪, ✱, notaire honoraire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Cucuron (Vaucluse) (1890).

DIBON (Henri), ✪ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE, Joseph, ✪ I., O. ✱, sous-ingénieur des Ponts-et-chaussées, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✪, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, rue Guillame-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✪, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURIAU, entreposeur des tabacs, boulevard St-Michel, à Avignon (6 novembre 1913).

EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE (Dr), rue Petite-Saunerie, 13, à Avignon (8 janvier 1914).

FABRE André, ✪, Président du Tribunal de Commerce à Avignon, place Principale, 4 (25 juin 1914).

FABRE, Henri, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).

FAGES-FABRE, publiciste, rue du Pont-Trouca, 5, à Avignon (6 juin 1913).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FANAU (Mlle Jeanne), à Belleville-sur-Saône (Rhône (6 février 1914).

FAUCHER (DE), Adrien, à la Banque de France, rue des Trois-Faucons, 18, à Avignon (2 juillet 1908).

Digitized by Google

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).
FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).
FAURE-CARLHIAN, juge au Tribunal, rue des Gargates, à Vienne (Isère), (3 mai 1906).
FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, rue Bonneterie, 56, à Avignon (1886).
FLANDRESY (Mme Jeanne DE), villa des « Lières », Valence (Drôme), (6 avril 1916).
FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard), et rue de Monceau, 71, à Paris (8e) (11 avril 1907).
FORMENTIN, ✻, ❶ I., O. ✶, trésorier-payeur général, rue de la République, 18, à Avignon (6 février 1910).
GAMBIN, Maurice, ❶, attaché aux Archives départementales, villa Mireille, St-Ruf, Avignon (3 mars 1909).
GAP, Lucien, ❶, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).
GAUGER, procureur de la République, boulevard des Villas, St-Ruf, à Avignon (5 décembre 1912).
GÉRIN-RICARD (Comte de), ❶ I., rue Wulfran-Puget, 33, à Marseille (1882).
GERMAIN, Eugène, ❶ I., économe au Lycée d'Avignon (3 juillet 1913).
GILLES, Alphonse, rue Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ❶ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, rue de la Croix, 12, à Avignon (12 octobre 1905).
GIRARD, Pierre, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).
GOLLIARD, ❶, secrétaire général de la Préfecture, rue Saint-Charles, 10, à Avignon (4 décembre 1913).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).
GRANIER, Lucien, ❶ I., inspecteur primaire, impasse Monvoisin-Autard, Avignon (2 juillet 1914).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
GUIGNOT Dr), Félix, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).
GUND (Mme), villa « les Cèdres », à Monclar, Avignon (5 juin 1913).

Digitized by Google

HONORAT, Bastide, quartier de la Cèbe, à Digne (1892).
HUC, Louis, villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).
HUGUES, ✠, O. ★, ingénieur des Ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon (11 avril 1907).
HUOT-SORDOT, ✠ I., professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, rue Carnot, 28, à Avignon (5 mars 1908).
ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).
IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, à Avignon (13 février 1913).
JACQUET, Georges, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).
JAUFFRET (J.), ✱, chef de bataillon en retraite, Vieille Chapelle, à Toulon (Var), (5 mars 1914).
JAUFFRET, Paul, industriel, rue Arnaud de Fabre. 8, à Avignon (11 avril 1912).
JEAN, Hippolyte, ✠, ★, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, Léonce, ✱, docteur ès-sciences, 20, promenade de la Plage, à Marseille (6 octobre 1904).
JOLEAUD, O. ✱, ✠ I., ★, sous-intendant militaire en retraite, plage du Prado, 16, à Marseille (8 novembre 1900).
JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).
KASLER, tapissier, rue St-Agricol, 31, à Avignon (8 janvier 1903).
LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).
LAFFONT, ✠, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).
LAFOUILLADE, ✱, capitaine au 2e chasseurs à pied, faubourg de Nancy, 165, à Lunéville (11 avril 1912).
LALO ✠, O. ★, Henri, ingénieur, rue de la République, 18, Avignon (2 juillet 1914).
LARCHÉ, ✠, docteur en médecine, rue Bancasse, 23, à Avignon (1883).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, O. ✱, ✠ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle) Nelly, rue du Lac, 19, à Bruxelles (26 février 1906).

Digitized by Google

LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LEVEZOU (Abbé), rue du Pont, 2 bis, à Avignon (11 novembre 1897 .

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 ma 1914).

LHERMITE, Joseph, homme de lettres, rue Joseph-Vernet, 34, à Avignon (1889).

LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).

LIQUIER, Roger, ✠ I., ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, rue Thiers, 56, à Avignon (6 juillet 1911).

LOYE (DE), ✠, chef de bataillon du génie en retraite, 5, route de Monclar, Avignon (2 mars 1916).

MAITROT DE VARENNE, ✠, ancien préfet, à Sauveterre (Gard) (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL, Adrien, ✠ I., rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE, ✠, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHON, ✠ I., directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (5 juin 1913).

MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de St-Ruf, à Avignon (3 février 1898).

MICHEL (Mme Louis), route de St-Ruf, à Avignon (5 mars 1914).

MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY, Marc, propriétaire, au Devès, Noves (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MOIRENC, Albert, ✠, ✠, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONCLAR (Marquis DE RIPERT-), C. ✠, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903), *bienfaiteur de l'Académie.*

MONTILLET (vicomte Edouard DE), rue Violette, 2 bis, à Avignon (4 mars 1909).

MOURRET, ✠ I., notaire à Tarascon (10 janvier 1907).

MOUZIN, Alexis, ✠, ✠ I., route de Tarascon, villa « La Fragonette », à Avignon (1882).

Digitized by Google

NAQUET, Gustave, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, rue Rempart de la Ligne, 2, à Avignon (2 juin 1898).

NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

PALUN, Auguste, négociant, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882)

PAMARD, Alfred, O. ✻, ❦ I., docteur en médecine, place de l'Amirande, 4, à Avignon (1882).

PAMARD, Paul, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PAOLETTI, commis à l'Inspection d'Académie, rue des Lices, 20, à Avignon (6 mars 1913).

PARROCEL, Pierre, ❦ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, rue St-Ferréol, 51, à Marseile (5 avril 1895).

PASTRÉ, Paul, architecte, rue Terre-Noire, St-Ruf, 5, à Avignon (6 janvier 1910).

PELLEGRIN (M^lle^), professeur au collège de jeunes filles, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (14 novembre 1907).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD, Jules, négociant, rue Guillaume-Puy, 75, à Avignon (1882).

PERNOD, René, capitaine au 23^e^ d'infanterie, à Pontarlier (Doubs) (9 février 1911).

PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

POIRSON Alexandre, ✻, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).

PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).

PRENER, Josué-Georges, rabbin, rue Buffon, 18, à Avignon (3 février 1910).

RAYNOLT, ❦, bibliophile, rue Rempart de Loulle, 3, à Avignon (1^er^ février 1900).

RENCUREL, ❦, ancien conseiller de préfecture, rue St-Jean-le-Vieux, 17, à Avignon (1882).

REVEST (Abbé), curé de La Levade (Gard) (10 novembre 1905).

RIBIER (E. DE), ❦ I., proviseur du Lycée, à Avignon (5 déc. 1912).

RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIOUSSET (Jules), industriel, rue Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

Digitized by Google

RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).

ROUX-REMY, ✪ I., docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).

SAUTEL (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue St-Thomas-d'Aquin, 13, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUVE, Fernand, ✪ I., archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).

SAVOURNIN, ✪ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

SCHÆFFER, O. ✱, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SOUVET, Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SUSINI (DE), Nicolas, inspecteur régional d'assurances, 26, rue de la République, à Avignon (5 mars 1913).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

THÉVENET, directeur du Crédit foncier, Square Antonin, à Nimes (12 octobre 1905).

THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).

TOURTET, ✪ I., architecte départemental, rue Bouquerie, 16, à Avignon (2 février 1897).

TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).

VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALLA (Abbé), Louis, ✪, aumônier, rue du Pont, 2, à Avignon (7 décembre 1894).

VALENTIN, Louis, ✪ I., architecte des monuments historiques, rue de la Masse, 7, à Avignon (1883).

VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✪, rue du Jeu de Paume, à Montélimar (5 novembre 1887).

VAYSSIÈRE, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

Digitized by Google

VÉRAN, Auguste, ✠ I., architecte, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET, Marcel, rue Victor-Hugo, 11, à Avignon (1882).

VERDET-KLÉBER, Maurice, ✻, prieuré de Montaut, Villeneuve-lez-Avignon.

VERNET, Honoré, industriel, 4, rue Grivolas, à Avignon (3 juillet 1913).

VIDAU, Léopold, ✠ I., félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).

VISSAC (Baron DE), Marc, ✠, ancien directeur du Crédit foncier de France pour le département de Vaucluse, rue Banasterie, 38, à Avignon (18 octobre 1895).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✻, ✠ I., C. ✱, directeur des Services Agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

Les Sociétaires sont priés d'aviser le Secrétaire de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu, d'apporter à la liste ci-dessus dans leurs nom, prénoms, qualités ou adresse.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✻, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

CUNHA (DA), Xavier, ✻, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.

GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy.

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

ABONNÉS (2)

STECHERT ET Cie, libraires, rue de Condé, Paris, pour la The Hispanic Society of Americæ, représentée par M. W.-R. MARTIN, 151-155. West 25 th. Street New-York City.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

1° *Par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.* (74)

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège. . . . . — Société des sciences, lettres et arts, et Société des études du Conserans, à Foix.

Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Archives départementales des Bou-du-Rhône.
Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Bibliothèque de la ville d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Société des Amis du Vieil-Arles, rue de la Monnaie, 4, à Arles.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille, 6, place du Lycée.
Société linnéenne de Provence, à Marseille.
Société de statistique de Marseille, rue Paradis, 52.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, cours National, 99, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Digitized by Google

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, à Nîmes.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Bagnols.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain, à Nancy.

Digitized by Google

Nord . . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Bibliothèque de l'Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Bibliothèque de l'Université de Clermont-Ferrand, avenue Carnot, 4.
Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau, rue Serviez, 26.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, au Palais des Arts, place Sathonay.
Société Linéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique, 2, Montée de Fourvière, à Lyon.
Bibliothèque de l'Université de Lyon, quai Claude Bernard, 18.

Saône-et-Loire . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Académie florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine . . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès des Sociétés savantes.
Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19, à Paris.
Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.

Digitized by Google

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.

Vaucluse. . . . . — Société de Médecine de Vaucluse, à Avignon.
Athénée de Pertuis, à Pertuis.
Bibliothèque et Archives de la ville, à Apt.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Carpentras.

Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Alsace-Lorraine. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Belgique.. . . . . — Revue Mabillon à Chevetogne, par Lignon.
Société des Bollandistes, boulevard St-Michel, 22, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.

Mexique . . . . . — Bibliotheca nacional de Mexico.
Museo nacional de Arquelogia, à Mexico.

Digitized by Google

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

2° *Echange direct*. (2)

Ardèche. . . . — Revue du Vivarais, château d'Entrevaux, par Privas.

Rhône. . . . — Bulletin historique du diocèse de Lyon.

3e *Service*. (6)

Avignon (*Vaucluse*). — Archives départementales.
Bureaux de la Préfecture.
Musée Calvet (2 exemplaires).
Syndicat des Typographes.

Paris. . . . . — Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain.

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1915

ET

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1916.

I. — *Comptes de l'année 1915.*

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1915		2 35
Revenus des titres et valeurs :		
sans affectation déterminée	273 80	
avec affectation spéciale (Prix Dufossé)	45 »	318 80
Cotisations de l'année 1915 : 165 à 12 fr.		1.980 »
Produit d'abonnements aux Mémoires	30 80	
Vente de fascicules	3 »	33 80
Subvention de la ville d'Avignon		200 »
— du Conseil général		100 »
Versement par les hoirs de Faucher		200 »
Retrait sur le livret à la Caisse d'Epargne d'Avignon		200 »
Total des recettes		3.034 95

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 »
Impositions (41,25) et assurances (11,05)	52 30
Frais de bureau, correspondance, entretien du local et des collections, éclairage et chauffage	48 35
Traitement du gérant	100 »
Etrennes diverses	20 »
Convocation des membres. Impression et envoi	12 95
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	77 90
Frais d'impression des Mémoires	954 40
— d'expédition —	37 80
Prix Dufossé	47 35
Attribution à M. l'abbé Sautel du prix de Faucher	200 »
Dépenses imprévues	10 »
Placement en bons du Trésor ou en emprunt national	684 »
Total des dépenses	2.445 05
Les recettes ci-dessus s'élevant à	3.034 95
Il y a excédent de recettes sur les dépenses de	589 90

Digitized by Google

II. — *Etat du fonds social au 1er janvier 1916.*

Un titre nominatif rente française 3 %, de 94 fr. de rente, soit en capital au pair	3.133 30
Un titre nominatif rente française 5 %, n° 66223 de 100 fr. de rente, soit en capital au pair	2 000 »
Neuf obligations nominatives P.-L.-M. (n°s 388.034, 427.180, 548.797, 572.376), soit une fusion nouvelle et huit fusions anciennes remboursables à 500 francs, soit en capital au pair	4.500 »
Deux obligations nominatives du Crédit Foncier communales 1906, n°s 512.681 et 512.682 remboursables à 500 fr., soit en capital au pair	1.000 »
Un livret de la Caisse d'épargne n° 50.409 montant à 1782 fr. 32, mais dont 667 fr. sont applicables à l'impression des Chartes d'Avignon	1.115 32
Compte spécial à l'impression des Chartes d'Avignon	86 35
Reliquat en caisse au 1er janvier 1916	589 90
Total	12.424 87

III. — *Budget de prévision pour l'année 1916.*

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1916			589 90
Revenus des titres de l'Académie			350 »
Cotisations	50 à recouvrer de 1915	600 »	2.520 »
	160 pour 1916	1.920 »	
Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires			15 »
Subvention de la ville d'Avignon		200 »	300 »
— du Conseil général		100 »	
Allocation du prix de Faucher			200 »
Ressources afférentes aux chartes d'Avignon :			
Somme due par un auteur		33 »	700 »
Prélèvement à faire à la Caisse d'épargne		667 »	
Total des recettes			4 674 90

DEPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 »
Impositions et Assurances	52 30
Frais de bureau, correspondance, entretien du local et des collections, chauffage et éclairage	120 »
Traitement du gérant	100 »
Etrennes diverses	20 »
Convocation des membres. Impression et envoi	50 »
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	130 »
Frais d'impression des Mémoires	2.000 »
— d'expédition —	100 »
— d'impression des Chartes d'Avignon	1.200 »
Prix Dufossé	45 »
— Paul de Faucher	200 »
Versement statutaire à la Caisse d'épargne (1915 et 1916	300 »
Dépenses imprévues	157 60
Total des dépenses égal aux recettes	4.674 90

Digitized by Google

Académie de Vaucluse

Durant la période comprise entre le début des hostilités et l'année 1916, l'Académie de Vaucluse a cru devoir, tout en continuant la publication de ses Mémoires, s'abstenir de toute manifestation de vie extérieure, autant pour marquer la blessure patriotique qu'elle ressentait de l'occupation allemande, que pour affirmer plus solennellement sa volonté de garder dignement la mémoire de ceux de ses membres, et en particulier de son Président, morts au champ d'honneur...

Mais, devant la longueur déconcertante de la guerre, son retranchement dans un silence volontaire pouvant avoir quelque inconvénient, il a été décidé que les séances mensuelles règlementaires seraient reprises à dater du 1er janvier 1916.

En conséquence, les récents travaux de ses membres ont été exposés dès l'assemblée générale du 6 javier 1916.

Cette assemblée fut ouverte par le discours, reproduit ci-après, de M. le docteur Colombe :

MESDAMES, MESSIEURS,

Mes premières paroles exprimeront le vœu de tous nos cœurs : que 1916 nous apporte la victoire qui mettra fin à nos maux, et assurera le triomphe du droit, de la liberté, de la civilisation.

Avant d'aborder l'objet principal de cette assemblée générale, nous avons le devoir d'accorder un souvenir ému à nos membres décédés.

Il faut que je m'excuse de n'avoir pas fait mention, en temps voulu, de *Mgr Sueur*. Depuis 7 ans — vous le savez — il vivait retiré à St-Jean-des-Ollières, non loin de Clermont-Ferrand, dans la maison de retraite où il s'est éteint. Plusieurs de nos collègues, qui avaient le privilège de l'approcher quand il résidait dans notre ville, vantent son affabilité et sa réelle bonté. Prélat de haute culture intellectuelle et d'esprit très libéral, ses

Digitized by Google

qualités ne pouvaient manquer d'être appréciées dans notre Société, où l'on professe, où l'on pratique le respect de toutes les convictions sincères, et qui se pique d'honorer le travail de la pensée dans quelque domaine qu'il s'exerce.

Avant d'être placé à la tête de ce diocèse Mgr Sueur avait occupé le siège d'Évreux, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Archevêque d'Avignon, il devenait de droit membre d'honneur de l'Académie de Vaucluse. Son éminente dignité n'est pas le seul lien qui le rattache à nous. Je vois la preuve de son intérêt dans la présence habituelle à nos séances de son représentant attitré, M. l'abbé Meunier, qui exerçait alors les fonctions de vicaire général. L'on doit supposer que cet ecclésiastique distingué s'était fait une douce habitude de notre fréquentation. Promu lui-même à l'évêché d'Évreux, il s'empressa de manifester le désir de garder sa place au milieu de nous, et voulut rester membre cotisant, pour que personne ne put se méprendre sur la nature de ses sentiments à notre égard. Aujourd'hui qu'il est disparu, nous nous manquerions à nous-mêmes, si nous négligions de dire hautement combien nous avons été touchés de la bienveillance de *Mgr Meunier* et de la façon délicate dont elle s'est exprimée.

Me voici tout naturellement amené à parler de *Mgr Fuzet*, dont nous apprîmes le décès il y a peu de semaines. Nos anciens se rappellent l'avoir connu curé-doyen de Villeneuve, alors que commençaient à s'établir, entre nous et le futur grand dignitaire de l'Eglise, des relations fondées sur l'estime et la sympathie. Nous le suivons avec intérêt dans les étapes de sa brillante carrière : professeur à la Faculté catholique de Lille, puis, après un temps de ministère paroissial, évêque de la Réunion, évêque de Beauvais, enfin archevêque de Rouen.

Par sa famille et son éducation, il appartenait au Midi de la France. Il est né à Laudun, dans le Gard ; il reçoit la prêtrise à Nimes. Son origine se devine dans ses publications rien qu'au choix des sujets, quand il en a la liberté. Nous possédons de lui une étude sur « l'église et le monastère de N.-D. de Fours », près Sauveterre, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il l'a traitée avec amour. Quel respect attendri quand il note, pour nous et la postérité, les noms des quatre dernières religieuses « témoins attristés de la ruine totale de leur maison ! »

S'il analyse les pensées et les sentiments d'un Pétrarque, sans doute la matière le tente, mais surtout il y trouve un prétexte

Digitized by Google

pour célébrer la fontaine de Vaucluse et les beautés du Comtat qu'il admire. La vision ensoleillée du pays natal l'a suivi dans les brumes du Nord. Nous avons son aveu lorsqu'il s'excuse, rééditant son œuvre, de dérober de précieux instants à la défense de la religion et de la patrie : « Je n'ai pu résister, dit-il, à la joie si douce, quand on vieillit, de faire revivre des souvenirs de jeunesse et les jours heureux qu'ils nous rappellent. »

Dans la vieille cité normande, il a trouvé des témoins illustres lui parlant de notre pays. Sur les diptyques de sa cathédrale, son regard rencontre le nom de Pierre Rogier, notre Clément VI et celui non moins fameux de Georges d'Amboise, l'un de nos grands légats.

Qu'on ne s'y trompe pas. L'amour de la petite patrie n'est pas chez lui à ce point tyrannique qu'il commande à tous les mouvements de l'âme. Une source d'émotion est dans l'esprit, qu'alimente la considération des vicissitudes humaines, et suppose chez l'auteur le goût et le sens de l'histoire. Seul un historien pouvait écrire : « J'ai trouvé un grand charme à recueillir quelques dates, quelques faits, quelques noms, qui surnagent dans le vaste océan du passé, où tant de monuments, tant d'institutions ont été englouties sans même laisser une trace ».

Faut-il ajouter que Mgr Fuzet a le constant souci de la forme ? Tous ces mérites le désignaient pour l'honneur que vous lui réserviez, et je m'explique qu'il y ait été porté par l'unanimité de vos suffrages.

Le nom des *Antony Réal* rappelle le souvenir d'une noble entreprise. Si l'idée de la « résurrection » du théâtre d'Orange peut à la rigueur leur être disputée, il faut tomber d'accord que le père, mort il y a un certain nombre d'années, et le fils, que nous venons de perdre, en furent les plus ardents promoteurs.

Ce n'était pas assez qu'Auguste Caristie ait signalé ce monument unique à l'attention du monde savant et qu'il en eût tenté la reconstitution jusque dans les détails. Il fallait y amener la foule ; il fallait le rendre à sa destination première. La campagne, menée par une élite qu'animait la même foi dans le succès, aboutit aux merveilleux résultats qui sont dans toutes les mémoires. Au milieu de l'enthousiasme général la tragédie reprit possession de la scène antique. Parmi les auteurs dont les œuvres se manifestèrent avec plus d'éclat devant le grand mur, vous avez eu l'orgueil de compter l'un des vôtres.

Digitized by Google

Les représentations se multipliaient ; elles tendaient à devenir périodiques. Il semble que leur caractère se soit alors modifié. Au véritable délire des premiers jours succédait, dans l'âme du spectateur, un sentiment plus calme mais aussi plus profond. Le charme, d'essence quasi religieuse, opérant sur la volonté, l'on se croyait tenu d'accomplir chaque année le rite traditionnel, et, pèlerins de l'idéal, des quatre vents du ciel l'on venait à la ville romaine pour communier à la source du beau... Vous avez connu ces heures exquises. Quand vous en jouirez de nouveau, n'oubliez pas de donner une pensée à ceux qui ont travaillé à vous les procurer.

Le sort nous est cruel, Messieurs, et c'est bien le cas de dire que nous sommes frappés à la tête. Après Mistral, *Henri Fabre* est passé par la mort pour entrer dans la gloire définitive.

Vous n'attendez pas de moi que j'entreprenne son éloge. Une séance entière n'y suffirait pas ; l'homme et l'œuvre sont un monde. L'essentiel a été dit aux obsèques par notre distingué vice-président, M. Abit, avec une éloquence que je ne saurais atteindre ; les études vont se suivre qui mettront en lumière ses facultés d'observateur « inimitable », sa vaste intelligence, la hauteur de ses vues générales, son labeur acharné, l'unité de sa vie et tant de qualités de premier ordre !

Laissez-moi admirer avec vous le style de ce « scientifique ». Il faut avoir essayé soi-même d'habiller convenablement quelques idées justes pour apprécier à sa valeur le mérite de cette forme, souple, harmonieuse, adaptée au sujet, qui ne cesse d'être précise en devenant élégante et sans prétendre à la littérature rivalise avec la langue de nos meilleurs écrivains. Mais j'oublie que le félibrige le revendique et qu'il porte avec honneur le titre de majoral. Il eut pu prendre rang parmi les bons poètes, s'il n'avait préféré d'être un grand savant.

Henri Fabre est un modèle qui vient à point s'offrir aux jeunes générations. L'art et la science se combinent si parfaitement dans ce génie complet qu'on hésite avant de le classer. Issu de l'âpre Rouergue, transplanté chez nous, oui vraiment, c'est un chêne ; mais ses rameaux ont une flexibilité, son feuillage une mobilité, qui étonnent dans cette essence. Serait-ce un miracle de notre Provence ? Ce phénomène de variation, dû à l'influence du milieu, eût intéressé le merveilleux naturaliste qu'il fut avant tout, et peut-être, s'étudiant lui-même, s'il s'en aperçut, a-t-il

Digitized by Google

gardé de la reconnaissance à sa patrie d'adoption d'avoir ajouté cette grâce à sa vigueur native.

J'ai réservé mon dernier hommage pour *Raymond Gaffarel,* sous-préfet d'Apt. Fonctionnaire de grand avenir, jeune, séduisant, homme du monde accompli, je ne sais trop pourquoi il évoque dans mon esprit la fine silhouette du sous-préfet des ballades en prose; vous savez... celui qui faisait des vers. Car Raymond Gaffarel avait cette suprême distinction d'être poète et ses vers étaient de jolis vers, si j'en crois un bon juge en ces matières.

Belles promesses, qui ne se réaliseront pas ! Qui oserait dire cependant qu'il a manqué sa vie et n'a pas rempli sa destinée ? Pour vanter son grand cœur, je n'ai à ma disposition qu'une phrase banale : il est mort en faisant son devoir. Ce sera toute son oraison funèbre. C'est peu, dira-on. Non, Messieurs, c'est le plus bel éloge. Les plus ambitieux voudront l'avoir mérité. Dans cette affreuse guerre ne fait pas son devoir qui ne sait se hausser constamment jusqu'à l'héroïsme. Saluons la fin glorieuse de ce soldat.

A la séance qui suivit (3 février 1916), M. le docteur Colombe, en remettant la direction à M. le Président de Vissac, prononça l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il faut croire que les hommes — comme les livres — ont leur destin. Je pensais échapper au périlleux honneur de régir notre Société. Le départ pour le front, puis la mort de notre regretté Président m'ont placé dans l'alternative, embarrassante, d'accepter ou de refuser sa succession. Après bien des hésitations j'ai pris en main le gouvernail. M'auriez-vous gardé votre estime, si je m'étais dérobé à un devoir d'autant plus impérieux que la plupart de mes collègues du bureau ajoutaient à leurs occupations professionnelles les lourdes responsabilités qu'ils avaient assumées dès le début de la guerre ?

Dans l'exercice du pouvoir, j'ai appris quelles qualités éminentes sont nécessaires au président de l'Académie. Sans doute votre bienveillance, qui jamais ne se dément, lui aplanit les

Digitized by Google

difficultés ; mais la bonne volonté, quoiqu'on dise, ne suffit pas à tout.

Et cependant, Messieurs, lorsque le dévouement s'élève à la hauteur et brille de l'éclat qu'il avait atteints chez *le capitaine Reboulet*, il fixe si bien l'attention qu'on oublie toutes les qualités qui l'accompagnent. Ce travailleur infatigable avait choisi, comme objet de ses recherches, les illustrations militaires du Midi de la France : la liste en est longue. A poursuivre cette étude, qui le passionnait, il trouvait l'avantage de s'instruire sans cesse ; chacune de ses intéressantes monographies lui était une occasion nouvelle de manifester son ardent amour de l'armée. Sa nature enthousiaste ne s'arrêtait pas à moitié chemin des principes. Or, il avait fait sienne la devise qu'il place en tête d'un de ses livres : « pour être soldat le jour d'une action. il faut l'être tous les jours de sa vie ».

Le capitaine Reboulet avait apporté au bureau de l'Académie ses qualités d'administrateur. Vous savez, d'autre part, avec quelle bonne grâce, souriante et sans prétention, il présidait nos séances. Sa modestie lui avait déjà gagné tous les cœurs. Toujours prêt à payer de sa personne, il se réjouissait que sa nouvelle dignité lui donnât la facilité de rendre service et de faire des obligés. Il vous était reconnaissant de l'avoir placé à notre tête. Cet honneur, qu'il considérait comme une dette, il nous l'a payée avec usure par sa fin glorieuse. J'espère qu'avant peu vous vous occuperez des moyens de perpétuer sa mémoire, et celle des membres de l'Académie de Vaucluse qui sont morts à l'ennemi.

Vous avez exprimé la volonté de maintenir en fonction votre ancien bureau. En son nom, je vous remercie de cette marque de confiance. Nous vous savons gré surtout d'avoir porté à la présidence M. de Vissac. Son éloge me serait une tâche agréable et facile. Mais je ne saurais oublier qu'il est ici présent. Si je disais seulement la moitié du bien que nous pensons de lui, il ne me le pardonnerait pas.

Un fait m'a frappé qui s'explique à la réflexion : étranger à notre ville, M. de Vissac a compris notre mode de civilisation et pénétré notre mentalité mieux que n'aurait fait un autochtone. Des traditions de l'Académie il a le sentiment très vif. Je ne crois pas que personne connaisse plus à fond notre règlement. Il s'en est constitué le gardien sévère. Ce fait reconnu, on ne sera pas médiocrement surpris qu'il soit l'auteur responsable de réformes, qui ont paru à l'origine hardies, téméraires même, et

Digitized by Google

dont nous ressentons aujourd'hui les bienfaisants effets. Grâce à lui, nos séances sont devenues publiques ; sauf les cas prévus par nos statuts, la porte de nos assemblées s'est ouverte à des invités qu'il a désirés nombreux et choisis. L'événement lui a donné raison. L'affluence, à certains jours, nous fait regretter de n'avoir pas une salle plus vaste à notre disposition. Est-ce un effet de la présence habituelle de l'élément féminin parmi nous — vous n'êtes pas sans en avoir fait la remarque — chacun surveille sa tenue, soigne sa phrase, se prive spontanément de libertés qu'il aurait cru en d'autres temps nécessaires et s'oblige à des délicatesses dont, tous, nous bénéficions.

M. de Vissac tient désormais le record de la présidence. Nous attendons beaucoup de son troisième gouvernement. Ne s'étant jamais désintéressé des manifestations de notre activité, son expérience académique s'est encore accrue. Sa verdeur reste la même : nous avons eu le plaisir de le constater à notre dernière réunion.

L'entrée de *M. Léon Bonnet* dans notre bureau est saluée avec joie par ses collègues. Un double motif a dicté ce choix à l'Académie. Avignonais de vieille et bonne souche — et ce titre, je pense, a bien sa valeur — notre nouveau président de section est en outre l'un des membres les plus sympathiques, l'un des représentants les plus autorisés du barreau de notre ville. Nous apprendrons de lui l'art de bien dire. A l'occasion, son habitude des affaires nous sera d'un précieux secours.

Je répondrai à votre désir en exprimant les regrets que nous cause le départ de *M. de Ribier*. Son séjour dans notre ville, s'il nous a permis d'apprécier son esprit et son caractère, a été trop court pour que nous ayons pu mettre à contribution le critique et l'écrivain. Sa réputation n'est plus à faire ; nous perdons en lui un homme de valeur et, qui mieux est, un galant homme.

Je tiens à remercier publiquement mes collègues du bureau de m'avoir prêté leur concours toujours empressé dans les circonstances difficiles que nous avons traversées ensemble. Ma reconnaissance est acquise particulièrement à *M. Joseph Didiée* et à *M. Adrien Marcel*. Nous comptions sur le premier pour maintenir le renom littéraire de l'Académie. Chargé de la correspondance, il s'est — comme toujours — brillamment acquitté de sa tâche. Le dévouement du second ne saurait être trop loué. Vous avez admiré que nos Mémoires aient pu, en temps de guerre, paraître avec régularité. Tout le mérite en revient à M. Adrien Marcel.

Digitized by Google

M. de Vissac répondit par le discours suivant :

MES CHERS COLLÈGUES,

Lorsque, après sept mois d'angoisse et d'anxieuses alternatives de crainte et d'espoir, le linceul de neige qui, sur la place de Saint-Mihiel, recouvrait le corps de notre Président, M. le capitaine Reboulet, s'écarta pour nous convaincre, que nos espérances étaient vaines et que notre deuil était certain, l'émotion de chacun de nous fut intense, unanimes furent nos regrets. Cette mort prématurée et glorieuse, survenue au début même de la campagne, en imprimant une auréole au front de l'Académie, le grandissait aux yeux de ses collègues de toute la sublimité du sentiment patriotique.

Le Bulletin trimestriel de la Société inséra aussitôt l'expression de notre douleur en rappelant, dans une notice voilée de crêpe, les vertus affables de l'homme privé, la vaillance du soldat et les consciencieuses qualités de l'historien.

A son tour M. le président Colombe évoqua, comme il l'a fait encore aujourd'hui, en un magnifique langage, la physionomie de cette noble victime du devoir, physionomie de demi-teinte, attachante par sa simplicité même et qui s'éclairait de douces lueurs à l'intimité de l'observation.

Tout a été dit et si bien dit, qu'il ne me reste rien à ajouter à son éloge, mais j'avais à cœur que ma première parole au fauteuil fut un hommage à sa mémoire.

Par une délicate initiative, le Bureau qu'il avait présidé émit le vœu que, par dérogation au règlement, il ne fût pas procédé au remplacement de M. Reboulet et que le fauteuil qu'il avait occupé pendant cinq mois restât vide en signe de deuil et de respectueux souvenir. Telle reste vide au dîner des funérailles la place du chef de famille disparu. Et l'unanimité de vos suffrages accueillit la motion qui répondait au sentiment général.

J'avais espéré que cette vacance se prolongerait jusqu'à la fin de la guerre qui nous a ravi notre chef. Je formulai même, dans cette pensée, à notre dernière réunion, une demande tendant à ce que l'ancien Bureau fût maintenu dans ses fonctions durant une nouvelle période biennale *sans modification et sans retouche*, c'est-à-dire sans élection nouvelle. Cette dernière partie de ma proposition obtint un succès absolument négatif, puisque, tout en maintenant l'ancien Bureau, vous procédâtes à une élec-

Digitized by Google

tion complémentaire, et que, par un singulier choc en retour, vous répondîtes à ma demande en m'appelant moi-même à la présidence.

Cette faveur inespérée m'a profondément troublé, Messieurs, je ne le dissimulerai pas, mais elle m'a aussi profondément touché et je vous prie d'en agréer l'expression de ma sincère gratitude.

Si j'avais convoité une pareille faveur, si même je l'avais ambitionnée dans mon for intérieur, j'aurais cru dépasser toute la limite permise de l'indiscrétion et de la fatuité.

De l'indiscrétion, car à deux reprises déjà vous m'aviez honoré de cette distinction, et, dans une société comme la nôtre, honneurs et charges me semblent devoir se répartir sur le plus grand nombre de têtes.

De la fatuité, car — en dehors de nos deux Vice-présidents qui s'imposaient à la fonction par la dignité de leur caractère, par leur haute compétence et par les services rendus, mais qui, à notre grand regret, se sont absolument refusés à toutes les sollicitations et à toutes les sympathies — en dehors, dis-je, de nos deux Vice-présidents, je voyais autour de moi nombre de personnalités plus jeunes, plus vivantes, plus susceptibles dès lors de donner à notre fonctionnement une élasticité plus féconde. Le rajeunissement des cadres est à l'ordre du jour. Les anciens sont relégués à l'arrière ou mis à la retraite.

Vous en avez décidé autrement. Tenant compte des circonstances exceptionnelles que nous traversons, vous avez voulu un président d'exception. Que votre volonté soit faite.

Il y aura donc un triumvirat à la présidence. C'est même le concours actif et dévoué que me promettent mes deux collègues qui dissipe mes perplexités et qui fixe mon adhésion.

Je fais fond également sur la précieuse collaboration des autres membres du Bureau, qui me permettent tous de les appeler mes amis. J'ai déjà fait campagne avec quelques-uns durant les huit années, dont six consécutives, où je me suis trouvé à leur côté. Je les ai vus à l'œuvre. Présidents de Section. Secrétaires, Archiviste-Bibliothécaire, Trésorier, sont les chevilles ouvrières, les pierres angulaires de notre édifice social. Nous ne saurions trop leur savoir gré de leur zèle et de leur dévouement.

Je dois une bienvenue spéciale au Président de section qui entre avec moi dans l'arène, M. Léon Bonnet, avignonais de vieille souche, une des gloires de notre Barreau. J'étais son con-

Digitized by Google

frère au Palais longtemps avant de devenir son collègue à l'Académie. Sa présence dans le Conseil des Dix de la Société, m'apporte comme une brise rétrospective du prétoire un ressouvenir émotionnant d'une profession qui fut l'adoration de ma jeunesse et de mon âge mur, et dont je n'aurais jamais trahi l'indépendance si les facultés visuelles n'avaient trahi ma volonté. M. Bonnet sera une des lumières de nos délibérations. En arrêtant son choix sur lui, l'Académie a prouvé qu'elle est une prévoyante de l'avenir.

Tous ensemble, agissant dans une pensée commune, dans l'union des cœurs et des efforts, nous veillerons à ce que la Société ne dévie en aucune façon du but intellectuel que s'est proposé son institution ; nous maintiendrons les traditions que 120 années d'existence lui ont légué ; et nous tâcherons de ne pas la laisser déchoir du rang privilégié qu'elle a conquis parmi les Sociétés médiévales du même genre.

Puisque les reproches qui nous ont été faits d'avoir gardé le silence durant une période particulièrement critique semblent une manifestation de regrets, nous reprendrons avec exactitude nos séances mensuelles, avec l'espoir que la voix de nos conférenciers ne sera pas la voix clamant dans le désert. L'affluence qui s'est produite à la dernière réunion et celle qui emplit aujourd'hui notre salle de séances leur présage au contraire un auditoire d'élite. Des communications d'un haut intérêt s'annoncent déjà. Ce sera la tâche de nos insinuants Présidents de section de rappeler à tous les ouvriers de la pensée, de la parole ou de la plume, que la devise de la Société *Musis, Artibus, Arvis,* convie vers nous, pour la glorification de la Provence, tous ceux qu'effleure l'amour des sciences, des lettres et des arts.

Je m'arrête, Messieurs, car l'heure n'est guère aux longs discours. Les grandes phrases et les périodes cadencées sont des fleurs de calme et de printemps, — du printemps prochain, qui sait ! L'année 1916 se lève encore dans la brume, mais le brouillard se dissipera, le soleil chassera les nuages. Alors renaîtront la poésie de l'esprit, les élans de la pensée ; alors, comme l'oiseau, l'inspiration reprendra son chant interrompu ; alors notre Athénée retrouvera la complète sérénité de ses études, la variété et l'originalité de ses travaux, pareille en cela à la rivière débordée qui rentre dans son lit après l'orage.

Digitized by Google

A tous nos Collègues absents, disséminés dans les camps de concentration, dans les tranchées, sur les divers champs de bataille, — captifs à l'ennemi — aumôniers, médecins et infirmiers, — zélateurs et zélatrices de la charité, — blessés ou malades dans les hôpitaux ou les ambulances, j'adresse, au nom de l'Académie, le salut le plus cordial, le plus affectueux souvenir. Nos cœurs et nos vœux les accompagnent, A eux la persévérance dans le courage, la confiance absolue dans le succès et le triomphe ! A nous l'espérance, l'espérance de les revoir bientôt, après la victoire, et de fêter ensemble leur glorieux retour !

Digitized by Google

Digitized by Google

Henri FABRE

expliquant La Fontaine

La pédagogie a mauvaise réputation ; elle est souvent considérée comme une personne sans grâce, parfois un peu revêche ; mais elle est probablement victime de cette conspiration générale qui veut que toujours le maître soit l'ennemi !.....

Car elle n'est pas nécessairement laide et maussade ; comme la vie qu'elle prépare, elle est « ce qu'on la fait » ; chez ceux qui sont assez grands pour s'élever à la simplicité, il n'y a rien de plus aimable, de plus suggestif, de plus profond.

Parmi eux se trouve H. Fabre ; et, c'est parce que j'ai été séduit par la beauté simple de ses théories que j'ai voulu en faire un ouvrage, dont je lui ai soumis au fur et à mesure tous les développements.

Le jour de ses funérailles, je devais lui en soumettre la conclusion, et hélas ! comme je l'ai dit sur sa tombe, cette conclusion a été pour lui celle de toutes choses ici-bas, la mort !...

Le passage que je me propose de lire est le compte rendu d'une conversation que nous avons eue dans l'harmas en juin 1913.

J'ai été très heureux d'entendre expliquer le poète par le savant, qui est lui-même, me disait Mistral, un très grand poète. Sur le désir du Bureau de l'Académie de Vaucluse, j'ai tâché de tirer de cet entretien une page non seulement de pédagogie, mais encore de philosophie, de littérature et de science : voilà pourquoi j'espère qu'elle ne vous ennuiera pas trop !.....

Lorsque le savant interprète les ouvrages des grands génies, dont la nature est la source profonde, il murmure le soupir de Phèdre, et il va s'asseoir à l'ombre des forêts.

Digitized by Google

C'est là qu'il commente les anciens, éternellement jeunes, Rousseau, dont il admire le génie, et connaît les souffrances, Mme de Sévigné, qui a laissé quelque chose de son âme là derrière la montagne, dans le château de Grignan, qui est toujours plein de son aimable souvenir.

Sans doute, la nature qu'elle peint pourrait être elle aussi plus naturelle; mais il aime, comme la marquise, « la solitude faite exprès pour rêver » et travailler; il se plaît « à travers mille petits bois, des ruisseaux, des prairies et des chèvres »; il va « causer » avec les vaches, et, ce qu'elle n'a jamais fait, avec les insectes; car, ce sont les plus petits qui nous donnent les plus grandes leçons !

C'est là surtout qu'il étudie la fable, par où, dit Frœbel, la vie se révèle à l'enfant comme un terme de comparaison avec sa propre vie.

Personne n'a mieux montré que Fabre les rapports de cette vie individuelle avec la vie universelle.

Je me rappellerai toujours avec quel talent il me l'a fait voir, dans une leçon qui a été d'autant plus frappante qu'elle ne voulait pas être une leçon.

J'étais assis avec lui dans la chapelle des lilas, en compagnie d'une foule d'autres « pèlerins » venus pour s'abreuver au calice des fleurs.

Maître, lui dis-je, c'est là qu'il faudrait étudier l'entomologie.

Oui, et la botanique, la zoologie et bien d'autres choses.

— La fable, par exemple ?

— Certainement ; c'est par la nature seule qu'on peut l'expliquer.

Le plus heureux des temps, dit-il, est celui où les bêtes parlaient. Il est vrai qu'elles parlent encore, mais ce n'est pas toujours celles qu'il y aurait le plus de profit à entendre !...

Écoutez le grillon qui chante sous cette touffe d'herbe, a-t-il l'air d'un malheureux ? Sans doute Dame Nature, comme dit Florian, l'a fait moins beau que tous ces papillons ; mais, ce n'est peut-être pas son avis ; d'ailleurs, pour se consoler, s'il en était besoin, n'a-t-il pas son violon ?

On commet de telles erreurs, parce qu'on décrit la nature dans une chambre.

La Fontaine a procédé autrement. Ah ! quel merveilleux naturaliste il aurait fait. Il a la patience, la pénétration, l'esprit ; car il faut beaucoup d'esprit pour comprendre ceux qui passent pour n'en pas avoir !...

Digitized by Google

Lui seul de son époque a senti l'âme des bêtes. Il est vrai qu'il ne l'a pas toujours bien exprimée, témoin cette pauvre cigale, qui, entre nous, est assommante ! Toutefois, ce n'était pas une raison pour l'accuser des méfaits de la fourmi. Je l'ai montré dans mes « Souvenirs. » Il connaît à fond ses premiers sujets, le Renard, le Loup, le Chat, le Corbeau, le Rat, la Belette, et tant d'autres, dont il raconte les faits et gestes avec une délicieuse précision de détails ; mais La Fontaine n'a jamais vu la Cigale ; pour lui, la célèbre chanteuse est certainement une sauterelle.

Non seulement il y a erreur dans le coupable, mais il y a encore renversement des rôles dans la culpabilité : c'est l'accusée qui est la victime. Alors, le savant raconte comment l'artiste, faisant couler une rivière de miel, est saisi par la méchante bête, qui, avec le bienfait, voudrait dévorer le bienfaiteur. Mais la bonne Cigale montre ce qu'elle est, en manifestant d'une manière sans doute un peu trop... réaliste son dédain pour un si méprisable ennemi.

Je m'en voudrais de mal traduire sa pensée lorsque j'ai sous les yeux une page devenue classique sur la réhabilitation de la Cigale :

« Qu'il y ait parfois des relations entre la Cigale et la Fourmi, rien de plus certain ; seulement ces relations sont l'inverse de ce qu'on nous raconte. Elles ne viennent pas de l'initiative de la première, qui n'a jamais besoin du secours d'autrui pour vivre ; elles viennent de la seconde, rapace exploiteuse, accaparant dans ses greniers toute chose comestible. En aucun temps, la Cigale ne va crier famine aux portes des fourmilières, promettant loyalement de rendre intérêt et principal ; tout au contraire, c'est la Fourmi, qui, pressée par la disette, implore la chanteuse. Que dis-je, implore ! Emprunter et rendre n'entrent pas dans les mœurs de la pillarde. Elle exploite la Cigale, effrontément, la dévalise. Expliquons ce rapt, curieux point d'histoire, non encore connu.

« En juillet, aux heures étouffantes de l'après-midi, lorsque la plèbe insecte, exténuée de soif, erre cherchant en vain à se désaltérer sur les fleurs fanées, taries, la Cigale se rit de la disette générale. Avec son rostre, fine vrille, elle met en perce une pièce de sa cave inépuisable. Etablie, toujours chantant, sur un rameau d'arbuste, elle fore l'écorce ferme et lisse que gonfle une sève mûrie par le soleil. Le suçoir ayant plongé dans le trou de bonde, délicieusement elle s'abreuve, immobile, recueillie, tout entière aux charmes du sirop et de la chanson.

Digitized by Google

« Surveillons-la quelque temps. Nous assisterons peut-être à des misères inattendues. De nombreux assoiffés rôdent en effet ; ils découvrent le puits que trahit un suintement de la margelle. Ils accourent, d'abord avec quelque réserve, se bornant à lécher la liqueur extravasée. Je vois s'empresser autour de la piqûre melliflue des Guêpes, des Mouches, des Forficules, des Sphex, des Pompiles, des Cétoines, des Fourmis surtout.

« Les plus petits, pour se rapprocher de la source, se glissent sous le ventre de la Cigale, qui, débonnaire, se hausse sur les pattes et laisse passage libre aux importuns ; les plus grands, trépignant d'impatience, cueillent vite une lippée, se retirent, vont faire un tour sur les rameaux voisins, puis reviennent plus entreprenants. Les convoitises s'exacerbent ; les réservés de tantôt deviennent turbulents agresseurs, disposés à chasser de la source le puisatier qui l'a fait jaillir.

« En ce coup de bandits, les plus opiniâtres sont les Fourmis. J'en ai vu mordiller la Cigale au bout des pattes ; j'en ai surpris lui tirant le bout de l'aile, lui grimpant sur le dos, lui chatouillant l'antenne. Une audacieuse s'est permis sous mes yeux de lui saisir le suçoir, s'efforçant de l'extraire.

« Ainsi, tracassé par ces nains, et à bout de patience, le géant finit par abandonner le puits. Il fuit en lançant aux détrousseurs un jet de son urine. Qu'importe à la fourmi cette expression de souverain mépris ! Son but est atteint. La voilà maîtresse de la source, trop tôt tarie lorsque ne fonctionne plus la pompe qui la faisait sourdre. C'est peu, mais c'est exquis. Autant de gagné pour attendre nouvelle lampée, acquise de la même manière, dès que l'occasion s'en présentera.

« On le voit : la réalité intervertit à fond les rôles imaginés par la fable [1] ».

Ah ! le savant ne badine pas avec la vérité ; il connaît les rapports de l'erreur et de l'injustice. Toutefois, il n'en tient pas rigueur au poète, qui a été lui aussi fort dépourvu ; car, pour savoir toutes ces choses, il fallait que se soit ouvert l'œil scrutateur de l'observation. Et puis, hélas ! la calomnie remonte jusqu'à l'antiquité !

Mais pourquoi la Cigale est-elle toujours attaquée par les autres Cigales ?

La Fontaine a compris les bêtes parce qu'il les a fréquentées ; voilà pourquoi il y a dans ses œuvres tant de naturel, d'émotion, de vie.

1. *Souvenirs entomologiques*, 3e Série, p. 220-21, 22. — Paris, Ch. Delagrave.

Digitized by Google

Et on explique sa fable comme une fiction ! Il n'y a rien qui renferme plus de vérité. C'est ce qu'a bien vu Taine. Il exagère sans doute la part de la matière dans la formation de l'esprit ; mais sa méthode est excellente ; je l'ai toujours employée pour faire comprendre le fabuliste.

Je me suis efforcé de me mettre par l'action des choses dans l'état d'esprit du poète, et j'ai tâché d'y faire mettre les autres ; alors, ils ont senti en eux la formation de l'œuvre d'art, dont le but est de nous former nous-même.

L'art, disait Bacon, est l'homme ajouté à la nature ; or, pour rendre l'opération possible, il faut d'abord la nature, et je lui ai toujours fait donner son incomparable leçon.

J'ai expliqué la fable « le Chêne et le Roseau » par l'examen de quelques coups de mistral, malheureusement trop fréquents dans notre pays.

Lorsque les blés étaient en herbe, je faisais étudier « l'Alouette et ses petits avec le maitre d'un champ ». Quand les élèves avaient trouvé le nid, ils suivaient avec anxiété les actes du petit drame ; et leur triomphe était d'en produire le dénouement.

J'allais sur le bord d'un ruisseau expliquer le Héron, rentré de la pêche bredouille comme tant d'autres ! J'ai même failli y jouer « l'Enfant et le Maître d'école », avec la harangue en moins ! car les choses parlent mieux que nous.....

C'est ce qu'a bien compris La Fontaine, qui est grand comme la Nature.

A cette pensée, la voix de Fabre prend un ton solennel, et son œil s'allume comme s'il allait sonder quelque troublant mystère de la vie.

Son inspiration devient abondante, colorée, mais reste toujours précise ; en lui le savant s'allie au poète pour montrer que la science et la poésie ne sont que les formes différentes de la même vérité.

Il faudrait la plume de Fabre pour retracer toutes les saillies pittoresques de son esprit. Je me contenterai d'en faire voir les grandes lignes, et d'exprimer ce que, vers la fin, la fatigue l'empêchait de développer, heureux si, comme le paysan du Danube, je ne dis rien qui doive être repris.....

Pour comprendre un écrivain, il faut le suivre dans son travail ; alors on s'associe à la production de l'œuvre d'art.

Or, que fait le poète ? Il va chercher son inspiration dans la nature.

Digitized by Google

Il part de bon matin, et il rencontre ceux qui sont allés comme lui faire à l'aurore leur cour parmi le thym et la rosée. Les lapins fuient, en relevant leur petite queue blanche ; les papillons s'ouvrent avec les fleurs aux premiers rayons du soleil, et tous les êtres lancent, comme Brunehild, leur entbousiaste salut à la splendeur des cieux.

La Fontaine va se mettre lui aussi à chanter ; mais bientôt il s'aperçoit que ce n'est pas la principale affaire de la vie.

L'ample comédie est amusante lorsqu'elle met en œuvre les ridicules ; mais trop souvent elle est un sombre drame, dont les divers actes ne sont que les modalités de la terrible lutte pour l'existence.

La Nature, pour arriver à ses fins, emploie l'économie, le travail, l'amitié, l'amour ; mais elle emploie encore davantage l'avarice, le vol, la lutte, le brigandage ; elle se sert à la fois de ce qu'on appelle le bien et le mal, dont les conflits sont probablement nécessaires à notre moralité.

Elle nous fait aller de l'un à l'autre jusqu'au « soir suprême » ; parfois on s'attarde sur la route ; parfois, comme La Fontaine, on prend le chemin le plus long ; parfois enfin, sans autre préoccupation que de vivre, on gaspille ses forces, sa santé, sa vie ; mais la sanction se produit fatale, inexorable. Sans doute, elle n'arrive pas toujours à la fin de l'acte, comme dans la fable, car la justice de la Nature paraît encore plus boiteuse que celle des hommes, mais elle arrive cependant ; et, d'après Sénèque, c'est vers la fin de son existence que l'homme expie les fautes de sa jeunesse, quand il n'en fait pas porter la peine à ses descendants ; et puis, comme dit le poète, la mort est au bout de tout, et c'est peut-être la meilleure leçon de la vie...

Mais, faudra-t-il toujours se poser le désespérant problème : Ah ! si jeunesse savait et si vieillesse pouvait !

La vieillesse répare « ses erreurs passées » en amassant comme la Fourmi, et elle laisse aux jeunes le soin de faire comme la Cigale jusqu'à ce qu'ils aient reçu à leur tour les terribles leçons de la vie.

L'idéal est peut-être d'amasser et de chanter ; mais le « Savetier » nous montre que ce n'est pas celui de l'homme.

Et en faisant un douloureux retour sur lui-même, Fabre aperçoit un petit insecte, qui a le costume des laborieux comme la Fourmi, et des artistes comme la Cigale et le Rossignol ; toutefois, si son corps est grisâtre, ses ailes dorées symbolisent l'envolée de l'esprit dans la lumière du ciel.

Digitized by Google

Il regarde avec attendrissement « l'insecte poétique » se poser sur une fleur ouverte, et il s'écrie avec le poète :

O sœurs des corolles vermeilles.
Filles de la lumière, abeilles.

Vous seules pouvez chanter en butinant parce que vous amassez le nectar des dieux. Vos richesses vous obligent à porter l'épée; c'est une preuve que votre cité, comme la nôtre, cache bien des misères; mais vous trouvez la consolation en vivant dans les fleurs et dans la poésie.

Alors, il se met à rêver; il entrevoit sans doute les gloires du Parnasse, dont le fabuliste fut l'abeille diligente.

Mais le Parnasse, le voila! Il est dans l'ombrage des bois, dans le vert tapis des prés, dans l'argent des fontaines. Voici justement la vache Io et la chèvre Amalthée. Le prêtre de Flore est un paysan, mais sa bonhomie est si malicieuse et sa destinée si cruelle! Perrette, couronnée de son pot au lait, est bien une Cérès un peu fruste; mais elle fait des rêves comme les poètes. S'il les racontait!

Et La Fontaine songe aux agréments du récit en regardant les jeux de la lumière et de l'ombre. Il sent la vibration des choses, et il s'efforce de la traduire par le mot populaire, qui est la nature elle-même trouvant sa meilleure expression.

Fabre s'amuse beaucoup du réalisme de certains mots du poète. C'est précis, c'est savoureux, c'est charmant, dit-il. Le Verbe recrée en quelque sorte la chose parce qu'il suggère l'impression qu'elle a produite. Et, en réfléchissant à la poésie du Verbe, qui est vraiment Dieu lorsqu'il s'est fait peuple, La Fontaine entrevoit entre deux buissons la fine silhouette de maître Renard; aussitôt il sourit, son œil s'éclaire de pensée et il se met à écrire.

Il fait appel aux auteurs qu'il a lus, mais encore davantage à ce qu'il a observé; il met à contribution les vieux poètes, en rendant sien leur air d'antiquité; il s'inspire des modernes, en s'assimilant leur manière spirituelle et naïve. Il a vite fait de voir le point intéressant, et il laisse le reste; son âme amoureuse de poésie ne cherche que la fleur, et, de cette fleur, il sait élaborer tout le miel.

Il prend l'idée et la répense, dit Taine, afin de lui rendre l'âme une seconde fois. Il modifie tellement ses sujets que son « miel » n'est ni « thym ni marjolaine », mais une suave composition toute

Digitized by Google

remplie des senteurs des prairies et des bois, sobre comme le printemps, fraîche comme l'aurore, douce sans fadeur, d'une naïveté piquante, d'une bonhomie malicieuse, et il en fait ce gâteau aux innombrables cellules qu'il appelle sa comédie aux cent actes divers.

Dans une langue délicieuse, il raconte tout ce qu'il y a de charmant, de drôle et parfois de triste ; il parle des plaisirs de l'amitié, des laideurs de l'injustice, des consolations de l'amour, de grâces divines de la poésie ; alors, dit La Bruyère, ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beau naturel et que délicatesse. Sa poésie est d'une grâce si subtile qu'elle donne l'impression du miel. On dirait que les abeilles, qui volent à côté de lui dans les fleurs, sont venues sur ses lèvres, comme sur celles de Platon, pour y déposer le breuvage capable de lui faire chanter dans la langue des dieux tous les charmes de la nature.

Oui, pour expliquer, comme disait Chateaubriand, les génies mères qui allaitent tous les autres,

« Le livre de la vie est le livre suprême ».
(Lamartine).

Et il ne devrait pas y en avoir d'autres, s'écrie Fabre !...

Mais il montre lui-même par ses ouvrages que les autres se justifient lorsqu'ils font comprendre le livre de la vie.

L. MATHON,
Directeur de l'École normale d'Instituteurs d'Avignon.

Digitized by Google

Poèmes de la guerre

LE TERROIR

Pour nos soldats paysans.

Vous êtes près de l'âtre, à votre place vide ;
Sur le seuil de la ferme où l'espoir vous attend ;
Dans le regard lointain de l'aïeule livide ;

Dans le silence lourd qu'on rompt en sanglotant ;
Dans la lettre vaillante en cachette relue ;
Dans le soupir qu'on pousse et dans le poing qu'on tend.

Vous êtes dans les plis du drapeau qu'on salue ;
Dans les gars qui s'en vont souriants et dispos,
Comme vous, le pied leste et l'âme résolue.

Vous êtes dans l'outil que rouille le repos ;
Dans la route déserte et le champ solitaire ;
Dans les vieillards pensifs qui mènent les troupeaux.

Ah ! vous pouvez tomber, là-bas, sur une terre
Où nul ne vous connaît, et ne plus revenir ;
Votre image demeure, ici ; rien ne l'altère.

Votre gloire a fleuri que rien ne peut ternir ;
Au terroir déchiré votre semence lève ;
Et la haine s'aiguise à votre souvenir.

Vous serez toujours ceux qui combattaient sans trêve,
Dans l'ouragan de feu, de vapeurs et de fer,
Pour délivrer le sol et pour sauver le rêve ;

Digitized by Google

Qui riaient du péril bravé, du mal souffert,
Fiers d'une belle cause et sûrs de la victoire ;
Qui, pour se faire un ciel, vivaient dans un enfer.

Vous serez ici plus que vous n'osiez le croire ;
Héros, vous nous restez, tels qu'hier familiers ;
Et, sans sortir des cœurs, vous entrez dans l'Histoire.

Vous deviendrez des dieux à nos destins liés ;
Vous symboliserez la haine du barbare,
La liberté qui fait chanter les écoliers.

Vous serez la frontière inflexible qui barre
Le chemin au perfide, au cupide, au méchant ;
La beauté qui du vil et du laid nous sépare.

Votre exemple, partout, nous suivra, comme un chant
Qu'on se chante à soi-même, aux heures où l'on doute ;
Nous nous retrouverons, toujours, en vous cherchant,

Vous par qui, désormais, sera libre la route.

SILENCE !

Parler trop, c'est trahir. Silence !
La foule oisive est un marais
Qui dégage une pestilence
De peurs, de doutes, de regrets.

Cette vague sournoise rôde ;
Dans le cœur sain et confiant
Elle pénètre et le corrode,
Tout comme un gaz stupéfiant.

Cet air impur on le respire
Dans la rue et dans l'omnibus ;
Et pour l'âme ce mal est pire
Que pour la tranchée un obus.

Digitized by Google

Oh ! ces voix qui rasent la terre
Comme un vent d'orage ! Ces voix
Qui s'enveloppent de mystère
Pour causer de plus sûrs émois !

Qui parle de pitié dans l'ombre,
Quand on martyrise en plein jour ?
Quand le pays n'est qu'un décombre,
Qui parle de paix et d'amour ?

Celui qui vante la prudence
De son sang est trop ménager ;
Il n'aurait pas cette impudence,
S'il avait des fils à venger.

Ces bruits qui sèment la panique
Ne proviennent pas de nos camps,
Mais d'une usine germanique,
Comme les produits suffocants.

Ces voix dissolvantes, sur l'âme
De nos héros que rien n'atteint,
C'est de l'huile sur une flamme ;
Leur haine jamais ne s'éteint.

Ils sont frémissants et tout pâles
Des crimes de l'envahisseur,
Des cris, des sanglots et des râles
D'enfants, de mères et de sœurs.

Elles sont pleines leurs oreilles
De l'écroulement de leurs toits ;
Est-il des tortures pareilles ?
En un jour tout perdre à la fois !

Et leurs colères sont divines ;
Et leurs âmes sont sans remords ;
Parce qu'ils songent aux ruines,
Et qu'ils n'écoutent que les morts.

PAUL MANIVET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Président DURINI

et son Code

(1774-1776)

J'ai déjà esquissé devant vous les traits d'un certain nombre de personnages, une vingtaine environ, dignes, à des titres divers, de figurer dans notre Musée historique Avignonais ou d'illustrer notre Album de souvenirs.

Permettez-moi de vous en présenter aujourd'hui un autre qui ne fit que passer sur notre ciel, — 21 mois seulement, — mais dont l'action réformatrice fut intense au sein du petit État pontifical et dont la volonté dictatoriale y accomplit à elle seule l'œuvre d'une Assemblée Constituante et d'une Assemblée Législative. Je veux parler de M. le Président Durini.

L'étude qui le concerne peut s'intercaler exactement entre celle que j'eus l'honneur de vous soumettre il y a deux ou trois ans sur le Lieutenant-Général Marquis de Rochechouart, gouverneur d'Avignon et du Comtat de 1768 à 1774, lors de la troisième occupation française, et celle dont nous gratifia M. Jean Saint-Martin sur Mgr Vincent de Giovio et Mgr Casoni, derniers Archevêque et Vice-Légat de la domination romaine.

C'est ainsi que le chroniqueur voltige d'épisodes en épisodes, au gré de sa fantaisie, sans s'astreindre à un classement chronologique. Mais le groupement de ces épisodes n'en forme pas moins, à la longue, un ensemble de documents régionaux utilisables pour la grande histoire. C'est bien là, si je ne me trompe, un des buts essentiels des Académies de province.

Digitized by Google

I

A peine avait été connue dans notre ville la nouvelle de la restitution au Pape, pour la troisième fois, d'Avignon et du Comtat, que l'Archevêque Manzi se fit reconnaître pour Vice-Légat intérimaire. C'est entre ses mains, nous le savons, que le Marquis de Rochechouart avait opéré, le 21 avril 1774, la transmission des pouvoirs.

Mgr de Manzi était un excellent homme, affable, bienveillant, très méridional, d'une nature de premier mouvement insuffisamment pondérée, bon prêtre, mauvais diplomate. Très rétif au début de l'occupation française, il s'était montré ensuite plus souple que de raison. Au retour de l'ancien régime, il allait redevenir plus romain que la prudence ne le comportait. Il réagit à outrance, renversa dédaigneusement toutes les institutions établies par la royauté, démolit tout l'édifice administratif et judiciaire, sans se préoccuper de la perturbation apportée dans les divers services, comme si on pouvait à son gré remonter le cours du temps et supprimer d'un trait de plume six années de progrès. Il offensait ainsi la Cour de France, qui n'hésita pas à en témoigner son mécontentement. Il blessait en même temps la Papauté, dont il méconnaissait la sagesse temporisatrice et dont il compromettait l'autorité par une initiative inconsidérée.

Le Pape intime aussitôt à l'Archevêque l'ordre de révoquer ses Ordonnances et délègue son Nonce à Paris, Mgr Doria, pour venir à Avignon réparer les maladresses commises. Celui-ci accourt en poste et fait irruption chez nous en carrosse à six chevaux blancs ruisselants d'écume sous le soleil de juillet.

Doria était un jeune homme de 23 ans, assez joli de figure, un peu malingre, de petite taille, mais infatué de son illustration génoise et de la mission dont il était chargé.

Ce n'était pas le premier de sa race qui eût franchi nos remparts. Au XIII[e] siècle, un Doria, Parceval, y avait résidé en qualité de Podestat. Au XV[e] siècle, un autre Doria, Louis, chambellan du bon roi René, y fondait le couvent de l'Observance ; il y fondait aussi, en collaboration avec les juifs du Comtat, un important comptoir de change, de commerce et de banque. — De même qu'en France la verrerie, en Italie, le négoce et la finance ne dérogeaient pas. —

Digitized by Google

Le Nonce descend aux Cordeliers. Il casse et annule toutes les instructions contraires à l'organisation française ; il comble de prévenances les officiers des deux Sénéchaussées, qu'il rétablit dans leurs fonctions, tandis que, de dépit, la populace arrache leurs perruques et leur prodigue les huées ; il refuse de voir et d'entendre Mgr de Manzi qu'il traite de « vieil imbécile » et le condamne à l'exil, au nom de Sa Sainteté ; il consent cependant à lui laisser le choix du lieu de son internement, mais il le menace, en cas de désobéissance, de l'excommunication majeure. Pourquoi cette menace ? Le Prélat s'incline avec soumission et part pour Barbentane, malgré les supplications du Chapitre métropolitain, malgré les protestations des Consuls qui l'accompagnent une lieue durant dans sa retraite, et au grand scandale des Avignonais qui aimaient leur Archevêque dont ils partageaient les sentiments, et qui trouvaient choquants les procédés d'un « blanc-bec » à l'égard d'un Prélat octogénaire, occupant depuis dix-huit ans le siège archiépiscopal.

Insensible à toutes ces marques de réprobation, Doria, en guise de réparation supplémentaire vis-à-vis du Roi de France, va présenter ses excuses à M. de Rochechouart, encore indisposé à St-Andiol, malgré le fameux bain de lait que la tradition prétend lui avoir été offert par les nourrices avignonaises, et, cet exploit accompli, regagne la capitale.

Pendant ce temps, une Bulle pontificale, enregistrée tout à la fois au Parlement d'Aix et au Parlement de Grenoble, transformait en *Présidence* la *Vice-Légation* d'Avignon et appelait à ce poste éminent Mgr Durini, « homme, dit le bref de nomination, également distingué par sa naissance, par ses lumières, par sa prudence et par son savoir ».

Ange-Marie Durini, des comtes de Monza [1], patricien de Milan, était né le 24 mai 1726. Il avait donc 48 ans. C'était un Prélat bien en Cour, créé Archevêque d'Ancize *in partibus*, après avoir occupé les fonctions de Grand Inquisiteur à Malte et de Nonce apostolique en Pologne. Il avait, dans ce dernier poste, donné des preuves d'une remarquable fécondité de ressources et d'une

1. Les armes de sa famille étaient : *Écartelées au 1 d'or à l'aigle éployé de sable ; au 2 d'argent au cype de sinople soutenu par 2 licornes de gueule ; au 3 d'argent à 3 bandes d'azur ; au 4 d'or à la guivre d'azur déchirant un enfant issant de gueules ; sur le tout de gueules à un monde d'azur cintré et irrisé d'or surmonté d'une croix de même.*

Digitized by Google

grande vigueur de caractère. Sa fuite périlleuse du pays, lorsque le parti de l'Impératrice l'eut emporté sur celui de la Confédération polonaise dont il était un des plus fervents soutiens, lui avait conquis une certaine notoriété romanesque qu'auréolaient sa grande fortune et ses allures de grand seigneur.

Le Président était d'ailleurs un esprit hors ligne. Doué d'une rare intelligence, polyglotte, il avait abordé l'étude de presque toutes les branches des connaissances humaines. L'économie politique et sociale, la théologie, l'administration, la jurisprudence, la philosophie, l'histoire, la littérature lui étaient familières. Il possédait à fond les écrits de la Grèce et de la Rome antique. Une de ses plus intimes fiertés, était de taquiner la Muse en cadence sur le rythme de Virgile ou d'Anacréon. Vanter son génie poétique c'était caresser voluptueusement son amour-propre.

Cet homme universel fit son entrée à Avignon le 22 septembre 1774 au milieu d'un pompeux cortège, au premier rang duquel figuraient deux de nos compatriotes, ses anciens condisciples du collège de Lyon, où il se perfectionnait dans la langue française : MM. Joseph d'Athénosy, trésorier des armées de Sa Sainteté, et Esprit Calvet, fondateur de notre Musée, qui, fiers de ces souvenirs de jeunesse, s'étaient portés à sa rencontre.

Il fut reconnu le lendemain dans la grande salle du Palais. Aux Consuls qui le félicitaient, il promit de travailler au bonheur de la Cité autrement qu'en paroles. A la harangue de M. de Valoris, Syndic général du Comtat, orateur habituel des États, il répondit qu'il s'efforcerait de faire cesser les abus résultant toujours d'une période de transition.

Son premier acte de gouvernement fut un acte de réparation et de tact bien fait pour lui conquérir des sympathies. Il se rendit en personne à Barbentane pour consoler Mgr Manzi de sa disgrâce momentanée et le réintégrer dans ses fonctions. Le peuple, qui considérait son vieil Archevêque comme la victime expiatoire d'une magistrature détestée, acclama son retour et le ramena en triomphe dans son palais. Mais, hélas! l'épreuve avait été trop rude et avait porté à la santé de l'exilé un coup irréparable. Moral et physique déclinèrent rapidement ; le pauvre Manzi, dont la vie n'avait pas été exempte de tribulations, s'éteignit doucement au début du mois de novembre, quelques jours seulement après le pape Clément XIV, qui s'était montré si dur à son égard.

Digitized by Google

Les cérémonies funèbres auxquelles donnèrent lieu le trépas de Laurent Ganganelli et celui de l'Archevêque, ainsi que le service solennel célébré quelques mois plus tard pour le repos de l'âme du Marquis de Rochechouart [1], fournirent au Président une triple occasion de mettre en relief ses talents d'orateur, de panégyriste et de poète élégiaque. Épitaphes, odes, sonnets, pièces fugitives coulèrent de sa plume sur les trois catafalques comme des larmes d'argent débordant de la fontaine d'Hippocrène.

A ces deuils succédèrent bientôt les fêtes de l'Exaltation d'Ange Braschi, appelé au Pontificat le 15 février 1775, sous le nom de Pie VI, fêtes qui donnèrent de plus en plus la mesure de la fécondité d'imagination et de la munificence du nouveau chef de l'église avignonaise.

Ces réjouissances durèrent quatre jours, du 7 au 10 mai 1775. Nous en connaissons les détails, car nous les avons retrouvés épars dans les archives de la Bibliothèque municipale.

Elles s'ouvrirent aux tintements de la cloche d'argent. 50 salmées de blé, transformées en 18.000 pains, furent distribuées aux pauvres sur le jeu du Mail. Cent joueurs de fifres, de flageolets, de galoubets et de tambourins, venus de Provence, firent, durant les quatre jours, danser le peuple et les étrangers, donnant sans cesse un élan nouveau aux gracieuses farandoles tant aimées du bon roi René. Quatre fontaines de vins, de crus différents, établies sur les places de l'Horloge, Pie, St-Didier et des Carmes, coulèrent sans intermittence, sous leurs banderolles à inscriptions plus ou moins bachiques.

Le Dimanche, le *Te Deum* fut chanté à la Métropole par plus de 200 musiciens. Durini accorda des indulgences à tous les assistants. Le soir, les clochers de la tour de l'Horloge, garnis de lampions en couleurs, éblouirent les regards ; un énorme flambeau brillait au sommet et des balcons crénelés partaient à chaque instant des gerbes de fusées ; les feux de joie et les illuminations générales furent une véritable féerie.

Le Lundi eut lieu la plus belle procession qui jamais parcourut les rues de la cité. Le Président, les Consuls, tous les magistrats, fonctionnaires, nobles et bourgeois y assistèrent. Le Viguier

1. Clément XIV mourut le 22 septembre 1774 ; Mgr de Manzi, le 6 novembre suivant ; le Marquis de Rochechouart, le 10 mars 1775.

Digitized by Google

portait l'étendard du Pape, et le premier Consul, celui de la Ville. Tout le Clergé des six paroisses, en chapes blanches, tenait à la main un guidon de six couleurs différentes aux armes de Sa Sainteté. Suivaient les couvents, les pénitents, les confréries, les corporations. Deux cents enfants, guidons cramoisis à la main, chantaient : *Vivo lou Papo e sa mouglie !* La procession se termina aux Dominicains où, après un office solennel célébré par Durini, M. Spinardi, docteur agrégé de l'Université, prononça l'apologie du nouveau Pape.

Le Mardi, il fit un mistral épouvantable qui ne permit pas de tirer le feu d'artifice municipal ; mais le Président invita tous les étrangers et personnages de distinction à un grand dîner au palais apostolique. La table était garnie de 135 couverts pour les dames, les messieurs restant debout. Les vins les plus renommés emplirent les coupes. La Marquise de Blauvac, femme du Viguier, porta la santé du Pape, saluée par le canon. Madame de Bertrand, femme du premier Consul, porta celle de l'Amphytrion. — Pourquoi les dames n'ont-elles pas conservé de nos jours cette charmante coutume de brinder dans les festins ?

On ne dansait pas au Palais de la Légation, du moins ne dansa-t-on pas ce jour-là, pas même la pudique *furlana* napolitaine ; mais en revanche on joua. Après le repas, la foule des invités remplit onze salons en enfilade, garnis de tables d'hombre, de mistigris et de lansquenet, étincelantes de lumières. Des feux de Bengale, embrasant les fenêtres, en variaient l'aspect.

Le Mercredi resplendit le feu de la ville, dont une des pièces à colonnes figura un arc de triomphe éblouissant, surmonté de l'exergue : *Gloire au Pape Pie VI.*

Le compte rendu qui relate ces mémorables réjouissances se termine par un élan d'enthousiasme envers Mgr Durini qui, dit-il, « est un homme sage dans le gouvernement, exemplaire dans les fonctions pontificales, généreux dans ses dons, magnifique dans ses fêtes, éclairé dans ses jugements, sensible à l'amitié, amateur des lettres, protecteur des savants, très savant lui-même, accessible à tous, véritablement grand. Heureux les souverains qui ont de tels ministres ! Heureux les sujets qui vivent sous leur loi ! plus heureux encore nous-mêmes qui n'avons qu'à transmettre à la postérité notre bonheur et notre reconnaissance, monuments qui braveront le temps et sa voracité. »

La triple exclamation finale du procès-verbal est un peu lyrique et l'encens m'en paraît un peu capiteux ; mais la flatterie —

Digitized by Google

j'allais dire la flagornerie — va naturellement aux dominateurs, et Durini s'était posé, dès sa venue, en dictateur omnipotent. Aussi tous les petits papiers de l'époque, retrouvés en manuscrits dans nos archives, reproduisent-ils la même note adulatrice. Il semble qu'il n'y a pas assez de rimes élogieuses pour célébrer le Maître et ce qui le touche. On chante la magnificence de ses réceptions :

Par mille flambeaux éclairés
De feux son palais étincelle.,,..

On chante la splendeur de ses festins, la succulence des mets qui laissent bien loin derrière eux les combinaisons culinaires de Lucullus, l'ambroisie de ses celliers :

Des flots écumants de champaigne
Nous font savourer le bonheur,
Et, comme dit le vieux Montaigne,
Portent la joie dans tous les cœurs.....

On chante surtout ses écrits, ses inspirations divines cueillies sur les pentes du Parnasse :

Prince aimable, immortel génie,
Vous dont le destin glorieux
Est d'instruire par l'harmonie,
De chanter, d'imiter les Dieux !
Tandis que votre esprit fécond
Philosophe avec Cicéron,
Badine avec Anacréon,
Devient berger avec Virgile.
.....
.....
Vous paraissez aux yeux de tous
Chantant Phœbus et Mnémosine.
Le lion a des airs si doux
Quand il descend de la colline !
Sur les rochers le pin s'incline ;
L'agneau s'endort à vos genoux.
Homère tremble sur son trône,
Anacréon reste sans voix,
Virgile brise son hautbois,
Horace arrache sa couronne,
Ovide longtemps soupira,
Sapho longtemps en murmura....

L'assemblée me pardonnera de ne pas pousser plus loin la citation. Une humilité rétrospective pourrait faire rougir notre personnage qui, de son vivant, ne fut peut-être pas bien convaincu que le portrait était chargé. Il avait en effet placé dans

Digitized by Google

son salon une magnifique urne en porcelaine de Saxe représentant les hommes illustres. Mais sur cette coupe un médaillon avait été réservé, paraît-il, pour recevoir son image.

Tout est contraste dans la vie. Au mouvement des fêtes de l'Exaltation de Pie VI succédèrent le silence et le recueillement du Jubilé pontifical. « Comme il n'est pas convenable, disait une « proclamation de Durini, que les sujets de Sa Sainteté passent « dans les amusements et les distractions un temps spécialement « consacré à la sanctification des fidèles, nous avons résolu de « proscrire tout ce qui pourrait les détourner du but qu'ils doi- « vent se proposer. En conséquence, sont interdits pendant la « durée du Jubilé tous spectacles, comédies, danses, bals publics « ou privés, mascarades, fêtes baladoires, etc... sous peines » arbitrairement fixées par nous contre tout contrevenant, de « quelque état ou condition qu'il soit..... »

Soudain les fifres et les tambourins cessèrent leurs roulades et leurs tam-tams, les cloches rengainèrent leurs carillons, les galéjades étouffèrent leurs rires, les chansons leurs refrains; la rue devint morne et morose et prit un air de componction.

Seules les solennités religieuses rompaient la monotonie de l'existence, mais elles revêtaient en revanche un éclat particulier. Durini aimait la pompe sacrée et l'ostentation des cérémonies du culte. Il en rehaussait la dignité par son port majestueux, par son attitude imposante. Quand il officiait dans ses amples draperies de Prélat, timbrées de la croix pastorale, avec sa taille élevée, sa figure sévère encadrée dans une chevelure bouclée, on ne pouvait s'empêcher de reconnaître en lui un véritable prince de l'Église. Participer directement ou indirectement aux manifestations extérieures de la foi était à ses yeux un devoir civique pour chaque citoyen. Aussi avait-il prescrit que toutes les boutiques fussent fermées durant les offices. Nous avons même retrouvé une ordonnance en date du 10 juin 1775, enjoignant à tous chefs de famille d'assister dévotement à la procession de la Fête-Dieu, un flambeau à la main, après avoir fait tapisser de tentures fleuries le devant de leur maison et fait poser des tentes sur la rue, afin d'abriter le cortège contre les rayons du soleil, le tout à peine de mille livres d'amende.

Digitized by Google

II

Ce fut durant les loisirs de la période jubilaire que le Président Durini donna un libre cours à ses instincts de réforme et de législation. Peut-il y avoir rien de plus séduisant pour un esprit à large envergure que de se faire le régulateur d'une société, l'arbitre de ce qui est bien et de ce qui est mal, que de peser la criminalité et doser le châtiment, que de centraliser en un mot le pouvoir duquel émane la vie sociale ? Jouer le rôle des Confucius, des Lycurgue ou des Solon, même dans une sphère restreinte, n'est pas une ambition vulgaire.

Donc, de son regard d'aigle, Durini observa, scruta et jugea que tout n'était pas bien.

Comme tous les gouvernements qui se respectent, il s'était préoccupé, dès son avènement, des mesures fiscales propres à entretenir le budget de la Révérende Chambre Apostolique. Après avoir régularisé la perception des impôts anciens, il assura le paiement des lods, demi-lods, cens, tasques et autres droits en prescrivant le dépôt aux Archives des ventes, cessions, donations ou arrentements, sous peine, contre les notaires et greffiers, en cas d'omission, de mille livres d'amende, et, contre les contractants, de *commises* ou saisie intégrale de leurs biens qui seraient incorporés à la Directe. C'était l'inauguration des bureaux d'Enregistrement ; mais, comme on le voit, nos doubles droits pour insuffisance de déclaration ne sont que de l'eau de rose en regard de l'amertume fiscale de la solution Durini.

Il s'agissait maintenant d'assurer le fonctionnement plus exact des organes du corps social.

Statuts municipaux, police, agriculture, commerce, justice, morale, bienfaisance, discipline militaire même éveillèrent successivement ses préoccupations. Il consulta les traditions et les coutumes ; il colligea les instructions formulées par les Vice-Légats ses prédécesseurs, Mgrs Bagni, Cursi, Nicolini, Salviati, Delci, Bondelmonti, Aquaviva, Lomellini, Ottobono... et il promulgua alors un corps de règlements qui a reçu dans l'histoire le nom de *Code Durini.*

Il n'est pas sans intérêt, au point de vue de l'histoire des mœurs au cours des âges, de parcourir quelques-uns de ces édits

Digitized by Google

dictatoriaux, le plus souvent frappés au coin d'un principe de répression draconienne.

Les jeux. — Une de ces Ordonnances, la première en date, a trait à une question naguère à l'ordre du jour devant le Parlement et qui soulève des problèmes assez compliqués pour faire hésiter les pouvoirs publics, la question des jeux. Pour Mgr Durini pas d'hésitation. Le jeu de hasard est à ses yeux le Moloch avide de sacrifices humains, un fléau public générateur de mille maux, auquel il importe de soustraire à tout prix la fortune et l'honneur des citoyens. Pas de compromis avec la contagion, pas de demi-mesure dans le traitement.

Aussi, le 24 décembre 1774, décrète-t-il que « toute personne donnant à jouer sera condamnée à 20 ans de bannissement et à 3000 livres d'amende. Le propriétaire qui aura abrité des jeux dans son immeuble subira les mêmes peines et sa maison sera murée pendant un an. Quant aux joueurs eux-mêmes, après avoir payé l'amende de 3000 livres, ils seront passibles de peines arbitraires prononcées par Son Excellence. »

Les prescriptions sont rigoureuses et radicales, mais la suite prouve que l'excès en tout est un défaut, même l'excès de prévoyance : — « Les personnes, ajoute l'Ordonnance, soupçonnées de tenir chez elles des réunions et assemblées suspectes, où l'on remarque des concours de personnes entrant et sortant, et qui auraient été signalées tant par la rumeur publique que par des témoignages particuliers, paieront également 3.000 livres d'amende dont 2/3 pour le fisc apostolique et 1/3 pour le dénonciateur qui demeurera secret. »

La chasse. — Le Président règlemente ensuite l'exercice de la chasse sur toute l'étendue du territoire pontifical avec autant de sollicitude pour le gibier que de sévérité pour ses destructeurs.

« Défense est faite à tous de chasser n'importe quel gibier, de n'importe quelle manière, sur les terres, du 1er avril au 15 août, dans les vignes, prés et luzernes, du 1er avril au 15 octobre, à peine de confiscation des armes ou engins, des dépens et dommages-intérêts, et, en plus, d'une amende de dix écus pour la première fois, de vingt écus pour la deuxième, de cent écus pour la troisième, encourue *ipso facto*. »

« Les mêmes peines sont encourues tant par les vendeurs ou colporteurs de gibier que par les rôtisseurs, pâtissiers, aubergis-

Digitized by Google

tes qui en achèteront, exposeront ou consommeront durant la même période.

« Les furets ou chouettes sont interdits à peine de 300 livres. Ceux qui en possèdent doivent les détruire dans les cinq jours.

« Les bergers ou habitants des campagnes doivent attacher au col de leurs chiens un bâton de deux pieds de long pour les empêcher de pénétrer dans les bois et autres endroits où les perdrix pondent et couvent leurs œufs.

« Des peines arbitraires frappent les contrevenants à ces prescriptions ainsi que ceux qui prendraient des œufs de cailles ou de perdrix, les feraient couver, en élèveraient les produits, les vendraient ou achèteraient.

« Enfin, comme conséquences extrêmes, car Durini va toujours aux extrêmes, — les agents de la Maréchaussée qui ne constateraient pas de suite les infractions ci-dessus, les gardes-ponts qui n'arrêteraient pas le chasseur ou porteur de gibier et les magistrats qui se montreraient négligents dans la répression, sont déclarés passibles de la destitution ainsi que de peines arbitraires et tenus responsables sur leurs biens propres. »

Il n'est pas, comme on le voit, fait mention de la chasse en temps de neige, sans doute parce qu'il doit être tenu pour invraisemblable qu'il neige en Provence.

Ce n'est d'ailleurs ni par la pondération, ni par la mansuétude que se distinguent les arrêtés de Durini. Ils vont naturellement à l'outrance, et quand il manie la balance de Salomon, son tempérament criminaliste pèse toujours sur le plateau de la rigueur.

Port d'armes. — C'est ainsi qu'une autre Ordonnance du mois de juin 1775 sur le port d'armes prohibées décrète la peine de mort contre toute personne, de quelque âge, sexe et condition qu'elle fût, qui serait trouvée nantie, soit de jour, soit de nuit, d'un pistolet de poche, d'une dague, d'un poignard, d'un stylet ou d'un couteau long et pointu en forme de baïonnette. Les pistolets ayant plus de deux pans bénéficiaient seuls d'une mesure restrictive. Un délai de quinzaine était imparti pour faire passer toutes armes suspectes hors de la frontière. Porter une épée sans avoir pour cela la qualité requise, c'était encourir un châtiment corporel. Interdiction était faite à tous maîtres couteliers, fourbisseurs, marchands et autres de fabriquer et de vendre les instruments ci-dessus visés, à peine de 200 écus d'amende par infraction.

Digitized by Google

Evidemment, réprimer les abus est œuvre de législateur, mais faudrait-il au moins ne pas dépasser le but et viser juste.

Un événement à sensation, un ensemble de circonstances exceptionnelles suffisaient à mettre en éveil l'activité réformatrice du Président de la Légation.

Poison. — Enfants trouvés. — Nous trouvons en effet, datées du même jour, trois Ordonnances : l'une, sur la vente des substances vénéneuses, provoquée par l'empoisonnement du curé de Vaucluse et de sa servante ; l'autre, sur les enfants trouvés, provoquée par l'abandon de plus en plus fréquent des nouveaunés ; la troisième enfin, sur les vagabonds et mendiants qui, chassés de France, débordaient depuis quelque temps, en hordes pullulantes, sur les terres de Sa Sainteté.

Les prescriptions de ces divers règlements en ce qui concerne les précautions à prendre et les déclarations à faire par les marchands de vénéfices ou les logeurs s'écartent peu dans leur essence des principes établis par la loi française et par nos arrêtés de police, mais elles en diffèrent par la méticulosité et le rigorisme des sanctions.

C'est ainsi que la simple tentative d'empoisonnement entraîne la peine capitale, comme le fait lui-même. C'est ainsi encore qu'est considéré comme criminel et puni de châtiments corporels variés le simple détenteur, non marchand, d'arsenic, de réagal, d'orpiment, de sublimé ou de leurs composés artificiels. Quant aux détenteurs marchands, ils ne peuvent délivrer ces drogues, renfermées sous clef de sûreté, qu'en préparation selon la formule, à un citoyen non domestique, après avoir mentionné sur un registre paraphé par le juge le jour et l'heure de la livraison, ainsi que l'usage auquel l'ingrédient est destiné, et avoir fait signer par l'acheteur une déclaration conforme.

Les logeurs, eux, sont tenus, s'ils ne veulent encourir des pénalités fiscales et arbitraires, d'aviser le Recteur de l'Aumônerie dès qu'une femme étrangère, inconnue et sans aveu, ou une fille autochtone, telle que servante ou chambrière non mariée, ou encore femme quelconque enceinte ou soupçonnée de l'être, se présente à leur logis.

Vagabonds. — En ce qui touche les vagabonds, Durini les considère comme des pestiférés, parce que le vagabondage est l'école du banditisme. Son génie classificateur les divise en mul-

Digitized by Google

tiples catégories : les étrangers hommes, femmes et enfants au-dessous de 18 ans, les sujets du Pape des deux sexes, les valides et les infirmes, ceux qui exercent un métier et les fainéants, les permissionnaires, les récidivistes etc... Tous il les expulse du pays impitoyablement, et, pour les réfractaires, il établit une échelle de peines qui va, selon les cas, de la mort aux galères, au fouet, à la marque, à l'exposition, au carcan.

Les Juifs. — Mais s'il était féroce pour les vagabonds, Durini se montrait en revanche bienveillant pour les Juifs. Il se conformait ainsi à la tradition constante de la Papauté qui avait bien quelquefois, il est vrai, monnnayé ses faveurs, mais qui avait, du moins, supprimé à leur égard les pratiques pariatiques et leur accordait une protection plus large et plus efficace que d'autres Etats de l'Europe.

Il existait dans la religion juive un serment terrible et particulièrement imposant, connu sous le nom de l'*Héren du Coulbo.* Ce serment, prêté en grand appareil, au milieu d'un grand concours de témoins, contenait des anathèmes et des imprécations formidables, et une croyance superstitieuse voulait que les plus grands malheurs fussent attachés à son accomplissement qui devait, dans l'année, attirer sur les êtres les plus chers au jureur téméraire la malédiction du ciel.

Profitant de cette crédulité, les fripons ne se gênaient pas pour assigner les israélites en paiement de sommes qu'ils ne devaient pas ou en exécution de promesses qu'ils n'avaient pas faites, déclarant malicieusement s'en référer pour toute preuve au serment décisoire de leur adversaire, rendu dans la forme rituelle. Le plus souvent les Juifs timorés et unanimement les femmes juives préféraient subir une condamnation imméritée que d'exposer père, mère, époux ou enfants aux effets de la colère divine.

Les Baylons des quatre Carrières des Juifs d'Avignon et du Comtat exposèrent leurs doléances à ce sujet au Président, qui s'empressa de faire droit à leur requête. Par une Ordonnance fortement motivée, il défendit à tout plaideur et à tout magistrat de déférer et d'ordonner à un juif ou à une juive le serment dit *Héren du Coulbo*, sauf dans des cas exceptionnels d'une extrême gravité, et alors qu'il y aurait déjà dans l'affaire un commencement de preuve par écrit. A l'ordinaire, le serment ne serait prêté dorénavant que selon l'usage, c'est-à-dire en levant la main, ou en la plaçant sur le cœur du juge ou du greffier.

Digitized by Google

Et pour prévenir plus encore le retour de pareils abus de procédure, il prescrivit aux Juifs, par une seconde Ordonnance, « de faire registrer et prendre sommaire note tant des contrats par eux et en leur faveur passés, que de toutes promesses ou articles privés contenant dotation, donation, obligation, cessions, délégations, déclarations et autres. »

Le Tabac. — Comme le liquide s'infiltre à travers la moindre fissure, la licence avait glissé dans les divers services de l'administration par les interstices inévitables de la transmission gouvernementale. Le Bureau général des finances lui-même avait abusé de son monopole de la vente du tabac pour en faire au profit de ses membres une prébende de surérogation. Insensiblement il avait surélevé le prix de la plante à Nicot qu'il livrait aux trois entrepôts de Carpentras, de L'Isle et de Boulène (*sic*). Ceux-ci avaient à leur tour imposé une plus forte redevance aux débitants qui, en définitive, prélevaient sur le contribuable une surtaxe illégale.

Ces pratiques dolosives n'avaient pas échappé à la vigilante perspicacité du Président qui, intègre avant tout, exigeait l'intégrité chez les autres [1].

Il mit ordre à ces facheux errements en fixant par une Ordonnance un tarif d'ensemble, tant pour les intermédiaires que pour le public, dont la rigoureuse application ne pouvait être enfreinte à peine de 300 livres d'amende et de peines accessoires arbitrairement infligées.

Les personnes qui seraient curieuses de connaître les diverses sortes de tabac usitées à cette époque dans l'État pontifical — Hollande, Virginie, Levant, Arles, Havane et Son d'Espagne — ainsi que les prix à l'once et à la livre de chaque catégorie en corde, en poudre, haché ou frisé, pourront se reporter au tableau inséré à la suite de cette étude. (A)

Règlement militaire. — Il ne manquait à Mgr Durini que d'aborder la question militaire. Cette tâche ne lui parut pas plus ardue que les autres, et, par une Ordonnance du 27 février 1776,

1. Durini avait prouvé son amour pour l'intégrité et le désintéressement en faisant, dès son premier voyage, restituer des étrennes que des gens et cavaliers de sa suite avaient reçues en se prévalant de l'usage, et décidé qu'à l'avenir les Consuls seraient personnellement responsables vis-à-vis des municipalités de toutes manches ou finances par eux ainsi indûment dépensées. Toute étrenne devait être confisquée au profit des établissements de charité du lieu où elle aurait été donnée.

Digitized by Google

il établit tout un code de discipline militaire où la douceur évangélique d'un ministre d'un Dieu de paix me paraît s'effacer étrangement devant l'implacable rigueur d'un commandant d'armes.

Je livre sans commentaire les vingt-quatre articles de ce règlement aux réflexions des Parlementaires qui poursuivent en ce moment la transformation émolliente de la justice dans l'armée.

Article premier. — Défense à tout chevau-léger et soldat au service de Sa Sainteté, de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints, sous peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud.

Art. 2 et 3. — Ils devront obéir à leurs officiers et à ceux des autres troupes de Sa Sainteté, en tout ce qui leur sera par eux ordonné pour le service, sous peine de la vie.

Art. 4. — La même obéissance leur est imposée vis-à-vis des sous-officiers et caporaux de leurs corps ou autres avec lesquels ils seront de service, sous peine d'être punis corporellement ou de mort, suivant la nature ou les circonstances de leur désobéissance.

Art. 5. — Ceux qui mettront l'épée à la main contre un officier, qui le frapperont, de quelle manière que ce puisse être, ou qui le menaceront, soit en portant la main sur la garde de leur épée, ou en faisant quelque mouvement pour mettre leur fusil en joue, quand même ils auraient été frappés ou maltraités par le dit officier, auront le poing coupé et seront ensuite pendus et étranglés.

Art. 6. — Ceux qui frapperont un maréchal de logis, brigadier, sergent ou caporal étant de garde ou de service avec lui, seront punis de mort, — et hors le cas actuel, ceux qui frapperont un sous-officier ou qui mettront l'épée à la main contre lui, seront punis des galères perpétuelles.

Art. 7. — Celui qui, de jour ou de nuit, après avoir été posé en sentinelle, quittera son poste sans avoir été relevé, sera puni de mort.

Art. 8. — Celui qui étant en sentinelle ou faction sera trouvé endormi, sera puni de la même peine.

Art. 9. — Les sentinelles ne pourront en faction ni fumer, ni s'asseoir, à peine de trois mois de cachot.

Art. 10. — Celui qui s'enivrera le jour qu'il sera de garde, sera mis sur le cheval de bois chaque jour pendant un mois, à l'heure de la garde montante.

Digitized by Google

Art. 11. — Tout chevau-léger ou soldat sera tenu de se conformer à la consigne donnée, sans aucune interprétation, à peine d'être puni corporellement ou de mort selon le cas, et il sera obligé d'employer la plus grande force que les circonstances permettront pour la faire exécuter.

.....

Art. 17. — Les chevau-légers ou soldats, qui exciteront quelque révolte ou mutinerie, ou qui feront quelque assemblée illicite pour quelque cause et prétexte que ce soit, seront pendus et étranglés.

Art. 18. — Seront punis de peine corporelle ou de mort, suivant les cas, ceux qui auront dit quelques paroles tendant à mutinerie ou à rébellion, ainsi que ceux qui, les ayant entendues, n'en auront pas averti sur le champ leurs officiers.

Art. 19. — Ceux qui mettront l'épée ou le pistolet à la main les uns contre les autres, seront cassés sans espérance de rétablissement, et encourront en outre les rigueurs des règlements contre les duellistes.

Art. 20. — Ceux qui laisseront échapper un prisonnier confié à leur garde seront condamnés aux galères.

Art. 21. — Ceux qui joueront à des jeux de hasard, dans le corps de garde et ailleurs, sous quelque dénomination qu'ils soient déguisés, seront punis de la même peine.

.....

Art. 24. — Ceux qui déroberont des habits ou armes à des camarades ou qui commettront tout autre vol, soit dans la ville, soit à la campagne, seront pendus et étranglés.

D'autres peines moins rigoureuses sont appliquées à ceux qui prêtent leurs armes ou uniformes, à ceux qui porteraient leur juste-au-corps à l'envers ou un costume de fantaisie, à ceux qui s'absenteraient sans permission.

En contre-échange des obligations rigoureuses imposées aux fonctionnaires, des peines sévères sont édictées contre ceux qui les attaqueraient, les insulteraient, refuseraient de leur obéir, etc... [1].

Ces mesures d'ordre général n'empêchaient pas Mgr Durini de pourvoir à toutes les nécessités particulières des diverses localités du territoire.

1. Toutes les Ordonnances, avis officiels etc... étaient publiés par la feuille intitulée : « Le Courrier », dont la ferme avait été louée au sieur Jacques Le Blanc, secrétaire des Comptes de S. A. S. le prince de Conti, et auquel un privilège spécial avait été concédé.

Digitized by Google

Canaux d'irrigation. — Il remaniait et homologuait les statuts municipaux, régularisait les pouvoirs des Consuls, organisait le fonctionnement de la police et s'efforçait de réglementer la question si épineuse, et non encore absolument résolue aujourd'hui, ,des canaux de la Durançole et de la Sorgue. L'irrigation était une question vitale pour l'agriculture de la contrée et rien ne pouvait préoccuper à un plus haut degré la sollicitude d'un économiste. Espaciers, filioles, sous-canaux, rigoles, cours perdus furent obligés de produire leurs titres de création et durent se renfermer dans la limite stricte de leurs droits. Réparations, entretien, curage, furent revisés avec soin ; des réserves d'eau furent stipulées pour le nettoyage de la ville ainsi que pour les prés et le moulin du grand Hôpital ; enfin, les prescriptions les plus rigoureuses furent édictées pour prévenir ou pour réprimer les abus.

Reboisements. — *Vignobles.* — Le reboisement des montagnes et la sauvegarde du vignoble constituaient deux des points principaux de son programme agricole. Tout bétail, « tant lainé que pieds ronds ou fourchus », était écarté des jeunes pousses avec les plus minutieuses précautions. Coupes, arrachages, écorçages, affaitages étaient sévèrement proscrits ; les remèdes à appliquer aux cépages dans le marasme soigneusement formulés.

Les vignes du territoire d'Avignon et de Morières lui tenaient surtout au cœur, et sa sollicitude à leur égard se montrait toute paternelle. En vue de maintenir intacte la qualité supérieure de leur produit, il est interdit à tout propriétaire de ce cru privilégié de faire aucun bugadon, couladon ou vin ferrat, et d'opérer aucun mélange de fruits ou vendanges étrangères. Les guindelles, charrettes ou charretons ne peuvent être requis que pour la vendange aux jours fixés par la délivrance de la ferme ; les possesseurs de ces voitures ne peuvent s'associer ou se syndiquer pour opposer une entrave quelconque ; tout grapillage ou rappugage ne doit être toléré, même après la récolte. (B)

III

L'activité exubérante du gouverneur, son immixtion personnelle dans de nombreux détails du ressort des administrations

Digitized by Google

locales ne laissaient pas que de paraitre un peu abusives. Mais toute cette intempérance d'autorité restait probe et intègre, et la chose était si nouvelle dans l'exercice des fonctions publiques, qu'elle faisait passer sur bien de petits froissements. Nul ne songeait à critiquer. Pas une voix discordante au dehors. A l'intérieur, parmi les habitués du Palais, les intimes et les clients de la maison, admiration perpétuelle, approbation à jet continu.

De ce nombre était notre Esprit Calvet qui faisait chaque dimanche une cour assidue à son ex-condisciple et qui, aux beaux soirs d'été, devisait avec lui sur le Rocher des Doms à la douce clarté des étoiles. Dans son curieux travail sur le fondateur de notre Musée, M. Joseph Girard nous raconte à son sujet le trait suivant. Pris un jour d'un lyrique enthousiasme pour Durini, le docteur naturaliste se sentit pousser des ailes et pondit le distique suivant :

Son regard pénétrant démasque l'artifice ;
Les ténébreux complots qu'enfante l'injustice
S'éclipsent devant lui.
Le pauvre, entre ses bras, trouve un secours facile,
Le juste un protecteur, l'infortune un asile,
La faiblesse un appui.

C'était des vers de naturaliste, d'un naturaliste peu familier avec la flore du Pinde ou l'herbier de l'Hélicon. Calvet néanmoins fut si content de son œuvre, si content, qu'il l'envoya à M. de Sainte-Croix en lui insinuant de la communiquer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Je n'ai vu nulle part que l'Institut lui ait décerné une couronne.

D'ailleurs, l'inflexibilité de caractère dont se targuait Mgr Durini, la quasi férocité de ses principes dans la vie publique, étaient compensées par les qualités qui le distinguaient dans la vie privée, par son affabilité, sa générosité, et même par une délicate sensibilité. Homme du monde, il gantait de velours sa main de fer. Nul ne se montrait plus accueillant, d'un abord plus facile, surtout pour le beau sexe, aux séductions duquel il ne savait pas résister. Sa nature, hautaine et réservée d'habitude, s'assouplissait alors aux attirances de la galanterie. Si la poésie était une de ses faiblesses, les femmes y participaient, car, ainsi qu'il le disait lui-même, la femme est une poésie en action. La chronique dit bien qu'il cultivait peut-être un peu trop ce genre

Digitized by Google

de poésie dont il aimait le rythme, mais la chronique est parfois une mauvaise langue.

Ce fut vers le mois de mai 1776, alors seulement que son autorité s'était complètement affirmée, que Durini réalisa ce que Manzi avait prématurément tenté, en rétablissant dans leurs charges, fonctions et privilèges les officiers de judicature, les greffiers et titulaires en exercice lors de la troisième réunion du Comtat à la couronne de France.

Son rôle du reste était terminé dans notre contrée, car, au Consistoire du 20 du même mois, Pie VI venait de l'appeler à siéger au Sacré-Collège.

Les insignes du cardinalat lui furent apportés de Rome, le 26, à 4 heures et demie du soir, par un courrier extraordinaire, M. le Marquis de Brive (del Brivis), qui déboucha par la porte St-Michel, vêtu d'un pourpoint écarlate, galonné d'or sur toutes les coutures.

Aussitôt les cloches de la Métropole se mirent en branle ; des *Te Deum* éclatèrent dans tous les sanctuaires et la ville prit un air de fête auquel il parut bon de mêler une nuance de tristesse, pour exprimer les regrets d'un départ que l'élévation du Président à la pourpre romaine rendait obligatoire.

Mais voilà qu'une rumeur étrange, comme il en naît parfois au pays du mistral, vola soudain de bouche en bouche, annonçant le retrait de la bulle de nomination. On se murmurait à l'oreille, raconte Paul Achard, que, dans la cour du Palais, lorsque l'envoyé pontifical présenta la barrette, une dame de l'entourage l'avait saisie et placée elle-même sur la tête de la nouvelle Eminence. Ce qu'apprenant, le Saint-Père, indigné, aurait rapporté sa décision : « *L'a calouta e decalouta* », concluait le peuple.

Pour faire cesser ces bruits calomnieux, Mgr Durini retarda de quelques jours son départ pour la Ville Eternelle. Il offrit à toute l'aristocratie avignonaise un de ces festins plantureux qui avaient le don de mettre en verve la Muse de nos ancêtres. M. le Marquis de Monclar crut devoir y réciter, en guise de toast, une poésie très fugitive, rappelant pour la dernière fois tous les genres de mérites de l'amphytrion. La louange ne saurait avoir trop de redites.

Digitized by Google

Des fameux poètes latins
Durini marche sur les traces ;
Lorsque je lis ses vers divins,
Je crois lire des vers d'Horace.
Que son portrait avec son nom,
Gravés sur cette urne si belle
Des mains d'un nouveau Praxitèle,
Soient à côté de Cicéron.

Dans son palais chaque matin
Il aime à rendre la justice,
Il sait démasquer l'injustice
Qui veut opprimer l'orphelin.
Thémis lui remet sa balance,
Ses droits sacrés sont dans ses mains,
Lorsque Durini les dispense,
C'est pour le bonheur des humains.

Tous les abus sont prévenus
Par les plus sages prévoyances ;
Il n'attend pas qu'ils soient connus
Pour publier ses ordonnances.
Il soulage les malheureux,
Il répand sur eux ses largesses
Et ne fait cas de ses richesses
Que pour en faire des heureux.

Hélas ! ce Légat bienfaisant —
Pour nous quelle source de peine ! —
De l'État qu'il rend florissant
Ne tiendra pas longtemps les rênes :
Il fera l'objet de uos vœux,
Nous révérerons sa mémoire,
Et nous ferons passer sa gloire
Jusqu'au dernier de nos neveux.

Quelques jours plus tard, le 16 juin 1776, Mgr Durini officia solennellement, en habit court de cardinal, à la célèbre procession votive que la Confrérie des Pénitents Gris, comptant déjà quatre siècles et demi d'existence, célébrait tous les vingt-cinq ans. Mgr de Giovio, successeur de l'archevêque Manzi, était à ses côtés.

Le lendemain de cette cérémonie, à 4 heures du matin, Durini monta en carrosse et partit pour l'Italie. Arrivé au bac de la Durance, il congédia les cavaliers de la Maréchaussée qui lui avaient fait escorte, en leur remettant une liasse d'imprimés qu'ils étaient chargés de répandre dans le public. Ces imprimés

Digitized by Google

n'étaient autre chose qu'un manifeste portant le titre de *Protestation.*

La proclamation débutait par une pompeuse apologie de son auteur. L'ex-Président énumérait complaisamment les services par lui rendus à la chose publique durant son court passage aux affaires. « Il a fait refleurir l'ordre, la paix, la justice et l'abondance ; il a diminué les frais et les lenteurs des procès ; adouci le sort des veuves, des pupilles et des indigents ; protégé le commerce ; favorisé l'industrie ; refusé des sauf-conduits aux banqueroutiers et défaillants ; supprimé les faux poids ; réduit les tarifs de la viande ; rétabli la discipline dans l'armée ; pourvu à la salubrité et à la sécurité publique.

« Mais le temps lui a manqué pour détruire de nombreux et odieux abus qui se perpétuent dans toutes les branches de l'administration municipale d'Avignon et de l'administration centrale du Comtat. Et cependant ces abus reclament un remède prompt et énergique.

« Les délibérations des conseils restent verbales, de telle sorte qu'elles ne peuvent être vérifiées dans leur teneur, ni contrôlées dans leur exécution ; les comptes de gestion des Trésoriers sont homologués sans examen par des auditeurs complaisants, incapables, parfois soudoyés ; le domaine public et les deniers de l'octroi sont outrageusement dilapidés ; pas d'adjudications pour les travaux concédés à la faveur ; dissimulation des prix de ventes ; emprunts décidés sans motif et consentis sans amortissement ; chemins impraticables, chaussées et digues confiées à la direction d'un boulanger qui répare à tort et à travers, trace des creux où il faudrait des éperons, et nuit aux propriétés riveraines au lieu de les protéger ; les membres des administrations se perpétuent dans leurs charges, contrairement à la loi, et s'entourent de leurs parents intéressés à leur maintien.

« C'est grâce à ces agissements coupables et à bien d'autres, qu'il serait trop long de signaler, que lui ont été surprises certaines Ordonnances contraires à ses vœux et dont il tient à dégager sa responsabilité.

« Avant de quitter le pays, il était de son devoir, ajoute-t-il, de dénoncer publiquement un pareil état de choses sur lequel il va appeler l'attention et les foudres de Sa Sainteté [1] ».

1. Ce factum a été publié *in extenso* par P. Charpenne, dans son *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France*, t. II, p. 262 et suivantes. Nous le reproduisons en appendice. (C)

Digitized by Google

Il fallait qu'un grand froissement d'amour-propre eût affecté l'esprit du nouveau cardinal pour l'amener à formuler, en termes aussi amers, acérés comme une flèche du Parthe, un aussi sanglant réquisitoire contre une ville et une contrée qui s'étaient toujours inclinées devant son autorité et qui l'avaient même accueilli avec un sympathique empressement. On aime généralement à laisser derrière soi une impression favorable et il n'est pas habituel de verser du vinaigre dans la coupe des adieux.

Aussi l'apparition de ce factum souleva-t-elle un indicible émoi. Les récriminations les plus ardentes surgirent de toutes parts, d'autant plus ardentes peut-être que certaines critiques portaient juste et qu'il était impossible d'en dénier le bien fondé. On était consterné de ce coup de boutoir, que l'on qualifiait de coup de pied de l'âne, lancé à la cantonnade, dans une suprême ruade. Ce fut un déluge de sarcasmes, une avalanche d'épigrammes en français, en provençal, en prose et en vers, la revanche de la Muse indignée, reniant son idole, se voilant la face, rétractant ses rimes de miel en rimes de fiel.

Les Consuls d'Avignon, en écrivirent à M. de Conceil, représentant de la Ville à Paris :

« Vous me demandez par votre lettre la protestation que Mon-
« seigneur le Cardinal Durini a fait distribuer ici le jour de son
« départ. Cet événement a consterné toute la ville et a surpris
« les provinces voisines où cet écrit a été répandu...

« Il est surprenant que l'on attaque une administration qui
« est fondée sur son statut municipal et sur les règlements des
« Vice-Légats, approuvés par le Souverain Pontife. »

Les Consuls envoyèrent aussi un exemplaire de la proclamation au Nonce à Paris, avec prière de protester en leur nom en Cour de Rome.

Puis le silence se fit, silence complet, absolu. Le Président avait mis le doigt sur la plaie, il importait de ne pas l'envenimer. — Et, vraisemblablement, les abus ne s'en portèrent pas plus mal.

Digitized by Google

Mgr Durini avait été le premier Président de la Légation d'Avignon, il en fut aussi le dernier, car il en fut le seul. Le titre disparut avec lui. Et les Vice-Légats, hiérarchiquement inférieurs, puisqu'ils dépendaient d'un Légat siégeant à Rome, reprirent leur administration séculaire. Elle ne devait plus durer longtemps.

Le Cardinal Durini, dont nous n'avons pas projeté d'écrire la biographie, mais simplement de rappeler le passage dans notre ville, mourut à l'âge de 61 ans, c'est-à-dire en 1787, dans sa villa de Babiano, sur le lac de Côme.

B^on^ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

APPENDICE

A

ORDONNANCE DU 3 AOUT 1775

Tarif du Tabac

Il est défendu de vendre au-dessus du tarif ci dessous, à peine de 300 livres d'amende et autres peines arbitraires.

Tabac en corde

Hollande ou Virginie supérieur à 8 longueurs.

Aux débitants de l'arrondissement du Bureau général, aux entreposeurs de Carpentras et Boullène, et par les entreposeurs, aux débitants de l'arrondissement	2 livres 20 sols la livre.
Au public	3 livres 4 sols la livre et 4 sols l'once.

Tabac haché ou frisé

Levant,

Aux débitants idem. etc	2 livres 1 sol la livre.
Au public	2 livres 8 sols la livre et 3 sols l'once.

Tabac en poudre

Arles supérieur 1re sorte.

Aux débitants	12 livres la livre.
Au public	13 livres la livre et 17 sols l'once.

Havane ordinaire.

Aux débitants	7 livres la livre.
Au public	7 livres 10 sols la livre et 9 sols 6 deniers l'once.

Digitized by Google

Arles 2 ou Son d'Espagne.

Aux débitants.....	4 livres 10 sols la livre.
Au public.....	5 livres 4 sols la livre et 6 sols 6 deniers l'once.

Roux fin ou Grené Roux.

Aux débitants.....	2 livres 12 sols la livre.
Au public.....	3 livres 3 sols la livre et 9 deniers l'once.

B

QUELQUES AUTRES ORDONNANCES DE MGR DURINI

Ordonnance sur les serpenteaux

2 mai 1775.

Voulant prévenir les accidents qui pourraient être occasionnés par les serpenteaux que l'on tire lorsqu'il y a quelque feu d'artifice ou autres réjouissances,

Confirmation est faite en tant que de besoin du Règlement fait à ce sujet par Mgr le cardinal Delci du 28 août 1728 et de l'Ordonnance de Mgr Bondelmonti du 28 avril 1735.

Et défense est faite à toute personne de jeter des serpenteaux, à ceux qui font ou qui feront à l'avenir des serpenteaux d'en vendre ni fournir aucun si ce n'est pour servir aux feux d'artifice.

Sous peine de dix écus d'amende encourable *ipso facto* sans autre déclaration, outre les dépens, dommages et intérêts.

Ordonnance sur le bois de la Combe

13 mai 1775.

Voulant éviter que le déboisement ne permette aux eaux d'emporter le gravier et le sable se trouvant sur la montagne de la Combe et ne nuise ainsi au village de St-Léger qui se trouve au pied,

Défense est faite à tous de couper les arbres, sous peine de 25 livres d'amende ; de les écorcer, les efforter et arracher, sous peine de 50 livres d'amende.

Il sera encouru 10 sols d'amende par bêtes lainues qui y dépêtreraient et seront confisqués les chèvres et boucs qui y seraient trouvés.

Ordonnance sur la procession de la Fête-Dieu.

10 juin 1775.

Ordre est intimé :

1° A tout chef de famille, de se trouver avec un flambeau et d'assister directement à la procession de la Fête-Dieu.

Digitized by Google

2° A chaque habitant ; de faire nettoyer, chacune en droit soi les rues par où la procession doit passer, de tapisser le devant des maisons et de faire tendre entièrement avec des tentes non percées et de largeur convenable, de manière que les rayons du soleil ne puissent aucunement pénétrer dans les rues, lesquelles tentes y seront laissées pendant l'octave.

Le tout sous peine de 100 livres d'amende.

Ordonnance sur le canal de la Durançole.

12 juillet 1775.

1° Confirmation est faite du règlement de Mgrs Lomellini, du 5 juin 1732, et Aquaviva du 3 août 1745.

2° L'ordre est intimé :

1. A ceux qui ont des espaciers, rigoles, courperdus, ou autres canaux sans concession ou autre titre légitime, de les fermer dans les six jours, sous peine de 50 livres d'amende encourable *ipso facto*. Une moitié et demie destinée au fisc, 1/4 au grand hôpital et 1/4 au dénonciateur.

2. Aux concessionnaires, de remettre leurs canaux dans les dimensions ordonnées, dans les huit jours, sous peine de 50 livres d'amende et d'être privés des claux.

3. Les eaux ne pourront être employées que pour l'arrosage des prés et jardins avec inhibition de laisser dériver l'eau dans le champ voisin, sous peine de 50 livres d'amende.

4. Défense est faite à tous de se servir des eaux lorsqu'elles sont employées au nettoiement de la ville, sous peine de 50 livres d'amende.

5. Défense est faite à tous de dériver les eaux servant aux moulins ou aux prés du grand Hôpital, durant la première et la troisième semaine de chaque mois, à commencer du premier dimanche d'avril, sous peine de 50 livres d'amende.

Privilège du Courrier.

11 octobre 1775.

Renouvellement et confirmation est faite des règlements de Mgrs Aquaviva, du 16 novembre 1747, Passionei, du 19 novembre 1755, et Salviati, du 10 janvier 1766, accordant le privilège exclusif et privatif au sieur Joachim Le Blanc, secrétaire des commandements de Son Altesse Sérénissime Mgr le Prince de Conti, de son contrat de bail à ferme du 23 mars 1775, d'écrire, imprimer, vendre, distribuer et débiter dans cette ville et toute l'étendue de cet État la feuille intitulée : le « Courrier » et tous autres ouvrages, feuilles et brochures périodiques concernant les nouvelles publiques, tant politiques que littéraires et autres ; les calendriers, étrennes mignonnes et généralement toutes sortes d'almanachs, comme aussi du privilège privatif et exclusif d'imprimer tous ouvrages publics tels que placards, avis, annonces, affiches dites relations, feuilles volantes et autres généralement quelconques en ce genre, de quelque part et par qui qu'ils soient présentés, sans exception de personne.

Les contrefaçons seront punies de la manière suivante, savoir :

Digitized by Google

1° Confiscation des ouvrages périodiques, nouvelles, calendriers, almanachs, étrennes mignonnes; des presses, caractères, ustensiles, et de tout ce qui aura servi à l'impression des dits ouvrages, et 2° paiement d'une amende de 3.000 livres, 1/3 destiné à la Révérende Chambre Apostolique, 1/3 au dénonciateur secret, et 1/3 au fermier ou à son cessionnaire (Niel).

2° Confiscation des placards, avis, annonces, billets, relations, feuilles volantes non imprimés chez Niel, et paiement d'une amende de 600 livres.

Les contrefaçons seront punies par les lois contre les faussaires.

Le fermier aura droit de faire rechercher, mais seulement en présence et assistance d'un officier de la commune.

Les contestations seront jugées par le Tribunal du Légat et Auditeur général.

Règlement pour le nettoiement des canaux de la Sorguette et de la Duransole.

16 décembre 1775.

Ordre est intimé :

1° A tous, de laisser toute liberté à celui qui a eu l'entreprise du curage des canaux, de consolider les voûtes et de construire les nouvelles dans la largeur nécessaire au bon écoulement des eaux.

Défense est faite d'y jeter des bêtes mortes, des débris, des décombres ou ruines, de la terre, de la paille, d'y faire du fumier.

Sous peine de 10 écus d'amende.

Chaque locataire ou propriétaire devra payer sa juste part dans la dépense de récivrage.

Ordonnance relative aux étrennes.

19 février 1776.

Ayant appris que, dans le voyage qu'il fit à Valréas et à Vaison, ses gens et les cavaliers de la Maréchaussée de sa suite, se fondant sur un prétendu usage, avaient retiré des Communautés par où Son Excellence passe, des étrennes plus ou moins considérables, suivant l'importance de chaque endroit, Son Excellence, ne voulant point que les courses qu'elle pourrait faire à venir dans cet État soient une occasion de dépenses coûteuses aux villes et aux lieux qui le composent, après avoir préalablement obligé tant ses gens que la Maréchaussée à restituer tout de suite et en entier, à chaque Communauté, l'argent qu'ils en avaient reçu,

Défend à tous Consuls, Trésorier ou Secrétaire de chaque Communauté de donner sous aucun prétexte des étrennes, soit mandats ni aucun argent, sous telle autre dénomination que ce soit, à ses valets de chambre, cochers, postillons, valets de pieds, estafiers, et autres personnes qui seront à la suite de Son Excellence ou de ses successeurs, comme chevau-légers et cavaliers de la Maréchaussée ; Son Excellence voulant que, dans aucun cas, les dits chevau-légers de la Maréchaussée ne puissent rien retirer, moins encore exiger d'aucune Communauté du Comtat sans un ordre exprès et par écrit de Son Excellence.

Digitized by Google

Sous peine pour les dits chevau-légers et cavaliers de la Maréchaussée d'être cassés, et pour les Consuls, Trésoriers et autres, de rembourser de leur propre argent à chaque Communauté celui qu'ils auront payé, lequel sera et demeurera confisqué au profit des Hôpitaux ou maisons de charité de chaque endroit.

C

Protestation de S. E. Mgr le Cardinal Durini

Pro-président et pro-légat d'Avignon et du Comtat-Venaissin

Enregistré dans les actes de la Légation le 17 juin 1776, jour de son départ.

Persuadé que le titre de Président d'Avignon et du Comté-Venaissin n'était pour nous que l'essentielle obligation d'y faire régner l'ordre, la paix, la justice et l'abondance, et que l'étendue de notre autorité devait être la mesure de nos devoirs, nous nous sommes constamment appliqué à diminuer les frais et les longueurs des procès; à tendre une main secourable à cette multitude de citoyens que la faiblesse n'expose que trop à l'oppression, aux veuves, aux pupilles, aux indigents; à protéger le commerce et à favoriser l'industrie, source d'avantages et d'opulence pour un État; à refuser à tous les banqueroutiers et défaillants des sauf-conduits qui les encouragent à la fraude par l'espérance de l'impunité; à saisir, à enlever les faux poids et les fausses mesures qui augmentent, par des soustractions multipliées, le prix des denrées qui ne sont déjà que trop chères; à procurer un rabais sur le tarif de la viande par le concours des oblateurs aux enchères et les passations de baux à ferme des boucheries; à faire revivre parmi les troupes l'ordre, la discipline et les distinctions par une ordonnance militaire; à pourvoir à la propreté et à la liberté des rues en les déblayant de tout ce qui pouvait les infecter et les embarrasser; à la salubrité de l'air en faisant à certains jours circuler l'eau dans la ville; à la sûreté des fortunes en proscrivant les jeux de hazard; à la vie des citoyens, si souvent attaquée par la facilité de se procurer des poisons, en prohibant aux apothicaires, droguistes et épiciers, de vendre indistinctement des drogues meurtrières, et en ordonnant, lorsqu'ils en vendent, d'inscrire le nom des acheteurs dans un registre paraphé du juge.

Mais tous ces soins, quelque importants qu'ils fussent par eux-mêmes, ne pouvaient avoir qu'une utilité passagère et relative à la durée du pouvoir qui nous a été confié; il en était d'autres pour nous dont l'objet était plus essentiel et l'effet plus durable, ce sont ceux qui tendent à réformer les abus de l'Administration municipale, abus d'autant plus nuisibles qu'en facilitant la dissipation des deniers publics, ils attaquent l'aisance des particuliers par des impositions continuelles et des surcharges accablantes.

C'est à la connaissance de ces vices distinctifs du bien public que nous nous sommes principalement attaché. Il est vrai qu'un objet aussi important a exigé de nous un long examen, des recherches assidues et une fermeté inébranlable; mais aussi le résultat de notre travail nous a convaincu que nos opérations n'étaient pas inutiles et que l'Administration d'Avignon, de Carpentras, de

Digitized by Google

diverses Communautés et du corps de la province du Comté-Venaissin, viciée dans presque toutes ses branches, demandaient les remèdes les plus prompts et les plus efficaces.

En effet, celle d'Avignon nous offre un tableau de vices ruineux que nous parcourrons rapidement.

Vices dans les délibérations, et ces délibérations sont le ressort de toute l'action municipale : on ne les expose que verbalement au Gouverneur qui par conséquent ne peut ni les peser, ni les examiner, ni être assuré qu'elles ne seront pas changées ou altérées lorsqu'on les couchera par écrit. Vices dans les autorisations : elles sont verbales, de sorte que le caractère principal, qui légitime les actes du Conseil, dépenses, emprunts, réparations, gratifications etc., ne peut jamais être constaté. Vices dans la régie de biens communs : 1° biens patrimoniaux, comme cens, lods, maisons etc. On n'adjuge pas les premiers aux enchères, ainsi qu'on y est tenu, et qui par là deviennent plus productifs, et, au lieu de se défaire des seconds, lorsqu'on est prié d'emprunter, on les conserve soigneusement, quoique les réparations en absorbent les revenus ou les réduisent à presque rien, tandis qu'on contracte des dettes dont les intérêts se portent au 4 ou 5 %; 2° biens de concession, comme les indemnités accordées à MM. les fermiers généraux de France, dont le principal usage est pour les réparations des chemins et l'acquit des dettes et qu'on divertit à mille autres objets; 3° biens d'octroi, comme les impositions sur la farine, sur le vin, sur les denrées etc., et qui sont portées à un si haut point que les objets de consommation sont devenus pour les habitants de la plus grande cherté.

Par une loi formelle, tous les biens communs doivent être adjugés à celui qui fait la condition meilleure. Cependant, pour ce qui concerne l'entrée dn vin, sous prétexte d'économie, on viole cette loi, on répand des cartes représentatives du droit, on les reçoit aux portes de la ville et le résultat de ces cartes détermine le produit. Opération funeste qui, pour favoriser quelques propriétaires de vignes, diminue les revenus de la ville qu'un bail à ferme augmenterait, gêne la circulation du vin, arrête l'abondance et force les citoyens d'être mal et chèrement abreuvés. Ce n'est pas assez : comme on n'a que le délai de trois mois pour l'entrée du vin, les cartes qu'on accorde après ce délai et dont le produit monte au moins à 2.000 livres, rentrent dans la partie appelée *minutis ;* l'on en rend un compte arbitraire, et la ville n'en est que trop souvent frustrée.

Vices dans les emprunts : on les fait sans objet essentiel et nécessaire, sans pourvoir au remboursement, sans stipuler des termes fixes de paiement dans les actes, sans prendre les moyens de les acquitter, sans avoir une caisse d'amortissement; c'est ainsi que les dettes s'accumulent et parviennent à des sommes exorbitantes.

Vices dans les constructions des chemins : l'on ne les répare presque jamais, on ne pense qu'à les reconstruire, et à renouveler des dépenses énormes. Des baux d'entretien passés et renouvelés tous les six ans sauveraient la ville de ces frais ruineux. Vices dans les constructions des chaussées qui ont déjà englouti des sommes immenses et qui en exigent de plus considérables encore : 1° les constructions si coûteuses sont toutes à la charge de la ville, tandis que, par la sentence de l'Auditeur Sabatini, elle n'en doit supporter que la demie, et que sur cette demie les seigneurs directs doivent contribuer relativement à leurs directes, et les concessionnaires de la ville proportionnellement à

Digitized by Google

leurs commissions. Par quelle contrariété étonnante en 1666 le Conseil de cette Communauté demandait-il, avec tant d'empressement que de succès, d'être soulagé dans ses dépenses, et que le Conseil actuel s'empresse à tout supporter et à s'écraser sous le poids d'un fardeau dont les trois quarts lui sont absolument étrangers ? Il est inutile de dire ce que tout le monde devine. 2° Constructions arbitraires faites sans enchères, sans adjudications, sans projet réfléchi et contre la disposition des règlements. 3° Mal dirigées : les unes sont transversales et s'opposent au cours de la rivière, les autres sont en éperon et forment des entonnoirs qui engouffrent les eaux et en déterminent les efforts sur nos rives ; les autres parcourent des lignes sinueuses peu favorables et proscrites par les œuvres de l'art. 4° Mal construites : un boulanger préside à l'ouvrage sans devis de construction, sans plan figuratif, ainsi qu'il nous l'a confié ; il contrôle les pierres qu'on (envoie) emploie sans être inspecté lui-même et il les fait placer aux ouvriers selon qu'il le veut, selon qu'il entend, puisqu'il n'a point de projet sous les yeux. 5° Peu solides : la superficie est en gros quartier de pierre pour tromper l'œil, mais le dessous et le remplissage ne sont que de terre, comme la vérification que nous en avons fait faire nous l'a démontré. 6° Nuisibles, parce qu'elles sont plus offensives que défensives, qu'elles gênent et contrarient la direction de la rivière et qu'elles en augmentent la violence et les ravages.

L'énumération de la plupart de ces abus peut s'appliquer à l'Administration des autres Communautés.

Si nous passons au corps de la Province du Comté-Venaissin, quel assemblage de vices ne présente pas son Administration ? L'envisageons-nous comme assemblée générale ? Nous trouvons des vices pour l'homologation des dépenses et des comptes du Trésorier, on les alloue sans les examiner, sans les discuter, sur un simple exposé. Vices dans la nomination des auditeurs des comptes : ces auditeurs sont des Consuls de village, gens timides, agrestes, ignorants, ne connaissant ni les calculs, ni les objets, ni les règlements, et signant aveuglément ce qu'on leur présente. Vices dans la manutention de ce qu'on a institué et de ce qui a été statué : on s'en repose entièrement sur l'assemblée ordinaire, on la laisse opérer arbitrairement sans jamais la surveiller. Considérons-nous le corps de la Province comme assemblée ordinaire ? Les vices renaissent en fait, vices dans les pouvoirs illimités ; elle commente, interprète, étend, resserre les délibérations générales qui, cependant, doivent être des lois immuables pour elles. Vices dans l'exécution : elle la suspend, l'arrête ou plutôt l'anéantit à son gré, puisqu'il est des délibérations prises, renouvelées et inexécutées depuis vingt ans. Vices dans la réparation des chemins, objet principal de ses soins et de ses dépenses, mais, comme on l'a déjà dit, nul entretien quand on l'a construit ; si l'on construit, c'est par partie ; on quitte, on reprend, on abandonne, et depuis plusieurs années, mille constructions ; aussi, à l'exception du chemin qui conduit à Avignon, tout est détruit, ruiné, impraticable. Vices dans les articles de dépenses du Trésorier : les mandats qu'il acquitte ne sont pas enregistrés et, conséquemment, nulle trace des pièces probantes des comptes, impossibilité de suivre et de constater l'emploi des sommes payées. Vices dans l'usage des deniers publics : on les prodigue en députations, voyages, dédommagements, honoraires, gratifications, etc. Vices dans la continuité des charges : elles doivent finir tous les trois ans, suivant les statuts ; elles sont perpétuelles par des confirmations mendiées,

Digitized by Google

illégales, et qui éternisent le despotisme de certains officiers, et la dissipation des sommes appartenant à la Province. Vices dans les liaisons indissolubles des membres : ils sont unis par des nœuds de parenté, d'amitié, de gratitude, d'intérêt, nœuds puissants avec lesquels ils serrent et asservissent tout le corps.

C'est contre ces abus odieux, cette administration si funeste à la félicité générale, cet état de ruine de la chose publique que nous nous sommes élevé avec force et que nous réclamons aujourd'hui. Nous protestons contre toutes les Ordonnances qu'on pourrait nous avoir surprises et qui pourraient favoriser les vices que nous proscrivons à l'avantage des habitants, les regardant comme contraires à nos principes, à la pureté de nos institutions, ce qui nous a toujours dirigé. Nous protestons contre tous les abus que nons venons de retracer, et que nous avons cru devoir exposer au cœur sensible et paternel de Sa Sainteté, afin qu'elle daigne y remédier avec cette maturité, cette sagesse et cette justice qui immortalisent son nom et son règne. Nous les avons également déférés au ministre le plus équitable et le plus éclairé, pour qu'il veuile bien solliciter et obtenir un règlement municipal qui rétablisse l'ordre et ramène la bonne administration. Nous les dénonçons à nos successeurs pour que leur zèle, excité par nos cris, soutienne ce que le nôtre nous a fait entreprendre : conduit par de si nobles motifs, nous avons déposé ces protestations solennelles dans les Registres de la Légation, comme un témoignage de notre amour pour le bien public et comme un monument éternel de notre tendresse pour des peuples dont la félicité. ne pouvant être notre ouvrage, sera du moins notre souhait et notre plus douce satisfaction.

SOURCES A CONSULTER

Imprimés

Charpenne. — *Réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France.*
J. Balze. — *Ode en l'honneur de Mgr Durini.* S. l.
Bibliothèque Calvet. — *Durini*, in-4°, n° 3.912.

Manuscrits

Bibliothèque Calvet. — N°s 1.618, 2.431, 2.439, 2.475, 2.557, 2.825.
Archives départementales. — N°s AA, 30 et 128.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU PAYS KHMÊR

Le voyageur qui, après avoir traversé la Cochinchine, franchit, sur le Mékong, le 10e degré de latitude nord, voit disparaître les plaines basses, presque au niveau du fleuve, entre lesquelles il vient de naviguer. Les berges s'élèvent graduellement. La végétation est plus abondante. Le climat est plus sec, l'air plus transparent, l'atmosphère plus lumineuse. Les arbres à ramure épaisse deviennent de plus en plus nombreux, tandis que se font plus rares les palmiers légers comme des roseaux qui produisent la noix d'arek et dont l'Annamite se plaît à entourer sa demeure. De loin en loin, apparaissent, dans la verdure, des toits rouges à inclinaison rapide dont les extrémités se relèvent en forme de trompes souples et fines. Ce sont les premières pagodes cambodgiennes, assoupies sous le soleil, au milieu des manguiers et des palmiers à sucre. Les paillottes qu'on voit aux environs, construites sur pilotis, sont les maisons, les phtéas cambodniennes. On est entré dans ce beau pays Khmèr qui s'étend entre le golfe de Siam, le royaume du même nom, le Laos et la Cochinchine.

Bientôt l'on verra se dessiner dans le lointain, au nord de la pointe de Kas-Noréa, une ville toute blanche, toute neuve, Phnôm-Pénh, la vieille cité rajeunie, transformée par l'activité française. Au-dessus des toits, l'on verra jaillir la Pyramide Khmère, le Phnôm, auquel la capitale doit son nom. Sentinelle immobile et fière, on la dirait placée là jadis pour surveiller le

Digitized by Google

Mékong et jeter l'alarme, au cas où elle apercevrait les jonques de guerre des Annamites et les lances de ces ennemis séculaires. En 1891, elle dominait encore d'anciennes constructions hybrides et penchées entre lesquelles passait, chaque soir, l'attelage du Résident général, unique note du monde civilisé sur la voie cahoteuse qui allait du Palais royal à l'hôtel du représentant de la France. Quatre ans après, se groupait à ses pieds une ville à la physionomie avenante et fraîche de couleurs, entre des quais et des boulevards, qui, depuis 1900, s'animent de plus en plus, dans le jour, et s'endorment, la nuit, sous la lumière électrique.

Principal entrepôt du Cambodge, grâce à sa situation exceptionnelle, car elle est assise en face de quatre embranchements du Mékong, la capitale est mise par eux en communication avec le Siam, le Laos et la Cochinchine. L'arroyo ou bras de Chaudoc la relie à l'arrondissement cochinchinois du même nom. Le Tonlé-Sap, qui vient du Nord, lui apporte les paddys de Battambang ou le fruit des pêches miraculeuses faites au Grand Lac et dont le poisson, séché ou salé, retenu en partie pour l'alimentation indigène, s'expédie en quantité considérable dans les établissements des détroits et jusqu'en Chine. Enfin le Grand fleuve lui-même, descendant de Khône et de Stung-Trèng, lui livre les produits des principautés Laotiennes et prend ses richesses à elle qu'il emporte vers Saïgon, en traversant les grands marchés de la Cochinchine : Vinh-long, Sadec et Mythò. Aussi son mouvement commercial s'accroit-il chaque jour. On peut en juger par le nombre toujours plus grand des chaloupes à vapeur et des paquebots des messageries fluviales qui viennent prendre charge le long de ses berges.

Mais avant d'apercevoir la capitale, qu'on n'atteindra qu'après quelques heures encore de navigation, voici les plaines de ce pays où les montagnes sont rares et très peu élevées et dont la superficie est le cinquième de celle de la France. Ces plaines ne connaissent que deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies. La première, qui va de novembre à mai, ne voit pas tomber une goutte d'eau. Elle comprend trois mois particulièrement agréables : décembre, janvier et février. Alors la température s'adoucit. Le ciel est d'une pureté incomparable, les couchers de soleil féeriques, les nuits idéales. La végétation a toute sa splendeur. La sève est en plein épanouissement. Au flanc des arbres, dans les clairières et dans les forêts, toutes les orchidées sont en fleurs. Sous bois, le gros et le petit gibier fourmillent,

Digitized by Google

criblant de traces la poussière des sentes et des pistes charretières. C'est la vie tropicale à son maximum d'intensité. En mars, la chaleur du soleil augmente de façon sensible. Le thermomètre accuse facilement 38 degrés à l'ombre. Il faut recourir au panka, ce large éventail suspendu, grâce auquel on rafraîchit la température autour de soi. Les champs sont desséchés ; l'herbe est brûlée ; la terre durcit et s'écaille. En avril et mai, la température est si élevée que le feuillage jaunit et que les arbres se dépouillent comme le font ceux d'Europe en automne.

C'est pour le Cambodgien l'époque du repos qu'il consacre aux voyages. Sa valise est vite faite. N'ayant pour vêtement que le sampot, étoffe de soie ou de coton qu'il noue autour de ses reins après l'avoir passée entre ses cuisses qu'elle recouvre, il part, les mains ballantes, sans avoir même à s'inquiéter d'un chapeau, ce complément de toilette étant de notre invention et le soleil de là-bas n'ayant d'exigences que pour nous. Et le voilà sur les grandes routes et dans les villages, semant les petites nouvelles. Journal vivant, dans ce pays où le journal est inconnu, il colporte les faits divers et les chroniques locales, en fumant la grosse cigarette de tabac indigène roulé dans le pétale rose d'une fleur de nénuphar passée au fer chaud ou dans un morceau de feuille de bananier séchée au grand air.

Mais, dans la saison qui s'étend de juin à la fin d'octobre, tout change. Bon nombre de plaines où l'on passait, il y a un mois, à cheval, à éléphant, et où grinçaient les roues des charrettes à bœufs, sont maintenant inondées à perte de vue. Des barques circulent à travers les arbres, aux branches desquels elles s'amarrent, la nuit et pendant les grandes bourrasques de la mousson du sud-ouest. Les paillottes, dont on ne voit plus les pilotis, semblent flotter sur l'eau.

C'est que des pluies diluviennes et la fonte des neiges du Thibet ont grossi le Mékong. Et ce fleuve, un des plus beaux du monde, est sorti de son lit. Il ne l'a pas fait dans un accès de colère, comme le font le Rhône, la Garonne et nos autres cours d'eau français. Déborder est dans son programme de chaque année, Il ne franchit pas ses bords pour mettre à mal les riverains, noyer leurs caves, emporter leurs animaux, causer des dégâts à leurs habitations et à leurs cultures. Au contraire, il fait l'office de visiteur bienfaisant ; il accomplit un acte de protection, de générosité, Aussi, lorsqu'il déborde, le fait il avec douceur. Il monte discrètement, se retenant, pour ainsi dire, afin de ne pas

Digitized by Google

causer de surprise. Il y a quelque chose comme une caresse dans le geste de ce frère du Nil, qui, après s'être élevé lentement de l'étiage au sommet de ses berges, se répand sur les plaines et y dépose la fécondité du limon de ses eaux.

En même temps que cette admirable artère fluviale, qui, pendant la sécheresse, a, sur certains points, plus de deux mille mètres de large, toutes les rivières, toutes les voies d'eau du royaume se sont enflées et débordent.

Le Cambodgien contemple la crue sans terreur. Les eaux qui gagnent sa propriété ne lui causent aucune angoisse. C'est avec reconaissance qu'il voit venir à lui l'auxiliaire précieux à la visite duquel sa rizière devra de s'épanouir en épis d'or. Il est prêt à le recevoir : sa maison est sur pilotis et abrite sa barque prête à flotter. Sitôt la saison pluvieuse définitivement établie, il attelle ses deux buffles à sa petite charrue Khmère. Sa terre est bien détrempée. Elle est de celles qui bénéficient de l'inondation sans en souffrir. Bientôt, sous le soleil généreux qui la mûrira en trois mois, sa rizière, les racines dans l'eau, étendra sa nappe de verdure claire et gaie. Et lorsque les eaux du Nil cambodgien se retireront, elles laisseront une couche de détritus végétaux de toute espèce et de plusieurs millimètres d'épaisseur, qui fécon-deront, pour la récolte de l'année suivante, ce sol ainsi maintenu dans un état de fertilité merveilleuse.

Si le pays à son cachet particulier, sa populalion elle aussi se distingue de celle qui occupe le sud de la péninsule. De taille plus élevée, les Cambodgiens ont la démarche plus naturelle, plus voisine de la nôtre. On ne retrouve pas chez eux ce balan-cement très spécial du bras et de la main qui nous fait penser aux anthropoïdes quand nous regardons marcher les Annamites, les femmes surtout. Ils n'ont d'ailleurs, avec ces derniers, aucune analogie de couleurs, de traits, de religion, de mœurs, de carac-tère, de langage. Ils appartiennent au groupe sur lequel rayonne la civilisation hindoue et portent le cachet de la famille aryenne dont l'Inde a été le berceau.

Qu'on ne leur demande pas d'où ils viennent. Ils l'ignorent et, mieux qu'eux, nous sommes fixés sur leur origine. Mieux renseignés, c'est nous qui leurs apprenons quels glorieux ancêtres ils doivent saluer et vénérer.

La première partie des annales cambodgiennes, en effet, ne mentionne qu'une suite d'événements fabuleux dont on ne saurait rien exprimer d'affirmatif. Les Cambodgiens s'en

Digitized by Google

contentent cependant. Le mystère dont ils se croyent enveloppés n'étant point fait pour leur déplaire, ils n'ont pas cherché à le pénétrer. Si les documents dont ils sont dépositaires étaient uniques, nous nous trouverions en présence d'une histoire sans genèse, impossible à reconstituer, grâce à la forme légendaire des écrits nationaux parvenus jusqu'à nous. Mais l'Inde et la Chine avaient eu le souci d'enregistrer fidèlement certaines manifestations du passé. C'est en nous aidant de leurs notes et en déchiffrant les anciennes inscriptions Khmères que nous avons pu établir la généalogie du peuple sur lequel s'exerce aujourd'hui notre protectorat.

Vieille race autochtone, dès 1109 avant Jésus-Christ, les annales chinoises la signalent comme très belliqueuse. Ses rois se mettent en relations avec l'Inde, et, dès lors, se produit dans le royaume l'infiltration de cette dernière qui commence à présenter des particularités historiques quelques siècles avant notre ère.

C'est d'abord Préas Thong, prince de la maison régnante d'Indra-Prasta, à Delhi, qui, chassé de ses foyers en l'an 443 avant Jésus-Christ, vient s'établir chez les Khmêrs, entraînant avec lui une petite colonnie d'Indiens. Le siècle suivant assiste au débordement du peuple d'Intakpath qui occupait l'ancienne Bactriane, au nord-ouest de l'Inde. Nous devons très probablement à ce fait le nom donné jusqu'à présent au pays Khmêr : Srok Kampuchéa (pays de Kampuchéa), car les ouvrages hindous désignent les peuples d'Intakpath sous le nom de Kambodyas.

Conquête ou immigration, nous ignorons la nature de ce débordement. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fils de l'Indé venus alors au Cambodge y trouvèrent un État d'une prospérité et d'une magnificence qui n'avaient rien à envier à celles de leur propre patrie. C'était un empire extrêmement puissant. Il avait pour limites : la Chine au nord, la mer de Chine au Sud, à l'est le royaume de Champa. En 960, il avait pour tributaire plus de 60 petits Etats. Il s'était créé là un centre lumineux de civilisation que Ptolémée notait sur ses cartes. Ebloui par sa renommée, le grand Khan de Tartarie lui envoyait une ambassade en 1296.

C'est que ce pays a été non-seulement un grand foyer national, mais un foyer de grands souverains, qui, non contents de donner au royaume le prestige de la force, favorisèrent de tout leur pouvoir l'essor artistique des Khmêrs. Témoins les

Digitized by Google

souvenirs archéologiques qui peuplent les anciennes provinces septentrionales que le traité du 23 mars 1907 a rendues au Cambodge : je veux parler des ruines d'Angkor.

Angkor, cité merveilleuse, où les architectes ont semé les temples et les palais. L'œuvre est gigantesque. Elle couvre de la majesté de son ensemble plusieurs kilomètres carrés. Et sur toutes les faces de ses monuments, pas un décimètre qui n'ait été admirablement fouillé au burin. Là s'est prodigué ce sentiment exquis de la décoration qui était une des caractéristiques de l'art Khmêr et qui se révèle encore chez les Cambodgiens de nos jours. Chapiteaux, corniches, frises, le ciseau le plus habile à passé partout, voilant sous les sculptures, comme sous de la dentelle, l'auguste nudité de la pierre. La foi des Brahmes, qui était alors la foi du pays Khmêr, a répandu sur les portiques les effigies de la Trimourti. Les fleurs du lotus et des autres plantes sacrées de l'Inde servent de cadre aux divinités brahmaniques. Les frontons et les entablements s'embellissent de toutes les allégories venues des bords du Gange. C'est l'expression la plus gracieuse et la plus naïve de la pensée religieuse du temps. Toute l'Inde y est accourue avec ses dieux et ses mythes. Lakchmi la féconde, verse l'abondance au milieu des bayadères Apsaras. La belle Khali chante sa félicité dans l'amour, accompagnée par les musiciens du Khaylassa. Quant aux armées en marche, quand aux mêlées de dieux et de demi-dieux lançant les flèches du haut de leurs chars de guerre au-dessus de leurs chevaux cabrés, c'est l'épopée de l'Inde qui est aussi l'épopée nationale cambodgienne. C'est la traduction, par le ciseau, de cette Iliade hindoue si étrange et si simple dans la naïveté sanscrite du Ramaïana. C'est l'Inde passée au creuset de l'âme Khmère et faisant rayonner sur les temples d'Angkor la mythologie de sa croyance et la poésie de ses rêves épiques.

Ainsi s'affirme l'étroite parenté de l'Inde et du Cambodge. Le souffle auquel nous devons les monuments d'Angkor est bien le même qui fit dresser les temples des grands Mogols à Delhi. C'est bien celui qui fit germer les temples de Tripetti, de Madura, de Trichinopoli, de Chillambaram.

Angkor était, en effet, une des grandes écoles nées du souffle hindou, comme Pergame, Ephèse, Alexandrie étaient les grandes écoles nées du souffle grec. Aussi, quoique ses œuvres soient plus délicates, plus légères, plus voisines du beau que les œuvres hindoues, l'influence de sa métropole d'art se fait-elle sentir, à

Digitized by Google

notre grand regret, dans les productions de sa statuaire. Le mysticime effréné de l'Inde n'admettait pas les réalités et faisait considérer la sincérité de l'imitation comme une audace impie. D'où cet art conventionnel, en dépit peut-être de toutes les tentations, et n'ayant qu'un souci : celui de voiler la vérité sous certains symboles irrévocables. Sur l'Acropole, au contraire, grâce à l'imagination libre des artistes grecs, les divinités de l'Olympe ont pris, sous les doigts de maîtres essentiellement imitatifs, l'expression la plus pure de la beauté idéale. A ces derniers les merveilles que l'on sait. Aux Khmêrs des statues dont la pose hiératique cause une insurmontable expression d'immobilité et d'éternité.

Si j'établis ce rapprochement qui, lui, serait considéré comme impie avec bien plus de raison, c'est que les premières œuvres Khmères et les premières œuvres grecques sont à peu près contemporaines. A la même époque, se produisait aux Indes et au Cambodge le même épanouissement d'art que dans la péninsule assise au bord de la mer Ionienne. Mais c'est à cette dernière seule que devait appartenir le privilège d'être le berceau classique de l'imagination et de la grâce.

En l'an 638 de notre ère, le souffle dont j'ai parlé animait encore le peuple cambodgien ; car, en même temps que son royaume montait à l'apogée de la gloire, on voyait se dresser les tours fascinantes du sanctuaire d'Angkor-Vat. Basilique aux proportions surprenantes, élevée pour devenir la gardienne des livres sacrés attendus de Ceylan, non seulement Angkor-Vat paraît bâti par des Titans, mais il provoque l'admiration des architectes modernes qui le tiennent pour une des œuvres les plus hardies que l'homme ait entreprises. Les ouvriers qui réalisèrent cette conception avaient sûrement l'orgueil de sceller les clefs de voûte pour l'éternité. Depuis 1.300 ans, elles se soutiennent, en effet, sous le ciel. Mais c'est à la France qu'ils devront désormais la réalisation de leur espoir et de leur noble pensée. Car nous sommes venus à temps pour sauver le colosse endormi auquel la nature s'attaquait déjà. La végétation commençait à l'envahir de toutes parts ; elle le menaçait de la destruction qui a été le sort des autres merveilles de l'ancienne capitale.

Des ruines, car les autres ne sont plus que des ruines, voilà tout ce qui resterait, sans Angkor-Vat, de la grandeur passée des Khmêrs. Livres de pierre, documents tangibles de l'histoire, elles demeurent néanmoins le témoignage éclatant de la gloire

Digitized by Google

et de la civilisation cambodgiennes disparues à jamais. La grande province sur laquelle elles sont disséminées était bien le centre d'une monarchie puissante et fière, rivale de celles à qui l'on doit les pyramides d'Egypte, les temples de Babylone et de Luknow, les palais de Memphis et d'Agra.

C'était l'époque triomphante. Alors la race, grande et forte, souriait à la belle Angkor. Alors les Khmêrs se dressaient farouches lorsque les kongs de guerre annonçaient que le Maha Nokor (le divin pays) était menacé.

Aujourd'hui, la cité superbe est abandonnée. Depuis des siècles, par suite d'événements dont on n'a pas encore pénétré la cause, le vide s'est fait autour d'elle comme autour d'une nécropole oubliée. Tout ce qui, dans la nature, concourt à la désarticulation de l'œuvre humaine s'est acharné sur ces monuments que le Siam a regardés s'écrouler avec indifférence, peut-être avec la satisfaction de la jalousie, sollicité, d'ailleurs, par des préoccupations d'un autre ordre. Un à un, se sont détachés les moulures, les frises, les rinceaux. Le sol en est couvert. Ils servent de couche à ces géants vieillis qui s'étendent là pour l'éternel repos, brisés non par la fatigue de leur veillée à travers les siècles, mais par l'étouffement de la forêt impitoyable qui s'est resserrée chaque jour davantage.

Il appartenait à la France de sauver les trésors dont le traité de 1907 faisait retour au Cambodge. Aujourd'hui que le royaume est redevenu maître de la grande région d'Angkor, un des premiers soins du protectorat a été de lutter contre la nature pour conserver ce qui reste de ruines si précieuses. La jalousie de la forêt ne s'exercera plus contre ces admirables reliques vers lesquelles un enthousiasme qui s'explique commence à diriger le tourisme.

C'est qu'Angkor soutient avantageusement la comparaison avec les villes mortes les plus célèbres, Cité impressionnante comme Budnath et Kathmandou dans le passé, de nos jours c'est la Vijanagar Khmère. La nuit, le battement d'ailes des chauves-souris et le pas de quelque fauve égaré sont les uniques bruits entendus dans l'intérieur des temples et des palais, tandis qu'au dehors le Kalao, l'oiseau solitaire des grands bois de là-bas, pousse, d'heure en heure, son cri habituel, lugubre comme un cri d'agonie. Appel désespéré qui ne trouve pas d'écho, il jette l'angoisse dans le mystère de ces épaisses forêts toujours silencieuses, qu'elles soient plongées dans l'ombre, ou qu'elles filtrent les rayons du soleil ou de la lune.

Digitized by Google

II

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que la civilisation qui fit germer de si belles œuvres d'archichecture a donné lieu à une autre manifestation de l'art, expression de l'état d'âme du peuple à cette époque éloignée. Vous devez soupçonner, évidemment, une litterature portant l'empreinte de ce merveilleux qui rayonne partout à Angkor.

C'est bien, en effet, la note dominante des récits arrivés jusqu'à nous. Epaves littéraires recueillies par la tradition, elles sont un reflet de ce temps. Mieux que les ruines, elles font revivre ce passé ; car si les ruines provoquent l'admiration, elles n'en laissent pas moins au cœur l'impression pénible qui vient toujours d'elles. Ces larges salles, ces longues galeries où se pressait la foule bruyante et animée saisissent aujourd'hui par la solitude où elles sont plongées. Il semble que même le sourire des divinités de pierre a pris l'expression mélancolique et douloureuse qu'aurait le sourire d'êtres abandonnés. Témoins visibles de l'époque héroïque, les ruines n'en sont que les témoins muets, acropoles désertes et démembrées, glacées par le silence et la tristesse des âges.

Mais la légende vibre encore, la gracieuse légende échappée à l'oubli et dans laquelle se retrouve toute la fraîcheur de la jeunesse Khmère. Fleur éclose depuis des siècles, le temps ne l'a point fanée, elle n'a rien perdu de son parfum. Par elle, on sait ce que semblent vouloir dire les déesses d'Angkor ; grâce à elle, on devine ce que pensent les sphinx et les monstres, gardiens de ces demeures.

Quand disparurent les glorieux ancêtres des Cambodgiens, ermites et fées regagnèrent l'Inde, le pays du rêve. Ils retournaient vers les banians sacrés sous lesquels la Muse avait dicté le Ramaïana. Mais les légendes restèrent pour nous permettre de voir, comme au travers d'un prisme, ce passé radieux qui s'estompe si loin dans le temps.

Contes sans prétention, où les passions s'étalent naïvement, où les aventures éblouissantes se multiplient, où les caractères s'affirment nets et simples, c'est l'œuvre anonyme d'une époque ou de diverses époques qu'il est impossible de préciser. J'aurais eu bien du plaisir à vous faire connaitre une de ces légendes. Mais ce serait sortir des limites d'une causerie comme celle-ci.

Digitized by Google

D'ailleurs, je ne saurais vous offrir qu'une pâle traduction. Est-il un texte original qui ne se déflore en passant dans une langue étrangère ? Je me bornerai seulement à vous dire qu'indépendamment de leur saveur orientale, elles ont un charme pénétrant qui les aurait fait aimer de Perrault, si Perrault les avait connues.

Elles se font rares, malheureusement. On ne saurait, du reste, se prononcer sur l'importance du trésor littéraire des Khmèrs. Les insectes et le feu, auxquels l'habitation indigène, faite de paille et de bambous, est si exposée dans ce pays, ont certainement détruit de nombreux manuscrits. N'y aurait-il eu que des productions gracieuses du genre de celles dont je viens de parler, nous aurions lieu de déplorer la perte de ces feuilles de phchôl, manuscrits végétaux longs et minces, sur lesquels les caractères étaient gravés au stylet. Aussi bien la stérilité de l'époque contemporaine serait-elle de nature à nous faire regretter doublement leur disparition.

De nos jours, en effet, les productions de l'esprit seraient nulles au Cambodge si l'on n'avait eu le Santhor Mok. Loin de moi la pensée de vous communiquer les poésies sans saveur et sans inspiration de cet ancien ministre des Finances qui a été incinéré il y a une vingtaine d'années, bien qu'elles représentent les toutes dernières poésies cambodgiennes, les uniques poésies de notre temps. Mais permettez-moi de faire une exception pour celle que voici. Bien qu'elle n'ait sur les autres aucune supériorité, elle est susceptible, du moins, de retenir un moment votre attention, car elle se charge de dessiner pour vous, naïvement et fidèlement, la silhouette de la femme telle qu'on l'apprécie là-bas.

POÉSIE DE BANTUKAK.

Voici la poésie de Bantukak, composée d'une succession de quatre vers rimés suivant les traditions des maîtres :

O mon adorée,
Toi dont la physionomie est gracieuse et noble,
Tu me rappelles le bel astre
Qu'on nomme la lune et qui surpasse les étoiles.

Quand nous disons : figure de pleine lune, nous ne le faisons pas avec l'intention d'être agréables. Au Cambodge c'est un compliment qui a toute sa valeur. Il est vrai qu'on a quelque

Digitized by Google

peu le goût turc au pays de Luk Santhor. On ne s'en douterait pas à la vue des aquarelles cambodgiennes, où les femmes sont invariablement très fines et très légères. Mais c'est là un idéal de dessinateur, un idéal d'artiste. L'agriculteur qui sommeille chez tout Cambodgien préfère une réalité plus substantielle.

Tes traits sont fins
Et l'éclat en est pur,
Ta bouche est rouge de bétel,
Tes lèvres sont toujours riantes.

Le bétel est ce que mâchent constamment hommes et femmes, dans ce pays. C'est un mélange de chaux, de noix d'arek et de feuilles d'une plante grimpante, le bétel, apparentée au poivrier. Il est en usage dans toute l'Asie, sauf en Chine et au Japon. C'est un excellent antiseptique auquel ces peuples doivent leurs dents noires et leurs lèvres rouge-sang, mais auquel il convient d'attribuer la pureté de leur haleine et leur immunité contre bien des affections.

Ta bouche est rouge de bétel : condition *sine quâ non* pour plaire là-bas. Qu'on n'y parle pas de dents blanches : c'est mal porté. Je tiens l'opinion suivante d'une vielle paysanne que j'ai amenée à être sincère à force de sollicitations : nos dents éveillent toujours dans l'esprit des Cambodgiens l'idée d'une comparaison avec les dents de chiens, avec les Chikê thmenh. « Ta bouche est rouge de bétel », s'écrie Luk Santhor, dans la ferveur de son admiration. Du reste, il en est de même du blanc de nos yeux. Le Cambodgien lui préfère le ton viel ivoire que prennent les siens dans sa paillotte enfumée.

Tes yeux ont le brillant
Du jais travaillé par d'habiles artistes.
Tes sourcils sont arqués,
Comme si des maîtres les avaient tracés.
Tes cheveux sont bien
Arrondis sur ton front,
Se dressant coquettement,
Ils sont noirs, luisants et souples.

La Cambodgienne porte les cheveux presque ras. Malgré la passion avec laquelle nos femmes accueillent les transformations de toilette et de physionomie dont la mode se plaît à amuser l'inconstence de leur coquetterie, quelque curieuses qu'elles

Digitized by Google

soient de se considérer sous des aspects sans cesse différents, je suis persuadé qu'elles n'essaieront jamais, pour leur genre de beauté, d'un changement si radical. Mais les Cambodgiennes, à qui, du reste, l'amour de la mode n'a pas encore lancé de flèche, se trouvent bien, toute l'année, avec leur coiffure en brosse. Tel est aussi, vous le voyez, l'avis des hommes de là-bas, même quand ils sont poètes. Luk Santhor trouve cela simplement gracieux : « Tes cheveux se dressent coquettement. » Avons-nous le droit de les railler ? Ce serait perdre de vue que l'habitude modifie l'esthétique et qu'elle a raison parfois des goûts les plus fins et les plus délicats. Nos pères n'ont-ils pas eu des regards complaisants pour la crinoline et pour son complice, le chapeau cabriolet ? Dans leur esprit, ces oripeaux de mi-carême ont-ils entamé la grâce des femmes de leur temps ?

Tes oreilles .
Portent des boucles d'or pur,
Enchâssant des diamants
Qui étincellent.

Tes épaules sont fines,
Noblement sculptées.
Tu es adorablement faite ;
Ta taille est souple et robuste

J'admire tes seins bombés
Aux gracieux contours.
Comme des fleurs de lotus,
Ils jaillissent de ta poitrine.

Tu as au cou trois plis,
Comme l'oiseau paradis.

Le cou à trois plis, le cou idéal. Au pays Khmêr, c'est un sérieux accessoire de beauté. En fait, il est extrêmement rare, comme vous devez le penser. Mais on le retrouve sans cesse dans les aquarelles et les dessins. L'amateur qui n'orne pas de trois plis le cou de la femme qu'il dessine tient à bien marquer qu'elle ne réunit pas toutes les séductions.

Tes bras potelés
Rappellent la trompe de l'éléphant d'Indra.

Autre compliment qui fait se pâmer la moins coquette des Cambodgiennes. C'est que l'éléphant n'est pas le premier venu au

Digitized by Google

Cambodge. Lorsque le Bouddha s'incarna dans le sein de Maïa, il le fit sous la forme d'un éléphant blanc. C'était un tout petit éléphant, apparemment. A la faveur de cette légende, l'animal le moins bien partagé au point de vue plastique s'est transformé dans l'imagination Khmère. Et lorsqu'il s'en trouve un qui offre des signes d'albinisme, on l'honore à l'égal d'un prince. Il devient le favori du Roi, qui lui donne des titres, un palais, des mandarins, des serviteurs. On pouvait voir récemment, à Phnôm Pénh, un jeune éléphant blanc offert à Sa Majesté par les Laotiens. Les friandises, bananes et ananas, lui étaient présentées sur des plateaux d'argent massif, et d'autres plateaux de même métal et de grandes dimensions servaient à ses..... nécessités. Les personnes préposées à son service employaient, pour lui parler, les expressions et les formules réservées aux mandarins ! Et c'était du bonheur pour le royaume. Entre nous, je ne me suis pas aperçu qu'il justifiât la réputation qu'on lui faisait ; car après son arrivée, les récoltes s'étaient succédé plutôt mauvaises. Mais les croyances cambodgiennes sont tenaces, et l'éléphant blanc n'a rien perdu de son prestige.

Ta hanche est large,
Ton teint d'une pureté éclatante ;
Pleine de charme,
O créature incomparable !

Ta démarche
Est d'une gracieuse lenteur,
On ne recherche que toi,
Tu es une déesse entourée d'adorateurs.

Quel bonheur pour mes yeux
Quand je t'ai vue pour la première fois,
Avec ton allure noble
Comme celle d'un éléphant.

Toujours l'éléphant dont les Khmèrs ont poétisé jusqu'à l'allure !

Le parfum du Montéa
S'évanouit comme une parole.
Ainsi t'ai-je à peine aperçue
Que tu as déjà disparu,

Je vous fais grâce des vers qui suivent et qui n'ont rien de caractéristique, comme, d'ailleurs, toute l'œuvre de cet unique

Digitized by Google

poète des dernières années. Et puis laissons de côté la poésie cambodgienne. C'est une chose morte que Luk Santhor s'est vainement efforcé de ranimer. Voyons plutôt ce qui reste de bien vivant chez le peuple que j'essaie de vous présenter.

III

Quand on veut parler des usages Khmèrs, on n'a que l'embarras du choix. Dans ce pays où la tradition est la loi souveraine, les mœurs ne tiennent pas seulement leur séduction du fait qu'elles sont invariables depuis des siècles : elles ont encore et surtout ce charme inhérent à l'éternelle jeunesse qu'elles ont su garder. Rien n'a vieilli sous ce ciel toujours bleu. Pour le Cambodge, il n'y a pas d'époque contemporaine: son moyen âge dure encore. Il dure comme le culte attendrissant qu'il voue aux ancêtres, dont le souvenir, toujours présent, a sa place dans toutes les cérémonies, préside à tous les événements de la vie cambodgienne. La jolie fête du Chòl Mólóp, qui est quelque chose comme l'entrée dans le monde de notre jeune fille française, ne commence qu'à l'arrivée de l'envoyé de la pagode qui vient donner le signal du Krong baléy. C'est l'invocation aux ancêtres. On leur présente l'enfant ; on leur annonce qu'elle est jeune fille, qu'on la place sous leur protection, et, à la clarté des cierges, dans le parfum des baguettes odorantes, tandis que les bonzes entonnent l'hymne de circonstance, la famille fait ses offrandes aux mânes des ancêtres. Les cérémonies du mariage s'ouvrent également sous leurs auspices. Au moment de fonder une famille, c'est-à-dire de se préparer des descendants, les deux fiancés s'agenouillent l'un près de l'autre pour offrir aux ascendants disparus une pensée et un remerciement. C'est le salut aux ancêtres. C'est le Samphéa fait les mains jointes, le front incliné par trois fois presque à la hauteur du sol. Chez certains hauts mandarins, comme il m'a été donné de le voir, les urnes funéraires contenant les cendres des ancêtres sont sorties des bahuts où on les garde pieusement, et c'est devant elles que se prosternent les deux jeunes gens.

Je regrette de ne pouvoir faire ici qu'une allusion à ces coutumes si orientales et si curieuses. Mais je m'en voudrais de ne pas vous initier à ce que je crois de nature à vous intéresser particulièrement. Je veux parler de la crémation.

Digitized by Google

Le Cambodgien n'envisage pas la mort sous les mêmes aspects que nous. Cela tient évidemment à sa croyance en la migration des âmes. Pour lui, la mort n'est pas la fin de la vie, c'est la fin d'une vie. Aussi les cérémonies auxquelles donne lieu le décès de ses proches revêtent-elles un caractère tout spécial d'entraînement, dès que les sanglots ont cessé, dès que se sont calmées les premières émotions qu'éprouve l'être humain jeté brusquement en face de la séparation lugubre. On se réunit ; on prépare de copieuses agapes. On considère le défunt comme ayant fait un pas vers l'au-delà riant, vers le Nirvana rose.

Tandis qu'à ce moment le Chinois pense à la caissette de bois rectangulaire dans laquelle il expédiera en Chine, après quatre années, les ossements de son compatriote décédé dans le royaume, pour permettre ainsi à l'âme de ce dernier de retrouver tous ses privilèges, le Cambodgien pense à l'épuration de l'âme de son proche par la crémation, comme le fait l'Indien. Toutefois, il ne se conforme pas strictement à la pratique hindoue. Si, de suite après la mort, les bûchers se dressent aux bords du Gange, il en est pas de même sur les rives du Mékong. Certains Khmêrs ne sont même pas incinérés, soit qu'ils meurent sans famille, soit qu'ils meurent très pauvres. Ils sont alors enroulés dans un clayonnage formé de sept lattes de bambous réunies par des liens de rotin, et c'est ainsi qu'on les porte en terre. En ais-je vu passer de ces convois, jadis, au cours d'épidémies de variole et de choléra ! Le cadavre s'apercevait à travers les lattes. Deux voisins ou parents emportaient le colis à bout de bras. Et ils allaient vite, très vite, inquiets visiblement, pressés d'en finir avec leur funèbre corvée, suivis de deux autres voisins, fossoyeurs de complaisance, armés de houes et de pelles.

Parfois les funérailles ont un caractère commun avec celles qui se pratiquent en pays voisins, en Cochinchine, par exemple. Le défunt est porté en terre sous un dais de soie plus ou moins riche, suivant les moyens de la famille. Mais ce qui donne un cachet particulier au dais cambodgien, c'est l'emploi de pulpes blanches de troncs de bananier pour orner les montants et les et les traverses. Artistement découpées, ces pulpes prennent, à l'air, une légère teinte crême et font au baldaquin comme une riche armature d'ivoire.

Mais le bûcher reste la pensée que caresse tout Cambodgien pour ses morts. Il ne sait pas le plus souvent dans quel délai il donnera cette satisfaction à leurs âmes ; mais il s'empressera de la leur donner dès que les circonstances le lui permettront.

Digitized by Google

Le souvenir le plus attendrissant que j'aie de cette pieuse coutume remonte aux premières années de mon séjour au Cambodge, à l'époque où je dirigeais la Résidence de Kompong-Thôm. Une vieille Cambodgienne vint me demander la permission d'exhumer, pour les incinérer, les restes de son fils, décédé depuis plus de dix ans. Il fallut, pour retrouver l'endroit où la tombe avait été creusée, l'aide d'un bonze de la pagode voisine qui avait accompagné le défunt et qui se souvenait, car le jeune homme étant mort du choléra, l'inhumation avait eu lieu dans la nuit, précipitamment, dans la clairière, au milieu de bambous sauvages.

Dès le premiers coup de pioche, la mère s'accroupit tout près, et lorsque les ossements furent mis à découvert, elle ne voulut pas laisser à d'autres le soin de les retirer. Elle suivit, pour le faire, le cérémonial réglé par un très vieil usage. On lui prépara une petite échelle de bambou de la profondeur de la fosse. Cette profondeur, insignifiante, révélait la hâte des fossoyeurs amis qui avait rempli leur funèbre devoir en pleine nuit, à la lueur d'une torche de résine. Elle dressa l'échelle contre une paroi de la fosse et, attachant les ossements à des liens d'écorce de bananier, elle les monta un à un en leur faisant gravir les degrés de l'échelle. Elle s'était munie de grands plateaux de cuivre sur lesquels elle les emporta vers la mare toute proche où elle les lava elle-même. Et un bucher de bois offert par la forêt consuma ce qui restait de son fils. Elle recueillit parmi les cendres les débris d'ossements que le feu n'avait pas réduits et, au coucher du soleil, elle en fit le dépôt à la pagode, dans un bol de faïence recouvert d'étoffe blanche à sa partie supérieure. Il y est allé rejoindre les autres bols qui servent d'urnes aux défunts du village et qui, jamais dérangés, dans la poussière et les toiles d'araignées, sont assurés du repos sous la garde des bonzes. Le voyageur qui fait halte à la pagode hospitalière, où l'abri est toujours donné sans condition, dresse sa natte près de ces urnes funéraires rustiques et passe la nuit, ce qui nous est arrivé bien souvent, sous la protection des trépassés de l'endroit dont les restes ont été purifiés par le feu.

Ainsi se passent les choses dans les hameaux et chez les pauvres. Dans les familles riches ou aisées et chez les personnages de distinction, la pensée du bûcher suit immédiatement la mort. Le plus souvent, la crémation a lieu dans la semaine ou le mois du décès. Mais elle est parfois remise à plus tard, en raison des

Digitized by Google

préparatifs à faire et qui varient suivant le rang social du défunt. En attendant, ce dernier est gardé dans sa propre demeure, enseveli dans un épais cercueil hermétiquement fermé. Au préalable, on lui a fait absorber du mercure, afin d'obtenir une désagrégation rapide sans décomposition, et on l'a recouvert de feuilles du goyavier et d'autres plantes à feuillage odorant.

A l'époque fixée pour l'incinération, le squelette est lavé et parfumé. Les os sont détachés. La cage thoracique est désarticulée côte par côte. La charpente osseuse est ainsi réduite à un faible volume qu'on enferme dans un sachet d'étoffe ou de soie dont le crâne occupe le sommet. Au feu de purifier ces restes. Le voisinage des pagodes pour les humbles et les ignorés ; le palais pour les parents du Roi et les grands que Sa Majesté admet a l'insigne honneur de monter sur les bûchers royaux après les augustes membres de sa famille.

Sous un arc de triomphe élevé, qui atteint, pour le monarque, la hauteur rituelle de 57 mètres 65, se dresse le catafalque des princes, formé d'une série d'autels superposés. C'est le Mén. Sur le plus élevé de ces autels, sont placées, pour l'exposition, les urnes de parade contenant individuellement les ossements de ceux que l'heure est venue d'incinérer. Ouvert aux quatre points cardinaux par de hautes ogives, l'arc de triomphe est tapissé, à l'intérieur, de longs voiles de mousseline blanche pailletée d'or, qui descendent de la voûte et fixent leurs plis aux angles. Autour du momument, courent des galeries quadrilatérales dont les issues correspondent à ses ouvertures. Les unes servent aux bonzes de lieu de réunion après les prières ; dans d'autres, les femmes se retirent et se reposent des fatigues de la veillée ; les dernières enfin contiennent les accessoires de la crémation.

Si, le jour, l'animation est grande à l'extérieur de cette enceinte, elle augmente considérablement la nuit. La foule s'amoncelle autour des baraques dressées çà et là, pour jouir des spectacles gratuits qui lui sont offerts. Ici, ce sont des scènes de Ramaïana reproduites au moyen d'ombres. Les personnages, découpés sur des feuilles de cuivre, s'agitent, écrans mobiles entre la lumière et le public, mis en mouvement par des artistes qui débitent les rôles derrière une tenture blanche qu'éclairent des foyers de résine. Plus loin, ce sont des jeux d'ombres vulgaires, sortes de guignols cambodgiens que recherche la partie la moins instruite du peuple, laissant aux lettrés les scènes héroïques de la grande épopée hindoue.

Digitized by Google

Mais à l'intérieur de l'enceinte, où pénètrent seuls quelques privilégiés, le spectacle est d'une troublante originalité. Dès la nuit venue, des flambeaux s'allument aux alentours du Mên. Lentement et sans interruption de longs serpents pyriques brûlent aux quatre angles. Sous leurs clartés de feux de Bengale, les mandarins et leurs suites sont accroupis dans une attitude et une immobilité de sphinx. Tout auprès, les bonzes murmurent leurs psaumes en pali. Hommes et choses, tout s'éclaire, tout s'anime de reflets qu'on ne voit que là. Le monument funèbre est baigné de lueurs blafardes qui lui donnent un aspect fantomatique impressionnant. Seules les urnes sont dans la pénombre, au haut du catafalque géant.

Lorsque, trois jours et trois nuits, princes et princesses ont prolongé le sommeil de la tombe dans les urnes de parade, le moment est venu de les affranchir du dernier lien qui les unit à leur précédente existence.

A l'heure où le soleil va disparaître, une coulisse en bois supportant un palier mobile, toujours horizontal, est introduite sous le dôme. Ce palier, sur lequel prennent place trois mandarins préposés à cet office, s'élève et s'arrête en face des urnes que ces mandarins y déposent et qui descendent une à une sous leur sauvegarde et par la même voie. Des urnes de parade et des gobelets de cuivre, où des coussins les maintiennent droits, les sachets d'ossements passent dans des gobelets de fer dont la base est à grils et l'ouverture voilée d'étoffe blanche. Aux bûchers maintenant de recevoir ces dépouilles entre leurs piliers parés de mousseline à fleurs d'or.

Des brisures de bois de santal sont placées dans les interstices des bûches, et l'on attend Sa Majesté.

Soudain un long frisson parcourt la foule qui recule instinctivement, comme une mer entraînée par le reflux. C'est le signe de l'approche du Roi, de celui qui apparaît au peuple entouré de tonnerres, Luong Mchas Kivit, le souverain, le dispensateur des existences, le maître absolu qui a droit de vie et de mort. Voici venir, en effet, les licteurs royaux. Ils s'avancent à égale distance et sur deux rangs, présentant des deux mains les faisceaux de rotins brassés de pourpre qui sont les insignes du pouvoir suprême. Les mandarins de service suivent immédiatement, éclairant de leurs torches résineuses le passage de Sa Majesté, qui s'avance portée sur un trône découvert, entourée de coussins. Près d'elle marche un maître de cérémonie tenant

Digitized by Google

ouvert le grand parasol rouge de sortie. Sur le parcours, la foule est à genoux, le front incliné, immobile et muette. Le monarque passe : il est déposé sous le Mén, au milieu des mandarins accroupis.

Toutes les conversations se sont arrêtées. Tous les bruits se sont tus. La flamme est aux mains du Roi qui se dirige vers les bûchers. Les premières crépitations se font entendre. Le feu glisse, se répand à travers les fagots aromatisés. Dans l'air montent les parfums du santal et d'autres bois odorants.

Cependant un instrument, dont la voix plaintive vous pénètre jusqu'au fond de l'âme, rompt le grand silence qui s'est fait autour de la Majesté royale. C'est le salai. Il chante les derniers adieux pendant que le canon tonne pour les derniers honneurs. Les parentes des défunts, jusque-là restées à l'écart derrière les draperies, viennent lentement, une fleur de champak sur l'oreille, porter aux bûchers leur offrande ds bois parfumés. Elles glissent sous les urnes des fleurs artificielles, imprégnées d'huile de santal. Et lorsque la flamme, montant des foyers ardents, enveloppe les urnes qu'elle rougit et d'où s'échappent des langues bleues, envahies de souvenirs, elles ramènent leurs écharpes sur leurs yeux pour cacher leurs pleurs, et s'abandonnent au chagrin. Leurs sanglots s'harmonisent avec la plainte déchirante du salai. Pendant ce temps, la flamme monte, monte toujours et les urnes rougissent encore.

C'en est fait. Ce que la mort a laissé a reçu la purification snprême. Libre de sa dernière attache avec la terre, l'âme s'en est allée vers une autre destinée.

Aussitôt des fusées sont lancées, des feux de Bengale de toutes couleurs s'allument, des pièces d'artifice illuminent le palais. Les skos résonnent de toutes parts, bruyants et pressés. La foule s'agite ; les exclamations retentissent ; la gaieté monte, les rires éclatent. Les ombres cambodgiennes entrent en mouvement, au son des tambours indigènes frappés en cadence. Glorification, apothéose !

Deux heures après, pour hâter l'incinération, les ossements sont renversés sur le brasier qui achève de les carboniser. Le lendemain, les parents viendront, au point du jour, recueillir, parmi les cendres refroidies, les débris d'os blanchis que le feu n'aura pas complètement dévorés et qu'ils emporteront pour les conserver pieusement comme des reliques.

Ce qui ne manque pas de nous frapper dans toutes les fêtes

Digitized by Google

cambodgiennes, c'est l'attitude paisible de ce peuple dont la douceur n'a pas d'égale au monde. Certaine fête, le Banchos Sêma par exemple, qui est la solennité de consécration d'une pagode, groupe autour de cette pagode plusieurs milliers de personnes, hommes, femmes et enfants. Jamais une rixe, jamais de discussion. Pas même une gaieté un peu bruyante. Remarquez qu'on n'est pas de passage, qu'on ne vient pas simplement assister à une cérémonie pour s'en retourner chez soi de suite après, comme nous avons coutume de le faire. Là-bas, chaque fête dure trois jours. Aussi arrive-t-on pour un Banchos Sêma avec quelques provisions. L'on choisit sa place à l'ombre, dans la cour de la pagode. On y déroule sa natte. C'est le domicile pour soixante-douze heures. On a revêtu ses sampots les plus voyants. La soie des écharpes aux mille couleurs miroite sur les épaules nues. On voisine, on cause, on rit ; le bétel circule, on prépare des gâteaux, des nôms. A huit heures du matin et à quatre heures après midi, chaque famille allume son feu pour le repas. Et les petites marmites en terre, les chhnangs, ronflent sur leurs trépieds de bois dur coupés dans la forêt. C'est le riz qui bout. Pas de pluie à craindre : on est en saison sèche. Si, le jour, la chaleur est particulièrement dure, le Cambodgien ne s'en aperçoit pas. Et il trouve la nuit particulièrement agréable sous les grands arbres et sous son ciel criblé d'étoiles, pendant que les pianos Khmêrs, les ronéats, bercent le premier engourdissement de son sommeil en jouant les vieilles mélodies de son pays.

Car à ces fêtes il convient d'attribuer la part qui lui revient à la musique cambodgienne, à cette musique qui remue toutes les fibres de l'indigène, parce qu'elle se compose d'airs qu'on entend là-bas depuis des siècles. Au nombre d'une centaine environ, ces mélodies, qui se transmettent de mémoire, ont bercé toutes les générations. Ce que chante le Cambodgien de nos jours, c'est ce que chantaient ses pères, c'est ce que chantaient les Cambodgiens des temps les plus reculés, au milieu des bûches allumées pour éloigner les tigres, pendant les belles nuits de clair de lune que le Cambodgien de notre époque aime, lui aussi, vivre en plein air. Alors il se détend. Il dépose le fardeau que la chaleur du jour a mis, sans qu'il s'en doute, sur ses épaules et dans son cerveau. Alors il est bien rare que le voyageur, profitant de la lune et de la température plus douce de la nuit, n'entende pas, des hameaux aux toits et

Digitized by Google

aux cloisons de paille invisibles sous l'épaisse frondaison des manguiers et des khnors, venir à lui le chant de quelque villageois qui prend toute son ampleur dans la sérénité de la campagne endormie. C'est l'heure où le Cambodgien s'épanouit, l'heure où son âme se dilate. On sent qu'il jouit du privilège de vivre en un pays où les soirs, si chauds pour nous, sont si doux pour lui. Et il chante. Manifestation des premières émotions, des premières impressions de la gaieté humaine, sa mélopée a quelque chose d'impressionnant pour l'oreille européenne. Elle nous jette dans je ne sais quel inconnu ; elle nous apporte je ne sais quel parfum troublant des temps préhistoriques. Le regard de la lune, vieille comme elle, ajoute encore à son mystère. Elle s'exhale en notes filées aussi élevées que le permet la voix, comme si le Cambodgien voulait en augmenter l'expression passionnée, comme s'il voulait rejeter ainsi bien loin sa mélancolie native, qui n'a plus de raison d'être ce soir, puisque son âme est légère, puisqu'il est heureux enfin dans la tiédeur et la beauté de la nuit cambodgienne, de sa nuit. Sa musique est fille de cette dernière. Elle est née dans le silence de ces villages que trouble seul, de loin en loin, le grincement des roues d'une charrette à buffles qui passe chargée de paddys ou le cliquetis sec des grelots de bois d'un cheval dont le cavalier se hâte dans le sentier, tandis que, sous la lune qui monte lentement dans un ciel sans nuage, l'ombre des palmiers à sucre s'allonge sur la plate-forme des rizières. Sa musique, c'est tout le passé de sa vie, c'est tout le passé de sa race. En l'entendant, il se surprend à aimer davantage ce qu'il appelle son « Moka Nokor », son « divin pays ». Il revit l'époque glorieuse. Il croit voir la foule enthousiaste déborder sur les boulevards d'Angkor. En entendant ceux de ces airs qui parlent le plus à son âme, il doit avoir, ce peuple essentiellement religieux, la vision de ce qui est pour lui l'événement le plus important de son histoire. Précédés de jeunes filles dont la danse est rythmée par les orchestres Khmèrs, et que rafraichissent de grands éventails de plumes blanches agités par des esclaves, dans le cortège de féerie organisé pour cette occasion exceptionnelle, il doit voir défiler les éléphants caparaçonnés qui portent à Angkor Vat les manuscrits bouddhiques arrivés de Ceylan.

Peut-être trouvons-nous la musique Khmère un peu monotone, peut-être la trouvons-nous inexpressive. Elle nous semble pâle, en effet, comme si le soleil d'Asie l'avait décolorée. A vrai

Digitized by Google

dire, nous ne la comprenons pas. C'est que n'étant pas Khmêrs, nous n'avons pas l'oreille Khmère. Et il ne faut pas s'étonner que le Cambodgien la comprenne et qu'il y tienne. Il y a, vous le savez, dans les sons entendus depuis l'enfance, un mystère d'émotion qui ne s'explique pas, qui se constate. Aussi, même quand il sera revenu de bien des choses, s'attendrira-t-il en entendant un autre Cambodgien chanter sous la paillotte en s'accompagnant de sa mandoline au long manche : le Chappey.

Il est une autre chose qui demeure intacte chez le Cambodgien et qui est appelée à survivre longtemps encore : c'est sa foi religieuse. Son culte, qui est le bouddhisme de Ceylan, est quelque chose comme sa raison d'être. D'ailleurs, il y participe lui-même comme ministre, car être bonze est une étape de sa vie. Tôt ou tard, il prend le froc, afin de racheter les fautes de ses parents et d'acquérir la plus grande somme de mérites par la pauvreté, la chasteté et la méditation. Il ne s'engage pour aucune durée déterminée. Les vœux perpétuels sont inconnus. Mais princes et paysans sentent le besoin de passer par cette Sorbonne Khmère qu'est la bonzerie.

Là, point de chaire de théologie ni de docteurs. Rien que de modestes religieux enseignant les caractères et prêchant, par leur exemple muet, la douceur, la bonté, la résignation, et prouvant qu'il y a dans l'unique espoir d'un au-delà meilleur des compensations aux joies fugitives de ce monde dont ils se privent volontairement. Tournés vers l'auguste figure d'un des plus admirables réformateurs du vieux monde asiatique, ils s'appliquent à infuser dans l'âme cambodgienne les principes légués par l'hindou sublime qui dédaignait les trônes et à qui l'enthousiasme des peuples a dressé des autels.

Le bonze a un rôle considérable dans la société Khmère. Prêtre, médecin, instituteur, il console, il guérit, il instruit. Qu'on joigne à cela sa conduite exemplaire, et l'on conviendra qu'il soit une sorte de génie bienfaisant dont l'influence rayonne et pénètre au seuil de chaque foyer.

Il est de fait que les principes du Bouddha ont pénétré le peuple jusqu'à la moëlle. Il en est si imprégné qu'on peut dire qu'avant tout il est bouddhiste. La doctrine qu'il professe a favorisé chez lui l'esprit ascétique et l'a attiré vers la vie contemplative et oisive, c'est vrai. Mais n'y était-il pas predisposé par le climat et les facilités de l'existence ? D'ailleurs, il ne faudrait s'en plaindre qu'à moitié. La pratique constante du

Digitized by Google

bouddhisme n'a-t-elle pas donné aux hommes de ce pays la même douceur qu'aux femmes ? Et peut-être lui doit-on de leur avoir mis dans l'âme un ferment d'honnêteté qui, sans conteste, fait placer la morale cambodgienne au-dessus de celle des peuples environnants.

Quelle différence, en effet, entre l'honnêteté presque farouche de la fille des campagnes au Cambodge et la légèreté de mœurs des jeunes Laotiennes ! « Dans tout le Laos, écrit M. Aymonier, chaque soir, principalement à la belle saison, toute case de jeune fille devient une cour d'amour où se réunissent les jeunes gens, les uns causant, plaisantant, d'autres allant de maison en maison donner des sérénades aux belles qui leur plaisent. A l'eau jusqu'à quatre, cinq fois par jour, dans les centres fluviaux, et généralement à l'état de nature, ces grasouillettes filles ne prennent un mari qu'après avoir goûté plusieurs années de la douce liberté, de tous les privilèges que leur octroient les coutumes les plus ancrées et les plus générales de leur race.

« De telles pratiques scandaliseraient les jeunes Cambodgiennes qui considèrent comme inconvenant de sortir seules à l'aube, à midi et au crépuscule, et qui se font accompagner par leur père ou un frère au bain qu'elles prennent tout habillées, à la brune, quand on ne peut plus distinguer leurs traits. »

La rigidité des mœurs de ce pays est indéniable. Aux Indes, la crainte des audaces musulmanes fit cloîtrer les femmes hindoues après la grande invasion ; et la force de l'habitude maintient autour du Zenana cette barrière infranchissable qui en fait encore la retraite des femmes de tout âge. Au Cambodge, cette coutume n'a pas eu sa raison d'être. Mais si la demeure Khmère n'a pas de gynécée, elle n'est pas moins inviolable que le Zenana et reste, comme lui, l'asile de la pudeur et des vertus domestiques.

IV

Pourquoi faut-il que nous trouvions dans l'âme cambodgienne un si grand fond de tristesse, car la tristesse est ce qui frappe le plus chez ce peuple ! Le Cambodgien est triste dans son sourire et triste dans sa joie. La physionomie des enfants eux-mêmes porte l'empreinte de ce sentiment qui se manifeste

Digitized by Google

jusque dans la musique. C'est aux mandarins qu'il faut en demander compte.

« Chez le mouton, a écrit quelque part M. de Cherville, ce que nous acceptons pour de la douceur ne tient pas seulement à sa faiblesse, c'est encore une résignation passive résultant d'un esclavage cinquante fois séculaire, qui, dans sa race, a atrophié jusqu'à la conception de la résistance. »

C'était, il y a peu de temps encore, la psychologie exacte du Réas, de l'homme du peuple cambodgien, avec cette différence que, pour lui, le berger s'était doublé d'un bourreau.

L'influence du mandarinat avait pénétré si profondément sa tyrannie au cœur de ce pays, elle s'y était si bien incrustée que le paysan n'y était plus qu'un être abstrait, sans ressort, sans le moindre instinct d'indépendance. Il allait, ce pauvre descendant des Khmêrs, il suivait son pseudo-berger dont la houlette était de fer et qui le tondait toujours, qui le tondait froidement, sans se soucier ni de la saison, ni de la longueur de sa laine.

Le mandarin cependant ne sort pas d'une classe privilégiée : il n'en existe pas au Cambodge, conséquence certaine du bouddhisme, étant donnée l'origine hindoue de la race. Mais, du jour où le Cambodgien est porteur d'une commission revêtue du grand cachet rouge, le voilà métamorphosé. Le peuple est une vile chrysalide dont il est le papillon ; il le voit de haut, de très-haut.

Il faut reconnaître toutefois que le mandarin était lui-même la victime d'une organisation administrative déplorable.

En 1891, toutes les fonctions étaient encore honorifiques. Chefs de provinces, juges, fonctionnaires, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartinssent, avaient à pourvoir eux-mêmes non-seulement à leur propre existence, mais encore à celle des ministres et des hauts mandarins de la capitale dont ils relevaient. Ils étaient payés en pâns, c'est-à-dire en degrés honorifiques. Au peuple, par l'effort de ses bras, de transformer cette monnaie fiduciaire en bonnes espèces sonnantes. Et il avait affaire à de gros appétits, car les mandarins entraient en fonctions avec un chiffre de dettes proportionné à celui de leurs pâns. Les fonctions, en effet, s'achetaient. Et elles s'achetaient à un taux d'autant plus élevé que ceux qui s'étaient attribué le monopole de ce commerce les mettaient, pour ainsi dire, aux enchères. Quand on avait remboursé au prêteur le prix de sa fonction, l'on s'arrangeait et pour vivre et pour faire vivre ses

Digitized by Google

supérieurs hiérarchiques. Ceux qui négligeaient ce soin étaient tout bonnement mis à pied. Pour les révoquer, l'on n'avait qu'à choisir parmi leurs concussions. Aussi le peuple payait-il le plus souvent sans savoir pourquoi. Pas une route, pas un pont, pas le moindre projet de travaux publics. Il payait parce que c'était l'usage. On trouve, d'ailleurs, souvent dans sa bouche un terme au moyen duquel il explique tout : « tam chhbap », suivant l'usage.

On imagine aisément les conséquences d'un pareil état de choses. Cette incessante aspiration de la fortune publique, sans mesure, et sans réciprocité pour la masse, finit par jeter le découragement parmi les cultivateurs, c'est-à-dire par tarir la source de richesses qui, dans le royaume, proviennent toutes du sol. Peu à peu, le Cambodgien se lassa de produire sans le moindre profit, et, pour être sûr de ne pas dépenser son énergie en pure perte, il se réduisit lui-même à la portion congrue, il se confina, de parti pris, sur un lopin de terre suffisant tout juste à ses besoins. Il se contenta de respirer.

V

Malgré la situation pénible dans laquelle l'ont placée de pareils abus pendant des siècles, nous nous trouvons en présence d'une race dont les sentiments sont restés excellents. Tout ce qu'elle eut à subir aurait pu l'amener au plus profond égoïsme. Elle a gardé, au contraire, tous ses instincts généreux, et il en est bien peu, de nos jours, qui sachent, comme elle, comprendre et pratiquer l'hospitalité.

A ses yeux, l'étranger a quelque chose de sacré. Lorsqu'il traverse un village, ceux que des occupations urgentes ne retiennent pas se font un devoir de lui servir de guide et de le conduire jusqu'au village voisin. S'il s'arrête, on aura soin de sa suite, on s'inquiètera de savoir s'il a des provisions en quantité suffisante et de lui en fournir, au cas où il en manquerait.

Chaque village a sa sala ou maison commune, construite exclusivement pour servir d'abri aux gens de passage, et toujours à distance des habitations. Très épris de son home, le campagnard, qui est aussi très prudent, ne se soucie pas d'introduire des inconnus au milieu des siens. Mais il lui répugne de

Digitized by Google

laisser dormir à la belle étoile ceux que les exigences de la vie ou du service jettent sur les grandes routes.

Tous sont bien accueillis. On leur porte l'eau la plus pure. Si le voyageur est d'un certain rang, le parquet de la sala se couvre de nattes, et le maire ou son adjoint vient s'enquérir de ce dont il peut avoir besoin. Il est vrai que l'hospitalité est facile à pratiquer dans ce pays où la lutte pour l'existence est moins pénible qu'ailleurs. Du riz et de cette pâte de poisson fermenté qu'est le prohok, avec cela ils ont déjeuné ou dîné.

Les hommes ont là-bas une passivité peu commune. C'est, d'ailleurs, un des caractères distinctifs du Cambodgien. Mais il y a moins lieu de s'en prendre à lui qu'à la nature, particulièrement bienveillante à son égard, Les lacs, les rivières, les moindres flaques d'eau regorgent de poissons dont la pêche est facile. Le sol, fécondé, chaque année, par les inondations, est d'une fertilité merveilleuse et ne demande qu'à être ensemencé. Le riz vient, pour ainsi dire, sans soins. Il existe même un riz sauvage, le srau-nghê, qui ne coûte que la peine d'être moissonné quand a été mauvaise la récolte du riz cultivé. Ceux qui n'ont pas de réserve pour les mauvais jours ont la ressource du srau-nghê qui est à leur disposition dans les lacs ou les marais de la région du grand fleuve, où il croît en abondance. Lorsqu'il est arrivé à maturité, de nombreuses barques, montées chacune par deux indigènes, se glissent à travers ces rizières. L'un, armé d'une latte, frappe les épis qui s'égrènent dans l'embarcation que l'autre pousse en avant. Il se perd bien un peu de riz dans une récolte ainsi faite. Mais qu'importent les grains tombés ? N'est-ce pas de la semence pour la saison suivante ?

Voilà donc à portée de sa main le riz et le poisson, ces deux produits qui sont la base de son alimentation. Quant au toit où il gîte, la forêt lui en fournit les matériaux. Il y prend le bambou qu'il emploie comme colonnes et comme traverses, à défaut de bois dur, et dont il fait un clayonnage qui lui sert de parquet. Pas un clou n'entre dans la construction de sa maison. Le rotin lui fournit les liens au moyen desquels il fixe et consolide les diverses parties de la charpente. Enfin le chaume ou les feuilles du thnot, du palmier à sucre, l'abritent du soleil et de la pluie. Avec cela pas d'hiver ; une température émolliente qui porte à la nonchalence, si l'on veut se laisser aller. Dans ces conditions, se peut-il que la vie du Cambodgien ne soit pas toute passive et imprévoyante, et comment s'étonner qu'il n'ait pas le tempéra-

Digitized by Google

ment et l'ardeur des peuples qui, soumis à des conditions d'existence plus rigoureuses, ont été fatalement amenés à s'armer de toutes pièces pour le *struggle for life !*

VI

Il est heureux pour la France qu'il lui soit échu le privilège de guider vers l'avenir une race si intéressante et si digne, à tous égards, de notre bienveillance et de notre protection. Cette dernière, malheureusement, n'a pu s'exercer avec efficacité que depuis une vingtaine d'années, quelque ambitieux qu'aient été nos représentants à Phnôm-Pénh de donner à la Métropole ses coudées franches au Cambodge. Les réformes tentées en 1884 avaient provoqué une longue et sanglante insurrection. Dieu me garde de critiquer la convention du 17 juin. Malgré les désordres qui l'ont suivie et la page d'histoire toute rouge qu'elle a tracée avec le sang de nos soldats, je la tiens pour un acte chevaleresque et très français. Il est impossible de blâmer celui qui tentait de donner brusquement a ce pays les libertés indispensables que de lents efforts n'avaient pu lui assurer, Le mérite d'une idée n'en garantit pas toujours le succès immédiat. Nous dûmes nous résigner à reprendre, de 1884 à 1891, la politique d'expectative imposée par les événements. Mais, en 1892, la période était arrivée à son terme, et nous pouvions développer notre influence sur les destinées du royaume. Les institutions locales en étaient encore au point où les avait trouvées le traité de protectorat en 1860. Il devenait urgent d'envisager d'une façon moins platonique le déplorable état social du pays, et, Dieu merci, le temps et les circonstances avaient aplani déjà certaines difficultés. Il s'agissait de jouer un rôle actif et de nous mettre plus vivement en contact avec la population. Il s'agissait surtout d'arriver à faire d'elle notre partisan. Tout était là. C'étaient les troubles supprimés, c'était notre influence bien assise, c'était l'avenir façonné pour une ingérence plus positive dans les affaires indigènes.

Tel est le but que s'efforcerent d'atteindre nos Résidents supérieurs successifs. L'œuvre à accomplir demandait beaucoup de diplomatie, de l'esprit de suite et de la patience. On avait affaire a un vieil édifice vermoulu qui nécessitait de grands ménagements.

Digitized by Google

Aujourd'hui, tout est réglé, non seulement la part du Roi, celle des princes, celle des mandarins, mais encore celle du peuple, qui bénéficie enfin des bienfaits de notre établissement. Grâce à nous, le paysan a la certitude, maintenant, que ses produits lui reviendront sans partage. Il est sur d'être maître chez lui et de n'être soumis qu'à des obligations bien déterminées. A l'abri des caprices et des vexations intéressées des fonctionnaires indigènes, il voit le moment venu d'utiliser tant de terres que, volontairement, il a laissées sans culture. Il peut obéir enfin à une tentation bien légitime, mais contre laquelle l'avait toujours fait se raidir la pensée des mandarins sans pitié.

Nous avons fait disparaître les craintes ataviques de ces timides dont se compose tout entière la population des campagnes Nous leur avons assuré la protection nécessaire pour les arracher à la dépendance d'un fonctionnarisme nombreux et obligé à toutes les concussions. Ce fonctionnarisme lui-même a été réduit au chiffre indispensable et reçoit une solde inscrite au budget local. De cette façon, il n'a plus avec le Réas que des rapports désintéressés. Si sa dignité y a gagné, notre bon renom n'y a pas perdu. Le peuple a compris. Il vient à nous avec une confiance touchante. D'ailleurs, nous nous sommes mis à sa portée. Le pays a été divisé en Résidences qui comprennent chacune quatre ou cinq provinces, administrées par autant de gouverneurs, de balats et de sophéas, sous le contrôle des Résidents, dont les attributions s'étendent à tous les détails, quels qu'ils soient, de l'organisation indigène: politique, administrative, financière. Ils ont à connaître également les délits commis par les personnes qui n'appartiennent pas à la nationalité cambodgienne. Ce contact permanent avec toutes les questions qui intéressent le natif et les immigrés leur permet de suivre mieux l'évolution du royaume. Il leur fait pénétrer davantage cette population qui s'attache à nous de plus en plus, parce que nous lui avons donné, que nous lui donnons tous les gages de protection possibles. Elle sent le respect que nous avons de sa faiblesse et l'effort que nous faisons pour empêcher qu'on n'en abuse. Elle connait notre désintéressement ; elle apprécie nos procédés. Elle nous voit souvent venir à elle, dans des tournées quelquefois pénibles mais nécessaires, pour nous assurer sur place de ses besoins et de son état d'âme. Elle nous est acquise, en un mot.

Ce n'est pas tout. Le mandarin lui-même a dépouillé le vieil

Digitized by Google

homme, par suite de sa collaboration constante avec nous ; il se fait maintenant une tout autre conception de son rôle. Il n'est plus le bourreau du peuple, il en sera bientôt l'ami.

Je ne parle pas des moyens de communication dont nous couvrons ce pays. Je ne dis rien de tout ce que nous entreprenons en vue d'y développer le commerce et l'industrie. Je ne saurais non plus vous exposer son organisation actuelle sans prolonger l'épreuve à laquelle je soumets votre patience.

Vous avez pu voir, par ce simple aperçu, que l'œuvre qui se poursuit là-bas est une œuvre éminemment française, c'est-à-dire dont les résultats matériels vont de pair avec les résultats d'ordre moral qui sont le plus précieux attribut de notre civilisation. Déjà se manifeste un état d'esprit nouveau ; déjà le nombre augmente de nos protégés qui aspirent à autre chose qu'aux maigres satisfactions d'une vie végétative. On commence à suivre ce penchant pour le bien-être que les mandarins accoutumaient les masses à considérer comme l'apanage exclusif des détenteurs de nominations. Beaucoup ne se sentent plus des unités perdues vouées à l'éternel sacrifice de leurs plus légitimes ambitions. Ils ont la conscience d'être quelque chose dans les rouages sociaux de leur pays. La personnalité Cambodgienne se dessine. Nous avons fait des propriétaires d'une population à laquelle le sol n'était que prêté par le Roi. De pauvres victimes sans défense et sans énergie nous avons fait des hommes dont les droits sont bien définis. Nous conduisons une multitude d'êtres humains vers des destinées plus heureuses, dont ils n'osaient même pas concevoir l'espérance. Nous les dépouillons de ce fatalisme qui leur fait une existence sans sourire et qui leur met au fond de l'âme cette tristesse résignée dont ils portent le fardeau depuis des siècles.

Paul COLLARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

Inscriptions découvertes à Cadenet

I. — En faisant procéder, en décembre 1903, à la remise en état de la canalisation qui conduit des eaux de source à son château, M. le baron d'Avon de Collongue a découvert, à 400 m. environ au N.-E. de sa demeure, à 0,60 de profondeur, une pierre — transportée depuis dans le parc — mesurant 1m10 de hauteur, 0,75 de largeur et 0,40 d'épaisseur. Sa face présente, dans le haut, en beaux caractères de 0,15 à hastes légèrement pattées à leur base, et profondément gravés, le mot : ITER.

Immédiatement au-dessous se voit une large entaille de 0,55 de coté, qui pourrait être un entablement destiné à recevoir une plaque en marbre, destinée à porter une indication complétant la partie du texte qui reste. La pierre a été trouvée dans le voisinage d'un ancien chemin qui va de Cadenet, c'est-à-dire de la Durance, à Cucuron et de là à Saignon, soit aux portes de la colonie *Aptae Juliae*.

Faut-il voir dans ce monument un poteau indicateur se rapportant à un chemin antique de quatrième ou de cinquième ordre[1], ou bien servait-il à indiquer à la surface le passage de la canalisation, de l'*itinera aquae* refait en 1903 ?

L'entaille qu'il présente, et qui a environ deux pieds romains de côté, figurerait-elle la coupe, le gabarit, les dimensions de l'aqueduc souterrain ? Il est à remarquer que le haut se termine par un mouvement de voûte. Ce qu'il y a de certain, c'est que la coupe de plusieurs aqueducs romains connus en Provence

1. S. Jean de Garguier (Bouches-du-Rhône) a fourni une borne portant : ITER PRIVAT (Iter privatum), qui est au musée Borely. (*Corpus. I. L.*, XII, n° 601.)

Digitized by Google

et destinés à l'alimentation de *villas* ont des dimensions analogues (0,60 de haut sur 0,50 de large)[1].

II — Dans une excavation de l'enceinte du Castellar de Cadenet, et sur le côté O. de celle-là, au point où deux galeries ont été ouvertes pour l'extraction du sable, j'ai remarqué une pierre de molasse provenant d'un banc voisin, mesurant 0,65×0,40×0,25 et portant sur sa face en caractères rustiques et irréguliers (0,10 à 0,15), gravés à la pointe :
Sous cette pierre, qui est complète, l'ancien propriétaire, M. Trouchon, en extrayant du sable, m'a dit avoir trouvé un tombeau ne contenant que des cendres.

Le nom qui figure sur cette pierre doit être lu OYER ou OYEN, et peut-être ce petit texte doit-il entrer dans le groupe d'inscriptions gréco-ligures relevées depuis quelques temps dans le S.-E. de la France.

Nous avons fait connaître l'épitaphe d'OYENITOOYTA etc. de *Ventabren*[2], et le *castellum* du Baou Roux, à Bouc, nous a fourni un tesson de fine poterie orange avec un commencement

1. Notamment à S. Jean de Mélissane (Fuveau) et à S. Andéol (Pourrières). (Cf. de Gérin-Ricard et A. d'Agnel, *Les Antiquités de la vallée de l'Arc*, 1907, p. 131 et 261.)

2. *Compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1903, p. 58 et 108. Voir aussi sur des inscriptions des bords de la Durance : *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1903, p. 164.

Digitized by Google

de nom propre gravé à la pointe et appartenant à la même onomastique : OYO[1].

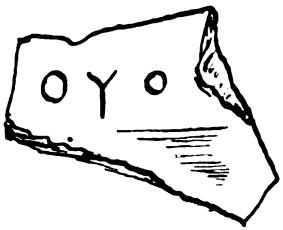

Le retranchement du Castellar de Cadenet a fourni déjà 9 inscriptions dont une grecque, des monnaies marseillaises, un trésor de bijoux d'or, et on y voit encore un soclé de statue avec deux cupules pédiformes[2].

C^te^ DE GÉRIN-RICARD.

1. *Les Antiquités de la vallée de l'Arc*, op. cit., p. 43.

2. Rabiet, *Inscriptions antiques de Cadenet*, (Mémoires des Antiquaires de France t. XLVIII, 1888) ; — Thédenat, *Découvertes archéologiques à Cadenet* (Ibid.. p. 346 et Bulletin des Antiq., 1888, p. 116, avec lettre de Calvet à Fauris S. Vincent) ; — Clerc, *Bull. Archéologiq.*, 12 février 1900. — Sagnier, *Le Castellar de Cadenet* (Mémoires de l'Acad. de Vaucluse, 1884, p. 15.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Musique et Musiciens d'Avignon

La littérature méridionale compte des chefs-d'œuvre. Elle est célèbre. Plusieurs de ses maîtres ont acquis la grande notoriété. Mistral est un être exceptionnel que des hommes supérieurs n'hésitent pas à classer parmi les plus grands esprits. Notre Midi a fait cela. Il a produit des hommes qui, par l'usage de leur langue, par la portée philosophique de leurs idées exprimées dans leur langue, se sont imposés d'abord à l'attention et finalement à l'admiration du monde.

Bien entendu, il y a dans ce concert d'admiration des dissonnances, comme dans tout concert, rien ni personne ne sachant réaliser l'accord parfait du suffrage unanime. Mais la dissonnance est un élément de grand intérêt, en musique et partout. Elle est précédée et suivie de quelque chose. Préparation et résolution, disent les traités. Le mouvement qui la précède, le mouvement qui la suit, sont autant d'éléments de vie. En tous cas, ceux qui prennent la liberté d'affirmer que le Félibrige est surfait ne sauraient nier le Félibrige. Il existe. La littérature provençale existe.

Il existe aussi une peinture provençale. La lumière particulière de notre atmosphère du Midi a été fixée par nos artistes provençaux. Sans doute, nos peintres n'ont pas encore réussi à se grouper d'une manière compacte, comme ont su le faire les félibres. Ils ne forment pas, comme ces derniers, une école organisée. Possèdent-ils un ensemble de principes directeurs bien définis ? Il ne semble pas. Il nous paraît que, plus simplement, chacun de nos artistes peintres interprète à sa manière, selon ses qualités de vision et son habileté technique, le mouvement ou la paix de nos paysages. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que ces paysages, dans ce qu'ils ont de particulièrement méridional, c'est-à-dire d'irradié, de brûlé même, ou de paisible, ou d'agité à certains jours de mistral, ou de singulièrement transparent dans

Digitized by Google

leur atmosphère, ont été saisis bien souvent, d'un regard sûr, et reproduits avec le plus grand bonheur d'exécution par nos peintres. De ceci, notre Musée Calvet fournit la preuve à de nombreux exemplaires.

Par contre, il faut convenir que la musique spécifiquement méridionale ne s'est épanouie que d'une manière plus restreinte. La faute en est-elle aux musiciens de notre pays ? Ou bien sommes-nous ici en présence d'une situation plus compliquée qui crée un problème plus difficile ? La question mérite d'être examinée. Éclairons-la de quelques considérations préliminaires d'ordre général.

* * *

Classifications et comparaisons sont utiles à qui veut s'instruire. Les professeurs en usent, pour le plus grand profit des élèves. Il est si naturel de comparer les gens, les choses ; de les classer par espèces, par genres, par séries. Après quoi on tire de là toutes sortes de conséquences, chacun selon ses lumières, ses préférences, ses antipathies, ses passions, ses illusions quelquefois. Il est puéril de classer constamment les musiciens par ordre de mérite, ainsi que le font si volontiers les jeunes et vieux enfants, mais il est normal de classer les manifestations de la musique en vue de l'analyse et de la comparaison. Dans les manifestations de la musique (et je parle ici de la musique pure, c'est-à-dire de la symphonie, non de l'opéra), nous pouvons voir deux ordres principaux : l'ordre lyrique, l'ordre descriptif.

Dans l'ordre lyrique le compositeur s'exprime lui-même. Sa musique est le reflet des mouvements de son âme et des mouvements les plus profonds, les plus mystérieux, ceux qui demeurent inavoués par quiconque n'a à sa disposition que le langage ordinaire. Le langage ordinaire possède un mot pour marquer sa limite. Il s'arrête à l'*Inexprimable*. Or, là où commence le domaine de l'inexprimable, là où par conséquent la parole humaine doit s'arrêter, la musique peut avancer encore. Remarquons-le : l'essence de la musique est plus insaisissable, parce que plus immatérielle, que celle de la poésie ou bien de l'éloquence. La poésie et l'éloquence ne peuvent vivre complètement d'abstraction, ainsi que le peut la musique. Elles peuvent,

Digitized by Google

certes, nous élever à de grandes hauteurs, mais non sans nous enserrer dans certaines précisions, dans certaines images concrètes. Il faut reconnaître que pour le poète et l'orateur cette possibilité de précision est une grande force, puisqu'elle leur permet de nous donner une idée aussi nette que magnifique de leur idéal. Mais si l'esprit aime la précision, le sentiment, à la fois plus et moins exigeant, ne saurait accepter des limites. Il s'élance pour se mouvoir à l'aise dans un domaine sans bornes, il peut se passer de certitudes, il les ignore volontiers, il les dédaigne parfois. Or, l'idéal entrevu par les maîtres de la musique pouvant subsister en dehors de ce que nous concevons de précis, de certain, est, par là même, moins borné que celui du poète et de l'orateur, puisqu'ici-bas nos certitudes ont des bornes et que notre sentiment nous porte sans cesse au delà de nos certitudes. La musique, par son imprécision même, n'est qu'un rêve, si l'on veut, mais combien séduisant, puisqu'il se renouvelle à mesure qu'il s'évanouit. Le musicien qui, sans aucune intention déterminée, crée de belles mélodies, sait les parer d'harmonies adéquates et nous émeut par cette beauté spécifique des sons dont la réalisation en une pure symphonie est le plus bel épanouissement de notre art ; ce musicien parle un langage qui le dépasse, car, ainsi que l'a fort bien dit un de nos philosophes, M. Jules Combarieu, « il y a dans la musique quelque chose qui est et doit » demeurer inexpliqué, sous peine de n'être plus musical. » Évidemment, ce lyrique musicien nous montre un idéal qu'il ne saurait nous expliquer, puisque, pour une grande part, cet idéal lui demeure mystérieux, à lui comme à nous, et précisément à cause de ce mystère, donne à l'âme une des joies les plus indicibles qui lui soient permises.

Dans l'ordre descriptif (toujours sans parler de l'opéra qui fait appel au décor et à la parole chantée), le musicien recherche une fin différente. Selon qu'il est plus ou moins doué du sens de ce qu'on appelle la peinture musicale, il peut non seulement reproduire des choses entendues, ce qui lui est relativement facile, mais encore traduire d'une certaine manière des choses vues, et même faire naître ou fortifier en nous des sentiments déterminés. La *Symphonie Pastorale* reproduit à merveille le mouvement du ruisseau, le chant des oiseaux, le fracas de l'orage qui interrompt la danse des paysans dans un site jusque-là paisible. La description musicale du *Déluge*, plus puissante parce que plus

Digitized by Google

moderne, plus riche de matériel sonore, est également un modèle achevé de musique descriptive. Le poème symphonique contemporain, exploité avec la plus grande habileté par les maîtres de l'orchestre moderne, en vue de souligner, d'amplifier musicalement une donnée littéraire, d'en donner comme une illustration sonore, — le poème symphonique a réalisé des merveilles dans l'ordre descriptif. La *Danse macabre*, le *Rouet d'Omphale*, pour n'en citer que deux exemples fameux, donnent par la musique un relief extraordinaire à la fantasmagorie et à la légende qui en sont la base première. Il va sans dire qu'un auditeur non initié à cette base littéraire ne saurait deviner ce que la musique, même descriptive, est impuissante à préciser par elle-même, ce qu'elle ne peut que fortifier par son action propre dans une imagination avertie. Ici il ne s'agit plus du lyrisme qui nous révèle comme la vie cachée d'une âme qui se livre à nous. Ce qui se passe n'est plus uniquement le fait d'une communication intime qui s'est établie entre un musicien et nous-même. Au contraire, l'auteur et l'auditeur doivent ici s'extérioriser dans la plus large mesure possible et accepter une convention, puisqu'il s'agit soit d'un sentiment précis, soit d'une vision précise de notre esprit que la littérature fixe et que la musique commente.

Ceci posé, on peut admettre la conclusion suivante : qu'il y aurait une musique provençale, si ce qui fait le fond de l'âme de notre pays avait marqué, d'une empreinte assez forte, des âmes de musiciens lyriques capables de s'exprimer, — ou bien si les qualités extérieures de notre Midi avaient exercé une action suffisante sur des musiciens eux-mêmes doués de qualités descriptives. Si les uns et les autres de ces artistes avaient donné la vie de la musique à leurs sentiments ou à leurs impressions, s'ils avaient exercé une influence non seulement sur l'esprit public, mais encore sur des disciples, si les œuvres des uns et des autres, obéissant à des tendances déterminées, avaient été rattachées entre elles par des liens provenant d'une commune inspiration, il serait résulté d'un tel ensemble une école.

Nous n'avons pas d'école musicale provençale.

Nous avons une école française.

Parmi les musiciens français, plusieurs se sont intéressés à des sujets provençaux et les ont traités heureusement. Nous ne saurions pourtant revendiquer, comme nous appartenant, certaines

Digitized by Google

œuvres de cette catégorie, telles que la *Mireille*, de Gounod, ou l'*Arlésienne*, de Bizet. Il serait trop facile de prouver que c'est là de la musique purement française et nullement provençale, quelles qu'aient pu être les intentions de leurs auteurs et la somme de talent déployée par eux. D'ailleurs, personne n'aura jamais l'idée de classer parmi les musiciens provençaux ni Bizet, ni Gounod. Ces maîtres sont des musiciens français, et non des moindres.

Dans l'école musicale française, le nombre des hommes de talent, mais de portée d'esprit superficielle, est considérable. Par contre, si nos véritables grands maîtres sont peu nombreux, ils sont d'une telle qualité, que nous pouvons en être honorés grandement. Ils ont imprimé à notre musique un cachet vraiment unique, très différent de celui qui distingue la musique des autres peuples. Notre musique française est faite de clarté, de concision, de discrétion aussi. Elle est latine par le sens de l'ordre et se rattache à la Grèce par d'exquises qualités d'atticisme que ne possède pas la musique de nos voisins, alliés ou ennemis. Tempérée comme notre climat, elle sait être gracieuse sans mièvrerie, forte sans dureté. Egalement éloignée de l'emphase et du sans-gêne, elle est à la fois de manières simples et de tenue parfaite. Nul musicien ne peut lui refuser son admiration, sinon sa préférence. Enfin parmi les musiciens qui l'ont constituée, on compte d'admirables ouvriers. La technique de la musique française est de la plus haute valeur.

Si nous n'avons pas d'école musicale provençale, ce n'est pas qu'aucun musicien méridional n'ait eu de l'imagination ou du talent. Mais nos artistes se sont comme fondus dans le creuset d'où est sorti l'art musical français. En général, ils ne se sont nullement distingués des autres musiciens français par des qualités personnelles pouvant se rattacher aux qualités spéciales de notre Midi. Avec la meilleure volonté du monde, je n'ai jamais su discerner, en toute sincérité, que deux exceptions capables de s'imposer avec la force de l'évidence par un ensemble d'œuvres nettement caractérisées : Nicolas Saboly (1614-1675), et Germain Fuzet-Imbert (1812-1886).

Il se trouve qu'à deux cents ans d'intervalle, chacun de ces musiciens a été, de son vivant, organiste de Saint-Pierre. Il est évident qu'à une telle distance de temps, ils n'ont pas écrit des œuvres du même style. Le style de Saboly, pour bien déterminé qu'il soit dans son allure générale, ce dont nous pouvons nous

Digitized by Google

rendre compte par ses *Noëls*, prend sa bonne part des faiblesses d'une période où la musique française était à peine en formation. De là des indécisions et quelque gaucherie. D'autre part, si Saboly était un poète provençal plein d'esprit, et très inventif, nous ne pouvons juger de ses qualités d'invention musicale que par son rythme et sa mélodie. Il n'a pas harmonisé ses noëls. Cette lacune n'a été comblée qu'en 1855 par M. François Seguin père. Par son rythme et sa mélodie, Saboly exprime tour à tour de l'entrain joyeux et une certaine grâce mélancolique. Le dessin de sa phrase est souvent d'une admirable élégance.

Imbert est un musicien d'une tout autre envergure. Il a écrit un très grand nombre de petits morceaux, mais il a aussi produit des œuvres importantes et de style élevé. Plusieurs de ses grands ouvrages, providentiellement sauvés de la destruction, ont été déposés à la bibliothèque du Musée Calvet, notamment la *Grande Messe de Sainte-Cécile*, à quatre voix, soli, chœurs et orchestre, son *Stabat Mater,* également à quatre voix, soli, chœurs et orchestre, un poème symphonique, un quatuor à cordes. Ce maître, disparu depuis trente ans, a été d'une grande fécondité. Il a laissé à tous ceux qui ont eu l'honneur d'être ses amis ou ses élèves un souvenir impérissable de son grand talent et de son exquise bonté.

Comme Saboly, Imbert a fait des noëls. *Bergers laissons la garde*, *La nuit a replié son voile,* plusieurs autres, sont dans toutes les mémoires. Tout comme les noëls de Saboly, ceux d'Imbert sont promptement devenus populaires. Dans la musique de ces deux auteurs on trouve la paix, la douceur, la lumière, des courbes gracieuses, qui font songer aux contours des collines de nos paysages. Et nulle ambition. Aucune préoccupation de l'effet à produire. Simplicité et bonne humeur aussi, vertus appréciées de nos compatriotes, généralement peu sympathiques à ce qui complique la vie ou répand la tristesse.

Autre remarque. De même que le ciel de l'Italie et celui de la Provence se ressemblent, ni la musique de Saboly ni celle d'Imbert ne renient leur part d'italianisme. Cette constatation a sa valeur, bien que l'italianisme du XVII[e] siècle soit bien différent de celui du XIX[e]. L'italianisme de Saboly, sérieux et discret, ne ressemble guère à celui d'Imbert, mesuré lui aussi, mais plus épanoui en même temps, et plus apte à favoriser l'art du chant, grand despote de la musique au siècle dernier.

Cet ensemble d'observations, qui se rapportent à la fois à la

Digitized by Google

substance même de la musique de nos auteurs et à la faveur qui accueillit cette musique dans le peuple méridional, nous donne lieu de penser que la constitution d'une musique provençale n'est nullement impossible. Nous voyons déjà, au contraire, par le répertoire d'Imbert et celui de Saboly, que des œuvres existent, dans lesquelles les qualités profondes de notre esprit et les qualités extérieures de notre pays ont exercé une action suffisante pour aboutir à une réalisation musicale. Réalisation évidemment trop restreinte par le nombre des œuvres pour constituer une école, au sens étendu que comporte ce mot, mais suffisante pour nous indiquer que la voie n'est pas fermée, quoique étroite, et qu'il ne tient qu'à des initiatives nouvelles d'y avancer en l'élargissant.

Maintenant, gardons-nous d'oublier les musiciens d'élite, en marge de tout régionalisme, parce que subjugués par l'action de la musique européenne au XX^e^ siècle, qui ont vécu parmi nous et ont fait de nous les témoins enchantés de leur art. Leur esprit s'est formé sous l'influence immédiate des productions artistiques françaises dont Gounod fut le centre à une certaine heure. C'est à ce maître qu'il faut les rattacher pour bien établir leur filiation artistique : M. Jules Goudareau, M. l'abbé Pierre Chassang, sont deux fils spirituels de Gounod.

En 1887, un an après la mort d'Imbert, qui avait été, un demi-siècle durant, en même temps qu'organiste de St-Pierre, la lyre vivante du Petit-Séminaire d'Avignon, on annonça, toujours au Petit-Séminaire, qui maintenait ses traditions, une séance musicale. Un jeune ecclésiastique peu connu, professeur de la classe de septième, y devait faire son début de compositeur. Disciple fervent d'Imbert, dont il avait été, en même temps que l'élève, l'ami et l'auxiliaire, et dont il avait soigneusement étudié toutes les cantates, M. l'abbé Chassang avait écrit un ouvrage de vastes proportions pour soli, chœurs et orchestre. La partition, épaisse de plusieurs centaines de pages, avait pour titre : *La Fuite en Égypte*. M. le chanoine Queytan, supérieur du Séminaire, de vénérée mémoire, en avait écrit le livret.

A l'audition, stupéfaction générale. Des mélodies ravissantes, une harmonie superbe, une orchestration chaude et nourrie, enfin une œuvre éclatante, aussi extraordinaire qu'inattendue. Cela durait deux heures qui paraissaient courtes. On était venu pour encourager un jeune homme et on se trouvait en présence

Digitized by Google

d'un maître. Il n'est que juste de rappeler que les élèves de la maison, fort bien stylés, firent bénéficier l'œuvre, sous la direction de l'auteur, d'une exécution vocale chaleureuse, tout à fait en rapport avec la vie intense qui l'animait.

L'année suivante, la première exécution de la *Messe solennelle,* pour soli, chœurs et orchestre, de M. Jules Goudareau, aujourd'hui Président de l'Académie de Marseille, ancien élève d'Imbert lui aussi, fut donnée à Saint-Pierre. Nouvelle affirmation d'un talent riche et puissant dans une œuvre de grande magnificence. Cependant, si l'admiration fut égale et l'impression aussi profonde, la surprise fut moindre ici. M. Goudareau, plus âgé de quelques années que M. Chassang, avait déjà écrit de la musique sacrée et son nom de compositeur s'était déjà imposé à l'attention publique. On avait autrefois exécuté à Nimes, à l'inauguration de la statue de Reboul, la mélodie de *l'Ange et l'Enfant,* et des séances de musique intime avaient révélé à des auditoires de choix un compositeur de musique discrète, distinguée, de facture impeccable.

Il se trouva donc que, dans le court espace de quatre années, de 1884 à 1888, on venait d'entendre en Avignon trois partitions importantes données en première audition : le *Stabat Mater* d'Imbert, chant du cygne de son auteur, *La Fuite en Égypte* de Chassang, et la *Messe solennelle* de Goudareau. Vrai prodige de décentralisation musicale, si l'on songe que ces trois œuvres somptueuses avaient été composées par des musiciens ayant fait toutes leurs études à Avignon, dont la carrière artistique se poursuivait brillamment à Avignon, et dont Avignon était fier à bon droit. Une telle constatation est grandement à l'honneur de notre musique locale et elle ne repose aucunement sur des exagérations ou des illusions qui ne tromperaient personne ici. Ces œuvres n'avaient pas été édifiées, tant s'en faut, par des musiciens insuffisamment munis de ce qui est nécessaire à l'artiste accompli. On n'avait nullement à solliciter en leur faveur quelque indulgence. C'étaient des œuvres de maîtres, bien réfléchies, bien faites, d'un grand effet, et qui donnaient, au même degré que les œuvres des compositeurs réputés, cette double satisfaction de l'esprit et de l'oreille qu'on est en droit de demander à toute œuvre musicale.

D'ailleurs, la série continuait. Chaque année c'étaient des cantates nouvelles, des suites d'orchestre, des chœurs, des mélodies. Floraison admirable et du plus merveilleux exemple

Digitized by Google

pour la jeunesse de toute une époque, qui trouva, des années durant, en M. Imbert, en M. Goudareau, en M. Chassang, des appuis, des conseillers, des juges bienveillants, enfin des encouragements bien nécessaires à qui envisage avec inquiétude le chemin à parcourir pour arriver au talent.

Et si nous quittons le domaine de la composition pour celui de l'exécution, d'heureuses constatations nous seront permises. Immédiatement s'impose à nous, dans cet ordre, le nom d'un virtuose exceptionnel : Marius Dumont (1827-1893).

Il jouait délicieusement du violon, et d'une manière personnelle, comme n'en auraient su jouer certains violonistes qui auraient pu avoir un talent égal au sien. Son jeu était d'un velouté extraordinaire, son style d'une beauté accomplie, notamment dans le quatuor à cordes. C'était là son royaume. Il y était roi. Il était universellement admiré parmi nous pour son talent ; mais, passé nos murs, il n'était pas plus célèbre qu'on ne peut l'être quand on n'a pas le goût de la réclame et qu'on aime à rester chez soi. Beaucoup de ses admirateurs disaient textuellement : « Quel dommage que Dumont soit resté à Avignon ! Que n'est-« il allé vivre à Paris ! Quel talent n'aurait-il pas ! Il serait une « illustration du violon ! »

On peut croire à l'exactitude de la dernière proposition, mais on peut croire aussi que, si Dumont fût allé à Paris dans sa jeunesse, son talent s'y fût peut-être développé au détriment de sa vraie personnalité, ce qui eût été grand dommage. Tout dépend du maître entre les mains duquel le sort vous place. A part de rares exceptions, les plus grands professeurs, malgré le talent qu'ils peuvent avoir et qui n'est pas mis en question ici, ont un défaut grave, et qui fait des victimes : ils s'appliquent à faire de leurs élèves comme autant de copies d'eux-mêmes. Il est humain que nous trouvions plus parfaits que les autres ceux qui nous ressemblent, et c'est probablement à ce principe complaisant qu'obéissent si volontiers tant de professeurs célèbres. Ce n'est pas là qu'est le véritable intérêt de l'élève. Une fois admis quelques principes généraux, qui doivent toujours être imposés et qui partout sont les mêmes, le meilleur, pour l'élève, est qu'il soit développé selon sa nature propre et non pas selon la nature d'un autre, cet autre fût-il un maître. Car un maître peut communiquer ce qu'il sait, mais non ce qu'il est. Or, il n'est pas deux natures identiques, les organisations étant aussi diverses que

Digitized by Google

les visages, et c'est dans cette merveille de la nature sans cesse renouvelée qu'est le grand intérêt de l'enseignement, plus captivant et difficile qu'on ne croit. Selon le maître qu'il eût pu avoir dans ce grand Paris, après son maître d'Avignon, Dumont fût peut-être arrivé à un plus grand volume de son, à plus d'éclat, ainsi que d'aucuns le lui souhaitaient. Peut-être aussi lui eût-on appris à tirer l'archet d'une autre manière. En ce cas, il eût probablement perdu ce qui le caractérisait : ce jeu charmant, fin, d'un ensemble si pur. Si, au contraire, il eût rencontré le maître qui convenait à sa nature, il fût resté ce qu'il est demeuré parmi nous et n'aurait alors ni gagné ni perdu à nous quitter. En définitive, ces vains regrets, toujours exprimés par des gens qui veulent être aimables, n'ont aucun sens en présence d'un homme qui a du talent. Nous les formulons trop souvent. Au lieu de dire sans cesse à ceux dont la présence nous fait honneur, qu'ils auraient mieux fait de nous quitter, dans leur intérêt, pour chercher la gloire que nous ne leur donnons pas, tenons-leur d'autres discours. Remercions-les plutôt du profit et de l'agrément que leurs talents nous donnent et dont nous serions privés s'ils étaient absents.

Dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, l'Orphéon a été en grand honneur par toute la France, très favorisé qu'il était par les pouvoirs publics, notamment sous le second Empire, et nous avons eu à Avignon, durant cette période, des orphéons remarquables. Or, l'orphéon, depuis bien des années, a vu faiblir son prestige, et quand dans certains milieux on prononce le mot d'orphéon, c'est pour en rire. L'orphéon n'est plus à la mode. Il apparaît comme quelque chose d'arriéré, plutôt burlesque. On se le représente comme une réunion de gens qui crient plutôt qu'ils ne chantent, et des refrains vulgaires dans des fêtes bruyantes. L'orphéon doit avoir des torts, puisque sa réputation est atteinte, mais il est dénigré avec excès. Sans doute a-t-on connu des orphéons ridicules ; mais on a connu aussi des orchestres ridicules, qui exerçaient des sévices sur des symphonies, ce qui n'a jamais rien prouvé ni contre la symphonie, ni contre l'orchestre, pas plus que la pénible exécution du plain-chant, dans les églises d'Avignon, ne prouve quoi que ce soit contre le plain-chant. Ceux qui ont entendu les orphéons d'Avignon, à une certaine époque, n'en sauraient parler pour en rire, pas plus en ce qui concerne leur répertoire que l'exécution qu'ils en donnaient.

Digitized by Google

Le Midi provençal est sensiblement moins bien doué, au point de vue du nombre et de la valeur des organisations musicales, que le Midi languedocien dont Toulouse est le flambeau. Nous avons néanmoins beaucoup de belles voix chez nous. Malheureusement, il est toujours difficile de les grouper, en vue du travail, par suite de notre paresse, qui fait obstacle à la régularité de l'étude, inféconde si elle n'est soutenue. Obtenir l'exactitude d'un groupement est parmi nous un problème quasi insoluble. Joseph Brun l'avait résolu. En plus de ses qualités de musicien, le grand talent qu'il possédait pour former les voix exerçait sur ses orphéonistes une telle fascination, qu'il leur avait donné jusqu'à la vocation de l'obéissance. Il s'imposait à eux jusqu'à obtenir d'eux n'importe quoi, même l'exactitude. Souvent, sa volonté s'exprimait en des discours dépourvus de suavité, on peut le croire, mais d'autant plus efficaces qu'ils étaient plus redoutés. Les usages de l'Académie faisant obstacle à de plus grandes précisions, il me suffira d'ajouter que, pour apaiser les fréquentes colères de leur maître, et aussi pour s'éviter de terribles compliments, ces braves gens d'orphéonistes s'élevaient au summum de l'application. Et comme leur chef était véritablement un artiste, la combinaison de son habileté et de leurs efforts amenait une perfection inimaginable dans les exécutions de ce chœur où nulle nuance ne se perdait, où des ténuités à peine perceptibles succédaient à des accents de la plus extrême violence, cuivrés comme les éclats d'une fanfare. C'était miraculeux de beauté sonore. Dans l'ordre vocal, j'avoue n'avoir rien entendu de pareil nulle part. Plus tard, des sociétés nous ont honorés de leur visite, qui chantaient bien, — sans égaler, à beaucoup près, la *Société chorale d'Avignon,* dirigée par M. Brun (1824-1894), chef d'orchestre de notre Théâtre et directeur de notre Conservatoire.

La grande raison en est que, pour bien former un chœur, c'est-à-dire pour le constituer en un tout vraiment homogène, il faut posséder non seulement les connaissances musicales primordiales, à un degré élevé, et les qualités personnelles qui savent pénétrer une masse, mais encore des aptitudes spéciales : savoir appliquer à une collectivité, et dans des conditions déterminées, certains principes de l'art du chant et de la prononciation de la parole chantée, de telle manière que la sonorité soit bien posée et les paroles bien comprises. Il faut également posséder une santé vocale inépuisable et pouvoir payer impunément de

Digitized by Google

sa personne, sans fatigue et sans arrêt, car si le précepte n'est pas inutile ici, c'est l'exemple surtout qui importe. Et c'est ce que sait fort bien aussi un autre de nos compatriotes, M. Pierre Puig, musicien plein d'élan et de vie, qui avait su embraser de son tempérament de feu l'orphéon qu'il dirigeait.

Il serait erroné de croire que les Sociétés orphéoniques méconnaissent la bonne musique. Elles ont été calomniées à ce point de vue. Elles chantaient, au contraire, maintes pages distinguées et jusqu'à des chœurs du vieux et charmant Rameau, en plus des chœurs fort bien faits de Laurent de Rillé qui était le grand spécialiste du genre et savait à merveille favoriser la virtuosité des orphéonistes. Il ne faut pas oublier non plus que nos grands maîtres français ont écrit pour l'orphéon des œuvres soignées. Dans l'ordre local qui nous intéresse, nous possédons la *Cantadisso à Petrarco,* composée par notre Imbert sur des paroles provençales de Théodore Aubanel et chantée lors des fêtes de Pétrarque, en 1874, par la *Société Laure-Pétrarque*, dirigée par l'auteur.

Un musicien qui ne saurait être négligé dans l'énumération de nos meilleurs artistes, M. François Seguin père (1812-1870), était un esprit de grande portée et de vaste culture. Il possédait un ensemble de connaissances extrêmement variées qui faisaient de lui un érudit et un philosophe, et lui donnaient ainsi la possibilité d'envisager notre art au point de vue le plus large. Parmi ses ouvrages, toujours très soignés, deux surtout nous paraissent devoir préserver sa mémoire de l'oubli : l'édition des *Noëls* de Saboly, harmonisés par lui, et son recueil d'*Interludes pour orgue dans la tonalité grégorienne.*

Les questions d'histoire musicale, la reconstitution d'œuvres anciennes, sont toujours épineuses, mais on a beaucoup travaillé dans cet ordre d'idées depuis quelques années et les musicologues ont accumulé assez de ressources pour faciliter l'étude raisonnée des anciennes formes. Il n'en était pas de même en 1855. A cette époque, il était singulièrement délicat de fixer en une édition modèle les Noëls de Saboly, de leur donner le vêtement harmonique qui leur convenait, de leur assurer par là une certitude de vie que la seule tradition orale ne saurait garantir. Ce travail d'historien, de lettré, d'artiste, fut parfaitement réalisé par M. Seguin. Non seulement le côté musical fut traité de main de maître, avec toute l'adresse et la discrétion voulues quand

Digitized by Google

il s'agit de toucher aux choses du passé, mais une préface très développée et appuyée sur des documents répandit sur les Noëls et sur leur auteur toutes les clartés désirables.

Par ses *Interludes* pour orgue dans la tonalité grégorienne, François Seguin prit une place éminente parmi les musiciens qui, à la suite de Niedermeyer, d'Ortigue, se préoccupèrent d'améliorer la musique d'église, et dont l'initiative aboutit à la fondation de l'École de Musique religieuse. L'insouciance des organistes établit souvent à l'église une situation anormale. Le chœur chante dans les modes grégoriens, et dès que l'orgue répond au chœur, il le fait dans la tonalité moderne, qui a de tout autres bases. Cette conversation, entre deux interlocuteurs qui ne parlent pas la même langue, n'a pas le sens commun. Il est incompréhensible que des musiciens éternisent, par leur faute, des mœurs musicales aussi barbares. C'est pour les combattre, en même temps que pour montrer la bonne voie, que François Seguin écrivit ses *Interludes* et leur admirable préface, dès 1863. Notre grand organiste français, M. Eugène Gigout, professeur d'orgue au Conservatoire de Paris et lui-même auteur d'œuvres grégoriennes célèbres, rendit un jour en notre présence le plus complet hommage au mérite de son devancier avignonais, homme laborieux s'il en fut et dont la personnalité demeure singulièrement intéressante.

Cette esquisse du mouvement créé par quelques musiciens avignonais est forcément trop abrégée pour nous permettre l'énumération de tous ceux qui, à notre connaissance et dans les diverses branches de l'activité musicale, occupèrent une place en vue et rendirent à la musique des services appréciés. Il est trois artistes pourtant, d'une génération aujourd'hui disparue, qui ne sauraient être oubliés : Eugène Bernard (1810-1902), Agricol Dau (1816-1894), Germain Béraud (1835-1903). C'étaient là de vrais musiciens, harmonistes et instrumentistes, professeurs très recherchés, et qui, s'ils ne se sont pas produits dans des œuvres de proportions considérables, ont néanmoins témoigné de leur imagination et de leur savoir dans des compositions plutôt fines et menues, très alertes, très adroitement faites. Combien sommes-nous heureux de constater que nous ne les avons pas tout à fait perdus, puisque leurs talents se prolongent dans leur descendance.

D'autre part, et bien que ces considérations soient systémati-

Digitized by Google

quement limitées à l'observation de quelques musiciens nous appartenant de toutes manières, c'est-à.dire par leur formation et leur carrière avignonaises, il est encore deux noms qui s'imposent à notre souvenir : l'un, d'un artiste arrivé de Paris et devenu avignonais par droit de conquête artistique ; l'autre, au contraire, avignonais devenu parisien par le même droit.

Le premier nom est celui de M. Louis Bonnet, présentement organiste de la cathédrale de Nîmes, après avoir occupé à Avignon une situation que personne n'a oubliée. Par son triple talent de pianiste, d'organiste, de compositeur ; par son enseignement, qu'on se disputait, M. Louis Bonnet exerça ici, pendant vingt-cinq ans, une influence incontestée. Il s'était fixé à Avignon dès 1868, après avoir obtenu, cette même année, le premier prix de piano au Conservatoire de Paris.

Soyons heureux qu'un deuxième nom nous permette de signaler une réciprocité qui nous honore. Si Paris nous a été généreux par M. Louis Bonnet, Avignon n'a pas été d'une moindre générosité pour Paris et son Conservatoire en lui donnant Pierre Maurin, grand violoniste, fondateur d'une célèbre société de musique de chambre, né à Avignon en 1822, et qui, au moment de sa mort, survenue en 1894, était depuis 1875 professeur titulaire d'une classe supérieure de violon au Conservatoire de Paris.

* * *

Paris !

Ceux qui y vont semblent partir pour la Terre-Promise. Ceux qui en viennent nous persuaderaient volontiers qu'ils descendent du ciel.

Félicitons les uns et les autres, et puis voyons, — et distinguons.

Paris est le foyer de notre civilisation française. Il est le soleil qui nous illumine et au centre duquel chacun de nous aime à se réchauffer, au moins en d'heureuses intermittences. Le musicien trouve à Paris des orchestres que nous n'avons pas, des bibliothèques que nous n'avons pas, beaucoup d'autres richesses. Car Paris est riche. Et un nom me vient, qui représente la grande richesse de Paris dans l'ordre musical : Paris a Saint-Saëns, c'est-à-dire la figure la plus complète de la musique française de

Digitized by Google

tous les temps, en même temps que le plus grand musicien de l'Europe actuelle, — ce dont la France est fière.

Mais remarquons que si, à divers degrés au-dessous de ce grand homme, il est encore des musiciens considérables, certes, il est aussi des seigneurs de moindre importance dont la qualité ira s'abaissant dans la hiérarchie des valeurs, à mesure que nos constatations nous obligeront à descendre. Car, si Paris a des cimes lumineuses, qui fixent l'attention du monde, il a aussi des régions moyennes et des bas-fonds. Il est incontestable qu'une grande part de gloire lui revient, mais il serait excessif de la répandre, par une généralisation absurde et abusive, sur la masse entière. Par cette masse, où la réclame et le cabotinage dissimulent souvent d'autres misères, Paris prend sa part de la médiocrité et de la sottise des hommes. Que ne prend-il aussi la part d'humilité qui lui reviendrait et dont trop de ses musiciens sont dépourvus ! Au bout du compte, s'il a de la fortune jusqu'à en être opulent, s'il a des héros et même des demi-dieux, aussi bien nous montre-t-il des productions et des personnages que nous ne lui envions pas et dont nous ne sommes pas les dupes.

Dans cet ordre d'idées, s'il est toujours plaisant de se heurter à des infériorités qui se méconnaissent, la sensation est accrue lorsque l'infériorité se méconnaît parce que parisienne. Il est normal, en pareil cas, que, par un jeu naturel de l'esprit, en raison de l'attrait qu'exerce le contraste, notre pensée nous rapproche de ceux qui ont ignoré leur supériorité. De cette louable ignorance, on trouverait plus d'un exemple parmi les artistes dont j'ai eu l'honneur de vous parler ce soir et qui ont su se développer pour notre profit dans la paix provinciale. Ils sont nôtres. Sachons garder leur souvenir.

J.-B. RIPERT.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Chambre de Parement

AU PALAIS DES PAPES.

Question préliminaire

Le but de notre étude est uniquement de déterminer l'emplacement de la salle qui, dans les comptes de la Chambre Apostolique, porte le nom de « *camera Paramenti* ». En raison de l'abondance des documents qu'il est de notre devoir d'interpréter la démonstration ne peut moins faire que d'être longue et laborieuse. Je m'en excuse d'avance.

Aussi bien est-il nécessaire de résoudre dans ce court préambule une difficulté dont on saisira l'importance. Je la résume dans la proposition suivante : « *L'aile des appartements privés, dès le temps des Papes, se compose de deux bâtiments juxtaposés.* » A ceux qui ne sont pas familiarisés avec la topographie du Palais nous rappellerons qu'on entend par « appartements privés » l'ensemble des pièces habitées par le pape. C'est dire que les étages supérieurs de la tour des Anges et aussi de la tour de la Garde-Robe en font partie. Cependant il est coutume de désigner sous ce nom, plus particulièrement, les bâtiments au nord de la chambre du Pape. Jusque dans les premières années du XIX[e] siècle ils étaient au nombre de deux, situés, l'un au levant, l'autre au couchant [1].

Le bâtiment oriental (A) seul était considéré comme contemporain des papes. C'est celui, encore debout, qui donne sur les jardins. On l'appelait, à l'époque des vice-légats, le bâtiment des Suisses ; la salle des Suisses en occupait l'étage moyen.

1. Nous les avons marqués, sur notre plan, des lettres A et B.

Digitized by Google

Le second de ces bâtiments (B), avant sa destruction, faisait saillie dans la cour d'honneur, face à l'entrée principale. Il portait, depuis la visite de Marie de Médicis, le nom de « quartier de la reine ». Suivant l'opinion commune, adoptée par de bons esprits, il aurait été construit à une époque de beaucoup postérieure.

Dans le chapitre de son grand ouvrage [1] où il retrace l'histoire du palais d'Avignon, le P. Ehrle ne fait pas même allusion à cette aile *occidentale*. On croirait qu'il n'en soupçonne pas l'existence si, au dernier moment, il ne dévoilait le fond de sa pensée. Expliquant les planches qu'il a jointes à son travail : « Ces pièces, dit-il, placées dans la grande cour, ont été ajoutées aux parties voisines par les légats ou les vice-légats [2] ».

D'un avis tout différent M. Henri Nodet, l'éminent architecte du Palais, croit devoir ranger les subtructions qui nous restent de l'édifice parmi les vestiges des XIV[e] ou XV[e] siècles [3]. Nous serons plus catégoriques.

La physionomie de cette portion du Palais ne diffère pas sensiblement des autres. Dans les représentations que nous en possédons et qui datent du commencement du siècle dernier, la façade est munie de contreforts puissants, entre lesquels sont jetés de grands arcs brisés formant mâchicoulis [4]. Si parfaitement semblables à ceux qui se succèdent le long des murs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument, pourquoi les supposerait-on de construction plus récente ?

Pour ce qui est de l'*aile du levant,* nous pensons la reconnaître dans le Tinel au-dessus du consistoire [vieux], dont il est question en 1338 [5]. A côté du dit « consistoire vieux », antérieur à Benoit XII, se trouve au moins une porte s'ouvrant dans le jardin [6]; c'est assez pour que nous soyons fixés sur la situation du bâtiment : *à l'est.*

En cette même année 1338, *l'aile occidentale* des appartements

1. *Historia Bibliothecae Roman. Pontif.* — Rome 1890.

2. Ehrle, l. c. pag. 785 : « 53. Aedes ab aliquo ex legatis vel vicelegatis ex platea palatii Clementini turri S. Angelorum ac partibus ei contiguis adglutinatae, post annum 1801 dirutae. »

Cette opinion paraît admise par L.-H. Labande. *Guide archéologique du Congrès d'Avignon en 1909.* p. 65.

3. Plan du palais des Papes, in *Guide archéologique du Congrès d'Avignon.*

4. Plan militaire de l'an XIII.

5. Ehrle, 9 oct. 1338 : « pro operibus coperture tinelli supra consistorium et porticus ante dictum tinellum. »

6. Ehrle, 7 oct. 1335 : « ...operariis qui operati fuerunt in... portis factis in introitu viridarii juxta consistorium pro domino nostro papa... »

Digitized by Google

privés existe-t-elle déjà ? Je ne puis en administrer la preuve. Pour la première fois, en 1341 seulement il est question du « petit Tinel qui est du côté des cancels du pape et du côté de l'Audience [1] ». Manifestement, les barrières ainsi que l'Audience sont *à l'ouest* de la tour des Anges. C'est donc le corps de bâtiment en bordure de la grande Cour qui est ainsi désigné. On parle, à la même époque, de merlons qui couronnent les murs, de larmiers qui protègent les fenêtres du « parvum tinellum a parte cancellorum [2] » ; la formule est la même.

Le compte général, à qui nous empruntons ces expressions caractéristiques, fait mention d'une succession de voûtes dans le bâtiment en question. Détail suggestif, la surface totale de ces voûtes fournie par le document [3] représente assez exactement l'étendue, en coupe horizontale, de l'aile sur la grande cour, telle que notamment elle est figurée sur le plan de l'an XIII. Il y a plus ; le profil qui accompagne le plan et le plan lui-même montrent l'étage supérieur de l'aile occidentale couvert, dans toute sa longueur, de voûtes sur croisées d'ogives.

D'autre part, l'on n'a pas oublié que l'une des culées du pont d'Innocent VI, bâti en 1360, s'appuyait contre le bâtiment en saillie sur la cour [4]. Entre toutes ces données l'accord est parfait ; il en faut conclure que *le petit Tinel était double,* et que l'aile du couchant, tout comme celle du levant, était réellement existante *à l'époque pontificale.* Nous ne reviendrons plus sur cette question.

L'Emplacement de la « Camera Paramenti » suivant le P. Ehrle

« Où se trouvait la chambre de Parement ? » A la demande ainsi formulée il est invariablement répondu : « dans l'aile méridionale du palais de Benoît XII ».

1. Ehrle, 2 avril 1341 : « pro ...operibus infrascriptis per ipsos factis in palacio domini pape a parte cancellorum. — ...pro XLVII cannis et IIII" palmis crotarum totius tinelli parvi palacii cadratis a parte cancellorum et audientie dicti domini pape. »

2. Ehrle, 2 avril 1341 : « ...et pro L cannis et VI palmis cadratis merletorum tinell predicti a parte cancellorum... ac muris grossis... » — Ehrle, 22 sept. 1341 : « pro incastrandis bardis supra fenestras parvi tinelli palatii a parte cancellorum ».

3. V. l'un des textes ci-dessus, note 1.

4. V. notre travail : *Le pont d'Innocent VI,* in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1912.

Digitized by Google

L'autorité qui s'attache au nom du P. Ehrle s'est ici imposée à tous. Nous aussi, nous avons longtemps considéré cette assertion comme vérité démontrée. Ce n'est guère que pour acquit de conscience que nous nous sommes donné la tâche de contrôler les dires du savant auteur. Quelles raisons l'ont porté à comprendre la salle en question dans *l'aile* qu'on appelle aussi *du conclave*, nous le saurons dans un instant ; observons que l'aile du conclave court de l'est à l'ouest, entre le cloître au nord et la « magna platea » au sud [1].

Un texte parle de la « camera paramenti » comme d'une pièce qui touche l'aile des familiers, ou, pour mieux dire, qui est contigüe à l'aile du palais située *du côté de l'évêque de Riez* [2]. Le P. Ehrle y voit un argument sérieux en faveur de son opinion : l'aile des familiers et l'aile du conclave sont au contact par une de leurs extrémités.

Ce qui pour lui n'est en somme qu'une probabilité [3] prend tous les caractères de la certitude aux yeux de son principal commentateur, si bien que ce dernier « croit inutile d'insister sur l'identification évidente, dit-il, de la *camera Paramenti* [4]. »

Tout bien pesé cependant les deux avis diffèrent. Ils concordent en ceci : que la chambre de Parement fait partie de l'aile du conclave. Mais il semble que, pour le P. Ehrle elle occupe *le rez-de-chaussée* [5]. Ne faut-il pas, à l'étage au-dessus, réserver la place de l'appartement des hôtes ? N'est-il pas spécifié qu'un escalier descend du grand Tinel à la « camera Paramenti » ? Son interprète, nonobstant ces raisons, situe la salle des réceptions *au premier étage* [6]. Sans doute il a compris qu'un rez-de-chaussée humide, plutôt obscur et pour tout dire incommode, ne saurait convenir à l'une des plus belles pièces du palais.

Sans vouloir discuter à fond des mentions que nous retrouverons en leur temps, nous croyons nécessaire de faire ici deux remarques :

1. Sur notre plan, l'aile du conclave est marquée de la lettre F.

2. Erhle, 29 mars 1344 : « pro opere fenestre noviter... facte in camera paramenti contigua tinello domini nostri versus hospitium domini Regensis... »

3. Voici ses propres termes : « jamvero eam cameram *putem* occupasse partem meridianam palatii Benedictini. »

4. F. Digonnet, *Le Palais des Papes d'Avignon*, p. 129, en note.

5. Le P. Ehrle ne le dit pas formellement. Nous l'inférons, peut-être à tort, de ce double fait, (V. l'explication de ses planches) qu'il marque l'emplacement de la « camera paramenti sur le plan de Pampany et que celui-ci a pour titre : « Plan du *rez-de-chaussée* du Palais d'Avignon... »

6. F. Digonnet, l. c. p. 127-128.

Digitized by Google

1° Le texte cité par le P. Ehrle s'applique-t-il vraiment à la chambre de Parement *pontificale* ? S'il la concerne, ne serait-il pas susceptible d'être interprété autrement ? Nous comptons au palais apostolique, pour le moins, trois « camerae paramenti ». L'une d'elles, la chambre de Parement *de l'empereur* [1], est située sans conteste dans l'aile méridionale de Benoît XII, et se trouve très probablement contigüe à l'aile des familiers.

2° L'opinion qui place la « salle des réceptions » au premier étage [2] oblige à reporter l'appartement des étrangers sous les combles de l'aile du conclave. L'existence pour nous invraisemblable de ce deuxième étage n'a pas encore reçu même un commencement de preuve.

Qu'est-ce que la « Camera Paramenti » ?

La notice *sur les offices du palais* — rédigée à la fin de la période avignonaise, par François de Conzié — nous est précieuse à plus d'un titre [3]. Touchant la destination de la chambre de Parement elle nous apprend que le Pape a coutume d'y recevoir les cardinaux et les personnages de marque qui viennent le visiter « *solent recipi cardinales et aliae personae notabiles venientes ad palatium* ». Les audiences ont lieu dans cette salle « *in qua consuevit audientias dare* ».

La « salle du Trône » des palais épiscopaux est comme une réduction de la chambre de Parement que nous voyons encore figurer sous le nom de « salle du Dais » dans les appartements du vice-légat au XVIII[e] siècle [4].

Durant la période pontificale, au XIV[e], au XV[e] siècle, tous les grands personnages ont leur chambre de parement. François de Conzié, camérier du pape, que nous citions tout-à-l'heure, possède une salle de ce genre, soit qu'il habite la livrée d'Albano ou qu'il occupe, sous le palais, l'ancienne demeure du maréchal

1. Ehrle. — An. 1365 : « pro pariete camere paramenti imperatoris ».

2. M. Digonnet s'exprime ainsi : « Il y avait au premier étage la salle des réceptions publiques (?) et au-dessus les appartements destinés aux hôtes princiers. »

3. V. *Avisamenta*, in Muratori, *SS. Rer. Ital. III*, 2, col. 312.

4. V. notre travail : *Les appartements des vice-légats au XVIII[e] siècle*, in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1915.

Digitized by Google

de la Cour romaine [1]. La livrée de Poitiers comme la livrée de Thury comptent, parmi leurs appartements, une pièce toujours vaste qui porte ce nom : « magna camera paramenti » [2].

Pour les modernes, l'expression « parement » n'a plus guère de signification. Ce mot, au moyen-âge, est pris généralement dans le sens de « tapisserie [3]. » Le parement d'une pièce embrassait toutes ses tentures. Dans le palais apostolique ainsi que dans les demeures royales et princières, la chambre que l'on appellera plus tard « de parade » est en somme une salle de réception tendue de belles tapisseries. Les unes garnissent les murs, d'autres les sièges [4]. Le fourrier (folrarius) en a la garde ; sous ses ordres deux serviteurs adroits et vigoureux posent et déposent les draperies qui doivent orner le palais apostolique, les jours de fête ou à l'occasion d'une réception solennelle, particulièrement les tentures de la salle où se donnent les audiences.

Ces derniers renseignements nous sont fournis par les « Avisamenta » [5]. A vrai dire, l'auteur, rapporte ce qui se faisait du temps de Clément VII et de Benoît XIII. Si nous avons quelque raison de croire que dès le pontificat de Grégoire XI des tentures à personnages tapissaient certaines pièces occupées par le Pape [6], il est à peu près certain que, vers le milieu du XIV[e] siècle, les parois de la « camera

1. Pansier, *La maison de François de Conzié*, in *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1913, p. 246, en note — 4 mars 1414 : « Acta fuerunt hec in domo librate bone memorie cardinalis Albanensis in qua de presenti idem dominus camerarius inhabitat *in camera paramenti* ejusdem. » — 2 mai 1422 : « Acta fuerunt hec in domo habitationis domini camerarii olim marescallie domini nostri pape juxta palatium apostolicum sita et in *camera paramenti* ejusdem. »

2. Pansier, *La livrée de Thury*, in *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 237. Taxation... « item magnam cameram paramenti cum camera secreta... » — Id. *La livrée de Poitiers*, in *Ann. d'Avignon* 1914, p. 248. Taxation... « Item ipsa camera antiqua paramenti... item alia camera paramenti videlicet nova... »

3. Le mot *paramentum* est employé aussi dans le sens de « parure et ornements ». On dit du pape : « indutus omnibus paramentis, sicut celebravit, vadit... »

4. V. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, art. *Parement*.

5. Muratori, l. c.

6. Samaran et Mollat, *La fiscalité pontificale*, p. 106 : « Un document assez curieux nous apprend la destination d'une partie au moins des objets composant la succession de Gaucelme, évêque de Maguelonne et trésorier, mort en 1373... Des tapisseries d'Arras ornées, l'une des portraits du pape et des cardinaux, une autre des portraits des sept sages, trois autres représentant des scènes de la vie de Tobie, enfin la dernière la création du monde, furent transportées dans la chambre même du Pape. » On ne nous donne pas en entier le texte latin ; nous ne pouvons savoir s'il s'agit de la chambre à coucher, de la garde-robe, ou de l'ensemble des appartements privés.

Digitized by Google

Paramenti », comme celles des autres chambres de l'habitation privée, étaient ornées de peintures [1].

Les tapis, sans doute luxueux à la fin de la période pontificale, font partie des « paramenta ». Il est question pour le fourrier d'étendre les tapis « sternere tapetos » [2]. Est-ce bien de tapis de pied qu'il s'agit ? S'il s'en trouve dans la chambre de Parement, couvrent-ils toute la surface du sol ? Nous pouvons remarquer que sous le pontificat de Clément VI et de ses successeurs immédiats il est constamment question de *nattes* [3]. La « camera Paramenti », pour sa part, en consomme une moyenne annuelle de 50 cannes carrées [4].

Par les chiffres qui sont fournis nous pouvons juger que la salle est vaste, en comparant l'étendue de ses tapis de sparterie à celle des nattes qui garnissent d'autres pièces, comme la chambre à coucher, dont les dimensions sont connues.

Sur le reste de l'ameublement nous savons peu de chose. Outre l'*autel* [5] je ne vois guère à signaler que deux grands *candélabres* de fer et des sièges [6]; l'un d'eux est sans doute une « chaire de parade » montée sur des degrés, couverte d'un baldaquin.

La chambre de Parement compte un certain nombre de fenêtres et de portes dont nous aurons à reparler.

Dans ce local les cardinaux se réunissent pour délibérer en comité secret, sur l'invitation du pape. Certains rites s'y accomplissent. Par exemple, lors de la création de nouveaux membres du Sacré-Collège, s'ils sont en petit nombre, s'il existe des retardataires, l'anneau ou le chapeau leur seront remis, la bouche suivant la tradition leur sera fermée, en présence de leurs collègues, dans une salle qui, à défaut du consistoire,

1. Ehrle. — 14 avril 1344 : « de pingendo magnam cameram... »

2. *Avisam.* — Folraria : « Item ad ipsum [folrarium] pertinet.. in ...cameris papalibus et aliis locis ubi contigat... audientias dare, cathedras parare pannis aureis, tapeta sternere... pannos roseos,.. et pannos aureos in locis et parietibus... ponere et tendere. »

3. Ehrle dit : p. 767 : « ... storearum usus exeunte demum pontificatu Clementis VI paullatim invaluit. »

4. Ehrle, page 767 et suiv. Comptes du « *natarius.* » — 1363 « in camera paramenti, L cannas. — 1373 « ...et primo fuerunt posite in camera paramenti LIIII canne et VI palmi. »

5. Ehrle, 1360 : « scabelli pro altare camere paramenti ».

6. Ehrle, Invent. de 1369. « Item in camera paramenti unum bancale de opere Atrebatensi... » Pour les candélabres, V. plus loin.

Digitized by Google

ne peut être que la « camera Paramenti » [1]. Comme il faut admettre que les usages de la Curie ne changent guère, c'est dans la chambre de Parement, à Avignon comme à Rome, que la *rose d'or* le plus souvent est offerte au personnage honoré de cette faveur, devant une nombreuse assistance [2].

Un témoin oculaire rapporte qu'à la mort de Clément VII les cardinaux de son obédience s'étaient aussitôt assemblés pour se concerter en vue de l'élection du successeur de ce pontife ; il indique le lieu de la conférence qu'il dit être la « camera Paramenti [3] ».

La « Camera Paramenti »
PARTIE INTÉGRANTE DE L'HABITATION PRIVÉE

Dans les documents la chambre de Parement est qualifiée de « camera pape » et encore « d'anticamera pape ». Prenons l'exemple d'un dîner de cérémonie. La table a été dressée dans le grand Tinel. Le repas terminé, le pape se coiffe à nouveau de la mitre, il couvre ses épaules du manteau qu'il portait en entrant dans la salle du festin ; puis, accompagné de deux cardinaux, il va se dirigeant vers la « chambre ou antichambre » appelée « chambre de Parement [4] ». Le cérémoniaire un peu

1. Mabillon, *Mus. Ital.* tom. II, p. 431 : « Attendendum etiam quod premissa quantum ad apertionem oris et donationem anuli et tituli interdum consueverunt fieri extra consistorium quando dominus Papa vocat omnes cardinales ad cameram suam pro consilio super negotiis habendo... prout factum fuit... Avinione, per dominum papam Benedictum XII. » — « Sciendum quod si die qua cardinalis novus tempore suae creationis absens intrat curiam dominus Papa discretiatus non teneat consistorium, in camera dat capellum rubeum ipso cardinali praesentibus cardinalibus... »

2. Mabillon, l. c., p. 559. Le fait se passe à Rome, sous Boniface IX : « Item in dominica de Rosa, fuit celebrata missa in magna capella, papa absente, in presentia omnium cardinalium et rosa fuit portata de camera papae per juniorem clericum camerae et stetit super altare per totam missam et post reportata per eumdem ad cameram Papae ; in qua *camera paramenti* eam dedit Hostregio de Faventia... »

3. Muratori, *SS. R. I*, tome III, 2, p. 771-772 : « In palatio pontificali Avinionensi mortuus est dominus Papa Clement VII... Et ea die hora vesperarum in ipso palatio congregati sunt infrascripti domini cardinales quos ego *in camera paramenti* dicti palatii congregatos vidi... »

4. Mabillon, *Mus. ital.*, tome II, p. 489 : « In fine prandii... tunc reposita fanone et mitra super caput ejus, cum manto ad scapulas, reducitur ut dictum est a duobus diaconibus cardinalibus ad cameram vel anticameram *quae vocatur camera paramenti.* »

Digitized by Google

plus haut a usé des mêmes termes : « Les grâces dites, le pape encadré de deux cardinaux-diacres, retourne à sa *chambre* ou *antichambre*. Ayant pris place sur un faldistoire, il se délasse un moment à s'entretenir avec les cardinaux ses frères [1] ».

De ces deux textes, dont la clarté et la précision ne laissent rien à désirer, nous devons conclure : que la chambre de Parement fait partie des appartements privés.

Quand on l'appelle la « camera » sans épithète, il faut entendre ce mot non pas dans le sens de chambre à coucher mais dans celui plus compréhensif d'*habitation du pape*. Certes oui, la chambre de Parement est comprise dans les appartements du Pape, mais ce n'est pas assez dire, à notre idée ; sa véritable caractéristique apparaît seulement dans l'expression « anticamera papae », dont se sert en second lieu le cérémoniaire. L'antichambre est proche de la chambre, ou plutôt elle la précède immédiatement. La « camera Paramenti » qui porte le titre d'antichambre en remplit d'ailleurs réellement les fonctions.

Remarquons que les cardinaux quand ils sont admis à l'audience particulière attendent, *dans cette salle,* que leur tour soit venu de pénétrer jusqu'à la chambre du pape [2].

La preuve la plus convaincante que la chambre à coucher est toute proche se trouve dans le passage des « Avisamenta » où il est question des *huissiers* de la « camera Paramenti ». Laïques mais hommes de confiance. nous dit-on, choisis parmi les plus intègres et les plus vertueux, ils y sont à demeure. Ils y passent même la nuit [3]. Et la raison donnée est un argument puissant en faveur de notre thèse, car il est dit que ces fonctionnaires de choix peuvent ainsi répondre au premier appel du pape et veiller de plus près sur son auguste personne [4]. L'auteur de la notice a dix fois raison de compter la chambre de Parement parmi les pièces de l'habitation particulière [5].

Si nous sommes bien pénétrés de cette idée, il nous paraîtra naturel que le maître de la cire, chargé du service de l'éclairage,

1. *Id.*, p. 488 : « Redduntur gratiae... Papa reducitur a duobus diaconibus predictis ad *cameram* vel *anticameram suam*, ibique sedet in faldistorio cum cardinalibus tantum fratribus suis... »

2. *Avis.* — « ... Domini cardinales... ibidem expectantes quòd praesentiam domini habere possint... »

3. *Avis.* — « Et in ista camera paramenti vocata solent [esse] dumtaxat duo ostiarii... qui debent dormire in ipsa camera paramenti .. »

4 *Avis* — « ...Pro securiori custodia et promptiori obsequio personae domini nostri papae. »

5. *Avis.* — « ...Inter cameras domini nostri numeratur camera paramenti... »

Digitized by Google

s'occupe, quand vient la nuit, de faire allumer — outre les lanternes disposées, çà et là, à travers le palais — les deux grands candélabres de fer qui ornent la chambre de Parement. Ce n'est pas exceptionnellement, mais tous les soirs, au moment où sont distribuées aux cubiculaires ou chambriers les torches, les chandelles, nécessaires au service de l'appartement privé [1]. Il n'est pas permis de laisser dans l'obscurité ce vestibule, qu'on est dans la nécessité de traverser, à chaque fois qu'on se dirige vers la chambre à coucher du Pape ou qu'on en revient.

Les grands arcs de pierre du Conclave

Toutes les fois qu'il est question de remaniements occasionnés par l'élection d'un nouveau pontife, nous devons nous attendre à voir apparaître, dans les comptes du palais d'Avignon, la mention de deux grands arcs de pierre. Ces arcs sont compris dans les bâtiments occupés par le conclave. Nous savons de source certaine qu'ils ont été établis à la mort de Benoît XII [2]. Sous les pontificats suivants on se contente de les démurer, opération qui coïncide avec la fermeture des baies donnant sur le dehors. On s'occupe d'isoler le Sacré-Collège, de le séparer du monde extérieur, et en même temps de rendre plus faciles les communications entre les divers corps de bâtiment dont il a pris possession [3]. Les grands arcs dégagés, la surveillance s'exercera d'une façon plus efficace, sur les locaux, sur les personnes,

1. *Avis.* — Cera : « Debet etiam pro servitio palatii ministrare candelas de cepo et laternas, et singulis noctibus, dum dies incidere incipit, hora competenti debet facere poni in camera paramenti candelabra magna et intorticia incendi... et cubilariis pro cameris domini nostri intorticia et candelas tradere... »

2. de Loye, *Les Archives de la chambre apostolique au XIV^e^ siècle.* Bibl. Ecol, Franç. de Rome, 1899, tir. à part, p. 65. « Expense pro operibus conclavi dominorum cardinalium. Anno quo supra (1342) die VI mensis maii qua die intrarunt domini cardinales S. R. E. in palatio apostolico fuit satisfactum lapicidis, fusteriis, frigidariis, gipperiis. faycheriis, manuperariis et aliis personis infrascriptis, qui steterunt in dicto conclavo faciendo, a die XXVI mensis aprilis proxime preteriti qua die fuit bone memorie dominus Benedictus papa XII sepultus usque ad presentem diem inclusive pro salario et labore eorumdem facto in dicto conclavo tam de die quam de nocte, et primo magistris lapiscidis qui *fecerunt duos archus lapideos infra dictum conclavum...* »

3. V. plus loin.

Digitized by Google

car il importe d'assurer la stricte observation des règlements.

L'aile *du conclave* doit son nom, je dirai : à la fonction qui lui est dévolue dans la circonstance. C'est une croyance générale qu'elle seule servait à cet usage. Mais, si l'on veut bien y réfléchir, comment eut-elle suffi à loger tous les services ? Pouvait-on d'ailleurs songer à utiliser le rez-de-chaussée du bâtiment, alors que le cérémonial prescrit au camérier de faire boucher toutes les portes et les fenêtres à moins de huit mètres au-dessus du sol [1]. Les cellules des cardinaux, la salle de vote, ne peuvent occuper que des étages hauts, se correspondant. La nécessité s'impose d'englober dans les limites du conclave deux ou plusieurs corps de bâtiment contigus et de pratiquer des brèches dans les murs de séparation. Ces brèches seront réparées sitôt l'élection terminée ; et c'est précisément ce qui se fit, à l'avènement de Grégoire XI : « *pour refaire un mur de six palmes d'épaisseur compris dans un grand arc situé entre le grand Tinel et la « camera Paramenti » et un mur semblable dans un autre arc situé entre le grand Tinel et les appartements de l'empereur* [2]. »

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, je dois rappeler que la chambre des hôtes, la chambre du roi, la chambre de l'empereur, désignent une même chose, à savoir l'ensemble des appartements placés au premier étage de l'aile du conclave. La situation du grand Tinel au-dessus de la salle du Consistoire n'étant contestée par personne, il devient facile d'établir le niveau et de marquer l'aplomb du grand arc que l'on dit exister entre les deux bâtiments. D'ailleurs cet arc se voit encore : il a 1m 50 d'épaisseur [3].

L'autre arc, mentionné dans le texte, se trouve placé entre le même grand Tinel et la « camera Paramenti » [4]. Inutile de chercher ailleurs que du côté du midi. Le seul bâtiment qui, avec l'aile du conclave, soit contigu au grand Tinel, nous le connaissons ; c'est l'aile orientale des appartements privés. On ne peut

1. Mabillon, *Mus. Italic.*, tom. II, p. 532 : « Primo in ordinatione ac dispositione loci caveat bene camerarius quod portae murentur et omnes fenestrae quae sunt bassae prope terram vel solarium *ad minus ad quatuor cannas*... »

2. Ehrle, p. 651, note 687 — 1370 : « pro reficiendo unum murum de latitudine VI palmorum infra unum magnum arcum inter magnum tinellum et cameram paramenti necnon similem alium murum infra alium arcum inter dictum tinellum et cameram imperatoris. »

3. Marqué, sur notre plan, des lettres (m, n).

4. Marqué des lettres (p. q.). Les deux arcs sont figurés « rabattus » : il est à peine besoin de le signaler.

Digitized by Google

éviter de conclure que le premier étage de cette aile est occupé par la « camera Paramenti » [1].

La « Camera Paramenti » et les Salles voisines

La chambre de Parement est en contact avec le grand Tinel, nous venons de le dire. Il faut ajouter que cette salle à l'autre bout touche la chambre à coucher du Pape, ce qui ne peut nous surprendre, étant donné que la Camera Paramenti remplit les fonctions d'*antichambre*. De ce rapport entre la Chambre de Parement et la chambre du Pape les comptes ne fournissent pas d'indication, sauf une ; encore pourrait-on, non sans quelque apparence de raison, soutenir qu'elle n'est pas suffisamment explicite [2]. Nous croyons préférable d'examiner si vraiment — comme notre hypothèse nous oblige à l'admettre — la « camera Paramenti » est en connexion avec le petit Tinel, et quelle est la situation exacte de ce dernier, car, lorsqu'il sera démontré que le petit Tinel occupe l'aile *o cidentale* des appartements privés et que la « Camera Paramenti » lui est contigüe et parallèle, il faudra convenir que celle-ci est bien, comme nous l'avons dit, logée dans l'aile *orientale,* du côté des jardins.

Le pape prend ses repas dans une pièce située — si nous en croyons un texte de 1341 — du côté de la grande Tour et en même temps du côté « des cancels » et « de l'Audience » [3]. D'autre part, une mention que le P. Ehrle lui-même n'hésite pas à appliquer à la chambre de Parement démontre que celle-ci est contigüe au petit Tinel « *magnam cameram contiguam parvo*

1. Les grands arcs de pierre sont démurés aussi pour le conclave qui aboutit à l'élection d'Innocent VI. Voici le texte qui témoigne de cette opération : Ehrle. 31 déc. 1351 : « pro IIII^or XV dietis manuperiorum qui operati fuerunt tam de die quam de nocte in portando lapides muri dirupti inter tinellum magnum et cameram paramenti et dictum tinellum et tinellum parvum. » Le dernier membre de phrase est équivoque. Il semble qu'il faille supposer une faute de la part du scribe qui aurait substitué « dictum tinellum » à « dictam cameram ». S'il était certain que la communication s'établit entre le grand Tinel et le petit, il faudrait admettre que c'est aux dépens de la « camera imperatoris ».

2. Ehrle, 30 juin 1360 : « pro faciendo ascensum seu pontem per quem ascenditur de camera paramenti ad cameram turris. »

3. V. les notes du premier chapitre. Le petit Tinel est par définition le lieu où mange le pape. — Ehrle, oct. 1338 : « ... usque ad tinellum parvum ubi dominus noster consuevit comedere... »

Digitized by Google

tinello » [1]. Les deux pièces sont juxtaposées ; elles se touchent par un de leurs côtés longs : ce qui explique qu'on ait pu écrire que la chambre de Parement est *devant* le petit Tinel « *in magna camera ante parvum tinellum* [2] ». Les rapports de la chambre de Parement et du *grand* Tinel diffèrent notablement des rapports existants entre la dite chambre de Parement et le *petit* Tinel. Les deux derniers sont *côte à côte,* les deux premiers sont *bout-à-bout.* Ils se touchent par le pignon. Parlant d'une porte à l'entrée de la « camera Paramenti », l'on spécifiera qu'elle a été pratiquée dans le mur qui est en tête du grand Tinel « *in capite magni tinelli* » [3].

Une porte existe aussi entre la chambre de Parement et la petite salle à manger, preuve nouvelle — soit dit en passant — que ces deux pièces sont contigües [4].

De toutes les salles ou chambres dont il a été question jusqu'ici, aucune qui soit exactement au niveau de l'une des autres. Les maîtres d'œuvre, au moyen-âge, se préoccupent peu d'obtenir des appartements de plain-pied. Il est certain que l'on *descend* de la salle des festins à la « camera Paramenti » et très probable que l'on *monte* de celle-ci à la chambre à coucher du Pape [5]. Il existe, d'autre part, un escalier entre la chambre de Parement et le petit Tinel [6].

1. Ehrle, 14 avril 1344 : « .. de pingendo magnam cameram contiguam parvo tinello domini nostri ». — Note du P. Ehrle « opinor intelligi cameram paramenti ». — Un texte de la même année confirme cette interprétation. — Ehrle, 29 mars 1344 : « pro faciendis estagiis pro pingendo in parva aula domini nostri juxta introitum camera paramenti ». La « parva aula » n'est autre que le petit Tinel. — Ehrle, 21 août 1342 : « ...in tinello seu aula parva juxta cameram paramenti domini pape. »

2. Ehrle, 2 juin 1344 : « pro faciendo pavamento (!) in magna camera, ante parvum tinellum, in parte destructum. »

3. Ehrle, 29 déc. 1355 : « pro... pingendo portam que est facta de novo in capite magni tinelli in introitu camere paramenti... pro faciendo unam portam in camera paramenti, in capite magni tinelli ». Cette porte s'ouvre directement dans le grand Tinel. — Ehrle, 29 déc. 1356 : « pro reparatione serrature porte camere paramenti contigue magno tinello ».

4. Ehrle, 29 déc. 1360 : « pro uno firmante intus et infra (p. extra) cum II anulis porte camere paramenti domini nostri pape per quam intratur tinellum parvum ».

5. Ehrle, 31 déc. 1350 : « pro uno gradario facto in descensu tinelli magni ad cameram paramenti ». — Id., 31 mars 1357 : « pro reparando pavimentum trepatorii gradarii parvi quod est in introitu camere paramenti juxta portam magni tinelli ». — Id., juin 1360 : « ...gipparii qui operatus fuit in faciendo gradarium camere paramenti per quod ascenditur ad tinellum magnum. — Pro faciendo ascensum seu pontem per quem ascenditur de camera paramenti ad cameram turris ».

6. Ehrle, 11 févr. 1354 : « pro uno vecte firmanti extra et infra pro camera paramenti in escalerio versus parvum tinellum ».

Digitized by Google

***

La situation du *petit Tinel* est ici de première importance ; ce ne sera pas sortir du sujet que de parler de ses relations avec la chambre des Hôtes.

La voie qu'empruntent d'habitude les grands personnages logés au palais, quand ils se dirigent vers la chambre de Parement, paraît passer à travers le « parvum tinellum ». Une mention concernant le séjour à Avignon de Pierre IV, roi d'Aragon, est ainsi conçue : *pour un candélabre dans le petit Tinel, proche la porte de la chambre du roi* ». A s'en tenir à cette unique phrase, l'aile du Conclave — où sont les appartements du roi — *toucherait* l'aile occidentale des appartements privés. Ce serait mal interpréter le texte, car il est question, immédiatement après, de deux appliques disposées, nous dit-on, *le long du passage qui de l'appartement du roi mène au petit Tinel* [1].

C'est un passage, lequel suppose un intervalle entre les deux bâtiments. C'est même un corridor ; on y place des flambeaux. Ajoutons que la différence des niveaux exige qu'il soit garni de marches.

Ce passage entre deux corps de bâtiments voisins mais indépendants, je crois le retrouver dans un texte de 1339, qui nous montre tout à la fois l'escalier (gradarium), ses parois et sa toiture (clausura gradarii), l'arc qui le porte (pons novus), et cet ensemble constitue un pont couvert par où l'on pénètre, de ce côté, dans l'habitation du Pape « *per quem intratur ad cameram domini nostri* [2] ».

L'intervalle est marqué sur les plans du début du XIX[e] siècle, notamment sur le plan de Pampany. *Le pont couvert* lui-même figure dans le plan militaire de l'an XIII [3].

1. Ehrle, 30 mars 1356 : « pro uno candelabro in parvo tinello juxta portam camere regis... pro II brochis ad ponendum brandonem, in itinere sicut itur a camera regis in parvo tinello ».

2. Ehrle, 23 janvier 1339 : « pro factura pontis novi per quem intratur ad cameram domini nostri cum clausura gradarii et duabus portis dicti palatii ».

3. Mais surtout dans « l'élévation » qui accompagne ce plan. Nous avons reproduit la plupart des indications fournies par le document militaire. Sont à remarquer la longueur du passage et le nombre relativement considérable des marches qu'il contient.

Digitized by Google

Supplément d'enquête

Si quelqu'un doutait encore, je l'engagerais à parcourir les registres de la Chambre Apostolique. Les mentions y sont nombreuses qui regardent la « camera Paramenti » : on trouve profit à les examiner de près, une à une.

— « *Pour faire la main-courante d'un escalier qui se trouve au-dessus de la chambre de Parement, du côté du jardin* [1] ». Situons la chambre de Parement dans l'aile orientale des appartements privés, l'explication de ce texte devient toute naturelle. L'aile en question borde le verger du Pape. D'ailleurs, au-dessus de cette aile, deux escaliers sont établis, qui occupent la crête des murs, à l'*est* et à l'*ouest*. L'un d'eux nous est connu par les plans militaires ; l'autre existe encore et se trouve précisément sur le mur de l'*est*, par conséquent « *a parte viridarii* » du côté des jardins.

— Voici l'extrait d'un compte de couvreur où il est dit que l'on a réparé les toitures

1° de la chambre de Parement,
2° du grand Tinel,
3° de la Chapelle et de la Sacristie [anciennes],
4° des « deambulatoria » ou corridors [2].

Il s'agit bien d'étages hauts, puisqu'il est question de leur couverture. Pour la chapelle et la sacristie pontificales le fait ne saurait être contesté. De même pour la salle des festins. Quant aux « deambulatoria », cette expression ne peut s'appliquer qu'aux galeries supérieures du cloître, lesquelles possèdent une toiture propre. Toutes ces pièces ou corridors étant situés au premier étage de leurs bâtiments respectifs, pourquoi la « camera Paramenti » ferait-elle exception à la règle ?

— Dans l'énumération ci-après les pièces ou salles, que nous citons suivant l'ordre du texte, sont manifestement situées au

1. Ehrle, 28 février 13 8 : « pro faciendo parabandas unius gradarii quod est supra coperturam camere paramenti domini nostri pape, a parte viridarii ».

2. Ehrle, 30 oct. 1358 : « pro recoperiendo cameram paramenti domini nostri pape et tinellum magnum et capellam et sacristiam et deambulatoria. »

Digitized by Google

premier étage : « *J'ai fait entoiler les fenêtres de la Tour où couche le Pape, les fenêtres d'une chambre voisine, celles de la chambre de Parement, celles des grand et petit Tinels* [1] ».

— La « camera Paramenti » est souvent associée aux chambres habitées par le Pape : « *Pour huit journées de fustiers qui ont posé des toiles aux fenêtres des chambres de la Tour* [*du Pape*] *et de la chambre de Parement* [2]. »

— Un ouvrier a fait une serrure et l'a posée à la porte se trouvant entre la chambre de Parement et le petit Tinel, et a fait aussi *ses trois clefs*. Il ajoute avoir fabriqué une serrure pour la porte entre la dite chambre de Parement et le grand Tinel, ainsi que *ses six clefs*. Le texte visé ci-dessus ne nous apprendrait rien de bien nouveau, si le scribe n'avait soin de spécifier que les mombreuses clefs de ces deux serrures sont destinées aux *chambriers du Pape* [3]. Les « cubicularii » attachés à la personne du Pontife, ne devant s'occuper que de ses seuls appartements, ne sommes-nous pas fondés à croire que la chambre de Parement, dont ils surveillent les issues, fait partie de l'habitation particulière ?

— En avril 1363, un réduit, fait d'ais menuisés (*camera fustea*), est établi aux dépens de la chambre de Parement [4]. Il sert de chambre à coucher. Pourrions-nous admettre que le pape Urbain V a consenti à passer les nuits au rez-de-chaussée, loin de la garde-robe et de la chambre où dorment ses cubiculaires ? N'est-il pas infiniment plus probable, — puisqu'une raison d'ailleurs inconnue l'a décidé à abandonner la chambre *officielle* — qu'il s'est installé au voisinage de cette dernière ?

1. Ehrle, sept. 1378 : « ...feci intelare fenestras... camere turris in qua jacet dominus noster papa et alie camere sequentis, item fenestras camere Paramenti, fenestras magni et parvi tinelli... »

2. Ehrle, sept. 1375 : « pro VIII dietis fusteriorum qui intelaverunt fenestras camerarum turris et paramenti domini nostri pape ». Cf. le texte suivant : Ehrle, 31 oct. 13 8 « pro intelando incastra camere paramenti domini nostri pape et camere turris in qua jacet dominus noster papa et incastra studiorum ejusdem domini nostri pape. »

3. Ehrle, déc. 137- [illegible] rratura cum verriculo positis in porta parvi tinelli, ultra cameram p[illegible] una serratura firmante per se, posita in porta existente inte[illegible] t parvum tinellum cum tribus clavibus pro cubicul[illegible] pro una serratura firmante per se, posita in quad[illegible] am paramenti et magnum tinellum cum sex cl[illegible] tri pape. »

4. [illegible] camera fustea quam precepit dominus nos- [illegible] »

Digitized by Google

Un moyen de contrôle [1]

Les auteurs ne manquent pas de relater la contestation qui s'éleva entre Benoît XIII et les délégués de l'Université de Paris, venus en Avignon apporter à la Curie le secours de leurs lumières, dans la période critique que traversait alors la chrétienté. Théologiens renommés, professeurs applaudis, leur avis sur les moyens de terminer promptement le schisme serait accueilli avec reconnaissance : ils en étaient si bien convaincus qu'à peine arrivés, ils prétendirent soutenir leurs thèses publiquement, devant le Pape, *en plein Consistoire*. Loin de leur donner satisfaction, on les tenait à l'écart. Même, un jour, tandis qu'ils insistaient pour être admis à je ne sais quelle conférence, les serviteurs qui veillaient à la porte osèrent leur déclarer en face que le Souverain Pontife n'avait pas besoin de leurs conseils pour gouverner l'Église.

Invités néanmoins, quelque temps après, à la table du Pape, ils avaient profité de l'occasion favorable pour renouveler leur demande. Benoît XIII, dans sa réponse, invoqua la tradition contraire, fit valoir l'inconvenance d'une discussion publique, et finalement proposa d'instituer les débats devant un auditoire restreint, dans la salle servant d'ordinaire à cet usage, à savoir : dans la « *chambre de Parement* » [2].

1. A mon avis, toute hypothèse archéologique devrait être, dans la mesure du possible, contrôlée par l'histoire, surtout quand il s'agit de topographie. Fondée sur des raisons sérieuses, je prétends qu'elle gagnera à être examinée à la lumière des relations contemporaines, spécialement de celles qui furent écrites par les témoins oculaires. Ce procédé de vérification, j'ai tenté de l'appliquer dans le présent chapitre. La théorie exigeait que je cite les textes primitifs et que j'en donne de longs extraits.

2. Denifle-Ehrle. Archiv. für Litteratur. V. p. 418 : « Item est sciendum quod magistri et doctores qui pro parte universitatis studii Parisiensis cum dictis ducibus, occasione premissa ad Romanam curiam pervenerant, aliquibus vicibus, horis tamen et locis satis importunis requisiverunt ipsum dominum nostrum ut eis vellet certam diem assignare et sine mora, qua in consistorio publico et coram eo proponerent illa que ex parte universitatis predicte conceperant proponenda. Quibus dominus noster diversis vicibus... ipsis, ut prefertur, requirentibus, gratiose respondit : quod non erat assuetum universitatibus studiorum per papam in consistorio publico super hac materia vel similibus audientiam dari et... convenientius erat quod talia in secreto quam in publico dicerentur. Nihilominùs ad satisfaciendum aliqualiter, quantum honeste poterat voluntati ipsorum, eidem domino nostro placebat eos audire *in camera paramenti*... ubi admitterentur viri litterati et alii eis grati, in multitudine satis magna. »

Digitized by Google

L'intérêt qui s'attache à cette dernière circonstance ne saurait être nié. Notamment, en ce qui concerne l'objet du présent travail, elle rend manifeste l'opposition — que nous avons soulignée — entre le Consistoire et la « camera Paramenti », l'un réservé aux grandes cérémonies, aux manifestations publiques de l'autorité pontificale, aux réceptions les plus solennelles, l'autre destinée aux audiences, à certaines délibérations secrètes du Sacré-Collège, etc...

Les délégués de l'Université — il faut s'en souvenir — s'étaient joints à une ambassade composée des ducs de Berry et de Bourgogne, de Louis d'Orléans, frère du roi, et de quelques autres personnages « d'un savoir éminent et d'une rare prudence », pour employer les expressions de la Chronique de St-Denis. Notre intention n'est pas de raconter tout au long l'histoire de cette ambassade, ni d'entrer dans le détail des démarches entreprises de part et d'autre pour arriver à un accord. Seule mérite d'être retenue l'entrevue qui marque la fin des négociations.

Benoît XIII éludait sans cesse la principale difficulté : cette fameuse *voie de cession* que la cour de France voulait imposer aux deux compétiteurs. Après sept semaines de discussions stériles, les ambassadeurs de Charles VI étaient à bout de patience. Cependant, avec l'aide du Sacré-Collège qui paraissait disposé à seconder leurs vues, ils voulurent tenter une dernière fois l'entreprise. Le 8 juillet 1395, princes, cardinaux, et peut-être délégués de l'Université de Paris, se rencontrent au palais apostolique et demandent une audience.

Nous appelons l'attention sur les détails qui suivent. Tandis que, dans la *chambre de Parement*, les ducs attendent le bon plaisir de Benoît XIII, les dignitaires de l'Église sont introduits auprès du Pape. Tour à tour, ils s'emploient à le persuader, lui montrant la ruine prochaine de ses espérances, les dangers qui menacent sa personne même, s'il n'use de condescendance... Cette scène se passe dans la *chambre de la Tour*, où nous savons que le Pape avait élu domicile [1].

Mais achevons. Benoît XIII cédant aux instances des cardinaux quitte avec eux la chambre à coucher, pénètre dans la *chambre de Parement*, prend place sur son trône, et les princes aussitôt

1. Archiv, V, p. 436 : « Acta fuerunt hec in *camera turris* palatii apostolici Avinionensis ubi dominus noster (Benedictus XIII) papa residebat... »

Digitized by Google

de lui adresser leur triple requête, à laquelle le Pontife, à son grand regret, se voit obligé d'opposer un triple refus [1].

Le manuscrit du Vatican à qui nous empruntons ce récit, porte en marge une annotation, où sont consignés deux menus faits qu'il nous importe de mettre en lumière. La relation des événements contenus dans la cédule, qu'avait rédigée la Curie avignonaise, était destinée à la cour de France. Avant d'être expédiée, la rédaction qui nous occupe avait été corrigée une première fois, nous dit-on, dans la *chambre du Cerf,* sans doute par le conseiller habituel du Pape, et une deuxième fois par le cardinal de Thury, en présence de plusieurs autres membres du Sacré-Collège, dans la *chambre de la Tour* ou chambre à coucher [2].

Je ne sais si le lecteur éprouvera la même impression : les trois pièces dont il est question, ou dans le texte ou dans la note, je les vois au même niveau, communiquant entre elles, contigües. La *chambre de la Tour* est le « trait d'union ». Située dans la tour des Anges, elle confronte au sud, la *chambre du Cerf,* placée à l'étage correspondant de la tour de la Garde-Robe [3]. J'ai la sensation que la chambre à coucher touche aussi la *chambre de Parement.* Si j'examine bien les circonstances de la dernière entrevue, les deux pièces sont voisines. La « camera Paramenti », où la conférence se trouve au grand complet, doit être vaste, et d'ailleurs elle ne saurait être cherchée au midi, emplacement de la « camera Cervi ». Il faut donc qu'elle se place au nord, dans l'aile des appartements privés, l'*aile orientale,* entre la tour des Anges et le grand Tinel.

Tout indique que la « camera Paramenti » est une annexe de la chambre du Pape. Quand — de son côté — la Chronique de St-Denis veut reproduire la réponse de Benoit XIII aux représen-

1. Archiv, V, p. 412 : « ...prefati duces et cardinales ipsi ad palatium convenerunt et ducibus in *camera paramenti* expectantibus, iidem cardinales ad dominum nostrum intraverunt, ipsum ut pro tantorum et irreparabilium periculorum evitatione ipsorum ducum voluntati condescenderet, inducentes ; et deinde cum eo *ad cameram Paramenti* exiverunt; ipsoque in sua cathedra collocato, duces prefati eumdem immediate requisiverunt de tribus... »

2. Voici la note du manuscrit : « His attende quia revera ibidem in *camera turris* dominus noster dictam cedulam ostendit dominis cardinalibus et ipsi responderunt quod credebant quod domini duces de illa cedula deberent contentari. Et scio quod dominus de Tureyo correxit in ea ad voluntatem suam unum verbum et unus alter etiam in *camera cervi* prius viderat et posuerat unum verbum. »

3. V. mon travail : *Où situer la tour des Étuves?* in *Mém. de l'Acad. de Vaucluse,* 1914.

Digitized by Google

tants de l'Université de Paris, elle le fait en des termes qui ne permettent pas le doute : « Il refusa, dit-elle, de leur donner audience publiquement, leur déclarant qu'ils auront à se contenter d'une audience domestique « audiencia domestica », ce qui signifie que l'audience aura lieu *dans les appartements privés* [1].

Un autre jour, d'après la même chronique, les ducs entourés d'une nombreuse escorte se rendent à la « camera Pape », pour essayer d'obtenir que les cardinaux soient autorisés à donner, en présence du Pape, chacun à son tour, *publiquement,* leur opinion sur les moyens de hâter le dénouement de la crise. Personne ne peut s'y méprendre : c'est *en plein consistoire* que la délibération s'ouvrira, si toutefois le chef de l'Église y consent. Pour leur part, les cardinaux ne veulent plus se contenter des conciliabules qui se tiennent d'habitude dans cette même « camera Pape », où les ducs, à cette heure, sollicitent du Pontife qu'il veuille bien consentir à la publicité des discussions [2].

D'ailleurs, les mots « camera Pape » et « camera Paramenti » sont synonymes ou du moins désignent ici le même objet. Après les toutes premières réunions où les réponses ambigües du pape ont déjà fortement mécontenté les ducs, ceux-ci se levant brusquement, vont reprendre le chemin de Villeneuve (où ils sont logés), mais non sans avoir prié les cardinaux de venir les y rejoindre pour se concerter avec eux. Les personnes de leur entourage qui se sont chargés de la commission s'en acquittent à mesure que les cardinaux, un à un, quittent *les appartements du Pape.* L'assistance étant très nombreuse, n'a pu se réunir que dans la « camera Paramenti » [3].

* * *

1. *Relig. de S. Denis,* Chr. de Charles VI, édit. Bellaguet, tom. II, p. 314 : « Addidit ulteriùs quod propositum eorum tangebat personam suam ; ideo audientiam dare publice recusabat essentque contenti audiencia domestica, quia nec aliam consueverat aliis universitatibus dare. »

2. *Relig. de S. Denis,* p. 318 : « ...concluserunt [duces] die jovis papam iterum adire ut ultimam responsionem obtinerent. Ad *cameram* ergo *Pape* cum deputatis universitatis accedentes, post impensum debite salutationis affatum, dominus dux Biturie ipsi instantissime supplicavit ut super expeditione unionis dominos cardinales vellet publice interrogare et audire. »

3. Archiv, V, p. 409-410 : « Sed duces ipsi ex responsione domini nostri pape non contenti, immediate surrexerunt et facta ei reverentia redierunt in Villam novam mandantes per certos suos milites omnibus cardinalibus dum a *camera Pape* recederent successive quod eadem die hora vesperarum essent cum dictis ducibus in Villanova, quod et fecerunt. »

Digitized by Google

Voici d'ailleurs une cérémonie qui eut lieu — sans conteste — dans l'habitation privée. En 1375, Grégoire XI mariait son neveu Raymond de Turenne avec Marie de Boulogne, l'une des plus riches héritières de France. Or nous possédons le contrat passé entre les deux parties. Avec le pape y figurent sept cardinaux, quatre archevêques dont le camérier de la chambre apostolique, deux abbés de monastère, le maréchal de la cour romaine, etc. Jamais la présence d'autant de grands dignitaires de l'Église ne fut enregistrée, je crois, dans un acte de cette nature. Passé dans le palais apostolique, en raison de son caractère familial il ne pouvait avoir pour cadre que les appartements particuliers. Le notaire spécifie que le contrat fut signé « in camera Paramenti », évidemment dans la chambre d'apparat de l'habitation pontificale [1].

Résumé

L'expression « camera Pape », dans son sens le plus compréhensif, désigne l'habitation particulière. L'habitation du Pape peut être comparée, toutes proportions gardées, à une livrée cardinalice : la place principale y est occupée par la *chambre de Parement*.

De vastes dimensions, la « camera Paramenti » est en principe la salle où le Pape donne ses audiences. En fait, elle sert à beaucoup d'autres usages, par exemple, à des cérémonies qui normalement ont lieu dans le Consistoire. Les cardinaux y délibèrent fréquemment, pour la plus grande commodité du pontife.

Cette pièce fait aussi fonction d'antichambre. Maintes fois elle est appelée du nom d' « anticamera Pape ». Par définition l'antichambre précède immédiatement la chambre, et nous savons que la « camera Turris » où couche le Pape est située dans l'étage moyen de la tour des Anges.

La *chambre de Parement* ne saurait se placer ailleurs qu'au premier étage. Il est certain que par l'un de ses bouts elle touche le grand Tinel. Il est non moins certain qu'elle « longe » le petit Tinel, lequel doit être recherché — ainsi le veulent les textes

1. Baluze, *Hist. Arvern.*, tome II, p. 204, — 22 oct. 1375 : « Acta fuerunt haec Avinioni infra Palatium et *in camera Paramenti* nostri Papae, coram Sanctissimo in Christo patre et domino nostro D. Gregorio digna Dei providentia Papa undecimo. »

Digitized by Google

— du côté de la tour des Anges et en même temps du côté de l'Audience et des barrières, c'est-à-dire à l'*ouest*. Le petit Tinel qui communique, au moyen d'un pont, avec les appartements des hôtes, occupe sans conteste l'aile occidentale des appartements privés.

Si donc la *chambre de Parement* touche à ses deux extrémités, d'une part la tour des Anges, d'autre part le grand Tinel, et si, en outre, elle est parallèle et contigüe au petit Tinel situé à l'ouest, il est nécessaire d'admettre que la dite *chambre de Parement* occupe l'*aile orientale* des appartements privés.

Un grand nombre de textes confirment cette manière de voir. Puisqu'il est fait mention à plusieurs reprises de sa toiture, la « camera Paramenti » occupe forcément un étage haut. D'ailleurs elle constitue l'une des parties du conclave et celui-ci est établi, si nous en croyons les cérémoniaux, à huit mètres au moins au-dessus du sol.

La « camera Paramenti » est presque toujours citée concurremment avec les chambres « pontificales ». Les clefs de cette salle sont aux mains des serviteurs qui s'occupent des appartements du Pape. Deux huissiers à la disposition du Pontife y demeurent nuit et jour. Un chroniqueur qualifie de *domestiques* les audiences qui se donnent dans la chambre de Parement, évidemment parce qu'elles ont lieu au sein de l'habitation privée.

A propos de l'entrevue — la dernière — accordée par Benoît XIII aux ambassadeurs du roi de France, il est question, dans un manuscrit du temps, de trois pièces de l'habitation pontificale très probablement contigües dont fait partie la « camera Paramenti. » Un acte authentique (où parait notre dernier pape légitime) passé dans cette même salle, ne pouvait avoir pour cadre, à raison de son caractère privé, que l'une des chambres réservées à l'usage personnel du Pontife. Le bon sens indique que Grégoire XI figure dans le contrat de mariage de Raymond de Turenne, son neveu, non comme chef de l'Eglise, mais comme principal représentant de la famille des Rogier de Beaufort.

Par toutes ces raisons nous sommes amenés à formuler les conclusions suivantes :

1° Nous ne saurions admettre que la *chambre de Parement* ait jamais occupé le rez-de-chaussée ni même l'étage supérieur de l'aile du conclave.

2° Nonobstant un ou deux textes équivoques, d'interprétation

Digitized by Google

difficile, tout porte à penser et nous nous croyons en droit d'affirmer que *la chambre de Parement était placée dans l'aile orientale des appartements privés ; que, située au premier étage, elle donnait sur les jardins; qu'elle avait pour confronts : à l'ouest, le petit Tinel, au nord, le grand Tinel, enfin au sud, la chambre du Pape dans la tour des Anges.*

Dr COLOMBE.

Digitized by Google

L'intérêt qui s'attache à cette dernière circonstance ne saurait être nié. Notamment, en ce qui concerne l'objet du présent travail, elle rend manifeste l'opposition — que nous avons soulignée — entre le Consistoire et la « camera Paramenti », l'un réservé aux grandes cérémonies, aux manifestations publiques de l'autorité pontificale, aux réceptions les plus solennelles, l'autre destinée aux audiences, à certaines délibérations secrètes du Sacré-Collège, etc...

Les délégués de l'Université — il faut s'en souvenir — s'étaient joints à une ambassade composée des ducs de Berry et de Bourgogne, de Louis d'Orléans, frère du roi, et de quelques autres personnages « d'un savoir éminent et d'une rare prudence », pour employer les expressions de la Chronique de St-Denis. Notre intention n'est pas de raconter tout au long l'histoire de cette ambassade, ni d'entrer dans le détail des démarches entreprises de part et d'autre pour arriver à un accord. Seule mérite d'être retenue l'entrevue qui marque la fin des négociations.

Benoît XIII éludait sans cesse la principale difficulté : cette fameuse *voie de cession* que la cour de France voulait imposer aux deux compétiteurs. Après sept semaines de discussions stériles, les ambassadeurs de Charles VI étaient à bout de patience. Cependant, avec l'aide du Sacré-Collège qui paraissait disposé à seconder leurs vues, ils voulurent tenter une dernière fois l'entreprise. Le 8 juillet 1395, princes, cardinaux, et peut-être délégués de l'Université de Paris, se rencontrent au palais apostolique et demandent une audience.

Nous appelons l'attention sur les détails qui suivent. Tandis que, dans la *chambre de Parement*, les ducs attendent le bon plaisir de Benoît XIII, les dignitaires de l'Église sont introduits auprès du Pape. Tour à tour, ils s'emploient à le persuader, lui montrant la ruine prochaine de ses espérances, les dangers qui menacent sa personne même, s'il n'use de condescendance... Cette scène se passe dans la *chambre de la Tour*, où nous savons que le Pape avait élu domicile [1].

Mais achevons. Benoît XIII cédant aux instances des cardinaux quitte avec eux la chambre à coucher, pénètre dans la *chambre de Parement,* prend place sur son trône, et les princes aussitôt

1. Archiv, V, p. 436 : « Acta fuerunt hec in *camera turris* palatii apostolici Avinionensis ubi dominus noster (Benedictus XIII) papa residebat... »

Digitized by Google

de lui adresser leur triple requête, à laquelle le Pontife, à son grand regret, se voit obligé d'opposer un triple refus [1].

Le manuscrit du Vatican à qui nous empruntons ce récit, porte en marge une annotation, où sont consignés deux menus faits qu'il nous importe de mettre en lumière. La relation des événements contenus dans la cédule, qu'avait rédigée la Curie avignonaise, était destinée à la cour de France. Avant d'être expédiée, la rédaction qui nous occupe avait été corrigée une première fois, nous dit-on, dans la *chambre du Cerf,* sans doute par le conseiller habituel du Pape, et une deuxième fois par le cardinal de Thury, en présence de plusieurs autres membres du Sacré-Collège, dans la *chambre de la Tour* ou chambre à coucher [2].

Je ne sais si le lecteur éprouvera la même impression : les trois pièces dont il est question, ou dans le texte ou dans la note, je les vois au même niveau, communiquant entre elles, contigües. La *chambre de la Tour* est le « trait d'union ». Située dans la tour des Anges, elle confronte au sud, la *chambre du Cerf,* placée à l'étage correspondant de la tour de la Garde-Robe [3]. J'ai la sensation que la chambre à coucher touche aussi la *chambre de Parement.* Si j'examine bien les circonstances de la dernière entrevue, les deux pièces sont voisines. La « camera Paramenti », où la conférence se trouve au grand complet, doit être vaste, et d'ailleurs elle ne saurait être cherchée au midi, emplacement de la « camera Cervi ». Il faut donc qu'elle se place au nord, dans l'aile des appartements privés, l'*aile orientale,* entre la tour des Anges et le grand Tinel.

Tout indique que la « camera Paramenti » est une annexe de la chambre du Pape. Quand — de son côté — la Chronique de St-Denis veut reproduire la réponse de Benoît XIII aux représen-

1. Archiv, V, p. 412 : « ...prefati duces et cardinales ipsi ad palatium convenerunt et ducibus in *camera paramenti* expectantibus, iidem cardinales ad dominum nostrum intraverunt, ipsum ut pro tantorum et irreparabilium periculorum evitatione ipsorum ducum voluntati condescenderet, inducentes ; et deinde cum eo *ad cameram Paramenti* exiverunt ; ipsoque in sua cathedra collocato, duces prefati [illegible] immediate requisiverunt de tribus... »

2. du manuscrit : « His attende quia revera ibidem in *camera turris* dictam cedulam ostendit dominis cardinalibus et ipsi responderunt quod domini duces de illa cedula deberent contentari. Et scio quod [illegible] correxit in ea ad voluntatem suam unum verbum et unus alter [illegible] viderat et posuerat unum verbum. »

3. *La tour des Étuves?* in *Mém. de l'Acad. de Vaucluse,* 1914.

Digitized by Google

tants de l'Université de Paris, elle le fait en des termes qui ne permettent pas le doute : « Il refusa, dit-elle, de leur donner audience publiquement, leur déclarant qu'ils auront à se contenter d'une audience domestique « audiencia domestica », ce qui signifie que l'audience aura lieu *dans les appartements privés* [1].

Un autre jour, d'après la même chronique, les ducs entourés d'une nombreuse escorte se rendent à la « camera Pape », pour essayer d'obtenir que les cardinaux soient autorisés à donner, en présence du Pape, chacun à son tour, *publiquement,* leur opinion sur les moyens de hâter le dénouement de la crise. Personne ne peut s'y méprendre : c'est *en plein consistoire* que la délibération s'ouvrira, si toutefois le chef de l'Église y consent. Pour leur part, les cardinaux ne veulent plus se contenter des conciliabules qui se tiennent d'habitude dans cette même « camera Pape », où les ducs, à cette heure, sollicitent du Pontife qu'il veuille bien consentir à la publicité des discussions [2].

D'ailleurs, les mots « camera Pape » et « camera Paramenti » sont synonymes ou du moins désignent ici le même objet. Après les toutes premières réunions où les réponses ambiguës du pape ont déjà fortement mécontenté les ducs, ceux-ci se levant brusquement, vont reprendre le chemin de Villeneuve (où ils sont logés), mais non sans avoir prié les cardinaux de venir les y rejoindre pour se concerter avec eux. Les personnes de leur entourage qui se sont chargées de la commission s'en acquittent à mesure que les cardinaux, un à un, quittent *les appartements du Pape*. L'assistance étant très nombreuse, n'a pu se réunir que dans la « camera Paramenti » [3].

* * *

1. Rouge. de S. Denis, Chr. de Charles VI, édit. Bellaguet, tom. II, p. 314 : « Addidit [ille] ulterius quod propositum eorum tangebat penitus suam non fuisse [de] audientiam dare publice secundum essentiam consistorii, sed eorum domesticam, quam [de] aliam consuevisset [ille] eis concedere [de] suis [camera]. »

2. Rouge. de S. Denis, p. 315 : « [concludentur duces] de novo papam iterum accedere et [de] eum responsionem obtinere. Ad [camera]m [ergo] Pape cum deputatis [ex] se [duc]bus accedentes, postquam per [ex] se [duc]bus [ex] se [duc]bus [ex] se [duc]bus

Voici d'ailleurs une cérémonie qui eut lieu — sans conteste — dans l'habitation privée. En 1375, Grégoire XI mariait son neveu Raymond de Turenne avec Marie de Boulogne, l'une des plus riches héritières de France. Or nous possédons le contrat passé entre les deux parties. Avec le pape y figurent sept cardinaux, quatre archevêques dont le camérier de la chambre apostolique, deux abbés de monastère, le maréchal de la cour romaine, etc. Jamais la présence d'autant de grands dignitaires de l'Église ne fut enregistrée, je crois, dans un acte de cette nature. Passé dans le palais apostolique, en raison de son caractère familial il ne pouvait avoir pour cadre que les appartements particuliers. Le notaire spécifie que le contrat fut signé « in camera Paramenti », évidemment dans la chambre d'apparat de l'habitation pontificale [1].

Résumé

L'expression « camera Pape », dans son sens le plus compréhensif, désigne l'habitation particulière. L'habitation du Pape peut être comparée, toutes proportions gardées, à une livrée cardinalice : la place principale y est occupée par la *chambre de Parement*.

De vastes dimensions, la « camera Paramenti » est en principe la salle où le Pape donne ses audiences. En fait, elle sert à beaucoup d'autres usages, par exemple, à des cérémonies qui normalement ont lieu dans le Consistoire. Les cardinaux y délibèrent fréquemment, pour la plus grande commodité du pontife.

Cette pièce fait aussi fonction d'antichambre. Maintes fois elle est appelée du nom d' « anticamera Pape ». Par définition l'antichambre précède immédiatement la chambre, et nous savons que la « camera Turris » où couche le Pape est située dans l'étage moyen de la tour des Anges.

La *chambre de Parement* ne saurait se placer ailleurs qu'au premier étage. Il est certain que par l'un de ses bouts elle touche le grand Tinel. Il est non moins certain qu'elle « longe » le petit Tinel, lequel doit être recherché — ainsi le veulent les textes

1. Baluze, *Hist. Arvern.*, tome II, p. 204, — 22 oct. 1375 : « Acta fuerunt haec Avinioni infra Palatium et *in camera Paramenti* nostri Papae, coram Sanctissimo in Christo patre et domino nostro D. Gregorio digna Dei providentia Papa undecimo. »

Digitized by Google

— du côté de la tour des Anges et en même temps du côté de l'Audience et des barrières, c'est-à-dire à l'*ouest*. Le petit Tinel qui communique, au moyen d'un pont, avec les appartements des hôtes, occupe sans conteste l'aile occidentale des appartements privés.

Si donc la *chambre de Parement* touche à ses deux extrémités, d'une part la tour des Anges, d'autre part le grand Tinel, et si, en outre, elle est parallèle et contigüe au petit Tinel situé à l'ouest, il est nécessaire d'admettre que la dite *chambre de Parement* occupe l'*aile orientale* des appartements privés.

Un grand nombre de textes confirment cette manière de voir. Puisqu'il est fait mention à plusieurs reprises de sa toiture, la « camera Paramenti » occupe forcément un étage haut. D'ailleurs elle constitue l'une des parties du conclave et celui-ci est établi, si nous en croyons les cérémoniaux, à huit mètres au moins au-dessus du sol.

La « camera Paramenti » est presque toujours citée concurremment avec les chambres « pontificales ». Les clefs de cette salle sont aux mains des serviteurs qui s'occupent des appartements du Pape. Deux huissiers à la disposition du Pontife y demeurent nuit et jour. Un chroniqueur qualifie de *domestiques* les audiences qui se donnent dans la chambre de Parement, évidemment parce qu'elles ont lieu au sein de l'habitation privée.

A propos de l'entrevue — la dernière — accordée par Benoît XIII aux ambassadeurs du roi de France, il est question, dans un manuscrit du temps, de trois pièces de l'habitation pontificale très probablement contigües dont fait partie la « camera Paramenti. » Un acte authentique (où parait notre dernier pape légitime) passé dans cette même salle, ne pouvait avoir pour cadre, à raison de son caractère privé, que l'une des chambres réservées à l'usage personnel du Pontife. Le bon sens indique que Grégoire XI figure dans le contrat de mariage de Raymond de Turenne, son neveu, non comme chef de l'Eglise, mais comme principal représentant de la famille des Rogier de Beaufort.

Par toutes ces raisons nous sommes amenés à formuler les conclusions suivantes :

1° Nous ne saurions admettre que la *chambre de Parement* ait jamais occupé le rez-de-chaussée ni même l'étage supérieur de l'aile du conclave.

2° Nonobstant un ou deux textes équivoques, d'interprétation

Digitized by Google

difficile, tout porte à penser et nous nous croyons en droit d'affirmer que *la chambre de Parement était placée dans l'aile orientale des appartements privés ; que, située au premier étage, elle donnait sur les jardins; qu'elle avait pour confronts : à l'ouest, le petit Tinel, au nord, le grand Tinel, enfin au sud, la chambre du Pape dans la tour des Anges.*

Dr COLOMBE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE Y

Le dessin ci-joint est un
du plan de Pampany (an
Caristie (1811), enfin des div

1° Les contreforts *est* du
ces documents ; d'ailleurs ils

2° Les contreforts *ouest* d
plans de l'an XIII et de Car
soutenaient a été reconstruit

3° Les contreforts *ouest* d
représentés sur les « plan
n'existe plus.

4° Les niveaux des étages
première fois, croyons-nous,
Génie militaire. On retrouv
le badigeon ou dans l'épaiss
sur les parois *est*, *nord* et *s*
du Génie militaire : il n'y a

5° Trois des fenêtres du bâ
La quatrième existait vraise
qui flanque la façade du leva

6° La porte (c) est mod
même emplacement ? Nous
est représentée, du côté des
pièce), sur le plan de l'an X

7° La porte (b) figure sur
d'un escalier « balancé », le
primitif.

8° La porte (e) existe enc

9° Le passage avec marc
l'an XIII.

10° Les cinq croisées d'ogi
retrouvent dans les « plan e

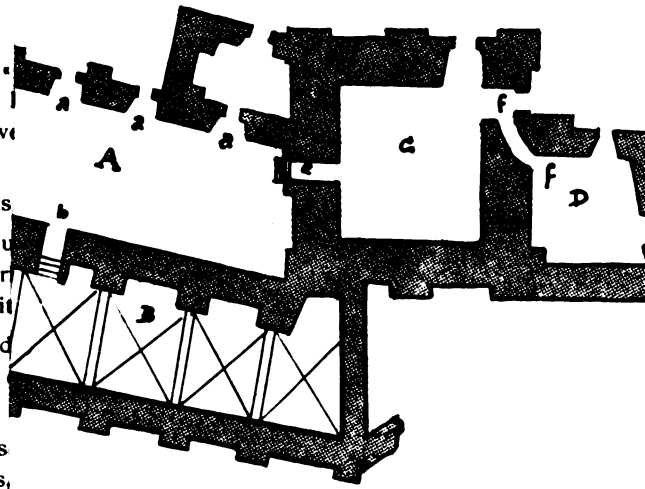

X

ÉGENDE

a, a, a, a. Fenêtres de la Chambre de Parement.

b. Communication entre la Chambre de Paremer et le petit Tinel.

c. Communication entre la Chambre de Paremer et le grand Tinel.

d, d. Passage entre le logement de l'Empereur et l petit Tinel.

e. Passage entre la Chambre de Parement et l chambre à coucher.

f, f. Passage entre la chambre à coucher et l chambre du cerf.

m, n, p, q. Les deux grands arcs de pierre du Conclave.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR LE PLAN

Le dessin ci-joint est un « schéma » dont les éléments ont été tirés du plan de Pampany (an IX), du plan de l'an XIII, du plan de Caristie (1811), enfin des divers relevés du Génie militaire.

1° Les contreforts *est* du bâtiment A sont marqués sur chacun de ces documents ; d'ailleurs ils existent encore.

2° Les contreforts *ouest* du même bâtiment A sont marqués sur les plans de l'an XIII et de Caristie. Ils ont été démolis et le mur qu'ils soutenaient a été reconstruit.

3° Les contreforts *ouest* du bâtiment B, au nombre de cinq, sont représentés sur les « plan et élévation » de l'an XIII. Ce bâtiment n'existe plus.

4° Les niveaux des étages dans le bâtiment A ont été modifiés une première fois, croyons-nous, par les Vice-Légats, et ensuite par le Génie militaire. On retrouvera sans doute les niveaux primitifs sous le badigeon ou dans l'épaisseur des nouvelles voûtes, tout au moins sur les parois *est*, *nord* et *sud*. Les « murs de refend » actuels sont du Génie militaire : il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

5° Trois des fenêtres du bâtiment A figurent sur le plan de l'an XIII. La quatrième existait vraisemblablement à l'aplomb de la petite tour qui flanque la façade du levant.

6° La porte (c) est moderne. La porte ancienne occupait-elle le même emplacement ? Nous n'oserions l'affirmer. Une autre ouverture est représentée, du côté des fenêtres (dans le même mur *nord* de la pièce), sur le plan de l'an XIII, avec l'indication : *baie à masquer*.

7° La porte (b) figure sur le plan de l'an XIII, où elle est précédée d'un escalier « balancé », lequel serait une modification de l'escalier primitif.

8° La porte (e) existe encore.

9° Le passage avec marches (d d) figure tel quel sur le plan de l'an XIII.

10° Les cinq croisées d'ogive de l'étage supérieur du bâtiment B se retrouvent dans les « plan et élévation » de l'an XIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Membres de l'Académie

tombés au Champ d'Honneur

Capitaine REBOULET, ✻, Président de l'Académie.

Capitaine DE JERPHANION, ✻.

ELYSÉE GONNET, Directeur de l'Ecole Bossuet.

RAYMOND GAFFAREL, Sous-Préfet d'Apt.

Commandant FARGEON, ✻.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'œuvre littéraire de Raousset-Boulbon

I. *Une conversion*, roman. — II. Poésies et Drames.
III. *La Liberté, journal d'Avignon*. — IV. Lettres et Documents biographiques.

On n'a généralement considéré dans le comte Gaston de Raousset-Boulbon, que l'explorateur, le conquistador. Et la raison en est évidente. Pourtant ce beau chercheur d'aventures fut aussi un écrivain d'estimable notoriété. Peut-être apporta-t-il dans la littérature les rapides procédés de l'homme d'action ; la vie ne lui laissa pas le temps de pondérer, ou plutôt de cultiver, la féconde spontanéité de son tempérament. Le héros a effacé l'artiste. Romancier, poète, auteur dramatique, journaliste, il n'en avait pas moins montré, sous les plus diverses formes, un talent digne d'être étudié. C'est à nous, ses concitoyens, que s'impose cette étude.

I

Gaston Raoulx de Raousset-Boulbon, d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Provence, naquit à Avignon, le 2 décembre 1817. Il devait mourir à Guaymas (Mexique) le samedi 12 août 1854. Il n'avait que trente-six ans.

Digitized by Google

Dès les premiers mois de sa vie, le malheur le frappa : il perdit sa mère, Constance de Sariac. De telles infortunes, dont l'enfant n'a pas conscience, ne s'atténuent plus tard que par la croyance en l'autre monde.

« La mort, écrivait-il quand il fut à la veille de la regarder en face, c'est la réunion de ceux qui se sont aimés. Notre père était un homme qui n'avait guère l'habitude de dérider devant nous son front sévère ; comment se fait-il que depuis des années je le voie en rêve toujours souriant et bon ? Comment se fait-il que j'aie conservé pour ma mère un culte et une affection tendres et de continuelles aspirations vers elle, moi qui ne l'ai jamais connue ? C'est qu'il y a entre nous, sans doute, une chaîne mystérieuse qui commence avant le berceau, s'étend au delà de la tombe, et dont la vie n'est qu'un chaînon. »

De piquants détails à la Saint-Simon nous sont donnés sur le caractère de ce père qui se déridait peu volontiers, par Henry de la Madelène dans son livre : *Le Comte Gaston de Raousset-Boulbon, sa vie et ses aventures, d'après ses papiers et sa correspondance.* Je n'aurai garde d'altérer la saveur de tels récits en les résumant. Je n'ai ni à refaire, ni à compléter une biographie qui remplit un volume entier et qui est signée par un de nos meilleurs maîtres comtadins. Il existe d'ailleurs d'autres livres estimés que consacrèrent à Raousset-Boulbon de bons auteurs, tels que MM. A. de La Chapelle et C. de Lambertye. Tout au plus essaierai-je de présenter, à côté, quelques éléments nouveaux, quelques observations littéraires que ne comportaient guère les précédents ouvrages.

Je me bornerai à rappeler succinctement que Gaston de Raousset passa ses années d'enfance auprès de son aïeule Madame de Sariac, en Gascogne ; qu'il fit ses études au collège des Jésuites à Fribourg ; qu'il fut ensuite émancipé et mis en possession de sa fortune maternelle assez considérable ; qu'il resta peu de jours auprès de son père, malgré la douce influence conciliatrice de celle qui avait succédé à sa mère ; qu'il se rendit à Paris et y dépensa la plus grande partie de son avoir en luxueuses fantaisies, sans autre occupation que d'improviser de temps en temps quelques vers faciles.

On le réputait alors comme un cavalier accompli, toujours dispos, l'esprit prompt, le cœur généreux, tout à la fois d'un abord avenant et d'un caractère indomptable. Il était de taille moyenne et de tournure élégante ; son portrait indique une physionomie militaire : moustache et impériale, cheveux assez

Digitized by Google

longs, un peu ondulés, nuance châtain clair ; les traits du visage sont beaux et expressifs. Il avait la voix chaleureuse et le geste large ; il possédait des qualités qui attirent et qui dominent ; il se livrait vite à certains enthousiasmes où l'entraînait sa nature ardente.

En 1845, à vingt-huit ans, à peu près ruiné, il passait en Algérie, l'imagination emplie des plus larges idées de colonisation, trop larges, puisque l'année suivante il y compromettait sa part de l'héritage de son père, après d'autres pertes déjà trop certaines. Il nous reste de cette époque une brochure : *De la colonisation et des institutions civiles en Algérie,* par le comte G. de R.-B., *colon algérien.* Bien que son existence parisienne ne l'eût aucunement préparé à de telles questions, nous devons croire qu'il les traita sans incompétence ; sa brochure lui valut l'estime du maréchal Bugeaud d'abord, et, quelque temps après, ce maréchal ayant été remplacé comme gouverneur général par le duc d'Aumale, une puissante amitié, mieux qu'une protection, semblait permettre au comte de Raousset tout espoir.... A ce moment, la révolution de 1848 éclata. Il revint à Avignon, résolu à se présenter pour la députation, fonda un journal dont les articles révèlent un esprit libéral et expansif. Nous en examinerons quelques-uns tout à l'heure en tâchant de ne pas enfreindre certaine prescription de notre règlement ; ce sera pour nous, si vous le voulez bien, de l'histoire ou de la littérature ; ce ne sera jamais de la politique.

Malgré l'énergie qu'il y déploya, — peut-être à cause de cette énergie, — Raousset ne fut pas élu. Et c'est à peu de temps de là, son journal ne paraissant plus, qu'il occupa ses loisirs au roman : *Une Conversion,* qui, publié seulement vers 1855, obtint un succès des plus vifs, doublement affirmé par le feuilleton et par le livre.

D'après une lettre de l'éminent critique Armand de Pontmartin, ce roman a été écrit en dix-sept jours. Faut-il en conclure avec Henry de la Madelène que ce fut une œuvre hâtive ? Il me revient à la mémoire une phrase d'Alfred de Vigny, en tête de l'avertissement de *Chatterton* : « Je viens d'achever cet ouvrage austère dans le silence d'un travail de dix-sept nuits. » *Chatterton* n'en est pas moins célèbre et Alfred de Vigny n'a jamais passé pour un auteur de productions avant terme. D'autre part, Raousset ne pouvait pas changer ses facultés improvisatrices.

Laissons dans l'oubli les personnages accessoires du roman :

Digitized by Google

une tante de Normandie qui, par sa prévoyante sollicitude vaut un oncle d'Amérique ; un viveur sceptique et corrompu, ombre au tableau pour mettre en lumière la conversion ; un lord anglais d'âge mûr, qui expie en un duel tragique l'imprudence d'avoir épousé une trop jeune femme ; un bon vieux gentilhomme, tuteur de l'héroïne riche et père de l'héroïne pauvre ; une douairière sans douaire et un ex-émigré talon rouge, pour faire pendant ; un digne curé-archiprêtre, ancien volontaire des guerres de la Révolution, ancien colonel de la Garde ; un procureur fraîchement nommé par la République de 48, bon vivant, homme pratique en qui on prévoit pour le moins un procureur général du second Empire ; — toutes ces silhouettes animées du souffle vivant par un écrivain débordant lui-même de vie.

Nous n'avons plus à examiner que trois acteurs principaux. Gaston de Raousset, assure-t'on, se serait peint à grands traits « dans ce jeune Langenais, ruiné si vite, revenant, épris d'idées nouvelles, heurter de front » d'anciennes idées héréditaires. C'est fort admissible. Toutefois le sosie n'offrirait pas les traits vigoureux du modèle ; il a, ce me semble, des tergiversations inquiétantes ; les convictions que le roman met au premier rang étant principalement des convictions amoureuses, il incline tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre de ses cousines, et, soyez-en persuadés, bien des lecteurs, surtout bien des lectrices, ne se préoccupent guère à ce moment de ses opinions politiques.

Le comte Robert de Langenais est envoyé à Dijon pour y rétablir sa fortune en épousant sa cousine Berthe, belle orpheline de vingt-deux ans, qui possède deux cent mille livres de rente en terres, près et forêts. Lorsqu'il la voit pour la première fois, elle est dans sa bibliothèque.

« Au moment où j'arrivai, toutes les fenêtres étaient fermées ; une seule, ouverte dans sa partie supérieure, laissait arriver un souffle d'air et un rayon de jour. Dans le trajet lumineux de ce rayon, qui éclairait sa tête et laissait dans l'ombre ses pieds, Berthe de Langenais, debout devant la grande table, lisait dans un in-folio, la main appuyée sur la page ouverte.... D'une taille élevée plutôt que moyenne, svelte, mais de formes accomplies, Berthe a dans ses mouvements une dignité remarquable ; elle impose plus qu'elle ne séduit. Sa tête semble détachée d'une toile espagnole, tant l'attitude en est pensive ; ses traits, réguliers comme la sculpture, frappent surtout par leur habituelle immobilité ; la partie saillante de ce beau visage encadré dans d'épais bandeaux de cheveux noirs, ce sont les yeux. Rien d'extraordinaire comme ce regard net et limpide, dont on sent le poids, même quand on l'évite ; pénétrant et naïf, il est un monde pour la pensée... »

Digitized by Google

Tel est, sauf quelques lignes encore, le portrait de la brune héritière. N'allez pas croire tout de suite que le mariage projeté enchantera Robert. Il est pourtant assez bien accueilli : « Votre arrivée, lui dit-elle, est pour nous un évènement presque religieux, puisque vous êtes le dernier des Langenais et que ce nom doit vivre ou périr par vous. » Plus tard, comme ils auront une conversation sur l'avenir des idées démocratiques en France, elle conclura avec un accent de résignation : « Mon cousin, je ne suis qu'une provinciale ; je suis restée ici enfermée jusqu'à ce jour, étrangère au mouvement des idées qui emportent le siècle ; vous avez vécu au centre même de tout progrès, au foyer de toute lumière. Vous devez en savoir plus long que moi ; puis, vous êtes le chef des Langenais. »

Et si le lecteur témoignait quelque surprise à lire des conversations sur la démocratie entre beaux jeunes gens presque fiancés, on lui objecterait que Berthe, sans être un bas-bleu, a beaucoup d'érudition. Elle sait, par exemple, que « dans l'Université d'Avignon, la reine Jeanne avait institué une *banque des écoles*. On y prêtait de l'argent aux écoliers pauvres, studieux et bons sujets. Cet argent était hypothéqué sur leur avenir. » Elle sait aussi qu'Avignon « possédait avant la Révolution, sept collèges où l'instruction était donnée gratuitement. » Voilà une Dijonnaise étonnamment documentée sur notre ville. Au reste, à travers tout cela s'insinue l'amour, sans en avoir l'air. Robert a beau se dire, et nous répéter, que sa cousine Berthe est en retard de trois siècles. Est-ce que son contemporain, le philosophe Victor Cousin n'était pas amoureux de Madame de Longueville et d'autres beautés mortes depuis ces trois siècles-là. ? Est-ce que Robert lui-même ne nous a pas confié, par surcroît, qu'à Paris il aurait épousé « bossue, idiote, mais riche », cette cousine devant laquelle il a aujourd'hui d'étranges hésitations.

C'est qu'elle n'est pas seule dans l'hôtel Langenais ; il y a Claire, la parente pauvre, mais non moins attirante, sinon davantage :

« Claire est moins grande que sa cousine, moins imposante, mais plus gracieuse ; ses cheveux, extrêmement abondants, sont du blond légèrement bronzé qui plaît tant aux peintres de l'école vénitienne ; son teint, également blond, participe à la richesse de cette couleur et présente des tons dorés de la plus grande beauté. Rappelle-toi les madones de Raphaël, et tu auras une idée de l'expression charmante, de l'ineffable chasteté qui règnent dans sa physionomie ; le front, légèrement bombé, atteste la bonté d'une âme qui semble passer tout entière dans l'azur limpide de ses yeux.

Digitized by Google

« Ajoute à ces quelques traits des épaules dont aucune guimpe, fût-elle de toile ou de bure, ne pourra voiler les formes irréprochables, une taille arrondie par l'embonpoint d'une florissante santé, des mains chargées de fossettes, des pieds qui semblent toujours prêts à courir ; imagine-toi l'ange et la femme confondus, la tête et l'âme d'une vierge animant un marbre de Vénus, et tu seras encore loin d'avoir évoqué la réelle image de Claire de Langenais. »

Or, qu'arrive-t-il ? Pendant que Berthe disserte brillamment sur la poésie et la musique, Claire tout simplement chante, cultive des fleurs, apprivoise des oiseaux, est en un mot la poésie vivante. Et malheureux par excès de bonheur, semblable, — c'est le livre qui le dit, — à l'âne de Buridan, Langenais, tiraillé par des désirs contraires, finit par s'écrier : « Je voudrais être mort ! » L'ami à qui il se confie ne s'attendrit que relativement sur ce désespoir. Nous aussi. Par principe, un héros de roman doit éviter cette bigamie sentimentale qui a l'inconvénient de diviser l'intérêt. Au théâtre, où les défauts sont plus sensibles, le public va jusqu'à préférer la franche polygamie des Lauzun, des Richelieu et autres dons Juans ; il en est moins déconcerté. Bref, l'incertain Robert, après de dramatiques péripéties, se décide pour sa cousine pauvre ; mais son désintéressement se trouve aussitôt diminué par un geste plus que généreux de Berthe, qui dote d'un million sa rivale. Ici me paraît cesser la ressemblance entre le Langenais imaginaire et le Raousset réel, bien qu'il se manifeste, chez l'un comme chez l'autre, une préférence pour les blondes. Mais, n'en déplaise à Langenais, le chef de famille, en l'occurrence, ce n'est plus lui, c'est Berthe, par droit de munificence, et aussi par virilité d'âme. Raousset n'abdiquait pas ; il était homme à conquérir sa femme sans une aide trop superbe, comme il conquit, à un certain moment, l'une des provinces du Mexique. Et si sa dernière année nous laisse entrevoir non loin de lui une blonde figure féminine, ce sera uniquement pour qu'il soit mieux pleuré.

II

Gaston de Raousset-Boulbon a écrit un assez grand nombre de vers d'une facture aisée, suffisamment harmonieuse. S'ils eussent été réunis en volume, l'épigraphe du livre aurait pu

Digitized by Google

reproduire les éternels premiers vers du sonnet de Musset, que chacun répétait alors :

Ce livre est toute ma jeunesse,
Je l'ai fait sans presque y songer.

Ce n'est pas que l'inspiration de notre auteur rappelle celle du poète de *Rolla*. Il procèderait plutôt de l'école lamartinienne. Mais presque toutes ses productions rimées datent d'avant sa 28e année ; elles sont de l'époque où il menait à Paris l'existence fièvreuse du viveur élégant, aux passions non contenues. Cependant je puis en citer qui, un peu postérieures, sont nées sous le ciel d'Afrique et ont eu pour premier confident un lion de l'Atlas, le lion Salem, royal compagnon des rêveries de notre noble compatriote devenu algérien, en attendant sa tentative d'exploration américaine. Ce sont des vers peu connus, intimes, sans prétention, adressés à une de ses belles-sœurs et pieusement conservés par une de ses nièces. Ils ont l'abandon familial :

Il est nuit dans le ciel, mystérieux abîme
Où par la main de Dieu notre globe jeté
Vogue avec sa misère et ses pleurs et ses crimes,
Au milieu des phares sublimes,
Au travers de l'immensité.

Cette nuit, je suis seul ; tout repose à cette heure
Et nul bruit au dedans n'éveille les échos.
Au dehors, c'est l'orage assiégeant ma demeure,
La tempête qui gronde et pleure,
Et de l'Arach courbe les flots.

O solitude aride et qui sous ma paupière
Amènerait des pleurs, si je ne voyais pas,
Auprès de moi couché, levant sa tête altière,
Couvrant mes pieds de sa crinière,
Salem, mon lion de l'Atlas....

Oui, j'ai là mon lion, ami plein de rudesse,
Dangereux compagnon aux caprices ardents,
Qui, suivant ses besoins de haine et de tendresse,
Tantôt rugit ou me caresse.
— Vous, vous avez vos deux enfants.

Plaignez-moi ! Les enfants, c'est Dieu qui nous les donne ;
La lumière des cœurs vers eux semble ondoyer ;
Ils sont notre printemps ressaisi dans l'automne ;
De l'épouse ils sont la couronne,
Les anges gardiens du foyer.

Digitized by Google

Ne sont-ils pas la source où l'âme inassouvie
De ses vagues désirs voit s'éteindre les feux,
Dans l'obscurité sombre où s'agite la vie
Une étoile toujours suivie,
Un rayon toujours lumineux ?

Vous avez deux enfants. Que vous êtes heureuse !
Vous les voyez aller, venir, autour de vous ;
Et le soir, votre main frissonnante et joyeuse
Attirant leur tête soyeuse,
Ils s'endorment sur vos genoux.

Oui, vous êtes heureuse et j'aime à le redire,
Par cet amour fécond en saintes voluptés ;
.....par l'air que leur bouche respire,
Par leurs baisers, par leur sourire,
Par les pleurs qu'ils vous ont coûtés.

Demain, du sein des temps. un an nouveau s'apprête ;
Demain, l'orage même à vos yeux sera doux ;
Demain pour une mère est un beau jour de fête,
Et malgré l'ombre et la tempête,
Demain rayonnera pour vous.

Demain sera pour moi plein d'amères tristesses,
Car je n'ai pas, hélas ! d'enfants aux fronts rosés
Qui viendront apporter, les yeux pleins de tendresses,
Leur tête blonde à mes caresses
Et leur lèvres à mes baisers.

Que désirer pour vous et quels vœux puis-je faire ?
L'or, ami des plaisirs ? les honneurs éclatants ?
Non, ces vœux ne sont pas dans le cœur d'une mère.
Que Dieu, par lequel tout prospère,
Vous bénisse dans vos enfants !

Et moi que dans l'exil souvent la tombe appelle,
Plaignez-moi, car je n'ai, vous le savez, hélas !
A mes côtés, la nuit, quand l'orage ruisselle,
Que l'esclave souvent rebelle,
Mon beau lion du Mont-Atlas !

Je ne crois pas que beaucoup de dames françaises aient reçu semblables compliments de nouvel an. Le commentaire à la manière lamartinienne n'en serait sûrement pas banal. Vous aurez remarqué un certain laisser-aller qui n'est pas rare chez Gaston de Raousset.

Une pièce fort différente à tous égards, beaucoup plus accen-

Digitized by Google

tuée, d'une amertume froide, pénétrante, douloureuse, n'est-ce pas celle-ci ? On ne la croirait pas du même auteur. — Titre : *La Pendue.*

Les bourreaux, ce matin, au gibet l'ont pendue ;
Près du fatal poteau personne ne pleurait,
Sa longue chevelure au vent flotte étendue ;
Les voraces corbeaux frôlent sa tête nue ;
Et, seul, un archer noir veille au pied du gibet.

On la disait si pure, on la voyait si belle !
Comme une étoile aux cieux son œil bleu rayonnait.
Aux galants cavaliers elle fut si rebelle...
Un fils de roi mourut de fol amour pour elle.
Et, seul, un archer noir veille au pied du gibet.

On a, près du palais, occis à coup de lance
Un pauvre clerc tout jeune. On dit qu'elle l'aimait.
Pour avoir méprisé les grands seigneurs de France,
La belle a, ce matin, épousé la potence.
Et, seul, un archer noir veille auprès du gibet.

Ces trois strophes, d'une forme évidemment soignée, d'une sobriété aussi voulue que difficile, indiquent un véritable artiste. Il faut remarquer, dans un sentiment analogue, une autre pièce, que j'abrége quelque peu. Il s'agit d'un prisonnier qui parle à sa chaîne :

Bien jeune en ce cachot l'on m'avait descendu....
J'ai bien cent ans, et toi, chaîne, quel âge as-tu ?

Depuis qu'auprès de toi quelque prisonnier pleure,
Sans doute on formerait un océan sans fond
Avec la goutte d'eau qui tombe d'heure en heure
Et lèche tes anneaux dans ce cachot profond.

O chaîne ! Quelquefois ne te sens-tu pas lasse
D'entendre ainsi gémir, blasphémer et prier ;
De voir un malheureux qui râle et qui trépasse,
Dans son dernier transport, mordre tes bras d'acier ?

A ton pilier massif, pendu par la ceinture,
Plus d'un pâle cadavre est demeuré longtemps,
S'affaissant jour par jour dans cette masse impure ;
Plus d'un, dont sous mes pieds craquent les ossements.

Digitized by Google

Mais bientôt de la mort l'orbite sans prunelle
Viendra dans cette nuit passer comme un éclair.
Et je m'endormirai sous l'étreinte cruelle
De tes rudes replis qui m'entrent dans la chair.

Si l'on songe que ces vers furent écrits quelque dix ans avant l'apparition des *Fleurs du mal* et l'extension du sentiment réaliste, on reconnaitra que Gaston de Raousset s'est manifesté, à certains jours, comme un précurseur. Jours d'exception toutefois. Il fut plus fréquemment influencé par le goût des *Harmonies* ou des *Recueillements ;* il poussa le cri du nautonnier lyrique :

Que faire, infortuné ? Divine Providence,
Ta bonté soutiendra ma timide espérance ;
J'aurai recours à toi.
La tempête en fureur peut déchirer ma voile,
Mes yeux pourront toujours distinguer une étoile
Que me montre la foi.

Il médita, lui aussi, sur les déceptions de la vie, et, lui aussi, chanta quand même son hymne d'espoir, proclamant que nul n'a le droit de crier : « Ma coupe est trop amère ; maudit soit le jour où je suis né ! »

Quant à moi, j'ai souvent mis dans quelque chimère
Le bonheur qui me fuit dans la réalité.
Souvent par la pensée échappant à la terre,
Heureux, je vais rêver dans le ciel solitaire
Dont j'ai, selon mon cœur, peuplé l'immensité.

Heureux qui peut parler, dans leurs langues divines,
Aux étoiles du ciel, aux murmures des vents ;
Heureux qui peut conter aux vallons, aux collines,
A l'ombre des forêts, au calme des ruines,
Au soupir de la nuit, sa joie et son tourment.

Cette dernière strophe porte la caractéristique, facilement reconnaissable, du temps où notre poète fréquentait, à Paris, les salons littéraires célèbres.

Quelques-unes de ses poésies, qui furent préférées entre les meilleures par Henry de la Madelène, ont paru déjà dans un livre que possedent nombre de nos collègues. Et l'on a plusieurs fois reproduit ce couplet, hélas ! prophétique, d'une chanson écrite en un joyeux souper :

Digitized by Google

Mon cœur en désespéré
Court la pretentaine,
Qui peut savoir si j'irai
Jusqu'à la trentaine ?
Mais que l'avenir soit gai,
Ou qu'on me fusille.....
Un baiser, Camille, ô gué !
Un baiser, Camille !

Celui qui chantait ainsi n'a pas de beaucoup dépassé la trentaine et a été fusillé.

Il y a encore un horoscope, en un long poème intitulé *La Sorcière,* dont le commencement et la fin sont supprimés dans les citations d'Henry de la Madelène. Naturellement ce sont ces deux fragments, moins répandus, qui me tentent.

Elle n'a pas menti la sorcière espagnole.
Le manteau de la nuit tombait sur l'horizon
Et moi, je lui disais : « O bohémienne folle,
« Étale tes tarots, consulte le démon.
« J'ai vingt ans, j'ai de l'or et j'ai l'âme remplie
« De ces trésors d'espoir qui font chérir la vie.
« Dis-moi qu'avec cet or, échappé de ma main,
« Mes amis les plus chers me trahiront demain ;
« Dis-moi que l'avenir est un mensonge, un rêve,
« Un rêve d'insensé qui dans les pleurs s'achève ;
« Dis-moi que tout est faux et qu'un serment d'amour
« Pour une éternité ne dure pas un jour.
« Dis-moi.... » — La bohémienne étendit sa main pâle.
La bise gémissait sous la voûte ogivale,
Une voûte effondrée, un temple d'autrefois.
Des dalles sous les pieds, avec de grandes croix ;
Des ossements humains sous ces pavés funèbres,
De grands murs crevassés et remplis de ténèbres,
De vieux saints de granit à l'autel arrachés,
Mutilés par le temps et dans l'herbe couchés.
Des follets de la nuit la bleuâtre lumière,
Courait incessament dans le champ tumulaire,
Ainsi peuplés d'esprits à la tombe échappés.

Dans les rouges haillons sur ses genoux drapés
La vieille consulta les tarots fatidiques...

Ici la prédiction, déjà publiée, dont je ne répéterai que les passages esssentiels :

Digitized by Google

« Fortune, amis, jeunesse, amours, feuille qui vole
« Et que le temps emporte et qu'il ne rend jamais,
« Bientôt tu perdras tout !...

« Si tu luttes encor..., enfant ! tu seras roi !..

« Peut-être ! mais avant, ta tête qui s'incline
« Aura longtemps saigné sous le bandeau d'épine...

« Croyant et plein d'espoir, ton cœur se donnera.
« Aime donc, et malheur ! car on te trahira !
« Oui, malheur ! mais surtout à chaque destinée,
« Par un hasard quelconque à la tienne enchaînée !
« Jusqu'au jour du triomphe !... oui. jusques à ce jour,
« Quiconque t'aimera mourra de cet amour ! »

L'horoscope s'arrête là, et aussi la pièce qu'on connaît le plus. Voici à présent la fin :

Elle n'a pas menti, la vieille bohémienne,
Vainement, ô Destin, j'ai secoué ta chaîne !...
Oh ! dans ces jours mauvais, fatigué de souffrir,
De lutter sans espoir, de ne pouvoir mourir,
J'ai crié vers le ciel : Le bonheur n'est qu'un songe,
La vertu n'est qu'un mot, l'honneur est un mensonge,
Il n'est pas d'amitié qui ne puisse trahir,
Pas de regard si franc qui ne sache mentir.
Tout est faux, lâche et vil dans cette fange humaine ;
Tout y détruit l'amour, tout y nourrit la haine.
Anathème ! la vie est un infâme jeu ;

Je ne crois plus à rien, à rien, pas même à Dieu !

Que faut-il pour sécher tant de larmes amères,
Pour faire évanouir ces ardentes colères ;
De la foi qui s'éteint, pour rallumer le feu ;
Pour nous rendre meilleur et nous faire aimer Dieu ?
Ce qu'il faut ? Presque rien, la goutte de rosée
Par la main de la nuit sur les fleurs déposée.
Ce qu'il faut ? Presqu'un rêve, une idée, un hasard,
Une femme entrevue, un sourire, un regard
Arrêté trop longtemps sur une tête blonde ;
Quelques mots échangés font oublier le monde,
Et quand on a maudit et la terre et le ciel,
Et la coupe où la lèvre a trempé dans le fiel,
Quand de l'Eden perdu l'âme paraît bannie,
On se réveille un jour, tout tremblant, à genoux,
En murmurant bien bas, bien bas : O mon amie,
Je vous aime et je crois en vous.

Cette pièce n'est pas sans émotion ni sans beauté, malgré quelques formules vieillies et quelques inversions forcées. Je

Digitized by Google

lis au-dessous du dernier vers la date du 17 août 1853. Si cette date est exacte, il est peu probable que Gaston de Raousset-Boulbon ait écrit d'autres vers après ceux-là. Roi passager de la Sonore, bientôt trahi, bientôt succombant, il devait, à sa dernière minute, entendre un cri déchirant et voir, sur une terrasse peu éloignée de lui, une femme évanouie qu'on emportait, — peut-être celle en qui sa confiance dans le bonheur terrestre avait été fugitivement incarnée.

Outre ses poésies et son roman, le comte Gaston de Raousset avait écrit plusieurs drames, dont deux tout à fait terminés, prêts pour les représentations.

Par malheur, on n'en retrouve plus les manuscrits ; ils avaient été laissés, je crois, en Algérie. Nous ne connaîtrons sans doute que les sujets de ces deux pièces : l'un, *Bianca Capello* ; l'autre, *la Guerre des Albigeois*.

C'est certainement une passionnante et dramatique figure que celle de la vénitienne Bianca Capello, qui s'enfuit avec son amant Buonaventuri en emportant les riches joyaux de la maison paternelle et se réfugie à Florence où elle épouse son ravisseur ; mais peu après, du consentement de ce triste mari, elle est la maîtresse du duc François II de Médicis ; elle ne tarde pas à simuler une grossesse et à présenter au duc un fils supposé ; puis, elle devient veuve par un assassinat, s'unit alors légitimement à Francois II, et enfin meurt empoisonnée avec lui par Fernando de Médicis, peu satisfait que son frère se soit mésallié. On n'a qu'à s'en référer à l'histoire pour soupçonner ce Fernando d'avoir pu être une des causes qui ont attardé le drame en des retouches multiples, difficiles, au point qu'il a fini par se perdre.

Quant à la Guerre des Albigeois, combien d'auteurs, la plupart méridionaux, a-t-elle inspirés depuis le Comte Gaston de Raousset-Boulbon ! Il avait presque le mérite de la priorité. Je ne rappellerai que les ouvrages de ses meilleurs rivaux : le poème de la *Croisade*, par Florentin Ducos ; le *Vicomte de Béziers*, de Frédéric Soulié ; les sirventes en langue raymondine de Prosper Estieu ; les *Hérétiques*, opéra de Ferdinand Hérold et Charles Levadé ; la tragédie de *Ramoun VII*, par Auguste Laforêt ; et, surtout, la geste provençale de *Toloza*, que notre Félix Gras écrivit d'une plume si ardente dans une ancienne maison cardinalice de Villeneuve-lez-Avignon. Qu'elle est loin, aujourd'hui, la première lecture du premier chant de *Toloza !* Aujourd'hui, le

Digitized by Google

glaive de Trencavel, comme celui de Montfort, sont changés en baïonnettes pour lutter ensemble contre les véritables Barbares du Nord, et cette fois-ci, avec l'aide de notre Dieu à nous, qui ne sera jamais vieux en son éternité, le parti de la plus lumineuse civilisation ne subira point la défaite.

III

Du temps de Raousset-Boulbon, les vaillants hommes tels que lui n'avaient guère pour occuper leurs facultés militantes que les luttes politiques. Aussi ne s'étonne-t-on pas de le voir, en 1848, fondateur et rédacteur en chef de *La Liberté, journal d'Avignon,* qui allait bientôt devenir *journal de Vaucluse.* En sous-titre : *L'union de tous les partis dans la souveraineté du peuple.* En manchette : *Emancipation de la commune.*

Le premier numéro, à la date du 10 mai 1848, contient un article-programme de huit colonnes et demie. Il constate que la République est un fait accompli ; Raousset-Boulbon, dont elle brisait la fortune renaissante, le savait mieux que personne, mais il est loin de la traiter en ennemie.

« Avec des sympathies diverses, déclare-t-il, les hommes de la veille et ceux du lendemain, la proclament et l'acceptent. La majorité de la nation, intéressée directement au maintien de l'ordre, abandonne volontiers la question de forme, pour ne se préoccuper que du fond même, qui est la constitution.

« La constitution garantira-t-elle l'existence de la famille, de la propriété, de la liberté ? Toute la question d'actualité sort de ces trois mots, question palpitante et terrible.

« Les intérêts et les idées sont en présence : vont-ils s'embrasser ou se déchirer ?

« Nous, qui ne craignons pas d'intervenir dans ce débat passionné, nous n'y porterons que des paroles de paix ;... nous n'admettons de véritable force, que la force morale, fruit de l'union et de l'amour.

« ....Apôtres d'une pensée d'union et de liberté, nous éclairerons le peuple sur ses devoirs et sur ses droits.

« ...Le corps social a besoin d'un dépuratif énergique, sinon le mal qu'il porte en lui le tuera.

« Ce mal invétéré qui nous ronge, c'est d'avoir, en matérialisant la vie, tout acheté, tout vendu, tout nié, tout flétri. C'est d'avoir défini la propriété par le code ; c'est d'avoir exploité l'homme, au point que la plus affreuse misère se voit partout auprès de l'extrême opulence ; c'est d'avoir honoré l'oisiveté, méprisé le travail, souri au vice, conspué la vertu ; c'est de nous être complu dans un optimisme odieux devant la classe ouvrière dépravée, avilie, affamée ; c'est

Digitized by Google

cet égoïsme extravagant et farouche qui se révolte en nous, maintenant que nous entendons éclater de par le monde, au bruit des fanfares et du canon, l'acclamation immense de la fraternité. »

Gaston de Raousset blâme ensuite avec vigueur l'adoration trop commune du veau d'or ; souhaite, par l'égalité de tous les droits, la fusion de tous les éléments naguère hostiles qui composent la nation ; s'étend sur le principe de la souveraineté du peuple dans son exercice complet et absolu ; veut la liberté individuelle, la liberté de conscience, le respect de la famille, et termine ainsi :

« Deux partis également puissants, également passionnés, tirent la République en sens inverse... L'un recule et l'autre se précipite ; c'est à la constitution qu'il appartient de réunir par la main l'ordre et le progrès et de les mettre ensemble pour qu'ils marchent d'un pas égal sur la voie mystérieuse de l'avenir.

« Malheur à nous si de nouvelles luttes s'établissaient entre le parti de l'ordre et celui du progrès ! Dès le commencement, l'ordre pourrait triompher ; il a plus de soldats et plus de canons ; mais il viendrait un jour, une heure fatale et terrible, où l'ordre avec ses tribunaux, ses lois, ses prisons, ses baïonnettes et sa mitraille, serait pulvérisé par l'explosion formidable de l'idée. »

Raousset-Boulbon n'a cessé, tant que son journal a paru, en 1848 et 1849, de prôner ainsi l'accord entre les partis opposés. Cela n'empêchait pas certains incidents où se manifestait la violence : plusieurs duels, des conflits avec la Préfecture, des assignations du Parquet, des poursuites devant la Cour d'assises, — d'ailleurs suivies d'un acquittement à l'unanimité. — Mais invariablement il répétait : « Hommes de tous les drapeaux, donnez-vous la main. La France ne peut être sauvée par un seul parti. »

Son principal terrain de conciliation était l'affranchissement des communes ; il y a, sur ce sujet, un article comme on n'en voit guère aujourd'hui ; un article commencé longuement au n° 5, interrompu quelques jours durant, et terminé non moins longuement, au n° 6. En voici la conclusion, rassurante au point de vue de l'unité française :

« Décentralisation administrative pour que la liberté ne soit plus une fiction ; centralisation de tout ce qui touche aux intérêts politiques et sociaux, centralisation absolue dans la main du pouvoir exécutif qui lui-même relève des représentants du peuple, de manière à donner à la France une nationalité formidable. »

Digitized by Google

Il s'émeut en constatant que Paris n'est plus une ville, mais un camp où l'ordre n'est maintenu que par la crainte :

« Hommes de la veille, parmi lesquels nous apercevons tant de monarchistes d'autrefois, tant de journalistes caméléons, tant de poètes qui chantaient les duchesses, tant de gardes du corps et tant de courtiers électoraux, hommes de la veille, — s'écriait-il, — vous avez escamoté le pouvoir au peuple.... »

Il réclame avec insistance le progrès régulier dans l'ordre social : « les révolutions violentes seront à tout jamais bannies de la France. C'est notre socialisme à nous, celui des honnêtes gens. »

« Est-ce donc à nous de régler notre marche sur Paris, — demande-t-il encore, — ou à Paris, de règler la sienne sur la nôtre ? » Quelques-uns pensent qu'on pourrait prendre un moyen terme.

Contre ce qu'il appelle « l'aristocratie du journalisme parisien », il a cette boutade :

« Nous disons que les aristocraties ont changé de nom ; autrefois on disait : le duc de Bourgogne, le comte de Toulouse, les Montmorency, les Rohan ; on dit aujourd'hui : *Le Journal des Débats*, *La Presse*, *Le Constitutionnel*, *L'Union*, *La Gazette de France*, *Le National*, *La Réforme*, *Le Journal de la Canaille*, etc. Les aristocraties nouvelles sont aussi nombreuses, aussi puissantes, sont plus dangereuses encore, parce qu'ayant leur fortune à faire, rien n'égale leur ambition, si ce n'est leur rapacité. »

On ne lui reprochera pas de flatter ses grands confrères.

A noter encore : deux articles sur la question des travailleurs résolue par la colonisation de l'Algérie ; plusieurs appels aux patriotes pour combattre l'anarchie et même l'utopie sociale : « Nous pensons, dit-il, que le meilleur moyen d'écarter les fantômes, c'est de marcher sur eux ». Et, toujours, la décentralisation administrative, redemandée obstinément.

Il prévoit d'assez loin, en observateur avisé :

« Un parti nouveau se forme, et celui-là, surtout, nous semble de nature à menacer la République. C'est le parti Napoléon. Certes, il y a loin du général de l'armée d'Égypte au prisonnier du fort de Ham ; il y a de l'un à l'autre de ces deux hommes, la distance de l'éclat du soleil à l'épaisseur de l'ombre. Mais, à défaut d'un chef, les partis prennent un drapeau... »

Raousset-Boulbon, quelques mois après, admettait la candidature de Louis Bonaparte à la Présidence ; il est vrai qu'on lira

Digitized by Google

presque aussitôt dans son journal : « Ce n'est pas une raison de croire que nous soyons devenus ministériels. » Et pour le prouver, se moquant bientôt des gens qui attendent le régime du sabre :

« Esprits timides, croyez aux bienfaits de la liberté, croyez surtout à l'impossibilité de gouverner par le sabre, dans un pays qui, grâce à Dieu, n'est pas encore descendu à tel degré d'abaissement. »

Ainsi, malgré certaines suspicions, il déclarait se maintenir dans son premier programme ; il était, somme toute, violemment modéré. Il obtint près de dix mille voix, lorsqu'il se présenta à la députation, mais, comme on sait déjà, ne fut pas élu. J'ai ouï dire qu'en général une opinion modérée attire peu les méridionaux. Raousset-Boulbon n'endura pas sa déception sans protester :

« Oui, l'avenir est aux factions et il n'y a plus de place aujourd'hui pour quiconque ne veut pas épouser leurs préjugés absurdes et anti-sociaux. Quant à nous,.... nous n'avons plus qu'à briser cette plume, et à rester les bras croisés devant les factions prêtes à s'égorger.

« Que la République reste pure, elle peut nous compter au nombre de ses enfants les plus dévoués, prêt à mourir sous son drapeau. Passionné pour la liberté, nous saurons, quand il faudra, la défendre à l'intérieur, ressaisir une plume et retrouver la parole. »

Le dernier numéro de son journal, en Juin 1849, coïncidant avec la mort du maréchal Bugeaud, contient un article nécrologique où ressortent deux phrases dont il n'est pas nécessaire de souligner les allusions :

« Malheureusement le peuple ne comprend pas toujours la franchise ; et tout récemment encore, les paysans du Périgord ont préféré au maréchal Bugeaud, qui avait toujours servi si sincèrement leurs intérêts, des hommes qui ont su flatter leurs passions. Au-delà de la tombe, la calomnie fera place, nous en sommes sûrs, à l'équité, et il restera de lui le souvenir d'un homme de bien, d'un noble courage et d'un grand cœur. »

Raousset-Boulbon pressentait peut-être déjà l'heure peu éloignée où l'opinion publique d'ici-bas l'envisagerait lui-même à cette distance sacrée que donne l'au delà de la tombe.

IV

Déçu dans ses ambitions en France et en Algérie, il se tourna vers l'Amérique ; c'était l'époque des rêves californiens. Le 22

Digitized by Google

août 1850, il débarquait à San-Francisco pour se rendre quelque temps après en Sonore, vaste contrée mexicaine riche en mines d'or. Mexicaine, si elle l'était encore, on pouvait douter qu'elle le restât longtemps. Comme le dit le Grand Dictionnaire Larousse, dans une longue biographie aussi impartiale que complète, visiblement inspirée de La Madelène, « le Mexique, en proie aux déchirements politiques, menaçait de disparaître province à province dans l'Union américaine. D'autre part, l'émigration française végétait, disséminée sans lien, méprisée. Centralisée, elle pouvait devenir féconde. » On ne saurait mieux définir le rôle de Raousset-Boulbon : « Prendre possession d'un point du pays, y attirer les émigrants, élever contre l'invasion américaine une barrière française. »

Il obtient du général Santa-Anna, président de la République mexicaine, la concession des mines d'Arizona pour sa compagnie La Restauradora ; ces mines étaient abandonnées à cause du voisinage dangereux des Indiens Apaches. Mais bientôt surgit une compagnie rivale. Le gouvernement mexicain retire sa signature. Nation néfaste où les présidents se succèdent et se ressemblent par la duplicité ! Ainsi spolié, Raousset revendique ses droits, les armes à la main ; était-ce bien légal ? Nous demanderons la réponse à une excellente étude du *Provençal de Paris*, sous la signature de Jules Belleudy, car cette réponse s'accorde tout à fait avec le caractère de notre fougueux et loyal aventurier : « Il sait que, dans ce pays, tous les coups de main réussissent, depuis Cortez et Mina, dont il eut la fin tragique. Il se promet de ne pas renoncer à son idée, de jouer sa tête s'il le faut, mais d'aller jusqu'au bout. »

Et, de fait, la Fortune le sert d'abord magnifiquement. Avec une toute petite armée de 253 hommes, il inflige plusieurs défaites aux forces cinq fois plus nombreuses du général Blanco ; il s'empare d'Hermosillo, ville de 12.000 âmes ; il est le maître de l'immense Sonore ; il renouvelle dans un monde nouveau les invraisemblables victoires des preux de l'ancien monde.

Mais il s'avance dans le pays des traîtrises et des poisons. Subitement il tombe malade ; il ne peut, presque mourant, organiser sa conquête ; sa compagnie financière le trahit, moyennant forte indemnité du gouvernement mexicain, qui d'ailleurs lui offre à lui-même des faveurs, de hauts grades, la richesse facile. Il refuse, déclarant ne vouloir que justice pour lui et ses compagnons, selon les paroles données. Son refus

Digitized by Google

contrecarrant les plans mexicains qui tendent à la vente de la Sonore aux États-Unis, il est mis hors la loi.

Il ne s'en effraie point ; la lettre suivante le prouve. Et que ne puis-je ainsi faire raconter par lui les multiples incidents de son existence ! Beaucoup de ses lettres méritent d'être au premier rang dans son œuvre littéraire. Son principal biographe, Henry de La Madelène, s'en est bien rendu compte, lui qui n'a pas consacré moins de 96 pages de son livre à des citations puisées dans la correspondance de Raousset-Boulbon. Détachons-en ce joli morceau, d'un style délicat :

« ...En Sonore, ami, et c'est une des excellences de cette terre bénie par le soleil, on rencontre jusqu'à des femmes blondes parmi ces groupes de belles chairs bronzées, de rondes épaules, de pieds nerveux, de regards noirs et de cheveux teints dans les eaux du Styx.

« Les femmes de Sonore sont belles, bonnes et spirituelles... Tout ce qu'il y avait de chevaleresque dans le caractère espagnol, au temps immortel de Cortez, s'est conservé en elles : seules elles ont gardé la tradition noble que vainement on chercherait chez les hommes.

« Peu de jours après que le gouvernement de Sonore m'eût déclaré rebelle et pirate ; au moment même où j'étais mis hors la loi, où tout individu avait le droit de me tuer comme un chien enragé et devait ainsi bien mériter de la patrie, il se trouvait à ces fêtes qui réunissent l'élite du pays, une belle et jeune fille, nommée dona Maria Antonia... Elle appartient à une famille considérable ; son père, qui est une des principales autorités du pays, figure nécessairement parmi mes ennemis. On parlait de moi. On m'attaqua ; elle prit ma défense. Sa tante, une vieille dame, de beaucoup d'esprit, lui dit assez sérieusement : « Est-ce que tu serais amoureuse du chef des pirates ? » Mon cher Edme, Antonia se leva sans hésitation, se drapa dans son *rebozo*, et, du plus grand sang-froid : « Oui, je suis amoureuse de celui que vous appelez un pirate ! A « cette heure de malédiction pour la Sonore, il n'y a qu'un seul homme qui « pense réellement à la sauver de sa ruine ! c'est le *comte !* Si les hommes de « ce pays n'étaient pas tous des lâches, ils prendraient les armes comme lui « pour secouer le joug de Mexico ! Oui, j'aime le comte ! » (*Si, quiero el conde, y le quiero con amor.*) Antonia, mon cher Edme, est grande, belle et blonde. Elle était là, au milieu de ses brunes compagnes, comme une rose dans un bouquet de tulipes noires.

« Hier, à la vue de cinq à six mille personnes, Antonia est venue dans mon camp, sous ma tente.

« Je ne te raconte pas cela pour satisfaire la fatuité commune aux animaux de notre espèce, mais afin de te donner à juger les femmes de la Sonore, et si j'ai si grand tort de croire que j'ai un parti pour moi dans le pays. »

Malgré une pointe d'injustice envers les brunes, n'y a-t-il pas là une page délicieuse ? Raousset écrivain n'en offre pas de meil-

Digitized by Google

leure et, sans effort compliqué, nous déterminons son talent : il est presque toujours d'improvisation.

Afin de ne pas trop recourir à sa correspondance imprimée il m'est permis de mettre sous vos yeux trois autres lettres. De même que ses poésies, elles nous sont obligeamment communiquées par sa famille, où l'on continue à porter si dignement un nom entre tous honoré. C'est surtout à Madame la comtesse actuelle de Raousset-Boulbon que doivent s'adresser nos remerciements.

L'une de ces lettres renferme à peu près exclusivement des indications géographiques, des détails d'itinéraires. Mais il en est deux où l'on recueille des confidences importantes.

D'abord, celle-ci, de 1853, le jour de Noël :

« Le général Santa-Anna m'a fait appeler à Mexico, par M. Levasseur, ministre de France. Il avait fait les plus belles promesses et j'espérais traiter avec lui pour la rentrée des Français en Sonore Après bien des lenteurs, le général a signé un traité par lequel on m'autorisait à rentrer en Sonore avec cinq cents hommes.... Le président s'est dédit après avoir signé le traité. J'ignore à quelles intrigues je dois ce résultat. Il paraît que le gouvernement mexicain a eu peur de ce que je pourrais entreprendre contre lui. Ces gens-là sont trop perfides pour comprendre la loyauté avec laquelle j'eusse servi leur pays. On m'a offert à moi personnellement des positions que je ne pouvais accepter sans abandonner mes compagnons ; j'ai dû les refuser... Je vais te dire ce que je cherche à réaliser : mes affaires de Sonore m'ont acquis un grand prestige sur les populations de ce pays. Il en est de même de l'État de Sinaloa, situé sur la côte au sud de la Sonore. Ces peuples ravagés par les Indiens Apaches, qui ont mis le pays à sac, et n'ayant rien à attendre du gouvernement de Mexico, sont disposés à proclamer leur indépendance et à s'ériger en république. J'ai ici sur les Français une grande influence ; je puis facilement rassembler trois mille hommes, anciens soldats et marins. Ces gens-là s'engagent aveuglément vis-à-vis de moi. Il n'y a dans mon organisation, ni élections, ni bavardages, ni contrôles. Mon commandement est absolu. »

(*Suivent des renseignements financiers.*)

« Si je suis bien informé, je dois soulever un parti puissant dans la province de Sonore et dans Sinaloa. Des hommes qui m'ont fait une guerre acharnée sont devenus mes amis. Les habitants du pays m'appellent comme un libérateur et je ne doute pas de me concilier leurs sympathies avec des Français aussi disciplinés que braves,.. Il est douteux que je m'empare du pays avec des américains ; je ne doute pas de la conquête, si je commande à des Français. »

L'autre lettre, datée de trois mois avant sa mort, se termine ainsi :

Digitized by Google

« Quand tu recevras cette lettre,... mon sort sera probablement décidé. La jalousie des Américains, la trahison de certains hommes, la surveillance du gouvernement de Washington, l'absence de toute ressource en argent, ne me permettent pas de continuer mes projets sur une grande échelle... Si je puis gagner la côte de Sonore, je me mettrai en relation avec la terre, en y débarquant la nuit, en pénétrant dans Guaymas. Ou mes hommes inquiets, découragés, se seront débandés, et alors tout sera sans doute perdu ; ou ils m'auront attendu, conformément à mes instructions. Dans ce dernier cas, je m'emparerai de la ville, et, si peu nombreux que soient mes compagnons, je tenterai l'entreprise, en mettant l'audace à la place de la force,..

« Je m'expose à finir demain comme un pirate ; mais les sentiments qui m'ont animés sont assez purs, assez patriotiques, pour que ma conscience me mette au-dessus des périls et de l'opinion publique. Mon entreprise devient extrêmement difficile ; mais je n'ai pas perdu courage.

« Adieu, ne soyez pas en peine de moi. La vie n'est rien. »

Il ne tardait pas à livrer au général Yamez la bataille trop inégale de Guaymas, après laquelle on lui promit que *tous* les français réfugiés chez leur consul auraient la vie sauve. Cette promesse ne fut tenue qu'à l'égard des autres. Quant à lui, on verra que le général Yamez ne se fit, selon l'usage local, aucun scrupule de démentir sa parole.

La figure de Raousset-Boulbon va prendre une grandeur tragique. J'aurais pu, sans inexactitude, — si je n'avais craint de passer pour fantaisiste, — suivre le récit de son aventureuse carrière dans un drame d'Amédée Rolland et Gustave Aimard, *Les Flibustiers de la Sonore*. C'est un drame de couleur vigoureuse et de belle ampleur, en cinq actes, en dix tableaux, avec un prologue, et qui fut représenté à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, vers 1864, avec une éclatante réussite. Quelques passages, où se reconnaît le talent de Gustave Aimard, mériteraient de n'être pas oubliés, notamment une description de San-Francisco, il y a soixante ans,

« ....la capitale de l'excentricité, un pays où l'imprévu est naturel, l'extraordinaire tout simple, et le désordre la loi générale ; .. une fourmilière en ébullition, un tumulte venu des quatre points cardinaux... »

Mais nous ne devons considérer ici que notre héroïque compatriote.

Ce chevalier des temps modernes, outre son apologie au théâtre, eut les chants des poètes ; et, entre tous, nous en entendrons un qui était bien fait pour le comprendre, puisque lui-

Digitized by Google

même allait mourir jeune en servant la France aux lointaines colonies. Dans son premier volume *Provensa !* et dans le recueil posthume de ses poésies en langue mistralienne, *Li Gabian*, celui qui fut Jules Boissière, vice-résident au Tonkin et mari de notre distinguée collègue Mme Boissière-Roumanille, nous a laissé nombre de beaux vers, parmi lesquels je devrais citer trois sonnets et un poème glorifiant Raousset-Boulbon ; je dois me borner à regret :

La blanco Guaymas que gardo lou toumbèu
S'en souvèn d'agué vist ta fàci trefoulido,
Quand, auturous, au poung l'espaso ensaunousido,
Mountaves à l'assaut 'mé noste viéi drapèu.

Quand toumbères, trauca de siéi balo, au soulèu,
Sènso un amar adiéu i femo em' à la vido,
Li soudard, saludant ta caro escoulourido,
Plouravon de te vèire e tant jouine e tant bèu.

La blanche Guaymas qui garde le tombeau, — se souvient d'avoir vu ta face tressaillante, — quand, hautain, au poing l'épée ensanglantée, — tu montais à l'assaut avec notre vieux drapeau.

Quand tu tombas, troué de six balles, au soleil, — sans un amer adieu aux femmes et à la vie, — les soldats, saluant ta face décolorée, — pleuraient de te voir si jeune et si beau.

(Traduction de Mme Boissière.)

Et comme Jules Boissière écrivait les vers français non moins bien que les vers provençaux, empruntons-lui encore ces strophes de deuil :

Sur la plage saline où dort la mer Vermeille,
La bise boréale et les rudes noroits
Viennent, soir et matin, fouetter ton humble croix ;
Mais nul baiser des flots, nul vent ne te réveille.

Repose sous la croix et sous le chardon bleu...
Car, si le souffle amer des grèves te flagelle,
Il ne t'éveille plus au frisson de son aile,
Ce vent qui dans l'espace emporta ton adieu,..

Dans son poème : *Pour le pays,* ce n'est plus à Raousset qu'il s'adresse, c'est plutôt à lui-même ;

Digitized by Google

. . . . . .

Si tu veux exposer ta tête et ta poitrine,
Et laisser un beau nom, pars, jeune audacieux ;
Arme comme Boulbon ta bonne carabine ;
A l'assaut des canons monte avec deux cents gueux.

Plutôt que de bâiller sur ton fauteuil, écoute !
Combats avec Boulbon et tombe comme lui.
Va ! le but est lointain peut-être, mais la route
Est belle et l'on y perd ce vieux traînard d'ennui...

. . . . . .

Je voulais t'éprouver, mais tu sors de l'épreuve
Pur et plus fier ! Prends donc en main les droits trahis.
Ton antique chanson semblera toujours neuve
Si tu chantes bien haut ta race et ton pays.

Ces vers sont dignes de qui les inspira. Mais quel apologiste de Raousset-Boulbon égalerait Raousset-Boulbon lui-même, encore qu'il le soit d'une manière à peu près inconsciente! Et n'était-ce pas, dès lors, notre devoir de réserver, pour terminer, une des lettres si émouvantes qui contiennent ses derniers adieux, ses suprêmes et tranquilles volontés :

« Depuis sept jours que je suis au secret et en prison, — écrit-il à son frère. — j'ai eu le temps de voir venir la mort et de penser à ce qu'elle est, quand on la reçoit à trente-six ans, de sang-froid, avec certitude, dans la plénitude de la vie et de la force... Le peu de bien que j'ai fait et surtout que j'ai voulu faire me donne le calme de la conscience.

« Si je suis ici, c'est pour avoir tenu mes engagements, c'est ma fidélité à ma parole qui creuse ma tombe...

« J'ai dans l'immortalité de l'âme une foi profonde... Lorsque je demeure quelque temps à suivre cet ordre d'idées, j'arrive à une exaltation qui me fait considérer la mort comme l'heure la plus fortunée de ma vie.

« Tu le vois, mon frère, je meurs tranquille... J'ai prié un officier mexicain de recueillir sur mon cadavre une petite médaille que je porte au cou ; il la remettra pour toi à un ami qui doit aller à Paris ; tu donneras cette médaille à ma nièce et tu lui diras de se rappeler toujours, en la regardant, que la plus grande beauté de la femme, c'est la sagesse ; qu'une femme doit avoir une vie sérieuse...

« ...Adieu, mon bon frère... Continue à te consacrer à ta femme et à tes enfants ; faites-moi revivre au milieu de vous par la pensée, et croyez bien que le plus vif regret que j'éprouve, c'est de n'avoir pas, avant de mourir, quelques heures à passer avec ma famille.

« Adieu encore pour la dernière fois, et au revoir dans un monde meilleur. »

Digitized by Google

Le lendemain 12 août, à six heures du matin, le comte de Raousset-Boulbon, debout, les yeux non bandés, les mains libres, comme il l'avait réclamé, regardant sans se troubler le peloton de soldats mexicains, ordonnait d'une voix ferme : « Allons, mes braves ! Faites votre devoir ! Tirez juste ! au cœur ! » — Et il tombait frappé de six balles. Il était mort sur le coup. Une des balles avait brisé la petite médaille qu'il portait ; l'officier qui devait la retirer fut obligé de plonger le doigt dans la plaie, afin de recueillir les fragments de cette sanglante relique.

Raousset, vers ce meilleur monde où l'on ne tue pas pour des mines d'or, allait connaître sa mère. Une de ses lettres *in extremis* disait : « Il ne faut pas regretter ceux qui meurent, parce qu'ils vont rejoindre ceux qu'ils ont aimés et attendre ceux qui les aiment. »

Alexis MOUZIN.

Digitized by Google

LE TUMULUS
du « MOURRE DÓU DIABLE »
AU THOR

Au cours d'excursions archéologiques faites autour d'Avignon, j'ai eu l'occasion de rencontrer parfois à travers champs des élévations circulaires qui avaient toutes les apparences d'un tumulus. En attendant que les événements et le bon vouloir de leurs propriétaires permettent de fouiller ces tertres, il ne me parait pas inutile de fixer par écrit le souvenir de la découverte déjà vieille d'une de ces sépultures.

Les renseignements que l'on trouvera ici sont de seconde main. Ils m'ont été fournis par M. Martin, propriétaire du château de Touzon, qui avait recueilli dans sa collection plusieurs des objets mis à jour. Mais M. Martin était d'un âge avancé et, pour ne point le fatiguer, je comptais lui faire préciser progressivement, et aux visites suivantes, les points obscurs de son récit. Malheureusement la mort le prit avant qu'il ait pu me fournir toutes les indications désirables et je restai avec des notes incomplètes que je me borne à reproduire, malgré leur imperfection [1].

***

Sur la route de Caumont, au lieu dit la *Tourraque*, section I de la commune du Thor, dans la terre portant le n° 861 du plan cadastral et appartenant alors à Madame veuve Benoît, née

1. Grâce à l'aimable intervention de M. le Maire du Thor, j'ai pu retrouver deux autres témoins de la découverte, MM. Chavillon Esprit et Melquiot Félicien. Leurs souvenirs lointains n'ont pas précisé sensiblement le récit de M. Martin.

Digitized by Google

Melquiot, se voyait jadis une petite butte en forme de calotte dominant de trois à quatre mètres seulement les terrains environnants. Le diamètre de ce petit monticule atteignait de 25 à 30 mètres.

Le fermier du champ, le sieur Espié Dominique, avait remarqué que le blé semé sur ce mamelon prenait jusqu'en mai un développement magnifique. A partir de ce moment il jaunissait et se desséchait. Intrigué par cette constation et s'apercevant que le centre de l'éminence s'affaissait peu à peu, il eut l'idée, vers 1875, d'exécuter des fouilles. Après des travaux considérables, il dégagea un tumulus.

Sous une couche de terre arable apparut une sorte de construction de forme hexagonale dont les éléments étaient faits de pierres de dimensions restreintes (12 à 15 cent. d'épaisseur). La hauteur intérieure de cette construction était de 2 m. 50 environ ; ses côtés mesuraient 2 m. 50 chacun [1], et l'épaisseur de la voûte, à la clef, était de 0.60 centimètres. Cette voûte était constituée, non par de grandes dalles formant plafond, mais par des pierres posées grossièrement en voussoirs. Les murs du tombeau étaient protégés, sur leur paroi extérieure, par un parement de cailloux roulés, paraissant avoir subi l'action du feu et dont l'épaisseur atteignait 0 m. 80. Un couloir de 0 m. 75 de longueur et de 1 m. 80 de hauteur permettait d'accéder à l'intérieur de cette crypte funéraire. Sur le sol de cette *cella* régnait une couche de terre argileuse sur laquelle était posée une grande dalle plate supportant un squelette. Aux deux extrémités de cette pierre tombale, c'est-à-dire aux pieds et à la tête du gisant, se trouvaient deux autres dalles (soit quatre en tout) de dimensions plus restreintes sur lesquelles étaient déposées environ dix haches polies en jadeite. Près du squelette, on ramassa environ 60 grains d'os percés pour être enfilés bout à bout et ayant fait partie d'un collier. Les plus gros grains ne dépassaient pas 15^{mm} de longueur. Des pointes de flèche en silex et des débris de poteries furent également recueillis, mais on ne trouva pas traces d'objets en bronze ou en cuivre.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir. J'ai examiné, dans la collection de M. Martin, 14 des grains du collier et

1. Je ne puis dire si ces dimensions sont celles des côtés de l'hexagone prises à l'intérieur ou à l'extérieur. Dans le premier cas, l'aire de la crypte aurait dépassé 16^{m2}, ce qui me paraît considérable étant donnée la forme de la voûte.

Digitized by Google

quelques-unes des haches en jadeite. Le tranchant des haches était seul poli, le reste, c'est-à-dire le talon, était resté rugueux [1].

* * *

Évidemment les détails que je viens de donner sont fort incomplets. Quelle était l'orientation du squelette ? Était-il allongé ou accroupi ? Quelles étaient les dimensions des murs de la *cella* et des dalles ? Ces dalles étaient-elles ornées de sculptures ? Quelle était la forme et l'ornementation des poteries, etc. ? Autant de questions qui restent sans réponse. Essayons cependant de tirer parti des éléments que nous possédons, pour déterminer la période à laquelle remonte la sépulture du Thor [2].

L'inhumation sous tertre a été pratiquée pendant fort longtemps. Non seulement aux temps néolithiques, mais encore pendant les âges du bronze et du fer, on a élevé des tumulus qui ne se distinguent pas les uns des autres par leurs formes et les procédés de construction. Le plus souvent ils ne diffèrent que par le mobilier. De plus, si les tombes néolithiques ont entre elles des caractères généraux pareils, elles présentent néanmoins une grande variété de détails, due à des convenances locales, c'est-à-dire à la nature ou à la configuration du sol, aux matériaux employés, etc. A ces difficultés pour dater un tumulus préhistorique s'ajoutent, dans le cas présent, l'imprécision des renseignements et la façon peu scientifique dont les fouilles ont été conduites.

Le tumulus du *Mourre dóu Diable* n'est pas de l'âge du fer, malgré qu'il ait certains traits communs avec les sépultures halltasttiennes. La nature de son mobilier et l'absence de tout objet en fer interdisent de le rattacher à cette période. On ne peut davantage l'attribuer à l'époque du bronze. Les instruments en bronze se conservant assez-bien, on aurait certainement trouvé traces de ceux que les hommes en possession de ce métal auraient placés à côté du cadavre.

Il parait plus vraisemblable de faire remonter la sépulture du

1. Les trois haches en jadeite ont respectivement les dimensions suivantes. La première a 152mm de longueur sur 70mm de largeur au tranchant; la deuxième a 140mm sur 55mm, et la troisième, 85mm sur 45mm.

2. Sagnier a signalé, en deux lignes, ce tertre qui, d'après lui, devait recouvrir les restes d'une villa gallo-romaine. (Sagnier A., *Stele épigraphique trouvée à Saint-Estève (terroir du Thor)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885, IV, p. 102.

Digitized by Google

Thor à l'époque néolithique. En effet, d'une part, les haches polies ou en silex et les autres objets qu'il renfermait sont semblables à ceux qui ont été rencontrés dans les dolmens du groupe breton ou, mieux encore, dans les grottes du Petit-Morin, en Champagne [1]. D'autre part, par l'emploi des murets en pierres sèches, il est à rapprocher des dolmens en maçonnerie de pierres sèches de la forêt de Boixe [2]. Ces sépultures charentaises sont des galgals de pierre avec chappe en terre et une *cella* tantôt rectangulaire, tantôt circulaire ou polygonale. Le tertre du Thor serait donc contemporain des galeries dolmeniques de l'Armorique, des grottes artificielles de la Marne et des galgals de Charente, qui tous appartiennent à la fin du néolithique pur.

Mais il est démontré aujourd'hui que la fin du néolithique pur des régions de l'Ouest et du N.-Est correspond, dans le Sud-Est de la France, à une période intermédiaire entre le néolithique et l'âge du bronze. A cette période de transition appartiennent les allées couvertes et les tombeaux des collines de Montmajour, de Cordes et du Castellet, près de Fontvieille. Or, le tumulus du Thor, malgré l'absence de tout instrument en bronze, est fortement apparenté, par ses caractères généraux et son mobilier, à ces tombes provençales. Et cela n'a rien qui doive étonner, puisque ces sépultures arlésiennes sont elles-mêmes synchroniques des chambres champenoises et des galeries dolmeniques armoricaines avec lesquelles, nous l'avons constaté, notre tumulus a des traits communs bien nets. La grotte de Castellet notamment a donné, comme au Thor, des pointes de flèches en silex, des haches en pierre polie, des perles, des pendeloques et des poteries [3].

Mais si l'on compare la sépulture du *Mourre dóu Diable* avec celle de Collorgue [4] dans le Gard, ou avec celles du plateau de

1. Haches en pierre polie (jadeite) et en silex, objets de parure et de céramique. (Voyez Déchelette Joseph, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. I. Archéologie préhistorique*. Paris, 1908, in-8°, p. 459.)

2. Chauvet, *Tumulus de la Boixe*, Angoulême, 1878, in-8°. (Cf. Déchelette, *Manuel...*, p. 411.)

3. Cazalis de Fondouce, *Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France. Allées couvertes de la Provence*. Paris, 1873, in-fol.; 2e Mémoire, Paris, 1878, in-fol. Huart, *Rapport sur les fouilles de la grotte-dolmen du Castellet*, dans les Comptes rendus du *Congrès archéologique de France*, session d'Arles, 1876, p. 312. (Cf. Déchelette, *Manuel*. ., p. 406.) — La grotte Bounias avait un mobilier identique avec du bronze en plus.

4. Nicolas (H.), *Sépultures des Collorgues*, dans les *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1889, II, p. 625.

Digitized by Google

Ger, dans les Basses-Pyrénées, on enregistre des points de ressemblance encore plus nombreux et plus nets. Sans doute, au Thor, les fouilles n'ont pas révélé la présence de galeries adjacentes ou de dalles portant des sculptures; mais le mode de construction et les objets recueillis ont un air de famille bien accentué. Dans ce cas encore, on a signalé les analogies que présentent le tumulus de Collorgues et ses similaires avec les chambres artificielles de Champagne. Enfin, dans les tombeaux de Taillan [1] et de Pouy-Mayou [2], les dalles formaient toiture, le sol de la crypte funéraire était, comme au Thor, revêtu d'argile et de salles en ardoise, et les dimensions de l'ensemble étaient considérables. Tout cela se tient et en définitive tous ces rapprochements nous amènent aux conclusions suivantes. Le tombeau du Thor est contemporain des galeries de l'Armorique, des grottes crayeuses de Champagne, des galgals charentais, etc. ; mais tandis que ces sépultures se placent a la fin du néolithique pur, celle du *Mourre dóu Diable,* comme les allées couvertes de Fontvieilles, les constructions en pierres sèches de Collorgues et les tumulus du plateau de Ger, appartient à un stade plus avancé, c'est-à-dire à la période formant la transition entre la fin du néolithique et l'apparition de l'âge du bronze.

∴

Si, en l'état des éléments que nous possédons, on ne peut être plus précis, il est une remarque que je tiens à faire avant de terminer. Assez rarement, dans le domaine de la préhistoire, on a eu l'occasion d'utiliser les données de l'anomastique. En ce qui concerne le *Mourre dóu Diable*, il est curieux de constater que ce tumulus est situé au Thor, près des quartiers de l'*Anduze* et des *Escaliers de l'Anduze*. Or, ce nom rappelle celui porté par un insvillage du Gard qui figure sur une liste de noms géographiques crite sur une base de statue romaine [3]. *Andusia* est tres probablement le nom d'un des 24 *oppida ignobilia* signalés par Pline [4]

1. Sur le plateau de Ger, dans les Basses-Pyrénées, ce tumulus mesurait 30 m. de diamètre, sur 2,50 de hauteur. Il renfermait un squelette avec pointe de lance en silex, hache polie en diorite, etc. (*Ibid.*, p. 408.)

2. Cette butte, située sur le plateau de Ger, avait 45 m. de diamètre et 3m60 de haut. La crypte avait 7 m. de long sur 2m60 de hauteur et 4m30 de largeur. (*Ibid.*, p. 409.)

3. Germer-Durand (E.) et Germer-Durand (F.) et Allmer, *Inscriptions antiques du Musée de Nimes*. Toulouse, 1893, in-8°, n° 20, p. 41, et n° 209. p. 477; CIL; XII.

4. Pline, III, 36, (Cf. Strabon, VI, 1, 12.)

Digitized by Google

chez les Arecomiques. Or, une station néolithique a été trouvée à Anduse, qui est situé sur le Gardon, rivière poissonneuse, tout comme l'Anduze du Thor est proche de la Sorgue. Le quartier de *la Baou* [1] à Anduse du Gard a fourni des meules, des polissoirs, des percuteurs, des pointes de flèches, des haches en pierre polie etc. Il est, je crois intéressant de constater qu'une sépulture et une station de même époque sont situées dans une région portant le même nom.

* * *

Il me reste à signaler brièvement la légende qui s'est attachée au *Mourre dóu Diable*. Les folkloristes pourront l'utiliser, bien que je ne puisse dire si elle est ancienne ou récente.

On raconte, au Thor et à Châteauneuf-de-Gadagne, qu'un jour le Diable traversait le pays à grandes enjambées. Des collines de Caumont il aperçut au loin la Fontaine de Vaucluse, trou béant au fond duquel naît la Sorgue. Aussitôt il lui prit fantaisie de boucher ce gouffre. Il se baissa, se bourra la bouche de terre et continua sa route vers la célèbre source. Mais en chemin, soit qu'il eût avalé une partie de cette énorme bouchée de terre, soir qu il ne pût respirer, il fut pris de suffocation. Il était à ce moment au quartier de la *Tourraque*. Il se mit à rendre la terre qu'il avait dans la bouche et l'accumulation de ces déjections forma le tertre du *Mourre dóu Diable*. Il ne faut pas être grand clerc pour constater que cette légende a pour point de départ le nom de *Tourraque* donné au quartier et celui de *Mourre* porté par le mamelon. On a joué sur les deux mots dont l'un a paru aux habitants du pays se rapprocher de l'expression provençale : *tout raca (tout rendu)*, tandis que l'autre, en provençal, peut être pris à la fois dans le sens de *figure* et de *mamelon*.

* * *

En terminant, je tiens à déclarer que je serais reconnaissant à tous ceux qui pourraient compléter ou rectifier les renseigne-

1. Mazauric, *La Station néolithique de la Baou d'Anduze (Gard)*, dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Nimes*, 1902, xxxx, p. 92. (Cf. Compte rendu dans l'*Anthropologie*, 1905, p. 189.)

2. Mistral (F.), *Lou Tresor dou Felibrige*, Aix, 1886, 2 vol. in-fol., II, p. 374.

Digitized by Google

ments fixés dans cette étude. Si, malgré les exigences des sciences historiques qui demandent de plus en plus de précision, j'ai publié ces notes incomplètes, c'est que la présence d'un tumulus néolithique est assez rare autour d'Avignon pour mériter que le souvenir en soit conservé par écrit.

E. DUPRAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

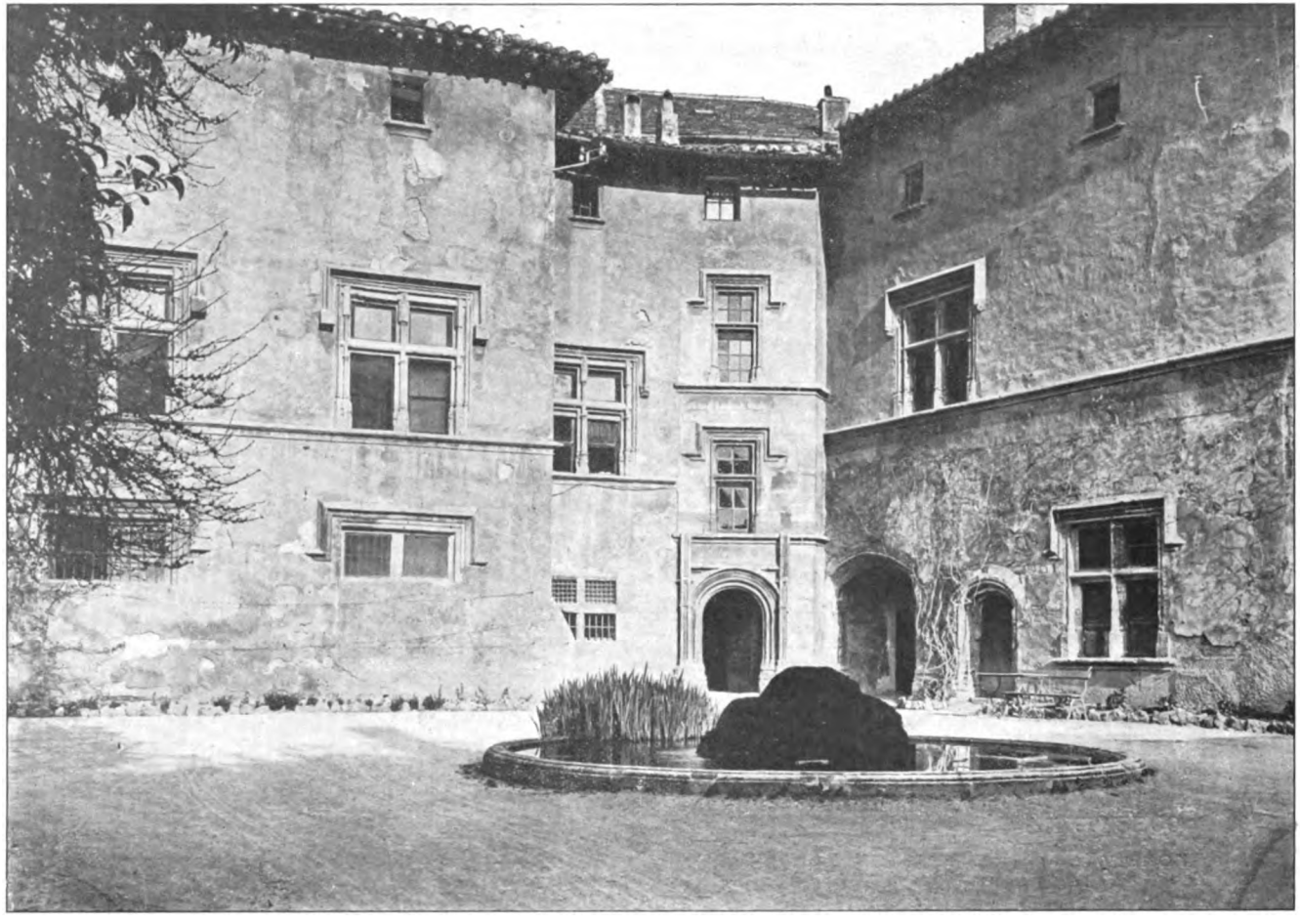

Cliché Ch BARTESAGO, rue des Marchands, à Avignon

COUR INTÉRIEURE

Digitized by Google

Le Château de Saint-Didier

Ses origines. — Sa conservation à travers les siècles. — La famille des Thezan, des Seguins, des Limojon. etc. — Transformation du chateau en établissement d'hydrothérapie.

Origines

Le château seigneurial qui porte les armes de la famille de Thezan-Venasque, occupe la partie méridionale du village de Saint-Didier, situé à 7 kilomètres au N.-E. de Carpentras et à 4 kilomètres au Levant de Pernes, la patrie de Fléchier. Caché sous de vertes frondaisons, d'un aspect aussi pittoresque qu'agréable à l'œil, il voit couler à ses pieds le Barbara, un ruisselet jaseur, dont les eaux vont se confondre avec celles de la Nesque, torrent aux colères redoutables, mais peu fréquentes et de durée éphémère fort heureusement.

Ce beau spécimen de l'architecture de la Renaissance doit à sa situation géographique privilégiée, d'être un but de pèlerinage pour les touristes épris de sites charmants aussi bien que pour les artistes et les érudits qui aiment à revivre dans le passé en contemplant les monuments grandioses qu'il nous a légués et dont la vue évoque le souvenir des événements historiques dont ils ont été les majestueux témoins. C'est à cette situation aussi qu'il faut attribuer sa parfaite conservation.

De tous les châteaux du Comté Venaissin placés sous la suzeraineté de l'évêque de Carpentras, celui de Saint-Didier est le seul dont la belle architecture a résisté aux outrages du temps et des hommes. On le voit généralement figurer dans les hommages avec les châteaux de Venasque, du Baucet, de Malemort, de Saint-Félix et de Méthamis.

Digitized by Google

Or de ces derniers que reste-t-il ?

Celui de Venasque ne subsiste que dans quelques murs percés de fenêtres trilobées. Au Baucet, les ruines sont plus apparentes parce qu'elles dominent le village, mais elles ne rappellent que vaguement la splendeur passée. Malemort ne possède plus rien de son château ; toutefois on voit encore sur son territoire, la villa de Saint-Félix, ancienne résidence d'été des évêques de Carpentras, morcelée aujourd'hui en habitations particulières, propriétés des familles Laugier, Boy, Neyron, Blanchard et Dubon. Quant au château de Méthamis, on n'en retrouve les traces que dans quelques fenêtres à meneaux, précieusement conservées par leurs propriétaires MM. les chanoines Henri et Xavier Cartoux, de la Métropole des Doms, et M. Henri Caillet, huissier à Avignon.

A Saint-Didier, nous retrouvons dans son intégralité l'ancienne demeure seigneuriale portant l'empreinte évidente de l'architecture de siècles différents. Ses origines, comme du reste celles du village lui-même, sont difficiles à préciser. Les cartulaires de l'évêché de Carpentras, les titres de familles que j'ai pu minutieusement consulter sous la direction éclairée et sûre de M. Duhamel, le savant archiviste départemental, qui a bien voulu faire bénéficier ce modeste travail de ses connaissances historiques avec une parfaite bonne grâce, restent muets sur la date de la construction du château. Il en est de même des manuscrits de la bibliothèque du Musée Calvet, dont M. Gap, notre honorable collègue, m'a aimablement livré tous les secrets.

Le premier titre qui en fait mention remonte au troisième jour des Ides de janvier 1160 [1]. C'est la restitution par Raymond VI, comte de Toulouse et de Venaissin à Raimond, évêque de Carpentras, des châteaux de Venasque, Malemort, Saint-Félix, le Baucet et Saint-Didier, appartenant à l'évêché de Carpentras par des acquisitions ou des concessions précédentes.

Il est donc certain que le château de Saint-Didier existait avant le XII[e] siècle. Jusqu'en 1671, sa construction dont nous retrouvons le dessin dans l'album de M. le marquis de Laincel n'a nullement l'apparence d'une forteresse construite par quelque preux chevalier, dont l'humeur guerriere pouvait avoir besoin à l'occasion d'un refuge assuré. Elle apparaît plutôt comme une villa d'agrément que les hauts et puissants seigneurs du Comté

1. Archives de Vaucluse, évêché de Carpentras, G. 17, f° 517.

Digitized by Google

Venaissin avaient placée sur leur passage, dans un massif de verdure, pour s'y reposer quand ils avaient à se rendre d'Avignon ou de Carpentras à leur fief de Venasque. Souvent, en effet, on voit Saint-Didier figurer dans les hommages sous la dénomination de « villa Sancti Desiderii) [1], ce qui n'évoque pas l'appareil de défense d'un château fort.

Toute autre impression cependant nous est donnée peu de temps après par le P. Bonfa, professeur de mathématiques au Collège des Jésuites d'Avignon. Dans une carte du Comté Venaissin où les communautés sont indiquées par leurs fortifications, il fait figurer Saint-Didier entouré de murs crénelés flanqués de hautes tours et au milieu desquels s'élèvent le donjon féodal et la chapelle. Cette carte fut gravée par David, en 1696.

Comment s'est opérée cette transformation si rapide ? Je ne saurais me prononcer sur ce point. Elle permet simplement d'affirmer que le château actuel qui porte tous les caractères de la Renaissance, a été construit longtemps après cette époque, du moins dans ses grandes parties. En tout cas, si la construction du château de Saint-Didier ne remonte pas à François I^er^, il n'en constitue pas moins un spécimen fort beau du style de la Renaissance.

Son architecture. sa conservation a travers les siècles

On y accède aujourd'hui du côté du village par une cour très grande de forme régulière que bordent au nord et au couchant deux grands murs d'enceinte et au milieu de laquelle une eau jaillissante s'épand en panache blanc dans un bassin. Des édifices considérables s'étendent sur les deux autres côtés, notamment au Levant. Pour entrer dans cette cour intérieure, il fallait primivement franchir le fossé et passer sous une grande porte voûtée en ogive, armée d'une herse et défendue par deux tours demi sphériques. Deux arcades en ogive sont pratiquées dans les murs latéraux de l'allée voûtée. C'est là que les premiers seigneurs placèrent leurs armoiries. Celles des Venasque : d'or à la croix de Toulouse (vidée, cléchée et pometée) d'azur. Celles des Thezan ; écartelé d'or et de gueules à la cottice d'azur brochant sur le tout.

1. Archives de Vaucluse, B. 7 et 9, Chambre Apostolique. Reconnaissances et hommages (passim).

Digitized by Google

L'escalier en vis qui se développe jusqu'au sommet de l'édifice est placé dans l'épaisseur du donjon tout près de la porte d'entrée ; il est très large et commode. C'est le type de ces escaliers qui étaient devenus très communs aux XIV[e] et XV[e] siècles dans les tours accessoires par lesquelles on montait aux principales pièces des donjons des XI[e] et XII[e] siècles. Cet escalier et les murs attenants ainsi que les fenêtres voisines donnant sur la cour d'entrée, paraissent de la fin du XV[e] siècle et plus probablement encore du début du XVI[e] siècle. Les vastes dimensions de la vis (dont les marches atteignent 2 mètres de longueur entre le noyau et la paroi), le profil des portes, la forme des arcs, laissent du moins cette impresssion. C'est de beaucoup la partie la plus intéressante au point de vue de l'ornementation intérieure [1].

Une aile entière a été ajoutée à l'ancien logis dans la première moitié du XVII[e] siècle. Elle se compose d'un corps de bâtiment principal et de deux ailes en retour qui, à la hauteur du premier étage, sont réunies par une fort belle terrasse.

Nous retrouvons dans les archives de M[e] Guintrandy, le prix fait de la balustrade qui borde cette terrasse sur le chemin du Beaucet. Elle fut commandée le 7 septembre 1712 par messire Esprit Jauselme, procureur général de haut et puissant seigneur Louis Aldonce de Thézan à maitre Eutrope Jaume, maçon à Caromb. C'est la copie de la balustrade qui est sur la porte du Palais de Justice de Carpentras. Elle fut payée 40 écus en monnaie de France.

L'entrée du château ne se trouve pas au milieu du bâtiment, irrégularité du reste qui se reproduit fréquemment dans les édifices même les plus remarquables du XV[e] siècle.

Les principales pièces sont la salle à manger d'hiver avec ses fenêtres carrées subdivisées par des croix de pierre et encadrées de nervures finement sculptées. Les larmiers tantôt s'appuient sur des culs de lampe soigneusement fouillés tantôt finissent en simple pièce de retour,

Deux salons Louis XIII et Louis XV d'une somptueuse décoration et meublés avec un goût parfait dans le style de l'époque, occupent une partie du premier étage formant une diversion bien marquée avec les autres pièces. Ce n'est pas à dire que la

1. Opinion de M. le D[r] Colombe, dont les connaissances archéologiques se sont affirmées dans de remarquables travaux sur la reconstitution du Palais des Papes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Ch. BARTESAGO, rue des Marchands, à Avignon.

SALLE DES FÊTES

Au début de la mobilisation, M. le docteur Masquin, chargé d'organiser une formation sanitaire dans son château, consacra cette salle spacieuse et bien aérée au dortoir des blessés de la grande guerre.

Digitized by Google

gracieuse mignardise de ces deux styles s'adapte avec la même aisance que le Louis XVI aux grandioses proportions des salles notamment en hauteur. Mais les châtelains ont voulu sans doute mettre en parallèle la sévérité de la ligne droite avec l'élégance des formes rondes habilement combinées. Si l'esthétique des salles s'en trouve quelque peu offusquée, la richesse des bois sculptés et dorés, les bibelots. les chiffonniers charment très agréablement l'œil par l'éclat des incrustations, des ciselures, des marqueteries délicatement mariées à la laque.

La grande salle des fêtes avait été l'objet d'une décoration toute particulière. La cheminée monumentale, le plafond à poutres et chevrons, les panneaux des murs, les baies, tout a été conçu dans un style large adequat aux proportions de la piéce. Dans le panneau central de la, cheminée figure une délicieuse allégorie signée Bigan, un peintre versaillais que la clémence de notre ciel et la splendeur de nos sites avaient attiré en Avignon.

Ce panneau a, au point de vue anecdotique, une histoire qui n'est pas dénuée de saveur. Avant d'abriter l'œuvre de Bigan, il avait donné asile à une composition de Mignard, représentant une scène mythologique « Venus retenant Adonis qui part pour la chasse », traitee dans une note d'une verdeur tellement réaliste et avec une crudité de détails dans l'ensemble tellement osée, que le marquis de Thézan avait cru devoir disposer un rideau qui, glissant sur une tringle, dérobait opportunément aux yeux des visiteurs pudiques cette peinture d'une incomparable beauté mais jugée trop licencieuse. Le comte de La Garde l'a fait mettre aux enchères à l'hôtel des ventes de Lyon.

Cette pièce était également décorée de fort belles tapisseries des Gobelins d'un prix inestimable. Divers sujets tirés des fables de La Fontaine décoraient neuf panneaux de mur, cinq canapés et douze fauteuils. Aujourd'hui, les sièges sont remplacés par un ameublement du style de la pièce et les tapisseries ont fait place à des peintures murales exécutées avec une grande richesse de couleur par M. Masson, et représentant les sites les plus connus des environs de Saint-Didier.

Il y a encore à signaler la salle de billard remarquable par son plafond à poutres et à solives ornées d'arabesques et sculptées dans le goût de l'époque. Elle communique par une grande baie vitrée avec un salon de jeu dont la cheminée est attribuée à Bernus. M. le chanoine Requin, qui a fait la biographie de Bernus, catalogue cette cheminée dans les œuvres douteuses

Digitized by Google

du célèbre sculpteur vauclusien. Toutefois, on a retrouvé dans les dessins de cheminées de la famille Bernus plusieurs croquis permettant d'affirmer que cette œuvre serait bien sortie des ateliers du sculpteur. Le sujet est disposé en forme de médaillon. Il représente Jupiter assis sur un aigle et armé de sa foudre. Ses yeux sont fixés sur un géant étendu sur un bûcher embrasé ; tandis que Junon implore le maître de l'Olympe en faveur des Titans. C'est une œuvre magistrale traitée avec cette puissance d'exécution qui caractérise les œuvres de notre illustre compatriote.

Un parc immense et des jardins séparés du château par un fossé s'étendent au Midi, dans la direction du Baucet. Morenas dans ses notices sur Avignon et les villes du Comté Venaissin dit que « ces jardins sont immenses et magnifiques, des eaux saillantes et en jet, des salles de verdure, des allées à perte de vue présentent un coup d'œil unique ». On peut du reste s'en rendre compte encore aujourd'hui. Des massifs de verdure, des allées ombreuses de platanes et de maronniers séculaires forment le plus majestueux des décors. S'il faut en croire une tradition, c'est sous ces maronniers que Beaumarchais, qui fut le commençal fidèle du marquis Antoine de Thézan, a placé son cinquième acte du « Mariage de Figaro ».

La conservation de pareilles richesses archéologiques fait honneur au goût artistique des seigneurs qui surent en apprécier la valeur. Le fait mérite d'autant plus d'être signalé, que plusieurs familles en furent successivement les dépositaires. La principale fut celle de Thézan-Venasque.

Famille de Thézan

La maison de Thézan [1] mérite d'occuper une place à part dans l'armorial du Languedoc et du Comté Venaissin. Elle doit cet honneur aux alliances qu'elle a contractées au cours des siècles, à l'étendue de ses biens et surtout à son ancienneté. Elle a sa place toute indiquée dans cette notice à cause des marquis de Saint-Gervais qui prirent le titre de seigneurs de Saint-Didier, et qui s'établirent à Carpentras au commencement du XV[e] siècle.

Ce fut Elzéar de Thezan, damoiseau deuxième fils de Pons

1. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin* (passim).

Digitized by Google

VI[e] du nom qui, dans le Comté Venaissin, fut le chef de cette illustre lignée, par son mariage le 3 février 1483 avec Siffreine de Venasque, dame de Saint-Didier. Elle compte en outre le marquis de Saint-Gervais, établi à Carpentras au commencement du XV[e] siècle. Mais c'est en réalité au X[e] siècle que l'arbre généalogique de la famille de Thézan qui a eu depuis de profondes racines dans le Comté Venaissin et le Languedoc, prend naissance avec Pons de Thézan, seigneur du château de ce nom dans le diocèse de Béziers.

Du mariage de Pons de Thézan, en 1510, avec Siffreine de Venasque, naquit François de Thézan, seigneur de Saint-Didier, Venasque, Méthamis et de plusieurs autres fiefs et droits considérables tant dans le territoire de Carpentras que celui de Pernes et autres lieux. C'est à lui que devait échoir la gloire de joindre le nom et les armes de Venasque à celui de Thézan et d'en transmettre l'impérissable souvenir à la postérité.

Son fils, Pierre de Thézan-Venasque, seigneur de Saint-Didier, rendit hommage au pape en 1538, entre les mains de Giraud de Cornillan, recteur du Comté Venaissin, pour les terres qu'il avait dans cette province. Par son mariage avec Claudine de Grignan, le 30 septembre 1538, il s'apparenta avec une famille non moins connue. Voici en effet en quels termes Nostradamus parle de cette famille [1] :

« .... Cependant est à noter que cette même maison (des Grignans) avait fait une autre branche à Carpentras qui a duré près de cent ans, en grande estime, d'antique noblesse ; ayant à faute de masles et par le moyen d'une fille, été changée et dévolue en la très noble maison des Thézan, seigneurs de Venasque, Saint-Didier et autres places que je ne puis mieux à propos ny plus irréprochablement mentionner que par les preuves de noblesse tombées entre mes mains, que Claude de Thézan de Venasque, jeune gentilhomme bien né, a présenté de récente mémoire pour être reçu à Malte, à l'honneur de plusieurs familles qui s'y trouvent enchaînées mêmement celle de Grignan. Voici comme va cette preuve touchant la branche paternelle.

François de Thézan de Venasque, gentilhomme très honorable, qui se tenait en commun rang, fut épousé, il y a plus de cent ans, à Catherine de Thollon, sœur de l'illustrissime Didier de Thollon Sainte-Jalle... duquel mariage naquirent quatre mâles.

1. L'*Histoire et chronique de Provence*, p. 342, 343.

Digitized by Google

Pierre de Thézan de Venasque, aîné de François, fut épousé avec une demoiselle de la maison de Grignan de Carpentras, nommée Claude, qui lui porta quatre fils; Allemand, qui se maria, Claude, Cathelin et François. »

Le fief passa en 1550 dans les mains de Paul de Thézan-Venasque, seigneur de Saint-Didier, chevalier de l'ordre du roi et du pape. Il fit apprécier une vaillance au dessus de tout éloge à la tête de la compagnie du seigneur de Sainte-Jalle, gouverneur de Carpentras son cousin, en défendant cette ville contre le baron des Adrets, qui dans la nuit du 1er au 2 août 1562, se disposait à l'attaquer. Non content de défendre la patrie par les armes, il la soutint encore par son crédit et par ses talents. Un tel esprit d'abnégation et de dévouement allié à une haute valeur militaire devait trouver sa récompense. Tour à tour député par la Provence au pape Pie IV, pour la confirmation des privilèges ; au roi pour faire comprendre le Comtat dans une trêve convenue avec les Calvinistes ; on le trouve encore à la tête des notables du Comté Venaissin qui conclurent la paix avec les protestants, à Avignon, le 23 septembre 1576. En 1573, Il lève à ses dépens, une compagnie de cinquante chevau-légers et accourt au secours de la patrie.

En 1580, lors des troubles suscités par les guerres civiles, son fils, Claude de Thézan-Venasque, seigneur de Saint-Didier, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, défendit les intérêts du roi et de la religion avec une ferveur et un zèle méritoire. Son esprit de décision, sa remarquable bravoure lui acquirent une très flatteuse renommée en Provence. Aussi fut-il pris comme arbitre par les États de cette province dans les différends qu'ils eurent avec le duc d'Espernon au mois de janvier 1593. Député par le Comté Venaissin à la reine régente et au roi Louis XIII en 1611, pour la confirmation des privilèges de la province. il obtint complète satisfaction. Il se maria le 2 mars 1602 avec Françoise de Castelnau de Clermont-Lodève, marquise de Saint-Gervais, dont il eut cinq enfants,

L'aîné, Paul Aldonce de Thézan-Venasque, marquis de Saint-Didier, vicomte de Nébousan, héritier de son aïeul par substitution à son père, fut marié, contre le gré de sa mère, à Sibile de Fortia, veuve du seigneur de Noyers en Dauphiné dont il eut plusieurs enfants.

Louis de Thézan-Venasque se destinait à entrer au service de

Digitized by Google

l'église. La mort de ses frères tués dans des combats singuliers devait modifier ses projets. Héritier du nom, il épousa, le 8 avril 1668, Catherine Mistral. Il fut marquis de Saint-Gervais, vicomte de Nébousan, seigneur de Saint-Didier. Son premier soin fut de construire une chapelle dans son château. Il exposa son dessein au vice-légat d'Avignon qui l'approuva hautement et lui envoya la permission nécessaire. La bénédiction eut lieu avec une grande solennité, le 7 octobre 1665 [1].

Paul-Aldonce-François de Thézan-Venasque, marquis de Saint-Gervais, seigneur de Saint-Didier, qui lui succéda, fut connu simplement sous le nom de marquis de Venasque. Il se fit une place à la cour comme page aux écuries du roi et se maria le 7 janvier 1711, par contrat passé devant Michaëlis, notaire à Carpentras. Cette ville fut sa résidence habituelle. Néanmoins, il s'est souvent préoccupé de l'embellissement du château. Il augmenta le volume déjà considérable de la source qui alimentait le domaine, en dérivant une partie des eaux du ruisseau venant du Baucet. Cette autorisation lui fut donnée le 15 mars 1703 [2]. De plus, il obtint licence d'incorporer à un jardin situé derrière le château le béal du moulin et de dériver les eaux pluviales du quartier de Barraud, pour l'arrosage d'une grange.

Il n'a pas la même sollicitude pour la seigneurie de Méthamis dont il se contente de percevoir les redevances. Le dernier arrentement est daté du 6 septembre 1727 [3]. Il concède à MM. Michel et Jean Curel, moyennant une rente annuelle de 2,000 livres, en monnaie de France, les granges, prairies, ferrayes, vasques, censes, four, herbages qu'il possède dans ce fief.

Il mourut à Carpentras vers la fin de l'année 1727 et fut enterré dans l'église des RR. PP. Jacobins où se trouvait le tombeau de sa famille. Il légua par testament [4] à la maison de charité et à l'hôpital de Carpentras, la somme de cent livres une fois payée à chacune d'elles.

Son fils aîné, Paul-Aldonce François-Antoine de Thézan-Venasque lui succéda en 1721. C'est lui qui a doté le village de la splendide avenue de platanes, admirée par tous les touristes. Le chemin de Carpentras à Saint-Didier était plus particulièrent étroit et cahoteux, dans la partie située sur le territoire de

1. P. Justin, Manuscrits I, f° 283.
2. Chambre Apostolique, concession d'eau, f° 1 o.
3. Archives de M° Guintrandy.
4. Id.

Digitized by Google

ce dernier village. Cette arrivée était peu en harmonie avec l'esthétique du château, le marquis de Thézan voulut y remédier. Il était propriétaire de la plus grande partie des terrains en bordure du vieux chemin, il proposa aux consuls Henry Monnard et Joseph Guichard, de faire don à la Communauté, de tout le terrain nécessaire pour établir une grande et belle avenue. Les consuls acceptèrent et la transaction fut signée le 12 janvier 1760 [1].

Il était stipulé que l'avenue devait se prolonger depuis la porte du village jusqu'au bout de la descente. La communauté s'engageait à acheter les terrains utiles dans la propriété de noble Joseph-Michel Michaëlis, avocat à Avignon ; cette propriété se trouvait à droite du « portail ». Deux autres parcelles étaient encore à acquérir dans les terres d'Antoine Garcin et de Michel Pellet. Moyennant celà, le marquis faisait border le nouveau chemin de platanes qui demeuraient sa propriété, mais dont l'entretien serait perpétuellement à la charge de la communauté. Le plan approuvé par le vice-légat le 21 janvier suivant, fut exécuté en moins d'un an.

Le marquis de Thézan qui avait pour son château de Saint-Didier une prédilection toute particulière, y vécut sans le quitter les dernières années de sa vie. Il mourut le 21 mai 1779. Sa mort fut un deuil pour la communauté tout entière qui lui fit de pompeuses funérailles, malgré les intentions contraires exprimées dans un testament [2].

1. Archives de Me Guintrandy.

1. Arch. de Me Guintrandy : « Je soussigné Paul-Aldonce-François-Antoine, vicomte de Thézan-Venasque, résidant à mon château de Saint-Didier, pensant à la mort et voulant tandis que je me trouve sain de tous mes sens, disposer des biens que Madame Anne-Antoinette-Françoise Hugone de la Baume-Suze, vicomtesse de Thézan, ma très chère épouse, m'a laissés par son dernier testament dont lecture a été faite et voulant me conformer aux intentions de la dite Dame, afin de prévenir tous procès et différends entre Madame la marquise de Thézan-Poujol, ma fille et mes créanciers ay fait et ordonné, fais et ordonne mon testament nuncupatif implicitte en la forme qui suit :

En premier lieu, après avoir fait le signe de la sainte Croix, j'ay recommandé mon âme à Dieu, le Père tout puissant, aux prières de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints et Saintes du Paradis, les suppliant très humblement de vouloir être mes intercesseurs auprès de Notre-Seigneur et Rédempteur Jésus Christ, afin qu'il lui plaise la placer parmi les Bienheureux lorsqu'elle partira de mon corps auquel j'élis sépulture dans le cimetière du dit lieu de Saint-Didier.

Je veux que mon enterrement soit des plus simples, Je m'en rapporte entièrement à mon héritière pour tout ce qui concerne ma sépulture et les prières que je la charge de faire faire pour moi aussitôt après ma mort.

Digitized by Google

La seigneurie passa donc aux mains de la fille unique du marquis, Madame Marie-Alix-Aldonce-Antoinette-Silvie de Thézan-Poujols, qui ne fit que de rares apparitions dans son domaine. Ce fut la dernière héritière de la famille de Thézan-Venasque.

Il convient toutefois de dire qu'en dehors de la famille de Thézan, d'autres seigneurs ont eu des droits sur le château de Saint-Didier. Quelques-uns de ces co-seigneurs ont même occupé dans l'histoire de notre pays une place importante.

Famille des Seguins

La branche des Seguins-Vassieu est originaire de Valréas, elle s'établit à Carpentras en 1502. Gabriel des Seguins acquit une partie de la seigneurie de Saint-Didier, le 17 février 1534. Il en rendit hommage à Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, le 23 octobre suivant. Peu de temps après, il fut nommé avocat et procureur du pape au Comté Venaissin. Il s'acquitta de ces fonctions avec un zèle si éclairé qu'il se vit bientôt entouré de la considération générale et fut honoré de la confiance du cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

L'un de ses descendants Gabriel-Marie des Seguins, qui avait hérité de son oncle, seigneur de la Roque, acheta le 14 décembre 1589, la seigneurie de Vassieu en Dauphiné.

Ce fut le point de départ d'une fortune qui atteignit des proportions considérables. Nous voyons au milieu du siècle suivant, Jean-Jacques des Seguins, recueillir les « fideicommis » faits par Jean-Roger et Sébastien des Seguins, ses oncles, et par Gabriel son bisaïeul, ouverts par la mort de Gabriel-Marie des Seguins, seigneur de Vassieu, son oncle. Un autre seigneur du même nom se maria dans l'église de Méthamis, le 18 juillet 1700, avec Catherine-Thérèse de Queirats, fille d'un lieutenant de galère au

Je lègue à Antoine Richard, mon valet de chambre, outre ce que je lui dois cy après espécifié, ma garde robe.

Je lègue à l'hôpital des pauvres du dit lieu de Saint-Didier, la somme de deux mille livres une fois payable une année après mon décès.

Je lègue à chacun des autres domestiques de ma maison, le courir de l'année de leurs gages qui leur sera payé six mois après ma mort.

Et enfin, j'institue et nomme Madame Marie-Alix-Aldonce-Antoinette-Sylvie de Thézan, marquise de Thézan-Poujol, ma fille unique, pour mon héritière universelle la chargeant, etc.....

Digitized by Google

service du roi. Il se fit grandement estimer « dans sa patrie par ses services, son esprit et sa politesse jointe à une belle figure. »

Joseph-Marie-Claude des Seguins, qui fut le dernier des coseigneurs de Saint-Didier, fut lieutenant au régiment de Provence et fit preuve de si belles qualités militaires, qu'il fut demandé comme lieutenant dans le régiment de S. Simon, Infanterie. Malheureusement, des raisons de famille l'obligèrent à quitter le service, et il se maria le 5 mars 1729 avec la marquise Ursule Guérin, d'une famille noble et des plus anciennes de Provence.

Famille de Guasc

La famille de Guasc qui est originaire du Thor a été quelque peu mêlée à l'histotre du château de Saint-Didier. Plusieurs membre de cette famille portèrent le titre de co-seigneurs. L'un d'eux, bres Louis de Guasc s'allia aux Quiquéran de Ventabren qui étaient eux-mêmes co-seigneurs de Saint-Didier. En effet, Jean Quiqueran de Ventabren était devenu co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier en 1539 par son mariage avec Jacqueline de Sade, dame en partie de Venasque et de Saint-Didier. Son fils Balthazar qui hérita du titre fut colonel de l'artillerie du Pape à Avignon, écuyer et gentilhomme ordinaire d'Henri de France, duc d'Anjou. Il se signala par son zèle pour la religion catholique dans les guerres de Provence et du Comté-Venaissin. Sa valeur lui fit donner le surnom de Fléau des Hérétiques. Il commença de servir à la tête d'une compagnie de cavalerie au siège de Bollène où il fut blessé au mois de juin 1562 et à la bataille gagnée sur les Calvinistes prés de Valréas le 27 juillet suivant. Ce seigneur a donné son nom à un quartier de Saint-Didier.

Famille Limojon

Vers le milieu du XVII[e] siècle la famille Limojon d'Avignon reçut en héritage le droit qu'Henri des Blancs, écuyer, avait sur la seigneurie de Saint-Didier.

Celui-ci, par son testament du 2 février 1665 [1], désignait pour

1. Et d'aultant que l'institution d'héritier est chef et fondement de tout dernier et valable testament, à ceste cause, noble Henry des Blancs, testateur de tous et

Digitized by Google

son héritier universel Pierre Splendien de Limojon qui en rendit hommage à Gaspard Lascaris, évêque de Carpentras, le 17 avril 1666 [1].

Cette famille eut son rayonnement de gloire dans l'armée et dans les Lettres. Alexandre Limojon, connu sous le nom de chevalier de Saint-Didier fut accrédité en qualité d'écuyer auprès du comte d'Avaux qu'il suivit en Hollande quand celui-ci fut nommé ambassadeur. Ce seigneur ayant été envoyé ensuite comme ambassadeur extraordinaire auprès de Jacques II, roi d'Angleterre, il continua à garder auprès de lui le chevalier de Saint-Didier (février 1689) qu'il chargea spécialement des troupes et des finances. Devenu par sa probité, mise au service de ses talents, l'homme de confiance du comte d'Avaux, Saint-Didier fut chargé de se rendre en France pour mettre le roi Louis XIV au courant de la situation des affaires d'Irlande. Il trouva malheureusement une mort tragique dans un naufrage et ne put s'acquitter de sa mission. Avec le chevalier de Saint-Didier disparut un savant auquel on doit une histoire de la République de Venise et du traité de paix de Nimègue et un ouvrage de chimie intitulé « Le Triomple hermétique [2]. »

Son neveu, Ignace François Limojon co-seigneur de Saint-Didier, né à Avignon en 1668 où il mourut en 1739 cultiva la poésie provençale et française et eut des succès dans l'une comme dans l'autre. Il fut dans sa jeunesse le « pindare » de l'Académie des jeux floraux qui le couronna trois fois. L'académie francaise lui donna aussi des lauriers en 1720 et 1721. Saint-Didier, enhardi par ses succès, voulut s'élever jusqu'au poème épique ; il publia en 1725 la première partie de son *Clovis* qui ne fut pas terminé quoique son ouvrage renfermât quelques vers heureux et des beautés de détail. Le public trouva qu'il avait péché dans le dessein de l'ouvrage et qu'il avait plus de génie pour trouver des rimes et des épithètes que pour marcher dans la

chascuns ses autres biens, meubles et immeubles, noms, droicts, raisons et actions, tant *seigneuriaux* que autres quelconques, luy appartenant, ou que soient, et en quoi que consistent ou puissent consister, de présant ou à l'advenir, a faict institué et de sa propre bouche a nommé et nomme son héritier universel, sçavoir est, Monsieur Pierre Splandian Limojon. citoien du dict Avignon, seul et pour le tout, par lequel, veult et ordonne que les susdicts légats soient païés, et les choses cy dessus disposées estre accomplies et satisfaictes. (Archives départementales de Vaucluse. Série E. Fonds Vincenti (1664-1665).

1. Temporalité de l'Evêché de Carpentras, f° 1241.

2. Pithon-Curt. *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, III, f° 140.

Digitized by Google

carrière des Homère et des Virgile. On a encore de lui un ouvrage satirique mêlé de vers et de prose contre La Mothe, Fontenelle et Saurin sous le titre de « Voyage du parnasse ». Ces trois illustres académiciens y sont très maltraités

Jean-Noël de Limojon, chevalier, seigneur de Durban; co-seigneur de Saint-Didier et de Venasque, chevalier de Saint-Louis, fut capitaine au régiment de Condé-Infanterie. Il avait épousé Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, d'Avignon, qu'il institua son héritière universelle par testament du 14 mars 1754. Il mourut à Paris, le 8 juillet 1758[1].

Nous avons encore à signaler dans la lignée des Seigneurs de Saint-Didier, Henri de Petris, seigneur de Graville, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier. Il quitta le service du roi pour passer dans celui du Pape Urbain VIII qui lui donna le commandement d'un régiment d'infanterie levé par la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin en 1644[2]. Guilhem de Saint-Didier si mal récompensé de son poétique amour pour la marquise de Polignac. La vie de chacun d'eux est un roman d'aventures entremêlé de chants d'amour[3]. Novarin II Jacques devint co-seigneur de Venasque et Saint-Didier. Il a travaillé sur le droit. Ses ouvrages furent imprimés à Lyon en 1548, en 9 volumes, sous le nom emprunté de Gilles de Bellemera. Son fils, Simon Novarin, co-seigneur de Venasque et de St-Didier, fut l'un des capitaines de quartier de la ville d'Avignon au temps des troubles des guerres civiles en 1564. Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, co-seigneur de Venasque et Saint-Didier, épousa Marthe-Ursule de Blégiers, dont il eut un fils Esprit-Joseph d'Orléans, co-seigneur de Venasque et Saint-Didier, qui mourut à Carpentras en 1734.

Importance du domaine

En 1809, au moment où les biens de la dernière héritière des Thézan-Venasque furent mis en adjudication, la seigneurie de Saint-Didier était encore très importante. Elle comprenait en outre du château[4] le domaine de la Tourasse, le domaine de la

1. Morenas. *Notice sur Avignon et les villes du Venaissin*, f° 27.
2. Archives de Vaucluse, B. 17.
3. Pithon-Curt. *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, II, f° 21.
4. Duc de la Salle de Rochemaure : *Causeries*, p. 252.
4. Archives de M° Béraud, notaire à Carpentras.

Digitized by Google

Sérignane et de nombreuses terres aux quartiers du Buisson, du pré Saint-Jean, de Terre-Morte, du Jardin, de Julias, de la Rambaude, de la Brave ; le domaine du Moulin de Saint-Jean ou Moulin du Milieu, comprenant un bâtiment pour moulin à farine à un seul tournant, canal, écluse et accessoires, situé au quartier de Terre-Morte.

A Méthamis : le domaine de Sainte-Foi ; le château de Graille, la petite et la grande Condamine, les terres de la Nesque au quartier des Bastides et celles du Four ; la haute et la basse Ferraye, le grand pré de la Fontaine, la terre et le pré du Puy.

A Venasque : le domaine de la Loge avec ses vastes dépendances en prairies et terres labourables ; le domaine de Belle-Croix qui s'étendait du quartier de Joucas à celui de Saint-Genêt jusqu'au quartier de Julias dans le terroir de Saint-Didier.

Ces biens furent mis en adjudication les 15 et 16 janvier 1810 par devant Me Joseph de Courtois, notaire à Carpentras, agissant comme commissaire spécial du Tribunal civil de Toulouse. L'annonce judiciaire fut publiée dans le « Courrier d'Avignon »[1] du jeudi 28 décembre 1809. Parmi les personnes qui prirent part aux enchères se trouvaient Me Etienne Vinard, avocat à Orange ; Xavier Guigue, orfèvre à Carpentras ; Joseph-Marie Audin, confiseur à Carpentras ; Joseph de Cabissole, chirurgien, demeurant à Venasque, et Madame Olimpe de La Baume-Suze, épouse divorcée de M. Paul de Vento. Celle-ci, qui, avec Madame Aldonce-Marthe-Marie-Julie de La Baume-Suze, épouse des Isnards, était héritière bénéficiaire de Madame la marquise de Thézan-Poujol, fut déclarée adjudicataire des domaines du château et de la Tourasse au prix de 35,550 francs.

Le marquis de La Garde

Quatre ans plus tard, le 6 janvier 1814, le château seigneurial, dont la masse imposante évoquait le souvenir d'un si glorieux passé, fut acquis au prix de 96.000 francs par le marquis Pelletier de La Garde. Le nouveau châtelain réalisait le type du parfait gentilhomme ; c'était, dirions-nous volontiers, comme une synthèse vivante des qualités qui font l'homme bien né ; sa bonté égalait son affabilité. D'une rare distinction de manières, d'une

1. Journal imprimé à Avignon, chez Bonnet fils, rue des Cordonniers.

Digitized by Google

exquise courtoisie, un charme indéfinissable se dégageait de toute sa personne [1]. Ceux qu'il honorait de son amitié y ajoutaient à juste titre un prix inestimable, et le fait d'être admis dans son intimité constituait pour ceux qu'il en avait jugés dignes une sorte de brevet de correction mondaine et de bon ton. Très recherchées, les réunions du château du marquis de La Garde étaient devenues le rendez-vous d'une société d'élite qui sollicitait jalousement d'y être admise.

Par un de ces contrastes qui ne sont pas rares dans l'histoire d'une race, son fils, le comte Henri-Auguste-Paul Pelletier de La Garde, fut pour ainsi dire l'antithèse du père. S'il hérita de sa fortune, il n'en fut pas de même, hélas ! de ses qualités. Esprit superficiel et sans grande envergure, peu soucieux d'ajouter un lustre nouveau au grand nom qu'il portait, l'héritier de M. de La Garde, d'ambition infiniment plus modeste, se contenta d'être un bon vivant sans prestige pour qui la vie est une série ininterrompue de réjouissances, qui eut vite fait de remplacer les réunions aimables d'autrefois par des fêtes dont l'absence de bon goût était la caractéristique. Dans la plupart de ces fêtes triomphait avec un éclat tapageur une belle avignonaise, connue sous le nom de « la grande Claire », et qui régnait en maîtresse adulée au château. Son portrait grandeur naturelle a été peint par Bigand, qui l'a représentée habillée en comtadine. C'est un véritable chef-d'œuvre qui a fait partie de la collection Lunel à Carpentras et qui pare aujourd'hui la galerie d'un collectionneur avignonais.

A ce train de vie, le châtelain de Saint-Didier eut vite dissipé sa fortune. Il dut se résigner à se retirer à Lyon dans une propriété de sa femme, le 22 août 1862.

1. M. le curé C. Payan, le docte félibre et fin lettré qui fut pendant près de 40 ans curé de Saint-Didier, parle du marquis dans son autobiographie : « Quouro ère eilèvo de Santo-Gardo, pèr la Fèsto de Diéu, avans la proucessioun, venian nous abiha au castèu pèr faire encensié ; e nous èro un chale de vesita li grandi salo, tant bèn tapissado, de nous proumena dins lou pargue tant bèu, emé si grand marounié e si pichòti floureto. Alor èro Moussu lou marqués de La Gardo qu'èro lou prouprietàri, gentilome d'autre tèms, venerable e plen de bounta, que nous fasié l'amiençó la plus agradivo e qu'avié soun felen, lou pichot d'Estiene, à Santo-Gardo.

« *Quand j'étais élève de Sainte-Garde, pour la Fête-Dieu, avant la procession, nous venions nous habiller au château pour faire thuriféraires ; c'était un agrément de visiter les grandes salles si bien tapissées, de nous promener dans le parc si beau, avec ses grands marronniers et ses petites fleurettes. Alors c'était M. le marquis de La Garde qui était le propriétaire, gentilhomme d'autrefois, vénérable et plein de bonté, qui nous faisait l'accueil le plus agréable et qui avait son petit-fils d'Étienne à Sainte-Garde.* »

Digitized by Google

Famille Masson. Création d'un établissement d'hydrothérapie

A cette époque, un jeune docteur de Carpentras, M. Adolphe Masson, séduit par les avantages climatériques que présentait le domaine seigneurial de Saint-Didier, l'acquit du comte Pelletier de La Garde qui l'habitait depuis quelques années. Le domaine fut évalué à 35.000 francs et les meubles à 5.700 francs.

Le docteur Masson sentait combien l'hydrothérapie, importée en France par Fleury, pouvait offrir des ressources sous notre ciel du Comtat. Il transforma l'antique château aux murs austères en un établissement hydrothérapique, où les bienfaits de sa science médicale ne tardèrent pas de se manifester par des cures nombreuses dont quelques-unes tenaient du prodige.

La petite commune de Saint-Didier, qui n'avait pas d'histoire, devint une des plus populaires du Midi, grâce à l'enthousiasme lyrique des malades qui, rentrés guéris dans leurs familles, allaient raconter au loin tout ce qu'on trouvait de bonhomie paternelle, de soins compétents, de distractions artistiques dans ce séjour que le docteur Masson animait de sa gaîté et de ses propos. C'est qu'en vérité, loin d'avoir recours à de mensongères réclames, ce distingué praticien avait pris la voie honnête et scientifique, la seule bonne, et il n'avait pas tardé à convaincre ses confrères de la valeur de cette méthode. Cette renommée de bon aloi ne fit que grandir chaque jour. L'établissement de Saint-Didier ne fut bientôt plus seulement le centre d'une station thermale ; il devint le rendez-vous de toute une colonie d'artistes, de rentiers fortunés qui complétaient les charmes de cette retraite, où l'on rencontrait à la fois l'urbanité et les rapports faciles entre des personnes divisées sous bien des points divers.

Le docteur Masson, qui à 30 ans avait été maire de Carpentras, ne pouvait rester étranger à la vie administrative de son pays d'adoption, où déjà son influence se manifestait sous des formes aussi discrètes que diverses. Ses concitoyens le désignèrent à plusieurs reprises pour leur premier magistrat et son administration, toujours empreinte de sagesse, de justice et de conciliante bienveillance, fut l'heureux complément de l'essor donné à la prospérité de la commune par sa science médicale.

Sa mort prématurée, survenue comme un coup de foudre, le 11 octobre 1882, au cours d'une promenade qu'il faisait à la Tour-

Digitized by Google

rasse, fut un deuil public auquel s'associèrent non seulement les habitants de Saint-Didier, mais les populations des villages voisins et des délégations venues des points les plus éloignés.

M. le chanoine Bernard, supérieur de Sainte-Garde, prononça une oraison funèbre dans laquelle furent magnifiées, avec autant d'éloquence que de délicatesse, les brillantes qualités d'esprit et de cœur du regretté docteur. « David, dit-il en terminant, maudissait les montagnes de Gelboë sur lesquelles Saül était mort : « Montagnes de Gelboë, s'écriait-il, que la rosée et la pluie ne descendent plus sur vous, puisque sur vous est tombé le fort d'Israël ! » O tertre, premier témoin de notre deuil, tertre où, sous un coup de foudre, il a rendu le dernier soupir, nous ne te maudirons pas, nous, puisqu'il te chérissait. Nous adorerons en silence les mystères de Dieu. »

L'un de ses amis rappela la fin tragique du docteur dans ces vers provençaux : [1]

Lou 11 d'óutobre 1882.

L'óublidaren jamai aquéu mes, aquéu jour.
Pèr uno fresco matinado,
Quouro fai dounc sa proumenado,
Entr' éli se disien li planto, lou dóutour ?
Vous àutri que sias grand e quiha sus lou mourre,
Espinchas un pau eilavau...
Lou soulèu a dos ouro d'aut !
Demandèron enfin li ferigoulo, i roure.
Li chaine tristamen diguèron : « Tout esca,
Dins lou draiòu, l'avèn vist qu'escalavo
Bèn d'aise e que nous arregardavo
D'un èr tout segrenous, que nous a pretouca. »
Ferniguèron li planto... E près d'un clot de mavo,
L'avèn atrouva pèr lou sòu !..
Pauro Tourasso, pren lou dòu,
Èi toumba dins ti bras, toun mèstre que t'amavo,
La Tourasso, despièi, èi dedins la doulour.
Li flous an perdu de si grâci ;
E quand balançon dins l'espâci,
Li pin sèmblon te plagne, o moun paure Dóutour !

Le 11 octobre 1882.

l'oublierons jamais ce mois, ce jour. — Par une fraîche matinée, — ne fait-il sa promenade, — Entre elles se disaient les plantes, le — Vous autres qui êtes grands et perchés sur le monticule, — Regar- eu là-bás... — Le soleil a deux heures de haut ! — Demandèrent

[1] Payan, dans son autobiographie.

Digitized by Google

enfin les thyms aux chênes.— Les chênes tristement dirent : « Il y a un moment,— Dans le petit chemin, nous l'avons vu qu'il grimpait — Bien lentement et qu'il nous regardait — D'un air tout chagrin et qui nous a émus. » — Les plantes frémirent... — Et près d'une plante de mauve, — Nous l'avons trouvé (étendu) sur le sol !.. — Pauvre Tourrasse, prends le deuil, — Il est tombé dans les bras, ton maître qui l'aimait, — La Tourrasse depuis est dans la douleur, — Les fleurs ont perdu de leurs grâces ; — Et quand ils se balancent dans l'espace,— Les pins semblent le plaindre, ô mon pauvre docteur !

Pendant quelques années l'établissement d'hydrothérapie fut dirigé, à la prière de Madame Masson, par un médecin de Marseille, M. le docteur Aubert. Puis l'œuvre du docteur Masson fut continuée par M. Léonce Bonamaison qui épousa, le jour de la Sainte-Cécile 1884, Mademoiselle Marie-Thérèse Masson. Médecin distingué autant que parfait homme du monde, M. le docteur Bonamaison possédait toutes les qualités d'esprit et de cœur du fondateur de l'établissement et sut les appliquer avec la même foi et la même ardeur à un épanouissement toujours plus grand de l'œuvre dont il avait accepté l'héritage. Malheureusement sa santé ébranlée par une activité trop constante l'obligea à la retraite avant d'avoir réalisé dans toute son ampleur une œuvre si brillamment entreprise. Il y a quelques mois à peine, notre cher et distingué président M. le baron de Vissac nous annonçait sa mort et soulignait, dans un hommage d'exquise délicatesse, l'attachement que ce maître de la thérapeutique lui avait maintes fois témoigné à l'adresse de l'Académie de Vaucluse, à laquelle il se faisait grand honneur d'appartenir.

En 1901 le château de Saint-Didier passa dans les mains de M. le docteur André Masquin, qui avait épousé Mademoiselle Marie-Josèphe Masson. Cette nouvelle direction ne modifia pas l'élan de l'établissement d'hydrothérapie vers une renommée toujours plus grande. Le docteur Masquin continua les mêmes nobles traditions de la famille Masson et fit bénéficier son établissement de toutes les améliorations modernes. Préparé par des études spéciales faites dans les principales stations étrangères, il obtint des résultats merveilleux par une judicieuse application des méthodes naturelles et l'usage d'un outillage moderne, permettant d'employer l'eau à toute température, sous toutes ses formes et à toute pression. Il suffit du reste de signaler, à l'honneur de son activité professionnelle, le zèle qu'il apporta dès les premiers mois de la guerre à l'organisation de l'hôpital militaire que lui avait confié le service de santé. Les glorieux

Digitized by Google

blessés qui y ont retrouvé l'usage de leurs membres ont déjà proclamé un peu partout. comme le firent les premiers malades guéris par le docteur Masson, l'excellence de la thérapeutique qui se pratique à Saint-Didier.

Ainsi donc le château de Saint-Didier, ce pur joyau de l'art médiéval qui, par la grâce de ses proportions, frappe si agréablement l'imagination de l'artiste, du touriste et du voyageur, se profile comme par le passé sous le ciel bleu. L'ancienne demeure seigneuriale des Thézan s'est mue en un élégant sanatorium. Le site demeure enchanteur et paraît avoir été créé pour adoucir les souffrances physiques et atténuer l'intensité de la détresse morale des malades déprimés par la névrose.

C'est cette impression réconfortante de calme et de sérénité tranquille que donne l'aspect du château de Saint-Didier aux valétudinaires, dont, pour beaucoup, un séjour de quelques semaines dans l'établissement est une véritable résurrection.

Il m'est agréable, comme enfant de Saint-Didier, d'adresser un hommage de reconnaissance à ceux dont les persévérants efforts et l'intelligent esprit d'initiative n'auront pas peu contribué à faire de l'ancien château une maison de santé modèle, au sens le plus noble du mot, jouissant aujourd'hui dans les milieux médicaux d'une réputation mondiale des mieux justifiées.

Hippolyte JEAN.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — HOMMAGES

Restitution par Raymond Bérenger, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, à Raymond, évêque de Carpentras, de Venasque, le Baucet, Saint-Didier, Malemort et Saint-Félix.

(11 janvier 1159.)

Presentibus et futuris sit notum quod ego, in Dei nomine, Raymundus, dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, recognoscens ad jus ecclesie Carpentoratensis pertinere, intuitu pietatis, ad salutem et remedium anime me et parentum meorum, per me et per fratrem meum Hildefonsum, reddo, solvo atque solvendo trado tibi Raimundo, predicte ecclesie episcopo, sive juris ecclesie sit, sive mei et fratris, scilicet castrum quod Vendasca vocatur, cum omnibus pertinentiis suis, videlicet castro de Baucio **cum villa Sancti Desiderii** et castro de Malamorte, cum villa Sancti Felicis. Hanc itaque redditionem, sive traditionem facio tibi Raimundo, episcopo et sucessoribus tuis, in perpetuum, ut suprascriptum castrum, cum omnibus pertinentiis suis, habeatis et quiete possideatis, jure dominii, ita quod domini predictorum castrorum et villarum, id quod habent et possident insuper dictis locis, a te et a successoribus tuis, de cetero, habeant et possideant, sicut a me vel ab antecessoribus meis habere et possidere solebant, et hominium et fidelitatem et sacramentum quod mihi vel antecessoribus meis facere solebant, tibi et successoribus tuis faciant. Retineo tamen mihi et meis et fratri meo, cavalcatas in omnibus predictis castris et villis. Retineo michi et fratri albergum in castro de Baucio et **in villa Sancti Desiderii** et in castro de Malamorte et in villa Sancti Felicis. Ob hanc autem redditionem, causa quasi transactionis, accipio a te MM. solidos melgorienses nove monete et promitto quod ipsam redditionem laudare et confirmare faciam a predicto fratre meo Hildefonso et jurare u illesam perpetuo eam conservemus et ut hec que suprascripta sunt tibi et successoribus tuis, fiant et teneantur in fide mea et osculo te suscipio, et mandato meo, tactis sacrosanctis evangeliis, jurant Guillelmus de Sabrano, consta-

Digitized by Google

bularius, Ve. Amicus, Bertrandus de Baucio, Draconetus, Ricavius de Insula, Guillelmus d'Esparrone, Petrus de Chadarossa.

Actum est hoc, anno Incarnationis Christi millesimo centesimo quinquagesimo nono, tertio Iduum januarii, in presentia canonicorum. Pontii, Uticensis prepositi, Petri Mauregii, Guillelmi de Grapoz, Petri de Savina, Gaufridi Guarosse, Dompni Felicis Constantii, Raymundi Constancii, Ludovici Magistri, Bertrandi Magistri J. de Ponte.

Item tertia die, confirmatum est apud Paternas in presentia G. Ibiloti, G. Rodulfi, R. Guiranni, Augerii, R. Barnol, Bertrandi Olrici,.. Raimundi de Venasca et fratrum ejus Guillelmi et Gaufridi, P. de Lacrota, Raymundi de Villanova, P. de Venasca, Bertrandi de Venasca, P. de Mornatio.

(Original : Parchemin. — Bibl. de Carpentras. Mss. N° 560. — Cartulaire de l'évêché de Carpentras, tome I. Pièce 19. — Vidimus ; Ibid., pièces 20, 21 22, 23, 24.)

* * *

Restitution par Raymond Bérenger IV, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, à Isnard, évêque de Carpentras, de Baucet, Saint-Didier, Malemort et Saint-Félix.

(24 août 1224.)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod nos Raymundus, Dei gratia, dux Narbone, comes Tholose, marchio Provincie, restituimus vobis venerabili, in Christo, patri Isnardo, Dei gratia, Carpentoratensi episcopo, castrum de Baucio *cum villa Sancti Desiderii* et castrum de Malamorte, cum villa Sancti Felicis et quicquid, ratione dominii, ad dicta castra pertinet, retento tamen jure nostro quod in predictis castris et villis habemus, videlicet cavalcatas et illa summa pecunie que consuevit dari pro albergo.

Prohibentes omnibus bajulis nostris et districcius inhibentes ne aliquid aliud, in dictis castris et villis, accipiant, nisi quod supra dictum est.

Facta est autem hec restitutio apud Montempessulanum, anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo quarto, nono kalendas septembris.

(Origine : Parchemins, Vidimus de l'an 1239. — Bibl. de Carpentras. Ms. N° 560. — Cartulaire de l'évêque de Carpentras, tome I, pièces 21, 22, 23, 24.)

* * *

Digitized by Google

Reconnaissance et hommage par Guillaume, évêque de Carpentras, à Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, pour Carpentras, Venasque. Baucet, Saint-Didier, Malemort, Saint-Félix et les Alfants à Méthamis et à Blauvac.

(15 mai 1239.)

Notum sit omnibus quod, anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo trigesimo nono, scilicet Idus maii, Nos Guillelmus, Carpentoratensis episcopus, bona fide et sine dolo, confitemur et, in veritate, recognoscimus, nomine ecclesie Carpentoratensis, per nos et successores nostros, vobis domino Raymundo, Dei gratia, comiti Tholose, marchioni Provincie, presenti et stipulenti, nomine vestro et successorum vestrorum, et, per vos, successoribus vestris, quod nos, nomine ecclesie supradicte, habemus, tenemus et possidemus, pro vobis et successoribus vestris, civitatem Carpentoratensem, cum tenemento et districtu suo, et castrum de Venasca, cum tenemento suo, et castrum de Bauceto, cum tenemento suo, *et villam Sancti Desiderii* cum tenemento suo, et castrum de Malamorte, cum suo tenemento et cum tenemento Sancti Felicis et domum seu munitionem Alfantorum de Nometamiis, et quicquid predicti Alfanti habent in castro de Nometamiis et in ejus tenemento, eo excepto quod dicti Alfanti habent apud Blauzacum et in ejus tenemento.

Confitentes etiam quod nos et successores nostri, nomine ecclesie Carpentoratensis, debemus facere vobis domino comiti supradicto et successoribus vestris, pro civitate Carpentoratensi, et pro castro de Venasca et pro eo quod dicti Alfanti tenent a nobis et ecclesia Carpentoratensi, in castro de Nometamiis et in ejus tenemento, cavalcatas tantum ; pro castro vero de Bauceto, et pro villa Sancti Desiderii et pro castro de Malamorte, cum tenemento Sancti Felicis, debemus vobis et successoribus vestris facere cavalcatas et dare illam summam pecunie que pro albergo dari consuevit, scilicet : pro castro de Bauceto L solidos melgorienses, in festo sancti Michaelis, pro *villa Sancti Desiderii*, L solidos melgorienses, in festo sancti Michaelis, et pro castro de Malamorte, cum tenemento Sancti Felicis, IX solidos melgorienses in festo sancti Michaelis.

Et pro omnibus supradictis confitemur nos per nos et successores nostros, nomine ecclesie supradicte, fecisse sacramentum fidelitatis vobis, domino comiti supradicto recipienti, nomine vestro et successorum vestrorum, et osculum fidei prestitisse. Promittentes vobis et, per vos, successoribus vestris, in fide prestati juramenti quod vobis et successoribus vestris, in omnibus, semper fideles erimus, et vobis et successoribus vestris valentiam faciemus in placitis et in guerris contra omnes homines, cum a vobis vel vestris fuerimus requisiti, et ad illa facienda fideliter et complenda que in forma fidelitatis continentur, vobis domino comiti supradicto et successoribus vestris, nos et successores nostros specialiter obligamus.

Et nos Raymundus, Dei gratia, comes Tholose, marchio Provincie, per nos et successores nostros, promittimus, bona fide, vobis episcopo Carpentora-

Digitized by Google

tensi, predicto nomine, ecclesie supradicte, et, per vos, sucessoribus vestris, quod vos et successores vestros et ecclesiam Carpentoratensem, cum possessionibus suis et juribus salvabimus et deffendemus, sicut bonus dominus vassalum suum debet defendere et salvare.

Preterea nos Raymundus, Dei gratia, comes Tholose, marchio Provincie supradictus, bona fide et sine dolo, confitemur, nomine nostro et successorum nostrorum, et in veritate, recognoscimus vobis episcopo Carpentoratensi predicto, presenti et stipulanti, nomine vestro et nomine ecclesie supradicte et successorum vestrorum et per vos, ipsi ecclesie prelibate et successoribus vestris, quod, in civitate Carpentoratensi et in castro de Venasca et in eo quod predicti Alfanti pro ecclesia Carpentoratensi possident in castro de Nometamiis, nos et successssores nostri habemus et habere debemus tantummodo cavalcatas, ita quod in civitate Carpentoratensi et locis proxime dictis non habemus, nec habemus, nec habere debemus albergum nec aliquid pro albergo ; in castro vero de Bauceto et *in villa Sancti Desiderii* et in castro de Malamorte, cum tenemento Sancti Felicis, nos et successores nostri habemus et habere debemus tantummodo cavalcatas et illam summam pecunie supra dictam que, pro albergo dari consuevit.

Confitemur etiam et, in veritate, recognoscimus per nos et successores nostros vobis, episcopo supradicto, nomine supradicte ecclesie, et, per vos, successoribus vestris, nos et successores nostros in civitate Carpentoratensi predicta et in aliis locis predictis non habere nec debere habere justitiam sanguinis, nec proditionis, nec adulterii, nec aliquid, preter illa que specificata sunt superius et expressa videlicet : in civitate Carpentoractensi et in castro de Venasca et in eo quod predicti Alfanti possident, pro ecclesia Carpentoratensi, in castro de Nometamiis et ejus tenemento cavalcatas tantummodo et valenciam de placitis et de guerris contra omnes homines cum a nobis vel nostris fueritis requisiti vos et successores vestri, in castro vero de Malamorte cum tenemento Sancti Felicis et in castro de Bauceto et *in villa Sancti Desiderii*, cavalcatas et illam summam pecunie supradictam que pro albergo dari consuevit.

(Original : Parchemin scellé de plusieurs sceaux brisés et d'une bulle en plomb portant :

A l'avers, l'évêque de Carpentras, debout, mitré, portant de la main gauche, la crosse en dedans et bénissant de la droite. Légende en caractères gothiques : *Episcopi Carpentoratensis*. — Au revers : Le Saint Mors. Légende en caractères gothiques : *S. Sancti Sisfredi*.

Bibl. de Carpentras. Mss. N° 560. Cartulaire de l'évêché de Carpentras, tome I, pièce 20. — Vidimus sur parchemins. Ibid. pièces 21, 22, 23.)

Digitized by Google

1253. — Anno domini milesimo ducentesimo quinquagesimo tertio scilicet III Kalendarum januarii, dominus Guillelmus Carpentoractensis episcopus confexus fuit quod idem comes Tholose habet.....

Item, *in villa Sancti Desiderii* habet cavalcatas et L solidos melgorienses pro albergo seu comitalia solvendos annuatim, in festo sancti Michaelis.

(Orig. : Bibl. de Carpentras. Mss. N° 557. — Livre rouge du comte de Toulouse, fol° 13.)

* * *

1260. — En 1260, Jean de Venasque et Rostaing de Venasque, son neveu, permettent à Guillaume Bernardi, évêque de Carpentras, de dériver les eaux de leur seigneurie de Venasque pour les conduire à son château de St-Félix. Ils rendirent hommage pour Monteux à Raimond de Barjols, successeur de cet évêque, au mois de novembre 1263. et sont contraints le 14 décembre suivant, ainsi que quelques autres seigneurs, de lui rendre les mêmes hommages pour les fiefs qu'ils possédaient dans les seigneuries de St-Didier, du Beaucet et de Malemort, après que cet évêque eut fait arborer la bannière de son église sur le château de Venasque, indice de suzeraineté et de saisie féodale.

(Fornery, *Histoire du Comté Venaissin.*)

* * *

1263. — Notum sit omnibus, quod anno Domini 1263, scilicet XIV kal. decembris, dominus Raimundus de Bargiolis, Dei gratia episcopus Carpentoractensis accedens ad castrum de Venasca, fecit poni vexillum Carpentoractensis ecclesiae in praesentia dominorum et plurium hominum ejusdem castri super portale quod est prope ecclesiam B. Mariae et ipsa eadem domini de Venasca scilicet Rostagnus de Venasca Petrus de Turre-veteri, Guillelmus de Turre-veteri, Raimundus Latil, Bertrandus de Podio-Rotundo, Gaufredus de Venasca etc., confnssi fuerunt et recognoverunt dicto domino episcopo, nomine Carpentoractensis ecclesiae stipulantis quod habent in castro de Venasca et ipsum castrum et territorium ejusdem castri et quidquid habent in castro de Bauccio, et *in ecclesia Sancti Desiderii*, et in castro de Malamorte et in tenemento Sancti Felicis, et in territoriis et districtu eorumdem locorum, ab ipso domino episcopo nomine ecclesiae Carpentoractensis ; confitentes et recognoscentes quod pro praedictis omnibus, debeant domini de Venasca in mutatione cujuslibet episcopi Carpentoractensis jurare fidelitatem ipsi domino episcopo nomine ecclesiae supradictae, et incontinenti supradicti domini de Venasca pro praedictis omnibus, eidem domino Raimundo episcopo Carpentoractensi supradicto, tactis corporaliter sacrosanctis Dei evangeliis, fidelitatem juraverunt. Actum fuit hoc apud Venascam, in ecclesia, praesentibus testibus Raimundo de Vasione etc.

(*Gallia Christiana*, tome I, f° 143.)

Digitized by Google

II. — Seigneurs de Saint-Didier

L'évêque de Carpentras, ainsi que nous l'avons déjà dit, est haut seigneur des lieux de Venasque et de St-Didier. La seigneurie en était divisée en 1678 en quinze portions qui appartenaient, savoir :

Trois à la famille de Thézan-Venasque depuis 1483 ;

Deux à celle de Guasc ou Gast depuis 1551 ;

Deux à celle de Seguins-Vassieux depuis 1589 ;

Une à celle de Ferriolis, auparavant de celle de St-Maurice, laquelle a passé des Ferriolis dans la maison de Lopis en 1719 et de celle-ci en 1772 dans celle des marquis de Gaudemaris de Capolla ; à laquelle partie de la seigneurie ou coseigneurie des dits lieux, qui en était une quinzième, nous parlerons ci-après ;

Une à la famille de Limojon, des seigneurs de Durban et de Jonquerettes depuis environ 1666, et auparavant des Desblans ;

Une à celle de Bus ;

Une à celle de Petris ou Petri de Granville depuis environ 1660, qui a passé dans celle de Raymond Modène ;

Une à celle de Raffaelis ou Raflelis Testulle. actuellement aux Labaume Pluvinel, seigneur de la Roque-Henri, depuis et avant 1630 ;

Une à celle de Cheylus depuis environ 1517.

Une à celle de Novarin depuis 1578.

Je reviens à la partie de Ferriolis qui est une quinzième de la coseigneurie des dits lieux, ainsi que les autres ci dessus, et qui donne entrée aux assemblées de cet état et celle des seigneurs feudataires. Noble Étienne et Michel de St-Maurice frères, la possédèrent en octobre 1507. Après eux, noble Pierre de St-Maurice, écuyer, la posséda depuis le 22 janvier 1590 jusqu'au 9 juin 1621. Il en prêta hommage le 4 mai 1617 à l'évêque de Carpentras. Sa fille, noble demoiselle Auriane de St-Maurice, et noble Jean-Baptiste de Ferriolis, mariés, en devinrent possesseurs du 4 août 1622 au 31 mars 1649.

Leur successeur fut noble Charles de Ferriolis, du 22 août 1651 au 24 mars 1654, ayant pour procureur Jacques de Ferriolis, prêtre, son frère. Il fut suivi par noble Joseph de Ferriolis (absent, représenté par dame Paule de Bressan, sa mère), du 19 mars 1669 au 22 décembre 1700.

Cette coseigneurie passa ensuite à Messire Antoine-Gabriel de Lopis, chevalier de St-Louis, citoyen de Carpentras, le 12 décembre 1719, qui en prêta hommage à François-Marie Abbati, évêque de Carpentras, le 16 décembre de la même année. Il fut deux fois élu de la noblesse de cet état à raison de sa coseigneurie.

Noble dame Jeanne-Catherine de Tonduti de Malijac, sa veuve et héritière, en prit possession le 27 juin 1753. Après elle vint Messire Pierre-François-Joseph-Gabriel de Lopis et de dame Tonduty, qui la vendit le 7 août 1772 à haut et puissant seigneur Messire Antoine-Jérôme-Félix-Augustin, marquis de Gaudemaris de Cappola, chevalier des anciens seigneurs, barons de Vat de Gaudemar, des comtes de Sanno et de Coriati, seigneur de la Royère et de la Bastide d'Aquin, coseigneurs des dits lieux de Venasque, Saint-Didier etc., citoyen

Digitized by Google

de Carpentras, qui en fut investu les mêmes jour et an, par l'évêque de Carpentras, qui le reçut à foi et hommage le 17 septembre suivant.

La famille de Gaudemaris a été admise au rang des nobles de Carpentras, capitale du Comté, depuis son établissement dans cette ville, où elle jouit actuellement, ainsi qu'elle a toujours joui depuis un temps immémorial, de toutes les prérogatives, privilèges, honneurs, exemptions etc., attribués à la haute noblesse et aux gentilshommes du premier rang.

(Fornery, *Histoire du Comté Venaissin.*)

III. — Reconnaissance de l'Évêque de Carpentras

(1364 — 15 février.)

In nomine Domini Jesu Christo. Amen. Ex tenore hujus scripti publici pateat universistam presentibus quam futuris, quod, anno a Nativitate millesimo trecentesimo sexagesimo quarto, secunde indictionis, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri domini Urbani, divina providencia, Pape quinti, anno secundo, reverendo in Christo patre domino Philippo, miseratione divina, patriarcha Ierosolomitano, Rectore Comitatus Venaissini, pro dicto domino nostro Papa et Sancta Romana ecclesia personnaliter constitutus, reverendus in Christo pater dominus Johannes, miseratione divina Carpentoractensis episcopus, bona fide et sine omni dolo et fraude, et absque omni malo ingenio, et sua certa scientia, confessus fuit, et in veritate publice recognovit, pro se, nomine Carpentoractensis ecclesie, ac pro se et successoribus suis eidem domino Rectori presente et recipiente nomine dicti domini Pape, et Romane Ecclesie, et pro eis, se tenere, habere et possidere, et tenere, habere, et possidere debere et velle, pro et a domino Papa et Romana Ecclesia predictis.....

....

Item villam Sancti Desiderii cum suo tenemento.

(Archives de Vaucluse, série BB, 6, f° 76.)

IV. — Dernière vente du Chateau

L'an mil huit cent soixante-deux, et le vingt-deux août.

Par devant M^e^ Eugène-Xavier-Louis Guintrandy, notaire à la résidence de la commune de Saint-Didier, canton de Pernes, département de Vaucluse, soussigné avec témoins,

Ont comparu :

... .

Entre les soussignés, d'une part :

M. Henri-Auguste-Paul Pelletier, de Lagarde, rentier, domicilié à Saint-Didier (Vaucluse).

Digitized by Google

Et d'autre part :

1° M. Joseph-Paul Marie, dit Raymond, rentier, demeurant et domicilié à Avignon ;

2° M. Henri Marie, fils du précédent, sans profession, demeurant et domicilié audit Avignon ;

3° M. Adolphe Masson, docteur en médecine, demeurant et domicilié à Carpentras ;

4° M. Antoine-Dominique Eysséric, ancien professeur, actuellement sans profession, demeurant et domicilié à Carpentras ;

Et 5° M. Jean-Baptiste Gautier, ancien secrétaire en chef de la mairie de Carpentras, demeurant et domicilié audit Carpentras ;

A été fait et réciproquement accepté ce qui suit :

Lesdits MM. Marie, père et fils. Masson, Eysséric et Gautier, agissant conjointement et solidairement entr'eux aux fins d'une Société particulière et civile qu'ils ont formée entr'eux et dont ils se proposent d'établir ultérieurement les bases définitives [1] ;

Ledit M. de Lagarde, avec franchise de toutes dettes, charges autres que celles ci-après, établies et hypothèques,

A vendu et vend, par les présentes et désempare irrévocablement aux dits MM. Marie, père et fils, Masson, Eysséric et Gautier, faisant l'acquisition ci-après conjointement et solidairement et à ce présents, stipulants et amptants :

1° Les bâtiments désignés sous le nom de château de Saint-Didier avec toutes leurs attenances et dépendances quelconques, comprenant la maison d'habitation, les écuries, hangars, remises, cours et autres ;

2° Le parc ou jardin au midi du dit château, de contenance environ de un hectare soixante et dix centiares, le tout situé, y compris les bâtiments ci dessus, aux faubourgs du dit Saint-Didier, et au midi, de la place publique et confrontant : du nord, MM. Jean, Rimbert, Ponson, la rue de Ventebren, la place publique, Allemand, Michel et Bézert, Chauvet, et relard communal sur le chemin du Beaucet ; du levant, le chemin vicinal de Saint-Didier au Beaucet : du midi, à l'extrémité du parc et au-delà de la pièce d'eau, un chemin d'exploitation servant à plusieurs propriétaires et dont le sol ou emplacement restera aux acquéreurs et sera leur propriété ; du couchant, par cette prairie ci-après comprise en cette vente, et M. Jean ;

3° Une parcelle prairie, de contenance environ de trente-trois ares soixante et treize centiares ; au midi du parc, joignant du côté du nord le chemin d'exploitation ci-dessus, la séparant de la pièce d'eau, située au terrain de Saint-Didier, quartier du Près des Lères : confrontant : du nord, le dit chemin d'exploitation ; du midi, Brémond, séparé le tout par des bornes ; du levant, le chemin vicinal de Saint-Didier au Beaucet, et du couchant, le ruisseau de Barbara ;

1. Cette société n'a jamais été effectivement constituée. M. le docteur Masson demeura unique propriétaire du château, procéda à sa transformation selon sa conception personnelle ; très utilement secondé en cela par M^me^ Masson qui fut du reste jusqu'au dernier moment sa collaboratrice distinguée dans l'administration de son établissement d'hydrothérapie.

Digitized by Google

4° Une parcelle prairie de trente-quatre ares trente-un centiares, au couchant du parc même terroir, également quartier des Près des Lères, joignant au midi, la parcelle prairie ci-dessus, chemin d'exploitation dont il a été parlé ci-dessus entre deux et confrontant : du nord, Mayan ; du levant, le parc ; du midi, parcelle ci-dessus, chemin d'exploitation entre deux ; et du couchant, le ruisseau de Barbara.

Les immeubles ci-dessus aliénés comprennent, bien entendu la maison acquise de Mayan par M. de Lagarde ainsi que la loge du concierge à côté de la porte d'entrée : ils sont tous attenants et contigus, sauf la parcelle prairie comprise au numéro trois qui est séparée du restant par le chemin d'exploitation dont il a été parlé et dont le sol toutefois est aux acquéreurs.....

Les immeubles ci-dessus sont aliénés avec tous leurs droits actifs et passifs, leurs attenances et dépendances quelconques, leurs servitudes actives et passives, occultes et apparentes, contenues et discontinues, en l'état et tels qu'ils se trouvent.

Ils sont par suite aliénés avec tous les droits que M. de Lagarde possède sur les eaux qui alimentent et la pièce d'eau au midi du parc, le jet d'eau dans le parc et le jet d'eau dans la cour intérieure du château ; en un mot, ils sont aliénés avec tous les droits acquis à M. de Lagarde sur les dites eaux, ce dernier ne se réservant rien quant à ce.

Mais il est bien entendu que les acquéreurs respecteront les droits cédés par M. de Lagarde, ce dernier mettant ses acquéreurs en son lieu et place, et les dits acquéreurs s'obligeant à respecter les droits cédés par titres publics ou privés ou à profiter des droits acquis.

La présente vente est faite en bloc et non à la mesure, en sorte que les parties n'auront point à se tenir compte de toute différence en plus ou en moins constatée sur les contenances énoncées,

....

Lettres de propriété

Le dit M. de Lagarde se trouvait propriétaire des immeubles aliénés comme les ayant eus en son lot dans le partage de la succession de M. de Lagarde père, opéré par acte de Me Boucthay, notaire à Carpentras, sous sa date ;

Le dit M. de Lagarde père les avait acquis de Madame de Labeaume-Suze, épouse divorcée de M. de Vento, par acte de Mes Courtois et Eydoux, notaires à Carpentras, du fin janvier mil huit cent quatorze.....[1].

. ...

1. Ces archives sont aujourd'hui la propriété de Me Béraud, notaire à Carpentras. Elles ont été mises bienveillamment à notre disposition et nous ont fourni de précieux renseignements qui ont trouvé leur place dans cette notice.

Digitized by Google

PRIX

La présente vente est faite, consentie et acceptée, moyennant la somme de trente-cinq mille francs pour les immeubles vendus, ci..... 35.000 »
et de cinq mille sept cent francs, pour les meubles..... 5.700 »

En tout : quarante mille sept cents francs.... ..... 40.700 »

....

Fait à Saint-Didier en autant d'originaux qu'il y a de parties contractantes, ce vingt-neuf avril mil huit cent soixante-deux.

Digitized by Google

Membres de l'Académie

tombés au Champ d'Honneur

Capitaine REBOULET, ✻, Président de l'Académie.

Capitaine DE JERPHANION, ✻.

ELYSÉE GONNET, Directeur de l'Ecole Bossuet.

RAYMOND GAFFAREL, Sous-Préfet d'Apt, Lieutenant aviateur.

Commandant FARGEON, ✻.

CHARLES FAUQUE, Notaire à Orgon, Lieutenant d'infanterie.

ADRIEN DE FAUCHER, ✻, attaché à la Banque de France, Capitaine d'infanterie.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTIQVITATVM

VRBIS PERTVSII

DE SITV, ORIGINE, VOCABVLO, ET GRAJIS SEV PHOCENSIBVS VRBIS CONDITORIBVS,

NECNON

DE ARIS DEORVM QVI RITV GENTILITIO INIBI COLEBANTUR,

AD CRISPVM

FASTI.

AUCTORE JOANNE MONIER, DOCTORE THEOLOGO.

INTRODUCTION

Le petit poème latin dont j'ai l'honneur d'offrir au public une réédition est l'œuvre d'un Pertuisien qui eut jadis une certaine célébrité, au moins dans notre région, mais dont la mémoire, avec le temps, est tombée dans un oubli à peu près complet, je veux dire Messire Jean Monier, prêtre et docteur en théologie.

Ayant entrepris d'écrire une biographie de ce personnage, qui méritait mieux de la postérité, j'ai été amené à étudier les œuvres qu'il a produites et qui ont toutes pour objet l'histoire de Pertuis, sa ville natale. Parmi ces œuvres, son Poème latin sur les temps antiques de notre ville n'est pas la moins intéressante. Publié en 1680, — l'auteur avait alors 51 ans, — cet opuscule n'existe plus aujourd'hui, du moins à ma connaissance, qu'à un seul exemplaire, que l'on trouve dans la Bibliothèque Arbaud, à Aix. C'est dans le but de conserver cette œuvre intéressante de notre érudit concitoyen que j'ai cru devoir en donner cette réimpression. L'original consiste en une plaquette, petit in-4°, de 10 pages, imprimée chez Etienne Roize et la veuve Jean-Baptiste Roize, imprimeurs du Roi et de l'Université, à Aix.

Ce poème, dont J. Monier a voulu faire une œuvre historique, est surtout une curiosité littéraire. L'auteur, qui était incontestablement un érudit, s'appli-

Digitized by Google

que particulièrement à donner à sa villé natale une auréole d'antiquité. Il fait appel aux traditions locales ; il utilise les textes des historiens anciens ; il s'appuie sur les déductions souvent incertaines et fragiles tirées de l'étymologie, et il arrive à nous présenter les origines de Pertuis comme intimement liées à la colonisation grecque et à la conquête romaine de la Gaule. Qu'y a-t-il au fond de tout cela de vraiment historique ? Çà et là, des hypothèses plus ou moins vraisemblables, des assertions qui relèvent trop souvent de l'imagination de l'écrivain Sans doute, ce que le poète dit des victoires remportées par C. Marius sur les Ambrons et les Teutons est du domaine de l'histoire, mais on ne peut en dire autant de divers endroits du poème. Ainsi, quand J. Monier place sur les bords de la Durance la bataille livrée par Marius contre les Ambrons, il se met en opposition avec tous les historiens qui ont traité cette question et ont situé cette bataille sur les bords de l'Arc. Ainsi encore nous paraît non-seulement douteuse, mais fausse, son étymologie du nom de Pertuis, qu'il tire de *Portus ;* purement imaginaire l'histoire des tranchées creusées jadis dans notre sol par les Sarrasins et qui auraient valu à notre pays le nom de *Castrum Pertusum ;* imaginaire, bien que savante, l'étymologie du *Puy-Sainte-Réparade ;* acceptable peut-être, mais nullement prouvée, l'origine des pélerinages annuels de nos aïeux à Sainte-Victoire et de la fête de la *Belle-Etoile ;* imaginaires l'origine de l'immolation du coq, l'étymologie du nom de la petite rivière de *l'Eze*, du lieu *du Gron*, de la *draye pegière ;* non moins imaginaire enfin l'histoire de la déesse *Carmenta* sauvée de l'incendie de Troie et devenue chez nous *Patho*, du nom de son sauveur *Panthous,* diminué pourtant d'une lettre. Seule l'existence d'un temple dédié à Priape, au quartier des Vaux, paraît avoir une base sérieuse. Donc, au point de vue historique, l'œuvre poétique de J. Monier est de peu de valeur, et le poète, comme tel, a donné trop facilement carrière à son imagination.

Mais, malgré tout, il me paraît que ce poème doit être cher à tout Pertuisien, à tout amateur du passé, et ne doit point disparaître tout à fait.

Ce poème, en effet, est un témoin de nos traditions locales, et si elles n'ont point pour elles la certitude historique, elles n'en méritent pas moins notre respect, je dirai plus, notre affection. Ce sont ces légendes qui ont fait la joie de nos ancêtres, qui ont versé dans leur âme l'enthousiasme patriotique et religieux, qui les ont nourris de leur poésie. S'il ne fallait conserver que ce qui est prouvé par des parchemins, où en serions-nous ? Croit-on que l'histoire de la louve allaitant les futurs fondateurs de Rome soit à l'abri de la critique historique ? Conservons pieusement nos légendes qui sont le charme et la poésie de l'histoire.

Ce poème est aussi un témoin de nos coutumes locales, dont le souvenir, hélas ! tend de plus en plus à disparaître de nos générations modernes. D'une plume alerte, Jean Monier nous trace le tableau animé de nos fêtes populaires

Digitized by Google

d'autrefois : pélerinage à Sainte-Victoire, fête de la Belle-Etoile, coq immolé sur la place publique, mannequin traîné par les rues, puis précipité dans la rivière, tout cela est décrit sobrement, en des vers qui dénotent chez le poète une maîtrise savante, une connaissance remarquable de la prosodie latine.

J'ajoute que ce poème est également un témoin éloquent de la haute culture intellectuelle de nos devanciers. Par cette œuvre, notre compatriote, jadis affilié à la Congrégation de l'Oratoire, nous montre avec quel succès il avait été formé à l'étude des lettres par ces maîtres si remarquables dans l'art d'enseigner la jeunesse. Il est bien le digne fils de ces humanistes du XVI[e] siècle pour qui la langue de Virgile aussi bien que celle d'Homère n'avaient pas de secret.

Il est bien de ce XVII[e] siècle où l'on voyait un jésuite, le Bienheureux Anchieta, jeté par un naufrage sur une île déserte, charmer sa solitude en composant, de mémoire, un poème de 3.000 vers en l'honneur de la Vierge Marie. « Jean Monier, m'écrit un érudit bien connu par ses nombreuses publications sur le passé de notre Provence [1], appartient à l'époque la plus brillante de la poésie latine moderne, et il ne me paraît pas la déparer si j'en juge par le distique que vous avez osé transcrire. Je connais, ajoute M. V. Lieutaud, douze poètes latins du XIV[e] siècle, quarante-neuf du XV[e], 175 du XVI[e], 156 du XVIII[e], et une vingtaine du XX[e] siècle, ce qui fait à peu près 500 poètes latins modernes. » Il y aurait une dissertation intéressante à faire sur la faveur dont a joui autrefois la poésie latine, et sur la décadence où elle est tombée de nos jours ; mais ce n'est pas le lieu d'entreprendre ici un travail qui nous conduirait trop loin. Je me contente de faire remarquer que notre érudit compatriote tient une place honorable dans cette pléiade de disciples de Virgile, d'Horace et d'Ovide. Jean Monier possède à fond la technique de la poésie latine, et il sait plier celle-ci à toutes les difficultés des récits historiques. Sa poésie est facile, et d'une concision qui nous étonne. On s'aperçoit, au premier coup d'œil, qu'il a fréquenté les auteurs classiques, et l'on reconnaît, en plus d'un endroit, des réminiscences Virgiliennes.

Il me semble voir messire Jean Monier, assis sous les ombrages du domaine qu'il possédait au quartier si pittoresque de Tornamière, ayant sous les yeux le splendide paysage que lui offraient les flots de la Durance et les collines de Sainte Victoire, lire et relire ses auteurs favoris, dont il s'inspirait ensuite pour la composition de ce petit poème, où il semble avoir mis tout son cœur et tout son esprit.

En une douzaine de vers, il nous fait un tableau achevé du pélerinage populaire au rocher de Sainte-Victoire ; de même, il nous décrit avec amour la fête non moins populaire de la Belle-Etoile ; quelle fraîcheur enfin dans ce passage

1. M. Victor Lieutaud, notaire à Volone.

Digitized by Google

où il poétise admirablement les bords verdoyants et les eaux murmurantes de notre « fleuve » local, l'Eze. Il est vrai qu'en cet endroit, l'auteur semble citer un autre poète, probablement de Pertuis, dont il ne donne malheureusement pas le nom, et qu'il qualifie d'*egregius Poeta* Enfin, notre érudit concitoyen se montre à nous comme un helléniste, ne craignant pas de mêler, dans ses vers latins, des expressions empruntées à la langue d'Homère.

Cette haute culture intellectuelle de notre compatriote implique, qu'on veuille bien le remarquer, des goûts et des connaissances littéraires très développés dans le milieu où elle se manifestait. Ecrire des vers latins, entremêlés de grec, prouve bien que les Pertuisiens du XVII• siècle, du moins dans les classes élevées, étaient capables de les lire, de les apprécier. C'est là une constatation qui est toute à l'éloge de la société de cette époque, mais qui ne saurait nous surprendre quand on songe au grand nombre de familles nobles ou bourgeoises, de gens de robe, d'ecclésiastiques séculiers ou religieux, que comptait notre ville et qui maintenaient à un niveau élevé ses goûts littéraires.

Voilà ce que nous dit, entre biens d'autres choses, le petit poème latin de Messire Jean Monier. Vous comprenez maintenant, chers lecteurs, et vous surtout, habitants de Pertuis, pourquoi il y avait grand intérêt à ne point laisser se perdre à jamais ce bijou littéraire, une des plus belles pièces du trésor de notre passé.

Et afin que tous, sans exception, puissent goûter le charme de cette œuvre intéressante à tant de titres, surmontant de légitimes hésitations, j'ai pris sur moi de placer en regard du texte latin une traduction en vers français, que je me suis efforcé de rendre aussi exacte que possible. Le public voudra bien se montrer indulgent envers le traducteur, qui s'est mis sur le tard à aligner des alexandrins, et lui tenir compte des difficultés spéciales que présente ce genre de composition.

Afin de faciliter l'intelligence du texte, j'ai ajouté à la fin un certain nombre de notes explicatives, dont on trouvera les renvois au cours de la traduction française.

Voici, brièvement indiquées, les diverses parties du poème :

Introduction et Invocation à Apollon, v. 1-6.

Situation topographique du pays, v. 7-12.

Origines de Pertuis. Combat de Marius contre les Ambrons et les Teutons, v. 13-110.

Fondation de notre ville, v. 111-142.

Etymologie du nom du Puy-Sainte-Réparade, v. 143-146.

Digitized by Google

Culte des divinités grecques, v. 147-150.
Fête de Sainte-Victoire, v. 151-162.
Fête de la Belle-Etoile, v. 163-174.
Immolation du coq, v. 175-182.
Culte de la déesse Ezia, v. 183-199.
Culte de Priape, v. 200-214.
Outrages à la déesse Carmenta, v. 215-248.
Appellations latines des divinités grecques, v. 249-262.
Conclusion du poème, v. 263-266.

Digitized by Google

ANTIQVITATVM
VRBIS PERTVSII,

de situ, origine, vocabulo, et Grajis, seu Phocensibus urbis conditoribus,
nec non
de Aris deorum qui ritu Gentilitio inibi colebantur,
ad CRISPVM
Fasti.

Auctore Joanne MONIER, Doctore theologo.

Crispe, jubes Patriæ ludens in origine nostræ
Ut tibi sollicito sæcula prisca canam.
Quis situs hic, quæ gens fuerit, quæ cura Deorum,
Qui tandem primos hic posuere lares ?
Hœc volo, sic faciam : mihi si demersa tenebris
Abdita Cimmeriis pandere Apollo velit.

Adagium : Pertuis, le Rognon de Provence.

Si quod pingue solum felix Provincia nutrit,
Hoc nostrum dicas fertilitate priùs.

Mont Leberon, Durence.

Mons Albecerius rapidusque Druentia cingunt ;
Ille notat Boream, denotat iste Notum.
Rosmaris et Thymus ortum solis odore salutant,
Frugibus occasum nobilitata Ceres.

Conditores Vrbis.

Hospitibus Grajis visa hœc gratissima sedes,
Phocenses primos hic posuere Lares.
Si quæris quæ causa fuit ? Gens barbara victa est ;
Utque scias rectè caussa canenda mihi est.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE DE PERTUIS,

relatant les faits anciens de son histoire,
son site, son origine, son nom,
ses fondateurs Grecs ou Phocéens,
ainsi que les autels des divinités
païennes qui y étaient honorées,
dédiées
à CRISPVS,

par Jean MONIER, Docteur en Théologie.

Tu veux donc, ô Crispus[1], que de notre patrie
Je chante dans mes vers les siècles écoulés,
Les premiers fondateurs de cette colonie,
Son antique origine et ses divinités ?
Soit donc ! Mais qu'Apollon, des ombres cimmériennes[2]
Daigne écarter pour moi le voile ténébreux.

Dans l'heureuse Provence, il faut que tu conviennes
Qu'il n'est en nul endroit un sol plus généreux.
Le mont du Luberon, la Durance rapide
Nous bornent, l'un au Nord, l'autre vers le Midi.
Le Thym, le Romarin, dans la rosée humide,
Offrent leur doux parfum au Soleil ; et voici,
Qu'à son coucher, Cérès, bienfaisante déesse,
Lui présente les fruits que le jour vit mûrir.

En ce site enchanteur les enfants de la Grèce[3].
Heureux de s'y fixer se hâtent d'accourir.
Comment cela se fit ? Il me reste à le dire,
Et sans ombre d'erreur je vais te le conter.

Digitized by Google

Cimbrorum exercitus et origo.

Fuderat innumeras Regio Saxonica gentes,
Viderat inque suum Roma coisse malum.
Hoste premente viam terror diffunditur, omnes
Attoniti, Cimbri pertimuere manus.
Subruere est Arces, et stantia mœnia circum
Omnia solliciti sunt loca plena metus.

Plutarcus, in vita C. Marii.

Ut mala nulla ferat Gens Itala, et Itala tellus,
Innumera Marius milite cinctus adest.

Florus, lib. 3, cap. 3.

Inde tripartito se jam agmine fuderat hostis,
Creber dum ignotas itque reditque vias.

Cimbrorum via

Teutonum via, etc. exercitus.

Cimbrorum numerosa phalanx tulit ire per Alpes :
Sextia dum Teuto castra locavit Aquis.
Ambro ferus nostras cis veniens fluminis oras,
His posuit currus, et sua castra locis.

Ambronum via et exercitus.

A tergo est Marius, sed quæ sua castra teneret
Arx quædam in summo vertice montis erat.

Castrum C. Marii. Plutarque, ibid.

Grande operæ pretium : hanc Graji posuere coloni
Massiliæ ut columen præsidiumque foret,

Forteresse des Marseillais. Strabon, lib. 4.

Adversus Salyos quos Sextius ante fugatos
Premerat, et Grajis terra relicta data est.
Constitit hic Marius contra agmina, et agmina circum
Quæque horrore sonant : omnia miles erat.
Hinc Teuto, hinc Ambro, mediusque Druentia solum
Dividit Ambronum Toygenumque latus.

Plutarcus, ibid.

Una arx Phocenses Romanaque castra tuetur,
Quos colles inter vix habuere locum.
Et tamen interea locus est exhaustus aquarum,
Nec modus est ullus posse levare sitim,
Tamque siti miles simul et jumenta laborant
Unus ut haustus aquæ nectaris instar erit.
Prætereunte quidem subsidunt flumine valles,
Hic ubi spes in aquis una salutis erat.
Imperium Marii prohibet descendere quemquam.

Digitized by Google

En un jour malheureux Rome, vers son empire,
Vit fondre les Germains, prêts à tout saccager.
Tout tremble à leur approche ! Une terreur profonde
Envahit tous les cœurs : les Cimbres sont cruels !
A l'abri des remparts on accourt à la ronde,
Et malgré tout, l'angoisse étreint ces cœurs mortels.
Mais, non, non, ne crains rien, ô Terre d'Italie !
Entouré de soldats, Marius vient vers toi !
En trois groupes distincts, les fils de Germanie[4]
Se partagent ; partout ils répandent l'effroi.
Les Cimbres vont gagner les Alpes élevées ;
La tourbe des Teutons va se fixer dans Aix,
Et le sauvage Ambron, de nos rives aimées,
Sous le fer de son char va broyer le silex.
Marius, en arrière, au haut d'une colline,
Découvre un abri sûr en des murs imposants[5].
Forteresse qui dut, dit-on, son origine
Aux enfants de Phocée, hommes sages, prudents,
Contre les Salyens, résolus à défendre
Le sol que Sextius jadis leur octroya[6].
Là, campa Marius. Comment pourrais-je rendre
L'horreur de cette scène ? On voit de çà, de là,
Des soldats par milliers. D'une part, les armées
Des Teutons ; d'autre part, campent aux environs,
Séparés par le fleuve aux ondes argentées,
Les Toygènes, mêlés aux tribus des Ambrons[7].

Marseillais et Romains sont dans la même enceinte,
Réunis à l'étroit sur l'aride plateau.
Ils n'ont, — cruel tourment qui suscite leur plainte —
Pour apaiser leur soif, pas une goutte d'eau.
De tous ces malheureux la soif est si brûlante
Qu'un verre d'eau pour eux serait un pur nectar :
Boire à longs traits cette eau qui, dans le val, serpente,
Y puiser leur salut devient leur cauchemar,
Mais le chef a parlé. Sans faiblesse, il ordonne :

Digitized by Google

« Sunt nobis, inquit, castra tuenda prius.
— « Duc, age, nos dùm fervet adhuc in corpore sanguis, —
« Ore salutares accipiemus aquas. »
Imperii impatiens, calo jumenta trahendo
Ducit ad optatas commoriturus aquas.
Barbarus observat miles trans fluminis oras,
Et fluvii accessum tela minando vetat.
Pugna fit : exoritur clamor, vaga fluminis unda
Infremit et primo sanguine miscet aquas.

Extemplo vexilla ruunt e montibus altis,
Auxilio pugnam conveniente dare.
Clamore audito, ferus Ambro ad prælia surgit
Et gerit indomito membra sepulta cibo.

La bataille des Ambrons, à la bataille de Durence.

Non tamen ignarus temeraria prælia tentat,
Sed benè compositus tripudiante choro,
Jam conferre manus ; sed fluminis obstitit unda,
Tam cito non potuit transiluisse vada.
It celer in Rhodanum per saxa Druentia, cursu
Præcipiti incertis conglomerata vadis.
Pars superat flumen, pars altera discutit undas,
Agmine confuso nare videntur equi,
Excipit hos Marius, cum jam Ligur arma ministrat,
Et ferit emersos luxuriante manu.
Corpora sparsa jacent in flumine, cæde recenti
Profligata ; fluunt unda cruorque simul.

Victores Itali Grajique ad castra sequuntur
Effusos : omnes ad nova fata vocant.

Plutarc., ibid.

Occurrunt nuptæ cum fæmineo ululatu
Congaudentque suis occubuisse viris.
Sic Mario et Grajio primum victoria porta est.

Trente mille Ambrons tuez.

Millia ter deciès cæsa fuere virûm.
Nec Marius victor, sed nec Ligur auspice fato
Gloria Grajiorum nocte quievit.

Digitized by Google

« Fortifions le camp sans nous en éloigner ! »
— « Non, non, tant que les angen nos veines bouillonne, —
« Conduis-nous vers ces eaux pour nous en abreuver ! »
Impatient du joug, un valet plein d'audace,
Dirige ses chevaux vers les bords désirés.
Sur la rive opposée, on observe, on menace,
Et pour garder le fleuve on décoche des traits.
A l'instant le combat se déchaîne ! L'on crie,
Des soldats sont frappés, l'eau se teint de leur sang.

Prenant leurs étendards, les Romains en furie
Dévalent dans la plaine, abandonnant leur camp.
A ces cris, les Ambrons, surpris dans leur orgie,
S'élancent au combat, mais, même en leurs fureurs,
Ils savent maîtriser leur sauvage énergie,
Et s'avancent en ordre, au chant rythmé des chœurs.
De vaincre impatients, ils courent au rivage ;
Là, leur rage s'exhale en des cris impuissants.
La rapide Durance, en sa course volage,
N'offre, en son lit trompeur que des sables mouvants.
Que faire ? On voit les uns courir le long du fleuve,
Les autres, à cheval, vouloir fendre les flots.
Vains efforts ! Les Romains, sans que rien les émeuve,
Les Ligures aidant, lancent leurs javelots,
Les corps inanimés roulent dans la rivière,
Dont les flots agités s'empourprent de leur sang.

Grecs et Romains, vainqueurs, dans leur ardeur guerrière,
Poursuivent les vaincus jusqu'en leur propre camp.
Poussant des cris plaintifs, les veuves malheureuses,
Accourent partager le sort de leurs époux.
Ainsi de Marius les troupes valeureuses
Obtinrent la victoire. On dit que sous leurs coups
Trente mille ennemis périrent. Mais la crainte,
Une terreur intense assaille les vainqueurs,

Digitized by Google

Les Teutons campez à Aix.

Ingens terror erat : Teuto innumerabilis armis
Non procul inde ferox castra tenebat Aquis.
Hic metus, hic terror, ne ulturus fata suorum
Intempestiva nocte teneret iter.
Sic voluere Dii : non hunc lux altera vidit.
Nec contra Marium castra movere tulit.
Hinc Marii miles, somnoque ciboque refectus,

Bataille des Teutons.

Eductus castris ad nova bella venit.

Deux cent mille défaits.

Teutonem aggreditur, junctoque umbone triumphat.
Bis centena virûm millia cæsa jacent.
Hic ubi consurgit nonnulli cognita rupes,
Vertice quæ summo sydera prima petit,

La montagne de la Victoire appelée sainte.

Quæque sibi æternum (Victoria) nomen adepta est,
Quam sanctam fecit Relligionis opus.

Plutarc., ibid.

Hostibus edomitis, omnes spolia ampla parato,
Grates sint Superis, imposuere rogo.
Dextra Marii facem præfert, cava tympana plaudunt,
Militis et videas cingere serta caput.
Ecce repentino sonitus comitatus equorum
A longe potuit sustinuisse pyram.
« Discite, succedunt vobis nova gaudia. » Currunt
Hi Mario quintùm dicere : Consul eris.
Protinùs exuviis incensa altaria fumant,
Undique par meritis Iò triumphus erat.

Plutarc., ibid.

Ingressus Romam Marius capitolia consul,

Rosin., lib. 10, c. 2.

Sede triumphali vectus adire tulit.
Horruit insolito perterritus orbis honore,
Hanc fecisse novam Cimbrica fata viam.

Les Phocéens ou Marseillais maistres de ce terroir. Strabon, lib. 4.

Grajorum meritis Marius non immemor, agros
Devictos illis bellica dona dedit.
Tùm primùm nostras sedes meliore Minerva,
Victores Grajos excoluisse ferunt.

Justinus, lib. 43.

Tum oleam serere ignotam, vitemque putare

Plutarc., ibid.

In pingui didicit ritè colonus agro.

Digitized by Google

Et trouble leur repos jusque dans leur enceinte.
Près d'eux, en cité d'Aix, n'est-il pas des vengeurs ?
Ne doit-on pas trembler de voir la horde immense
Des Teutons se glisser dans l'ombre de la nuit ?
Il n'en fut rien : des dieux telle fut l'indulgence
Que nul ne se montra dans le jour qui suivit.
Reposés et repus, les Romains, race altière,
Abandonnent leur camp pour de nouveaux combats.
Ils frappent le Teuton, la victoire est entière,
Et l'on compte gisants deux cent mille soldats.
C'est là que l'œil contemple une roche célèbre,
Dont l'aride sommet semble toucher les cieux.
Victoire, c'est son nom qu'à jamais on célèbre,
Et qu'a sanctifié le culte des aïeux[9].
Les ennemis vaincus, le butin fut immense ;
Pour rendre grâce aux Dieux, on en fit un bûcher.
Torche en main, Marius, tambours battants, s'avance,
Et l'on voit les soldats de fleurs se couronner.
Mais, soudain, l'on perçoit un bruit de cavalcade ;
La flamme du bûcher la guide à travers bois.
« Nouvelle joie, amis ! redoublez votre aubade !
« Marius est consul pour la cinquième fois ! »
Aussitôt, du foyer on active la flamme,
On décerne un triomphe égal à sa valeur
A l'illustre guerrier[10]. Rome entière l'acclame,
Et jusqu'au Capitole on porte le vainqueur.
L'univers étonné vit cet honneur insigne ;
Par les destins du Cimbre ils lui furent échus.

Aux Grecs si valeureux Marius jugea digne
D'accorder en retour les terres des vaincus.
Le Commerce, les Arts, travaux chers à Minerve,
Parmi nous, désormais, se mirent à fleurir.
Inconnus, l'olivier, la vigne, de conserve,
Cultivés avec soin, prospèrent à plaisir,

Digitized by Google

Hæc fuit Ambronum strages, ut sparsa per agros,
Les Marseillais bordent leurs vignes d'ossements des morts. Corpora fœdarent extumulata solum.
Colligit hæc vitis dominus pro margine fundi,
Palmitibus sepes ossa fuere novis.
Pertuis, Ager Massiliensis. Tam quoque visa fuit sedes optissima Grajis,
Ut dici potuit Massiliensis ager.
La ville est bastie. Tecta domosque struunt, venientque a montibus altis,
On la nomme : 1. Le Grenier de Marseille. Horrea condendis frugibus apta satis.
Urbs nova fit, nova gens, surgit sine nomine castrum,
Horrea Massiliæ dicta fuere priùs.
Constitit imposito per saxa, Druentia, portu :
2. Portus. Hinc Portus populis Urbs nova dicta fuit.
3. Pertus. Corruptela facit quod sentis dicere Pertus,
Cum quondam recto nomine Portus erat.
Rumor is est, fateor, nec sum qui vera negabo :
Inversum est nomen posteritate mala.
Les Sarrasins en Provence. Duplex, Belle-Forest, Saxy. Sæcula nempe ferunt Mauros, pèr castra, per agros,
Sæpè sub effossis delituisse locis.
Gens inimica Deo, veniens in sedibus istis
Effusa, lucos tectaque vertit humo.
Effossum est castrum, Urbs est subterranea facta,
Totaque congeries pensilis ista fuit.
4. Castrum Pertusum. Cœpit et à populo Urbs hæc subterranea dici
Castrum Pertusum, Pertusiumque solum.
5. Pertuis. Invaluit nomen quod vulgò dicere Pertus,
Pertusum dici : sic voluere Patres.

Πευχῆς. Hoc etiam teneas, Arx hæc celeberrima Peukès,
Puech, forteresse meurtrière. A populo dici prætereunte solet.
Πευχῆς nomen habet tractum de cede recenti
Ambronum, Πευχῆς mortiferum sonat.

Dies geniales. Non satis est Grajis germanam condere gentem,
Hinc etiam tempus sit geniale volunt.
Aræ deorum. Instituunt ritus, lucos arasque deorum :
Instituunt Genios non temerare dies.

Digitized by Google

On dit que des Ambrons les cadavres fétides,
Gisant sans sépulture, offensaient les regards.
Nos aïeux, colligeant les ossements arides,
Pour enclore leurs champs s'en servent sans égards.
Aux yeux des Phocéens, notre riche vallée
Leur paraît comme un champ de leur propre cité.
On bâtit des maisons, et la haute contrée
En nos greniers concentre et ses fruits et son blé.
Surgit un nouveau peuple, une ville innommée :
« Grenier des Marseillais » l'endroit fut appelé,
Puis, d'un port la Durance ayant été dotée,
Dèsormais de *Portus* le nom lui fut donné[11].
Il est vrai qu'aujourd'hui c'est *Pertus* qu'on prononce,
Mais *Portus* sûrement fut le nom primitif.
Pourtant, on dit encor, — au vrai point ne renonce —
Que de ce changement seul le Maure est fautif.
On vit le Sarrasin, en nos champs comme en ville,
Pour s'y cacher, dit-on, creuser maints souterrains.
Peuple ennemi du Christ, il sort de cet asile,
Pour brûler et piller, assouvir ses instincts.
Sous terre ainsi naquit une ville nouvelle ;
Sur des voûtes, le sol fut comme soulevé.
Dés lors, cette cité souterraine, on l'appelle
Le *Castrum Pertusum*, la ville au sol percé[12].
L'usage a prévalu — tel l'ont voulu nos pères, —
D'appeler notre ville et Pertuis et Pertus.

Apprends encor ceci : l'enceinte aux murs sévéres,
La célèbre colline où campa Marius,
Prit le nom de Peukès[13], comme un sanglant trophée,
Rappelant des Ambrons l'épouvantable sort.

Faire de notre ville une sœur de Phocée
Ne suffit point aux Grecs, il leur faut plus encor.
Ils nous donnent leurs jeux, leurs rites et leurs fêtes,
Et nous font pratiquer le culte de leurs dieux.

Digitized by Google

Origo peregrinationis ad rupem Victoriæ. Le feu de S^te Victoire.

In primis curæ est : Marii Genialis agatur
Illa dies, victo quâ dedit hoste pyram.
Hinc semel intra annum nobis Victoria rupes
Ardet, in accenso per juga summa rogo.
Hùc hilares currunt pueri, innuptæque puellæ,
Queis cingit vario flore corolla caput.
Ad numerum psallunt, his cum tibicine curto,
Tympana festive bellica castra sonant.
Multus ubique sonat clamor : Victoria, tantum
Vox una est : decies vox repetita sonat.
Et cœlum et colles resonant Victoria : Sanctum
Hunc fecit pietas relligiosa modum.

Triumphus Marii seu illius representatio.

Credere fas est currum pompamque Triumphi
Lætitiamque refert altera festa dies.

Pyra, seu rogus accensus, vulgò la Belle Etoile.

Nempe triumphali curru pyra vecta per Urbem,
Turbine flammarum scit dare nocte diem.
Mille sub ardenti populo micat ignibus æther,
Et sonat accensis pinea virga focis.
Tympana, tibicen, cantus, tuba, sistra, choreæ,
Una nocte animis gaudia mille creant.
Festa dies Marii pars est, et imago Triumphi,
Graji victores hæc monumenta volunt,
Tempore paulatim mutato, et nomine, Stellam,
Relligio dixit : Stella Triumphus erit.

Lapidatio Galli.

Infelix dicam quid de te, Galle, per altum,
Quem positum in bifida, cuspide vincla tenent ?
Te premit innocuis manibus miserabile fatum.
Saxorum rigido, Galle, sub imbre cades.

Gallus, Victima Sacrificii in Triumpho Marii. Rosin., lib. 4, c. 5.

Obruere ista solet manifestos pœna nocentes :
Quod fueris diris victima, crimen habes.
Sis memor, adfueras Aris pars una Triumphi,
Nunc scelus hoc sacrâ relligione luis.

Digitized by Google

On célébra d'abord Marius, ses conquêtes,
Le jour où le bûcher fit resplendir ces lieux[14].
Ainsi, l'on voit encor, chaque an, du mont Victoire
D'un immense foyer s'embraser les hauteurs.
Tout joyeux, les enfants, au haut du promontoire,
Accourent, et leur fronts se couronnent de fleurs.
Des chœurs se font entendre, et la flûte d'ivoire,
Et le tambour guerrier accompagnent les voix.
Un seul cri retentit, c'est : Victoire, Victoire !
Et ce mot dans les airs retentit mille fois.
Victoire ! Cieux et monts à l'envi le répètent.
Ces coutumes d'antan la piété les sacra.

Mais il est, dans l'année, un autre jour de fête
Rappelant les honneurs que Rome décerna
Jadis à Marius[15]. Sur un char, par nos rues,
On promène un bûcher. Mille flambeaux ardents
De la nuit font le jour, et les branches ténues
Font entendre en brûlant de secs crépitements.
Fifres et tambourins, chants, trompettes, luths, danse,
En une seule nuit multiplient les transports.
Du triomphe romain on voit la ressemblance,
Et des Grecs, nos aïeux, ce sont là les efforts.
Le Triomphe n'est plus : nous l'appelons l'Etoile,
La religion dit : c'est l'*Etoile des Rois*[16].

O coq infortuné ![17] Faut-il que je dévoile
Ton supplice ? On dressait une fourche de bois ;
Fixée sur cette perche, ô destin misérable !
Pauvre coq, tu mourais, par les cailloux meurtri.
Une pareille fin, réservée au coupable,
Prouve que pour victime, ô coq, tu fus choisi.
Du triomphe, jadis, tu sais, tu fis partie ;
Ce crime, maintenant, il te faut l'expirer.

Digitized by Google

Aræ Deorum.

Cura Deûm superest : Graji Gens condita, Grajos
Ut coluere lares, sic coluere Deos.
Dulcis erat rivus, Nymphis gratissima sedes,
Et mollis cespes, et lene murmur aquæ.

Ara Matris Magnæ Dei.

Hic Matri magnæ Divorum in fluminis ora
Phocenses lucum composuere viri.

Dea Ezia.

Mater magna Deûm a Græcis is est ησια dicta

Rosin., lib. 5, c. 12.

A luco, et Græcis nomen hic amnis habet.

Ese, rivière.

Esia quod Dea sit, dictus fuit Esia rivus,
Egregius de quo ritè Poeta canit :
Esia Pertusum sinuosis alluit undis ;
Esia quo non est dulcior amnis aquis ;
Esia cujus alit densissima populus oras,
Esia cui circum plurima prata virent.
Esia vere novo ludit tumefactus in hortis,
Divitiasque fovet, deliciasque movet.

Viade, Via Deæ.

Quod Via sacra Deæ fuerit, via dicta Viade.
Hæc quoque habent hodie nomina fons et iter.

Templum Priapi.

Præterea Templum amplum ingens in vallibus imis
Gratum opus agricolis ædificâre Patres.
Hortorum Custos Deus et Tutela Priapus,
Inde colebatur, sed fuit Ara frequens,

Imploro Deum, defensorem et tutorem.

Plenus utrâque manu ut libis Altaria fument.
Occurrit populus ποτνιωμαι αρηγών ;

Ποτνιαργως,

Potenargues.

Inde trahit nomen, superest nominus usus,
Nam Ποτνιαργως, Auxiliator eris.

Le Vot. Δραω πεδιαιων, Draie pégière, chemin du sacrifice.

Unaque recta via est quam dicunt Δραω πεδιαιων,
Hoc est : Diis facio per breve collis iter.
Consitis arboribus locus est propè numinis aras.
Hæc sedes choreis commoda visa fuit,

γρονιον, Gron, danse.

Nomen et a curto traxit tibicine γρονιον
A Latiis, Gronii sylva vocata fuit.

Dea Carmenta, vulgò le Patho.

Festa dies aperit Divæ Carmentis honores
Versaque in opprobrium est sanctificata dies.

Digitized by Google

Fille des Grecs, on voit notre antique patrie,
Au culte des héros, des dieux grecs se plier.
En des bords verdoyants coule une eau murmurante,
Séjour délicieux, des Nymphes préféré.
A la Mère des dieux, divinité puissante,
Par les Grecs, près du fleuve, un bois fut consacré.
Son nom est Esia[8]; les Grecs, ne vous déplaise,
Appelèrent ainsi le bois et le torrent.
Esia, nom divin, dont nous avons fait *Eze*,
Ce cours d'eau qu'un poète a décrit en ce chant :
L'Eze, qui de Pertuis arrose la campagne ;
L'Eze, dont aucune eau n'égale la douceur ;
L'Eze, qu'une ombre fraîche en son cours accompagne ;
L'Eze, dont les prés verts charment par leur couleur ;
L'Eze, dont au printemps l'eau limpide et féconde
Apporte en nos jardins richesses et plaisirs,
Viade[9], de nos jours, rappelle l'eau profonde,
Et la *Voie* où marchait la foule en ses loisirs.

Plus loin, un vaste Temple, en de sombres vallées
S'érigeait, monument cher aux aux agriculteurs. [10]
C'est là que nos aïeux, chantant les Priapées,
Des vignes, des jardins priaient le Protecteur.
Sur l'autel, les gâteaux sacrés formaient l'offrande,
Et le peuple accourait, invoquant son soutien ;
Un nom subsiste encor, témoin de la légende :
Potenargues, nom grec, veut dire : *Gardien.*
Il existe un chemin dit : *la draye pégière*[11] ;
Son nom semble indiquer qu'au Temple il conduisait.
Près de l'autel du dieu, sous bois, une clairière
Présentait pour la danse un asile à souhait ;
Du fifre le nom grec, *gronthon,* on peut le croire,
Se transmit à ce lieu qu'on nomme encor le *Gron*[12],

Une autre déité, Carmenta[13], vit sa gloire
Décheoir et devenir triste dérision.

Digitized by Google

Hæc quondam fuerit Templi suprema potestas,
Illius assiduis araque culta focis.
Nunc probro est pueris Vates celeberrima, Patho :
Sic sacram appellant dedecorant que Deam.

Outrages faits à l'idole de la déesse.

Effigies trahitur Templi e penetralibus imis,
Ardens quam juvenis zelotypia rapit.
A tergo sequitur puerorum turba prementum,
Impetitur telis, obruiturque malis.
Amens, prærapido cursu per tela, per ictus,
Mille per erratas itque reditque vias.
Dum tenet amplexus inter, via nulla salutis.
Sed non erit, pueris lapsa quousque Dea est.
Protinus ejicitur sacræ de vertice Turris.
Et lapidum rigido tunditur imbre Dea.
Hinc, Patho, amentes exclamant, pereunte Patho,
Colla subinjecto raptaque fune trahunt.
In multam ardentes ducunt opprobria noctem,
Nec cessant, donec sit Dea mersa vado.
Nonnulla potuit furor hic ratione moveri.
Nominis et ritus quæ sit origo petis.
Accipe : sunt miseræ post magna incendia Trojæ
Erepti flammis Diique Deæque simul.

Virgilius, *Æneid*, lib. 2.

Hos inter Carmenta Dea est, quam nomine Panthous
Graiorum telis eripuisse tulit.
Hæc quoque nostra Deæ quondam fuit hospita Tellus,
Extorrem pietas, Relligio que dedit.

Patho à Pantho.

Qui tulit hanc Patho a nomine Pantho,
Una sit ut proprio littera dempta loco.

Patho à Πατος.

Quive Deam Patho decunt a nomine Πάτος,
Horrendas sordes, ludibriumque sonant.
Exsiliumque, jocosque Deæ celebrare quotannis,
Ritibus his, sancti sic voluere Patres.

Tria numina Pertusii, Mater

O dilecte mihi ! nostros hinc accipe fastos
Si fuerint alii Diive Deæve, latent.

Digitized by Google

En son Temple, autrefois, par le peuple adorée,
Ses autels s'embrasaient de feux perpétuels ;
Maintenant, sous le nom de Patho, bafouée,
Pour elle les enfants eux-mêmes sont cruels.
Son image sacrée arrachée à son Temple
Est traînée en tous lieux, parmi d'horribles cris ;
Spectacle malheureux que l'œil triste contemple,
De pierres on l'assaille et d'ignobles débris.
Sous leurs coups, on la voit s'enfuir, comme éperdue,
Prenant de ça de là mille chemins divers.
Hélas ! pour te sauver, nul sentier n'est en vue ;
Déesse, il faut te rendre à ces enfants pervers.
Du sommet d'une tour, on jette la statue ;
On fait pleuvoir sur elle une grêle de coups ;
Furieux, on s'écrie : A mort ! Puis l'on se rue ;
D'une corde on l'attache, et pareils à des fous,
Ils courent dans la nuit, multipliant l'outrage,
Jusqu'à ce que dans l'Eze ils aillent la noyer.
Rien ne peut arrêter cette fureur sauvage.
De ce nom, de ce rite, il me faut t'expliquer
L'origine. Voici. Dans la ruine de Troie,
Des flammes l'on sauva diverses déités ;
Carmenta fut du nombre, et Panthous eut la joie
De l'arracher aux traits des vainqueurs irrités.
Notre terre accueillit la déesse proscrite,
La pitié nous guida comme la piété.
Pantho, qui la sauva, fit Patho : nul n'hésite
A retrouver son nom d'une lettre allégé.
D'autres tirent Patho de la langue d'Homère.
Patos signifiant injure, horrible affront.
Ainsi donc, tous les ans, ta destinée amère,
Déesse, par ces jeux, nous la commémorons.

Voilà donc, cher ami, de nos fastes l'histoire.
S'il fut quelque autre dieu, chez nous, nous l'ignorons.

Digitized by Google

Deûm, Carmenta, Priapus.

Hæc tria (scito), Deûm Mater, Carmenta, Priapus,
Numina, Pertusoque culta fuere solo.
Vitis cura Deûm Matri, hortorumque Priapo,
Carmentis curæ cannabis herba data est.
Plebs tum Graia fuit ; sed cum caput ardua mundi
Roma, viros Latios fecit et ipsa Deos.
Ara Deûm Matris quod præsto vota precantum
Exaudita forent, *Ops* Dea dicta fuit.

OPS Dea.

Rhea Dea. Plutarc., ibid.

Est *Rhea* culta simul, populoso palmite vitis
Imbre quod assiduo luxuriata foret.
Jam via nomen habet quod sit Dea dicta Latinis,
Quod nomen Grajis Esia, Rivus habet,

Hos faciunt fastos et saxa et nomina rerum,
Consuetudo pyræ, ludibriumque Deæ.
Crede mihi, sic res et sæcula prisca fuerunt,
Si quæ sit nostris rebus habenda fides.

FINIS.

AQVIS SEXTIIS
APVD STEPHANVM ROIZE, ET VIDVAM JOANNIS
Baptistæ Roize, Regis et Universitatis
Typographum, 1680.

Digitized by Google

Je t'en ai nommé trois, tous dignes de mémoire,
Esia, Carmenta, Priape. Nous savons
Qu'à la Mère des dieux l'on consacra la vigne,
Les jardins à Priape, à Carmenta le lin.
Grecs d'abord, lorsque Rome eut cet honneur insigne
De dominer partout, chez nous, tout fut latin.
Afin de voir plus tôt exaucer sa prière,
Ops fut le nom nouveau de la Mère des Dieux[1].
On l'appela *Rhéa*, pour qu'une eau salutaire,
Vînt donner à nos ceps des jets plus vigoureux.
Viade demeura dans sa forme latine
Et l'Eze, par son nom, des Grecs nous parle encor.

Choses, rochers, vos noms disent notre origine,
Bûcher, et vous, Patho, du passé le trésor.
Crois-moi, c'est du passé la véridique histoire,
Aux choses de chez nous s'il est permis de croire.

FIN.

Digitized by Google

NOTES EXPLICATIVES

1. *Crispus* est un personnage imaginaire à qui l'auteur du poème dédie son œuvre.

2. *Les ombres cimmériennes.* D'après la mythologie, le pays des Cimmériens, qui est aujourd'hui la presqu'île appelée la Crimée, était vouée à une nuit perpétuelle. Le poète invoque Apollon, dieu de la lumière, et lui demande de dissiper ces ténèbres profondes qui lui cachent le passé.

3. Jean Monier entre de plain pied dans son sujet en nous montrant comment les Grecs, c'est-à-dire les Phocéens, furent amenés à établir une de leurs colonies sur le bord de la Durance, colonie qui devait un jour devenir Pertuis. Cette opinion n'a rien d'invraisemblable par elle-même, mais elle a le tort de ne reposer que sur l'affirmation de notre poète-historien, sans même que nous sachions si cette opinion lui est personnelle. ou, ce qui serait préférable, si elle est l'écho d'une tradition locale plus ancienne. Cette réserve dans l'appréciation des opinions exprimées par J. Monier devra s'appliquer dans beaucoup d'autres endroits de ce poème.

4. *Les fils de Germanie.* Les Cimbres étaient, en effet, un peuple germanique, établi primitivement sur le bord de l'Elbe ; près d'eux étaient les Teutons, habitants des rives de la Baltique. Les Ambrons faisaient partie de la Gaule transalpine et de la tribu des Helvètes. Ils se joignirent aux Cimbres et aux Teutons lorsque ceux-ci, sous le commandement de leur chef Teutobochus, quittèrent leur région pour descendre à travers l'Allemagne et la Bohême jusque dans la Gaule Narbonnaise, et mettre tout au pillage. On voit qu'à vingt siècles de distance, l'histoire se répète, et que les Teutons d'aujourd'hui sont les dignes descendants de ceux que Marius vint écraser au pied de la montagne de Sainte-Victoire.

5. Ces murs imposants étaient ceux d'une forteresse que J. Monier dit avoir été bâtie, dès cette époque, sur la colline que l'on appelle aujourd'hui le Puy-Sainte-Réparade. Notre auteur, voulant à tout prix, malgré l'opinion unanime des historiens, que la défaite des Ambrons ait eu lieu sur la rive droite de la Durance, sur le territoire de Pertuis, a dû faire camper Marius dans cette forteresse, sans que rien, à notre avis, dans les textes des historiens anciens, vienne appuyer cette hypothèse.

6. Les Salyens, appelés aussi Salyes, Salluvii, Salices, étaient un peuple de race ligure qui occupait le pays compris entre le Rhône et les Alpes, au nord de Marseille.

Ils furent vaincus par le général romain P. Sextius, qui fonda la ville d'Aix

Digitized by Google

(Aquæ Sextiæ) et donna leur territoire aux colons Marseillais (123 ans avant Jésus-Christ).

7. Toxygènes, peuplade peu connue ; c'était probablement une tribu d'origine germanique qui s'était jointe aux Ambrons. Strabon les nomme deux fois au livre IV de sa Géographie.

8. Les Ligures étaient une population qui occupait le nord-ouest de l'Italie, et s'avançait jusque dans le Var et antérieurement plus à l'ouest. Elle se divisait en nombreuses tribus. Leur ville principale était Gênes. Les Ligures furent soumis par Rome et firent partie des armées que C. Marius dirigea contre les Barbares venus de la Germanie.

9. La tradition a toujours placé sur ce rocher, qui s'élève presque à pic à mille mètres d'altitude, le camp où Marius avait retranché ses troupes et qui aurait pris dès lors le nom de Mont de la Victoire. Plus tard, quand le christianisme se répandit dans ces contrées, on y honora une sainte Victoire, dont nous parlerons plus loin,

10. Le nom propre Io qui se lit dans le texte latin ne peut être que l'abregé de Mario, datif du nom du général romain.

11. Ce nom primitif de *Portus* donné à notre ville naissante ne paraît reposer sur aucun fondement sérieux. Il n'y eut jamais de port, proprement dit, sur la Durance, laquelle se trouve à trois kilomètres de Pertuis. Tout au plus, peut-on supposer qu'on installa une sorte de quai ou d'appontement pour l'accostage du bac faisant le service entre les deux rives. C'est ce *port* en miniature qui fut enlevé par le Comte de Forcalquier, en 1119, vol dont se plaignent les moines de Montmajour : « *In hoc anno abstulit nobis..... et portum et duas naves valentes et emptas CXXX solid...* » Pourtant cette étymologie a fait fortune, si l'on peut ainsi s'exprimer puisqu'elle a été adoptée par le grand ouvrage : *Statistique des Bouches-du-Rhône*, publié au commencement du siècle dernier, qui l'a même inscrit sur sa carte de la Provence à l'époque romaine. Quant à prétendre que « *le nom latin de Portus se trouve dans les plus anciens actes* », ainsi que l'affirme le même ouvrage, c'est là une assertion empruntée à l'histoire de Pertuis par J. Monier, et qui nous paraît purement gratuite, jusqu'ici aucun texte ancien n'ayant donné ce nom de *Portus*. Il en est tellement ainsi que notre poète-historien se hâte d'abandonner ce nom soi-disant primitif pour nous en donner un nouveau qu'il tire du séjour des Sarrasins en Provence, et à Pertuis en particulier, ainsi que nous allons le voir dans la note suivante.

12. Le mot de *Pertusum* répond tout à fait, à l'étymologie vraisemblable, pour ne pas dire certaine, du nom de notre ville. Seulement, pour arriver à cette transition de *Portus* à *Pertusium*, *Pertus*, notre poète-historien a recours soit à une corruption introduite par la suite des temps dans la prononciation : *Corruptela facit quod sentis dicere Pertus*. soit à un fait historique qui nous paraît très problématique, à savoir que les Sarrasins, ayant séjourné dans notre ville, pendant leurs incursions, y auraient creusé un grand nombre de souterrains pour s'y mettre à l'abri de leurs ennemis, d'où le nom de *Castrum pertusum, ville percée*. Cette hypothèse peut être ingénieuse, mais point du tout sérieuse. Il n'y a pas plus de souterrains à Pertuis que dans n'importe quelle autre ville qui ait pu être occcupée jadis par les Sarrasins. — Mais l'étymologie tirée du mot *Pertusum*, dans le sens de passage, lieu de transit, défilé, paraît être la

Digitized by Google

NOTES EXPLICATIVES

1. *Crispus* est un personnage imaginaire à qui l'auteur du poème dédie son œuvre.

2. *Les ombres cimmériennes.* D'après la mythologie, le pays des Cimmériens, qui est aujourd'hui la presqu'île appelée la Crimée, était vouée à une nuit perpétuelle. Le poète invoque Apollon, dieu de la lumière, et lui demande de dissiper ces ténèbres profondes qui lui cachent le passé.

3. Jean Monier entre de plain pied dans son sujet en nous montrant comment les Grecs, c'est-à-dire les Phocéens, furent amenés à établir une de leurs colonies sur le bord de la Durance, colonie qui devait un jour devenir Pertuis. Cette opinion n'a rien d'invraisemblable par elle-même, mais elle a le tort de ne reposer que sur l'affirmation de notre poète-historien, sans même que nous sachions si cette opinion lui est personnelle. ou, ce qui serait préférable, si elle est l'écho d'une tradition locale plus ancienne. Cette réserve dans l'appréciation des opinions exprimées par J. Monier devra s'appliquer dans beaucoup d'autres endroits de ce poème.

4. *Les fils de Germanie.* Les Cimbres étaient, en effet, un peuple germanique, établi primitivement sur le bord de l'Elbe ; près d'eux étaient les Teutons, habitants des rives de la Baltique. Les Ambrons faisaient partie de la Gaule transalpine et de la tribu des Helvètes. Ils se joignirent aux Cimbres et aux Teutons lorsque ceux-ci, sous le commandement de leur chef Teutobochus, quittèrent leur région pour descendre à travers l'Allemagne et la Bohême jusque dans la Gaule Narbonnaise, et mettre tout au pillage. On voit qu'à vingt siècles de distance, l'histoire se répète, et que les Teutons d'aujourd'hui sont les dignes descendants de ceux que Marius vint écraser au pied de la montagne de Sainte-Victoire.

5. Ces murs imposants étaient ceux d'une forteresse que J, Monier dit avoir été bâtie, dès cette époque, sur la colline que l'on appelle aujourd'hui le Puy-Sainte-Réparade. Notre auteur, voulant à tout prix, malgré l'opinion unanime des historiens, que la défaite des Ambrons ait eu lieu sur la rive droite de la Durance, sur le territoire de Pertuis, a dû faire camper Marius dans cette forteresse, sans que rien, à notre avis, dans les textes des historiens anciens, vienne appuyer cette hypothèse.

6. Les Salyens, appelés aussi Salyes, Salluvii, Salices, étaient un peuple de race ligure qui occupait le pays compris entre le Rhône et les Alpes, au nord de Marseille.

Ils furent vaincus par le général romain P. Sextius, qui fonda la ville d'Aix

Digitized by Google

19. *Viade* semble venir directement de *via deæ, la voie sacrée* menant au temple de la déesse. Si celle-ci n'a jamais été invoquée sur les rives de la Lèze, nous devons en conclure que l'étymologie de Viade est fantaisiste. En réalité, les documents tant soit peu anciens n'écrivent pas *Viade*, mais *Véade*. D'où viendrait cette dernière expression ? Peut-être de *Vadum* qui signifie *gué*. On sait, en effet, qu'en face de Viade existe un gué sur la rivière, lequel paraît remonter à une haute antiquité.

20. Le Temple, dont il est ici question, ne paraît pas être une fiction, mais bien une réalité. En effet, à Val Joannis, à 4 kilomètres environ de Pertuis, on voit encore des substructions d'un édifice qui paraît remonter à l'occupation romaine, et sur son emplacement se trouve une grande quantité de débris de poteries anciennes. Près de là existe un quartier dénommé dans le cadastre communal *Potenargues*. Ce nom pourrait bien avoir été celui de Priape, divinité-tutélaire des champs, des jardins, des troupeaux. Quant à l'étymologie de ce quartier, J. Monier la tire péniblement du grec ; il serait plus simple, à mon avis, de voir dans le nom de *Potenargues* les mots latins *potens in agris*, qui s'appliquent tout naturellement à une divinité qui exerçait sa protection sur les champs.

21. La *draye pégière*, ou mieux *péagière*, que l'on prononce également *pugière*, est une ancienne voie qui contourne au midi des collines les Vaux, et va aboutir près de Val Joannis. Au levant, elle se prolongeait vers Saint-Julien de la Bastidonne. Son nom, qui n'a aucun rapport avec le grec, lui vient évidemment de quelque *péage* que l'on percevait autrefois sur son parcours.

22 Le *Gron* désigne un quartier du territoire de Pertuis situé sur la route de Villelaure, sur la limite même des deux pays. L'étymologie de ce nom, que J. Monier prétend tirer du grec, est tout à fait fantaisiste. *Gron*, en grec, signifie *creux*, et n'a aucun rapport avec un instrument quelconque de musique. Dans son *Histoire de Pertuis*, J. Monier dit lui-même que ce nom lui vient d'un ancien maître de ce domaine, autrefois couvert de bois : *Sylva Gronii*.

23. Tout ce que nous dit ici l'auteur du poème concernant la déesse Carmenta est le fruit de son imagination, toujours à la recherche de quelque souvenir grec ou romain. Voici ce que nous dit à ce sujet M. J.-L. Garcin dans son manuscrit. Après avoir mentionné la procession qui se faisait pour la fête de saint Sébastien, le 20 janvier, il ajoute : « Dans les premiers temps, on suivait, à cette procession, un usage ridicule et même scandaleux, qui vraisemblablement tirait son origine du paganisme. On cousait ensemble des bas, culottes, vestes ; on en formait un mannequin qu'on remplissait de paille ; on avait une longue et large planche contre laquelle on attachait ce mannequin. Cette planche était portée par un homme derrière les épaules, qui marchait après la croix. Le peuple avait soin de ramasser tous les navets ou raves qu'il pouvait trouver et qui pouvaient avoir resté aux particuliers ; il en remplissait des paniers et suivait la procession pour les lancer contre le mannequin. Quelques-uns, n'ayant plus de raves à lancer, jetaient des pierres. La largeur de la planche garantissait le porteur, qu'on appelait le *Patas*, des coups qui auraient pu le blesser.

« Après la procession, on portait ce mannequin à la place du cimetière de St-Pierre, où on le précipitait du haut des remparts dans le lit de la rivière de

Digitized by Google

l'Eze. » — Cet usage fut aboli par une ordonnance de Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, en l'année 1733.

Quelle était l'origine de cette coutume bizarre ? Il serait assez malaisé de le dire. Était-ce une sorte de préparation au carnaval ? Ce qui est certain, c'est que le nom de *Patas* donné au porteur du mannequin était simplement un terme de moquerie, et il faut vraiment avoir une imagination comme celle de J, Monier pour voir, dans le personnage appelé le *Patas*, la représentation de la déesse Carmenta, sous prétexte que cette divinité fut sauvée de la ruine de Troie par un grec nommé Panthoüs, et que le nom de *Patho*, ou *Patas*, se retrouve dans le nom du guerrier grec, avec quelques lettres en moins. Au lecteur d'apprécier la solidité et l'ingéniosité de ce raisonnement.

24. *Ops*, *Rhéa*, seraient les noms que le peuple aurait donnés, sous la domination latine, à Ezia, la mère des dieux. Dans la mythologie latine, ces noms désignaient Cybèle, femme de Saturne.

Rien ne nous dit que nos aïeux aient invoqué cette divinité.

On voit, d'après ces notes explicatives, ce qui subsiste des élucubrations savantes de notre érudit concitoyen. C'est le cas ou jamais de redire ici le vieil adage latin : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Jean Monier nous est cher, mais la vérité doit nous être plus chère encore.

Abbé TROUILLET,

Chanoine honoraire, Curé-doyen de Pertuis.

Digitized by Google

A une mère en deuil

A Madame C.

Donc, ils vous l'ont tué, ce beau garçon, Madame,
— La chair de votre chair, le sang de votre sang, —
Celui dont le sourire auréolait votre âme,
Dont vous voyiez monter l'astre resplendissant.

Mais l'astre s'est éteint non loin de son aurore,
Et sur vos yeux voilés le ciel s'est assombri.
Pourtant votre regard erre et le cherche encore,
Hésitant, comme si vous n'aviez pas compris.

Car il était pour vous la raison de la vie
La douceur du passé, l'espoir de l'avenir...
Votre bonheur, à qui beaucoup portaient envie,
Ah ! vous ne songiez pas qu'il dût si tôt finir !

Mais le Destin se joue amèrement des hommes.
Vint la Guerre. Chacun se mit au « garde à vous »,
Et nous sentîmes tous alors, tant que nous sommes,
Un travail inconnu qui se faisait en nous.

Le danger nous forgeait une âme solennelle
Où nous sentions lever les forces du passé,
— Mystérieux frisson de la France éternelle,
Legs de gloire et d'honneur par la race amassé...

Vous fûtes, mère et fils, au seuil de l'épopée,
Ce qu'il fallait qu'on fût devant le grand devoir ;
Mais pourtant, aux adieux, une larme échappée
Vous fit craindre déjà de ne plus vous revoir.

Digitized by Google

Et pendant plus d'un an ce fut le dur calvaire :
Le front courbé sous la menace du destin,
Le cauchemar rouvrant brusquement la paupière
Et persistant, malgré la paix du clair matin.

Vous redoutiez pour lui l'étau de la tranchée
Où la mort vole et rampe et s'étale à la fois,
Redoutant la clarté des franches chevauchées,
Mais dans l'ombre allongeant ses invisibles doigts.

Vous redoutiez aussi cette machinerie
Diabolique : les gaz d'enfer, les jets de feu,
La science asservie à l'atroce tuerie,
Bafouant le progrès sous le beau ciel de Dieu !

Puis le coup vous frappa que vous n'attendiez guère,
Malgré tout un long mois de silence angoissant ;
Vous reçûtes un mot avec sa croix de guerre
Et votre cher portrait troué, taché de sang...

Et, depuis lors, devant cette pauvre relique,
Vous vous tenez en pleurs comme auprès d'un cercueil,
Ployant sous le fardeau d'une douleur mystique,
Dans la réclusion de vos voiles de deuil..,

Elle vous a frappée en trouant votre image.
La balle de Mauser qui le fit défaillir ;
Et vous dépérissez chaque jour davantage :
Vous n'avez même plus la force de haïr...

Madame, il ne faut pas rester ainsi prostrée !
Devant votre douleur nous nous courbons bien bas ;
Mais, puisqu'il est tombé pour la cause sacrée,
Votre fils n'est point mort, ne l'entendez-vous pas ?

***

Digitized by Google

Mère, c'est moi ton fils qui t'aime...
Mon pauvre corps sanglant et blême
A la frontière est enterré,
Mais mon âme qui te caresse
T'entoure encor de sa tendresse...
Je ne veux pas être pleuré !

Je comprends qu'une mère pleure
Quand la mort vient, dans sa demeure,
Lui ravir un fils dans ses bras,
Mais non quand, élu de la gloire,
Avançant d'un pas la victoire,
Il est tombé dans les combats.

Notre mère à tous, la Patrie,
T'a dit de lui donner ma vie ;
Ma mère, apaise tes sanglots,
Sois grande, sois la femme forte
Dont la fierté se réconforte
D'avoir mis au jour un héros !

Les petitesses de la vie,
Soucis, tracas, rancœurs, envie,
M'en voici d'un coup délivré.
Puisqu'il faudrait mourir quand même,
Mieux vaut que le souffle suprême
Accompagne un geste sacré !

Oui, j'en ai grand orgueil : mon âme,
Mêlée aux autres qu'on acclame,
Continuera de vivre en vous.
Elles porteront jusqu'aux cimes
L'élan des victoires sublimes,
Devant l'univers à genoux !

Digitized by Google

Sans nous c'en était fait du monde,
Des purs principes où se fonde
L'avenir de l'humanité,
Tout ce qui donne à l'existence
Sa douceur ou son importance :
Honneur, justice, vérité !

Par notre sacrifice austère
Quelque chose est changé sur terre :
La France a retrouvé son rang,
Et désormais les peuples libres
Sauront garder leur équilibre
Conquis au prix de notre sang !

Notre sang sera la semence
Que la guerre, charrue immense,
Laissera sous ses grands sillons ;
Les générations nouvelles
Y viendront cueillir les javelles
Des plus magnifiques moissons...

Je suis tombé vers la frontière,
C'est là qu'est mon vrai cimetière !
Je veux qu'on m'y laisse dormir
Pour entendre les voix émues
Monter des foules accourues,
Juste tribut de l'avenir...

Les enfants, apprenant l'histoire,
Nous béniront dans notre gloire
Autant que Jeanne et que Bayard ;
Notre mémoire ressurgie
Sera la source d'énergie
Où boiront les siècles plus tard !

Digitized by Google

On rappellera le courage
Qu'il fallut pour dompter la rage
Et la puissance du Germain,
— Ce monstre vomi par l'abîme,
Pétri d'égoïsme et de crime,
Cet ennemi du genre humain.

Par notre foi sainte et sincère,
Nous aurons vaincu l'adversaire
Hautain, cruel et déloyal.
La paix durera sur la terre,
Car nous aurons « tué » la guerre,
Nous, les soldats de l'idéal !

Mère l'époque est héroïque ;
A fils vaillant, mère stoïque !
Calme ton cœur désespéré.
Si je suis mort, c'est pour la France :
Sur ses autels mets ta souffrance,
Je ne veux pas être pleuré !

∴

Oui, vous avez compris la chère voix, Madame ;
Mais, pour vous consoler, veuillez entendre aussi
Tous les Français sauvés qui, de toute leur âme,
Vous bénissent, Madame, et vous disent : Merci !

LÉON HUOT-SORDOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'orfèvre Pierre Germain,

dit le Romain

(1703-1783).

L'existence de Pierre Germain ne présente pas l'intérêt d'une biographie mouvementée, variée et dramatique comme, par exemple, celle du grand orfèvre florentin Benvenuto Cellini. Elle fut exempte d'aventures et s'écoula dans le travail et presque dans l'obscurité. Germain appartenait à cette grande famille d'ouvriers d'art du XVIII[e] siècle qu'on ne connaît guère que par leurs ouvrages et dont la vie nous est à peu près ignorée : tels les orfèvres Charles Roëttiers, Thomas Germain, Aubert ; les ébénistes Leleu, Riesener, Carlin, Saulnier ; les vernisseurs Martin ; les serruriers Doré, Veyrens, Lamour ; les ciseleurs Gouthière, Duplessis, Thomire ; etc.

Aucun historien contemporain ne s'est préoccupé d'eux, et ce n'est qu'un siècle après l'époque où ils florissaient, qu'on s'est avisé de mettre en lumière ces hommes aussi humbles que laborieux, qui ont joué pourtant un si grand rôle dans le développement et les glorieuses destinées de notre art national. Parmi eux, on a placé en première ligne le Pierre Germain auquel la présente notice est consacrée ; deux auteurs modernes, MM. Léon Lagrange et Germain Bapst, l'ont, en quelque sorte, tiré de l'injuste oubli où sa personnalité et même son nom étaient tombés si profondement.

M. Lagrange publia en 1862 *Douze lettres de Germain, orfèvre, à Jean-Baptiste et François Franque, architectes d'Avignon*[1]. Il en avait trouvé les originaux dans l'un des volumes de la corres-

1. *Archives de l'Art français*, 1862, p. 177 à 197.

Digitized by Google

pondance des Franque conservés à la Bibliothèque d'Avignon [1]. Seulement, comme il négligea de poursuivre jusqu'au bout le dépouillement de cet important recueil, il laissa échapper huit autres lettres du même artiste qui sont pour le moins aussi intéressantes que les douze communiquées au public.

En 1887, dans une importante étude sur les orfèvres de Paris du nom de Germain, M. Bapst consacra à Pierre une monographie très étendue, bien qu'il n'appartînt ni à la même famille ni à la même ville [2]. Mais quels que soient les mérites de cette monographie, elle est incomplète et il s'y est glissé une très grave erreur ; en effet, l'auteur fait naître son héros à Marseille en 1716 [3], alors qu'il était né à Villeneuve-lez-Avignon treize ans avant. A la vérité, M. Bapst fut prévenu de cette erreur par M. Monier, mari d'une arrière-petite-nièce de Pierre Germain, et il résulte d'une correspondance échangée en août 1890 entre lui et M. Coulondres, ancien maire de Villeneuve [4], qu'il se proposait de rectifier sa monographie ; mais il n'est pas à ma connaissance que M. Bapst ait réalisé ce projet. D'autre part, cet écrivain ne prend la biographie de Germain qu'en 1736, témoignant ainsi qu'il a ignoré, non-seulement les huit lettres dont je viens de parler, mais même celles que Lagrange avait éditées vingt-cinq ans avant l'apparition du livre sur les Germain,

Les ouvrages de MM. Lagrange et Bapst sont donc à refondre et à compléter, et c'est ce que je vais essayer de faire. La tâche sera relativement aisée à remplir, parce que j'ai eu la bonne fortune, en plus des documents fournis par la Bibliothèque d'Avignon et les archives communales de Villeneuve, d'en consulter quelques autres provenant d'une source particulière. Il s'agit d'une douzaine de lettres de Germain que possédait M. Joseph Gilles, l'intelligent et dévoué trésorier que l'Académie de Vaucluse vient d'avoir récemment le chagrin de perdre. Il m'en avait, avant son décès, donné connaissance et j'ai le regret

1. Ms. 1298.

2. *Etudes sur l'orfèvrerie française au XVIII^e siècle.* Les Germain, *orfèvres-sculpteurs du Roy*. Paris-Londres, 1887, in-8°, p. 182 à 209

3. *Les Germain*, p. 182.

4. Coulondres (Alfred), né à Saint-Thibéry (Hérault) en 1833, décédé à Avignon le 19 novembre 1914. On lui doit plusieurs publications très intéressantes : *La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*, Alais, 1877, in-8° ; *Louis VIII et Bermond de Clausonne*, Nîmes, 1877, in-8° ; *Journal de B. L. Soumille, prêtre bénéficier de l'église collégiale de Villeneuve-lez Avignon*, Alais, 1880, in-8° ; *Armand de Bourbon, prince de Conti, comte d'Alais et de Pézenas*, Alais, 1884, in-8° ; etc., etc.

Digitized by Google

de ne l'avoir peut-être pas assez remercié d'une communication qui m'a singulièrement facilité le travail que j'avais entrepris et pour lequel sa collaboration m'eût été infiniment précieuse.

I

Vers 1690, un boulanger de Carpentras nommé Jean Germain et âgé d'une vingtaine d'années vint s'établir à Villeneuve-lez-Avignon. Ce boulanger se maria trois fois ; de sa première femme Jeanne Carretier, il n'eut point d'enfants ; mais les deux autres, Madeleine Lhermite et Marie Valgalier, lui en donnèrent dix [1].

L'aîné de ces enfants, prénommé Jean, embrassa la profession paternelle ; le second, Pierre, devint orfèvre. Tout ce que je sais de la jeunesse de celui-ci, c'est qu'il naquit à Villeneuve, le 5 avril 1703, de Madeleine Lhermite, deuxième femme de Jean Germain [2]. Quant à son éducation artistique, aucun document ne la fait connaître et je ne puis émettre, sur ce point, que quelques conjectures offrant, il est vrai, un certain degré de probabilité.

Il y avait alors à Villeneuve un moine, Joseph-Gabriel Imbert, qui était entré au couvent de la Chartreuse en 1703, c'est-à-dire l'année même de la naissance de Pierre Germain. Ce moine s'occupait beaucoup de peinture, et quelques tableaux de lui sont conservés à l'église et à l'hospice de Villeneuve. Il fit d'assez bons élèves, parmi lesquels on cite son neveu Claude Imbert, orfèvre-ciseleur, et les peintres Adrien Manglard et Etienne Parrocel. Je penche à croire que c'est à l'école du frère Imbert que Pierre Germain étudia le dessin, en compagnie du neveu même de ce religieux, qui fut orfèvre comme lui et qu'il devait retrouver plus tard à Rome.

Où fit-il son apprentissage ? Ici encore je ne puis donner aucune affirmation ; mais tout me porte à présumer que ce fut dans l'atelier d'un des Vinay d'Avignon. Ces Vinay, qui ont été une dynastie d'habiles orfèvres, débutèrent en notre cité dès la fin du XVI[e] siècle. En 1589, on trouve Jean Vinay à la place Saint-Didier [3]. Guillaume Vinay acheta en 1611, au Change, la maison de Barthélemy Coat, dit Costet, écuyer, de Barbentane [4],

1. Pièces justificatives, A.
2. Archives de Villeneuve-lez-Avignon (Gard, G. G. *Etat-civil*, 25, fol. 40.
3. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre de Saint-Didier*, 5, fol. 3.
4. Archives de Vaucluse, H. *Dominicains d'Avignon*, 17, fol. 4.

Digitized by Google

et en 1644, Pierre Vinay, qui était à la fois orfèvre et essayeur de la Monnaie, agrandit cette propriété par l'acquisition d'une autre maison qui avait appartenu à Allemand Guet, marchand de drap d'or[1], et à Jean Guintrandy, docteur ès-lois[2] : cet immeuble est celui qui porte le n° 20 de la place du Change, au coin de la rue des Trois-Carreaux (ancienne maison Ducommun). Au commencement du XVIII[e] siècle vivait un Bénézet Vinay[3] que je crois avoir été le maître de Pierre Germain.

Le jeune artiste villeneuvois, ayant appris à Avignon ce qu'il y pouvait apprendre, partit pour Paris antérieurement au 24 mai 1726, puisque la première lettre de lui que nous connaissons fut expédiée de la capitale à cette date-là. Comme il dessinait à la perfection et qu'il était excellent ouvrier, il entra tout de suite dans l'atelier d'un de ses homonymes, Thomas Germain, orfèvre du roi[4]. Celui-ci l'employa à des ouvrages importants, soignés et délicats, entre autres à la confection d'une toilette qui avait été commandée pour la reine de France, Marie Leczinska, depuis le 4 septembre 1725. Dans une lettre adressée à son oncle l'architecte Franque[5], Pierre dit : « J'ay eu l'advantage d'avoir part à ce qu'il y a eu de plus beau », et il ajoute que la toilette dont il s'agit faisait l'admiration des connaisseurs et que la Cour l'attendait avec impatience[6].

Les trente-cinq pièces de cet ouvrage étant achevées, il restait à en faire le miroir : ce qui demandait au moins trois semaines de travail. Les choses traînèrent en longueur, et ce ne fut que le jeudi 1[er] août 1726 que la toilette put être livrée. Le roi et la reine, indisposés, la voulurent voir dans le lit le même soir ; ils ne se lassaient point de l'examiner, et sur les instances de la reine, Thomas Germain dut en expliquer cinq ou six fois le fonctionnement[7].

1. P. Achard, *Dictionaire des rues d'Avignon*, 1857, p. 44.
2. *Terrier de la Chambre Apostolique* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1710, fol. 151 v°).
3. Archives d'Avignon, DD. *Régales 1700-1765*, fol. 862.
4. Germain (Thomas), né en 1673 à Paris ; maître orfèvre en 1720, orfèvre-sculpteur du roi en 1723, échevin de la Prévôté des marchands en 1738 et 1741, mort en 1748 et inhumé dans l'église Saint-Louis du Louvre, qui avait été reconstruite sur ses dessins.
5. Franque (Jean-Baptiste), architecte, né à Villeneuve-lez-Avignon vers 1678, mort à Avignon en 1758. Il avait épousé Marguerite Valgalier, sœur de Marie Valgalier, troisième femme du boulanger Jean Germain et, par conséquent, belle-mère de Pierre Germain, notre orfèvre.
6. Bibliothèque d'Avignon, Ms 1298, fol. 116 à 117. (Lettre du 24 mai 1726.)
7. Ms 1298, fol. 122. (Lettre du 4 août 1726.)

Digitized by Google

Quelques mois après, la reine étant enceinte, on s'occupa de la layette du futur dauphin, et c'est encore Thomas Germain qui reçut cette commande ; Pierre participa au travail. « Il n'y a rien d'extraordinaire, écrit-il, parce que M. de Fleury a ordonné tout ce qu'il y a de plus simple[1] ». On reconnaît bien à ce trait le cardinal-ministre dont la parcimonie était proverbiale. Le 14 août 1727, au lieu d'un fils, la reine mit au monde deux filles, Marie-Louise-Elisabeth et Anne-Henriette. Le cardinal de Fleury profita de l'événement pour rogner les dépenses. « Tous les apprêts faits pour les réjouissances du Dauphin, rapporte Pierre Germain, ont été suprimés à la naissance des princesses, auxquelles on n'a pas fait grand'chose[2] ».

A la fin de cette année 1727, l'atelier de Thomas fut occupé à exécuter une toilette pareille à celle de Marie Leczinska et destinée à l'Espagne, sans doute à la reine Elisabeth Farnèse. Cet ouvrage étant pressé, il y fallut travailler tous les jours jusqu'à une heure après minuit. A cette époque, l'adresse de l'ouvrier d'art de Villeneuve était : « M. Germain, orfèvre, chez M. Noury, à l'hôtel de France, rue Saint-Denis, près le Vieux-Louvre, à Paris[3] ».

On vient de lire le résumé de ce qu'il y a de plus intéressant dans les lettres de Pierre Germain publiées par Léon Lagrange. Je crois devoir négliger le reste ; car il ne s'agit guère que d'emplettes faites à Paris par l'orfèvre pour son oncle Franque : gravures, plans de châteaux et d'hôtels, instruments de dessin et de mathématique, papier, livres (*Curiosités de Paris et de la France*, *Eléments* d'Euclide, *Géométrie* de Leclair), etc.

II

La vie de Pierre Germain s'écoulait ainsi dans un labeur incessant, lorsqu'un grand événement vint en rompre la monotonie et le calme : ce grand événement fut un voyage en Italie.

Germain ne jouissait pas d'une très bonne santé, et les rhumatismes le tourmentèrent pendant toute son existence. Aussi rêvait-il de s'aller refaire dans le Midi. « Je souhaiterois être dans le beau temps, écrivait-il le 28 décembre 1727, pour pouvoir aller

1. Ms 1298, fol. 149. (Lettre du 12 mai 1727.)
2. Ms 1298, fol. 159. (Lettre du 4 septembre 1727.)
3. Ms 1298, fol. 156 et 157. (Lettre du 28 décembre 1727.)

Digitized by Google

prendre ailleurs un peu de soulagement et me rétablir entièrement ». Mais les obligations de sa profession et probablement aussi ses engagements envers son patron le retinrent encore deux ans à Paris. Enfin, au mois de septembre 1729, il put réaliser son vœu. Il partit pour Avignon, alla visiter sa famille à Villeneuve et prit ensuite la route de Marseille. Le vendredi 23 septembre, il arriva à Lambesc par une pluie battante ; toute la partie basse de cette ville était inondée, et il y avait six pieds d'eau dans l'auberge où il descendit et passa la nuit. Il en repartit le lendemain et entra à Marseille dans la soirée.

Louis XV venait enfin d'avoir un fils, né le 4 septembre[1]. A cette occasion, la grande cité méditerranéenne manifesta son loyalisme par des réjouissances auxquelles Germain assista et qu'il trouva « esplandides ». Il y eut fêtes aux galères, dans les forts, à l'Hôtel de Ville, chez le viguier, dans les maisons de la noblesse et de la bourgeoisie. Ce n'était que boîtes, coups de canon, feux de joie, fusées. Le mercredi 28 septembre on fit rôtir deux bœufs sur la place Neuve et on en distribua la chair au peuple, et des fontaines de vin coulèrent toute la journée en divers endroits. Ajoutez à cela une procession générale à laquelle assistèrent l'évêque et les échevins, des concerts, des bals, l'illumination des galères de l'arsenal et des navires du port et l'illumination des rues. Après les fêtes officielles, les réjouissances se prolongèrent dans les bastides et les propriétés de la banlieue ; on y transporta des boîtes et de petits canons ; les soupers champêtres s'y firent à la lueur des lampions[2].

Germain s'embarqua à Marseille pour l'Italie. Il écrivit très certainement des lettres de ce pays, mais elles ne nous sont pas parvenues et nous manquons de renseignements authentiques sur le séjour qu'il y fit. Tout ce que nous savons, c'est qu'il s'établit à Rome, où il retrouva Claude Imbert, avec lequel il travailla dans l'atelier d'un orfèvre de la Ville Eternelle. Le temps qu'il passa dans cette ville, et qui fut d'un peu plus de trois années, lui valut l'épithète de *Romain* qu'on accola à son nom pour le distinguer de ses homonymes parisiens[3].

Vers le milieu de l'année 1730, il arriva à Rome un membre

1. Ce dauphin, Louis de France, fut le père de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

2. Bibl. d'Avignon, Ms 1298, fol. 225 à 232. (Lettres des 2 et 25 octobre 1729.)

3. « Pourquoi ce surnom de Romain ? Nous n'avons rien découvert qui pût nous faire supposer que Pierre Germain ait jamais été à Rome. » (G. Bapst, *Les Germain*, p. 182.)

Digitized by Google

de la famille des Mignard d'Avignon. Il se dénommait lui-même « Mignard cadet », et je crois que c'était Noël-Paul, l'un des neveux du chevalier Mignard, célèbre architecte. Ce Mignard cadet écrivit, le 29 août 1730, à « M. Franc *(sic)*, architecte, proche Monsieur des Achards de La Baume[1], à Avignon », une lettre où nous trouvons sur Germain quelques détails intéressants.

« J'ay trouvé heureusement pour moy icy, dit-il, vostre cher neveu (Germain) avec Monsieur Imber, neveu de nostre amy le frère Imber que j'eus l'honneur de voir à Marseille plusieurs fois.... Nous sommes inséparables ; festes et dimanches, ils ont la bonté de me venir prendre sur les cinq heures du soir, et nous alons voir toujours quelque chose de nouveau, et au retour nous alons quelquefois nous rafréchir la consiance, et vous pouvez juger sy nous beuvons à vostre santé et de toute la famille. C'est nostre prélude et nous faisons des dépenses terribles de cinq à six sols par teste. »

Il y avait alors une importante colonie de Français à Rome ; Germain, Imbert et Mignard fréquentaient ces compatriotes. « Point d'Italiens, continue Mignard, ils ne simpatize point avec nous, c'est assés dire en passant ; mais en revanche on peut dire à leur honneur et gloire qu'ils ont du génie en tout et que sy ces gens-là étoient laborieux, ils seroient incomparables. Vostre cher neveu vous a fait, à ce qu'il m'a dit, une petite narration de la propreté de Rome, de la politesse de la nation et de leur genre de vie à l'égard des familles[2]. » Il dit encore : « Ils s'occupent à travailler toute la semaine, ils sont fort aymés dans la maison où ils sont, on n'a pas tort à la vérité. Je puis vous dire avec sincérité qu'ils sont d'un exemple à imiter et comme s'ils étoient deux frères : j'entends Mons[r] Germain et Mons[r] Imber, habiles tous deux dans leur genre[3] ».

Au mois de décembre 1732, Germain eut la joie de recevoir son jeune cousin François Franque[4], fils du grand architecte d'Avignon, qui venait à Rome, pour y compléter son éducation

1. La maison de Jean-Baptiste Franque, qui confinait en effet celle des Achards de la Baume, était située dans la rue Pétramale n° 1, actuel).

2. Je n'ai pas pu retrouver cette lettre de Germain.

3. *Correspondance des Franque* (Bibliothèque d'Avignon, Ms 1299, fol. 281-282). Cette lettre a été publiée par Léon Lagrange dans les *Archives de l'art français*, t. VI, p. 351-354.

4. Franque (François), architecte, fils de Jean Baptiste Franque et de Marguerite Valgalier, né à Avignon en 1710, membre de l'Académie royale d'Architecture en 1755, mort à Paris en 1793

Digitized by Google

artistique [1]. A cette époque, l'orfèvre ne devait pas tarder à rentrer en France. On n'avait point oublié à Paris cet ouvrier intelligent et habile, et Jacques Roëttiers, orfèvre du roi, place du Carrousel, résolut de se l'attacher. Des pourparlers s'engagèrent à ce sujet et ne tardèrent point à aboutir. Roëttiers, qui avait besoin de Germain, pressa son retour, et c'est ce qui explique pourquoi celui-ci, au lieu de revenir par Marseille et Avignon, coupa par le plus court, c'est-à-dire par les Alpes et par Lyon. « Vous devez être persuadé, écrivit-il à l'oncle Franque, que ce n'est pas sans beaucoup de peine que j'ai laissé le cher cousin à Rome ; mais elle se ralentit chaque jour par l'intérêt que je prends à son avancement, sachant que cette ville est nourrice de tous les gens de goût. J'ay pourtant grand désir de le voir à Paris, où j'espère qu'il se rendra peu après son retour de Rome » [2]. Ce fut aussi, sans doute, avec beaucoup de regrets qu'il se sépara de son compagnon de travail, l'orfèvre-ciseleur Claude Imbert, à qui la pratique de son art devait dans la suite faire perdre la vue.

Pierre Germain se reposa quelques jours à Lyon. Comme il avait été chargé par son cousin François de porter des pinceaux à Philippe Sauvan, peintre à Avignon, et qu'il s'était procuré des *Agnus Dei* et divers objets provenant de la chapelle de Lorette qu'il destinait aux demoiselles Franque, il les réunit dans une boîte ; mais au lieu de remettre cette boîte au coche d'Avignon, il eut la malencontreuse idée de la confier à deux voyageurs qui retournaient dans le Midi et qui ne remplirent point la commission.

Il partit de Lyon le 26 mars 1733, avant le jour ; en arrivant à Paris, il n'eut qu'à se rendre chez Roëttiers, qui lui avait réservé un logement dans sa maison.

III

Les Roest, dits Roëttiers, étaient originaires d'Anvers et vinrent s'établir à Paris à la fin du XVII[e] siècle. Ils furent presque tous graveurs et attachés en cette qualité à la Monnaie des

1. Lettre du P. Foucquet au marquis de Caumont. (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2276, fol. 40.)

2. Pour cette citation et pour les suivantes, on voudra bien se reporter aux lettres de Germain à Franque (Pièces justificatives, B).

Digitized by Google

médailles, qui était alors installée dans les galeries du Louvre. Jacques, fils de Norbert Roëttiers, graveur général des monnaies de France, fut lui-même graveur en médailles et orfèvre du roi ; il était de quelques années plus jeune que Pierre Germain, étant né vers 1707. Son atelier, qui comptait un assez grand nombre d'ouvriers, était un des plus occupés et des mieux achalandés de la capitale. Germain en fut ce qu'on appelait à cette époque le premier garçon, c'est-à-dire le contre-maître.

Les évènements politiques activèrent et ralentirent tour à tour les travaux. « On se prépare toujours pour la guerre, écrit Germain le 26 août 1733 ; les officiers généraux sont nommés. M. le duc de Bervic[1] en est un ; nous avons fait sa vaisselle de campagne en huit jours de temps ». Les hostilités — il s'agit ici de la guerre de la succession de Pologne — s'engagèrent en octobre, et les ateliers qui n'étaient point affectés aux industries militaires ne tardèrent pas à chômer. Germain ayant appris que Vinay, l'orfèvre d'Avignon dont il avait été vraisemblablement l'élève, voulait envoyer à Paris son fils Barthélemy, lui fit connaître qu'il y avait lieu de retarder ce voyage, parce que personne ne faisait plus rien et que Roëttiers avait été obligé de remercier dix de ses ouvriers.

A cette stagnation des affaires venaient se joindre pour Germain d'autres causes de mécontentement : d'abord sa santé, et ensuite sa situation. Sa santé, en effet, n'était rien moins que brillante, et loin que le voyage d'Italie l'eût raffermie, il l'avait rendue encore plus précaire et plus chancelante. Quant à sa situation, elle n'était point en rapport avec son habileté professionnelle et ne lui valait pas les avantages qu'il était en droit d'en attendre. Sans doute, son patron lui témoignait une grande amitié et s'en rapportait entièrement à lui pour l'exécution des ouvrages ; mais les promesses d'amélioration qu'il ne cessait de lui faire ne se réalisaient jamais.

Aux termes des statuts de la corporation des orfèvres de Paris, l'ouvrier ne pouvait devenir maître qu'après avoir été apprenti pendant huit ans et compagnon pendant trois[2]. Germain aspirait à la maîtrise et n'obtenait point de Roëttiers les certificats que réclamaient les gardes et maîtres de la corporation ; il est pro-

1. C'est le maréchal de France Jacques Fritz-James, duc de Berwick, qui devait être tué au siège de Philipsbourg, le 12 juin 1734.

2. *Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers de la ville de Paris*, 1734, in-4° ; titre II, art. 4 ; titre III, art. 1, et titre IV, art. 2. — Paul Lacroix et Ferdinand Séré, *Le livre d'or des métiers. Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*, Paris, 1850, p. 189 à 193.

Digitized by Google

bable que Roëttiers craignait pour sa maison la concurrence de celle que Germain ne manquerait pas d'ouvrir, quand il serait enfin indépendant.

Germain patienta jusqu'au mariage de son patron, qui épousa la fille de l'orfèvre Besnier en janvier 1734, et, bien qu'il eût fixé à cette date l'exposition de ses justes revendications, il laissa s'écouler encore quelques mois avant de se décider à brûler ses vaisseaux. Enfin, au mois de juin, il prit Roëttiers à part et lui dit à brûle-pourpoint qu'il était déterminé à quitter Paris et aller acquérir la maîtrise à Avignon. Ce fut un coup de foudre pour Roëttiers qui, menacé de perdre un tel collaborateur, s'enferma chez lui et resta quatre jours sans vouloir parler à personne. Le cinquième jour, Germain, qui désirait une solution, l'alla trouver ; mais Roëttiers lui signifia qu'il ne voulait absolument pas qu'il partît. « Son épouse, rapporte notre héros, n'était pas moins affligée et ne put s'empêcher, quoiqu'elle m'affectionne peu, de répandre quelques larmes : c'est assez aisé au sexe ». Comme Germain tenait bon, Roëttiers lui offrit la table, 1200 livres par an et même davantage si cette somme ne le satisfaisait point, et lui promit de lui faire un jour une rente viagère, de lui donner le brevet d'apprentissage et de compagnonnage, etc., etc. Ces offres étaient si avantageuses et elles excédaient tellement les profits qu'il aurait pu tirer d'une maîtrise à Avignon, que Pierre n'osa pas résister plus longtemps. Il resta donc à Paris.

Sa situation se trouva si profondément modifiée par ces arrangements que, contrairement aux statuts qui interdisaient formellement aux compagnons de travailler pour leur compte, il put faire en toute liberté des ouvrages pour des particuliers et se les faire payer directement. Un chanoine de l'église Saint-Agricol d'Avignon lui ayant demandé un calice, il répondit qu'à cause du bon renom dont il jouissait à Paris, il était obligé de travailler toujours de son mieux et qu'en conséquence il ne pourrait exécuter ce calice à moins de trois ou quatre cents livres. « Je ne puis faire en mon particulier d'ouvrages à bas prix ». Dans le même temps, il fit don à son oncle Franque d'un petit bénitier de sa façon.

Un moment arrêté par les événements politiques, le travail reprit à partir du mois de juillet 1734. Germain fit alors admettre chez Roëttiers le jeune Barthelémy Vinay, afin de l'avoir sous sa direction et de faire de lui un bon ouvrier. « J'emploieray tous mes soins, dit-il, à lui donner le goût *orfèvrique* que, entre

Digitized by Google

nous, beaucoup d'orfèvres n'ont pas. » Le père de ce jeune homme mourut au mois d'octobre suivant, et Germain en éprouva un très vif chagrin. En revanche, il apprit avec la plus grande joie l'admission de son cousin François Franque au nombre des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Il ne perdait de vue ni ses parents ni ses amis d'Avignon. Tantôt il envoyait au peintre Sauvan des pinceaux et des esquisses ; tantôt il faisait acheter par les orfèvres Thomas Germain et Jacques Roëttiers des cartels gravés par Jean Michel, le maître de Balechou.

Il faut croire que Roëttiers ne tint pas les promesses qu'il avait faites à notre Villeneuvois, puisqu'au mois d'avril 1736 nous voyons celui-ci dans l'atelier d'un autre orfèvre du roi, Nicolas Besnier, logé aux galeries du Louvre. Les artistes et ouvriers d'art qui travaillaient spécialement pour le roi et étaient, depuis 1608, installés dans ces galeries, échappaient aux règlements corporatifs et jouissaient, entre autres avantages, de celui de faire admettre à la maîtrise un de leurs compagnons tous les cinq ans. C'est en vertu de ce privilège que Pierre Germain, réalisant enfin ses espérances, se fit recevoir maître orfèvre de Paris, en 1744[1] : il avait alors quarante-un ans. Il s'installa au Carrousel, place où s'entrecroisaient alors plusieurs ruelles étroites qui ne devaient être supprimées que sous Napoléon Ier, et il appendit au-dessus de sa porte cette enseigne : *A l'Orfèvrerie du Roy.*

IV

Germain ne tarda point à prendre parmi les orfèvres de la capitale la place que lui méritaient son talent, son goût et sa haute valeur artistique. Il publia en 1748 et 1751 deux recueils de dessins : les *Eléments d'orfèvrerie* et le *Livres d'ornements,* qui révélèrent au public sa technique et l'originalité de ses conceptions.

En août 1758, il fit un voyage à Villeneuve et à Avignon[2]. Il avait dans son pays quelques biens : une maison, des terres, des vignes. Comme il connaissait sa facilité à dépenser, il se hâtait,

1. Bapst, *Les Germain*, p. 182-183.
2. Le chanoine Franque, *Journal* (Biblioth. d'Avignon, Ms 1516, fol. 34).

Digitized by Google

dès qu'il avait fait des économies, de les envoyer à son père pour qu'il lui achetât des propriétés, afin, disait-il, « d'avoir un jour de quoi vivre[1] ».

A Paris, au fur et à mesure que sa réputation s'accrut, les honneurs lui arrivèrent. En 1759, nous le voyons garde en charge de sa corporation, et à ce titre il présida, avec ses collègues, à la réimpression des *Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers de la ville de Paris*[2]. Conjointement avec son confrère Thomas Chamelier et sur les dessins de Jean-Jacques Caffieri, il exécuta en 1765 une toilette de vermeil qui fut commandée par M. de Magallon, chargé de la cour d'Espagne à Paris, et destinée à la princesse des Asturies ; cet ouvrage partit pour Madrid le 25 novembre 1765[3]. Six ans après, Germain était élu grand-garde de la corporation.

Ce n'était pas une sinécure que d'être garde ou grand-garde. Cette fonction obligeait à essayer et contre-marquer tous les ouvrages d'or et d'argent, à surveiller la contrefaçon, à visiter les boutiques des maîtres du corps qui étaient au nombre de trois cents, à inspecter les orfèvres de toutes les villes de la prévôté et vicomté de Paris, etc. ; elle était absolument gratuite et, par conséquent, fort onéreuse pour celui qui la remplissait, car elle l'obligeait à négliger ses propres affaires pour diriger celles de la corporation ; au surplus, la fonction était obligatoire, et nul n'aurait pu s'y soustraire sans perdre la maîtrise.

« Depuis que je suis dans la magistrature de Saint-Eloy, écrivait Germain à l'abbé Salomon le 9 août 1772, je n'ay pas un instant à moi et nous sommes si accablés par la fatigue du travail que nous n'aspirons qu'après le moment du repas pour prendre un peu de repos... On paye bien cher l'honneur d'être à la tête du corps par les peines et les tourments que cela nous donne ; je sens que cela me fatigue et je doute de pouvoir continuer de même. » Néanmoins, il dut accepter, peu après, la charge de doyen à laquelle il fut appelé par les gardes en exercice[4], et comme il y avait toujours un orfèvre parmi les membres du tribunal des juges-consuls de Paris, ses confrères manifestèrent en 1775 l'intention de l'appeler à cette nouvelle fonction.

1. Lettre de P. Germain à son père, 1er mai 1739. Pour cette lettre et les suivantes, communiquées par M. Joseph Gilles, voir les pièces justificatives, C.
2. P. Lacroix et F. Séré, *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*, p. 184.
3. Bapst.
4. Alfred de Champeaux, *Pierre Germain* (*Grande encyclopédie*, XVIII, 847).

Digitized by Google

Cette fois, Germain résista : « Je refuseray constamment, dit-il, une charge qui est si pénible et si fort au-dessus de mes faibles lumières ». Ajoutons qu'il avait alors soixante-douze ans et commençait à aspirer au repos.

Il était célibataire et son petit ménage était conduit par une servante qu'il appelle la Picarde et qui semble avoir été experte en bonne chère. Son ami, l'abbé Salomon, chanoine à la collégiale de Villeneuve, qu'il avait eu pour hôte en 1770, lui envoyait du vin de Châteauneuf-du-Pape et des fruits du Midi. Mais il avait d'autres plaisirs que celui de la table. Il faisait volontiers des parties de cartes avec un certain Silan, « qu'il étrilloit fort honnêtement au piquet », et il allait quelquefois chasser dans la propriété d'un quasi-concitoyen, l'Avignonnais Aubert, joaillier du roi.

Il était bon au point de ne savoir rien refuser et même de se laisser duper. Quelques-uns de ses compatriotes l'ayant exploité, il écrivit à son père ; « Adressez-moi le moins que vous pourrez de connaissances de chez nous, vous connaissez ma facilité ; ils me sont quelquefois nuisibles ». Cela ne l'empêcha point, dans les dernières années de sa vie, de se laisser encore abuser, tantôt par un certain comte d'Agrain, tantôt par un jeune homme dont il ne donne pas le nom dans ses lettres et qu'il traite de coquin et de misérable, tantôt même par une de ses nièces, la D^lle^ Robert.

Heureusement qu'il n'avait pas dans son entourage que des ingrats ou des aigrefins. Un de ses neveux vivait avec lui, et c'est, je crois, Jean-Pierre Germain, qui devait devenir banquier à Paris. Il avait conservé d'excellentes relations avec tous les membres de sa famille et les architectes Franque père et fils ; il en avait aussi avec l'abbé Expilly, célèbre géographe, avec dom Bousquet et autres chartreux de Villeneuve qui, lorsqu'ils étaient appelés dans la capitale, ne manquaient pas de l'aller visiter ; etc.

Vers la fin de sa vie il changea de domicile et s'établit sur le quai des Orfèvres : c'est là qu'il devait décéder. Quand il sentit sa mort prochaine, il fit son testament, à la date du 3 janvier 1783, et désigna comme légataire universel le neveu dont je viens de parler. Il rendit le dernier soupir quelques jours après, le 11 janvier[1]. M. Bapst a donné le texte de ce testament, ainsi que

1. Bapst, p. 187.

Digitized by Google

celui de l'inventaire des biens du défunt, qui fut fait le 19 février[1]. Pierre Germain dit le Romain avait exactement vécu soixante-dix-neuf ans, neuf mois et sept jours.

V

Je ne sais s'il existe encore des ouvrages de Pierre Germain dans les grands dépôts publics ou dans les collections particulières, mais je ne le crois guère, parce que la plupart des orfèvreries du XVIII[e] siècle ont disparu dans la grande tourmente révolutionnaire pour être transformées en numéraire, comme celles du XVII[e] avaient été fondues sous Louis XIV pour payer les frais de la guerre de 1688.

Mais si nous ne possédons plus rien des œuvres de Germain, du moins nous reste-t-il de lui deux recueils qui ne laisseront pas périr sa mémoire comme inventeur et dessinateur d'objets d'art. Ces recueils sont le document le plus intéressant que l'on puisse consulter sur l'orfèvrerie du règne de Louis XV. « Tous ses modèles, dit Alfred de Champeaux, sont composés avec l'originalité charmante de l'époque de Boucher et de M[me] de Pompadour[2] ».

Le premier recueil parut sous le titre d'*Eléments d'orfèvrerie*[3]. Il est dédié à Jean-Baptiste de Machault, alors contrôleur général des finances et grand trésorier des ordres du roi. A la suite de la dédicace vient un avis de vingt-huit lignes, où l'auteur explique son but d'enseignement ; l'auteur entend « seconder les bonnes dispositions des jeunes gens » et leur donne des conseils sur la « diversité des contours ». De tout temps, il s'était préoccupé de l'étude du dessin : le dessin, disait-il, est « l'âme de tout » et sans luy il n'y a ny goût ny connoissance[4] ». Quand il avait à diriger l'éducation d'un apprenti, nous avons vu qu'il s'efforçait avant tout de lui inspirer ce qu'il appelle le « goût orfèvrique ».

1. Baspt, p. 196 et 209.

2. *Grande Encyclopédie*, XVIII, 847.

3. *Elèments d'orfèvrerie, divisés en deux parties de cinquante feuillets chacune, composés par Pierre Germain, marchand orfèvre et joaillier. Se vendent à Paris, chez l'auteur, place du Carrousel, à l'Orfèvrerie du Roy ;* 1748, in-4° ; prix : 24 livres. Sur les 100 planches, 91 sont de P. Germain, 7 de Jacques Roettiers et 2 de Bacquoy ; gravées par Jean-Jacques Pasquier.

4. Lettres à François Franque, 24 mai 1726 (Biblioth. d'Avignon, Ms, 1298, fol. 118).

Digitized by Google

— La première partie du recueil est consacrée à l'orfèvrerie religieuse et la seconde à l'orfèvrerie civile.

Le deuxième recueil est un *Livre d'ornemens*[1] ne comprenant que dix pièces numérotées et composées de frises et de rinceaux.

Germain est, dans son art, l'un des plus grands représentants du style Louis XV. On sait combien ce style est difficile à définir et à préciser; c'est le caprice même, et le caprice échappe à l'analyse. Placé entre deux écoles où dominent les combinaisons géométriques et la symétrie, il en est comme la contradiction et l'ironie. Ses ensembles ne se peuvent diviser par un axe vertical en deux parties qui se répètent exactement, et toujours un motif enjambe sur la ligne médiane. Et cependant l'équilibre n'est jamais compromis; car ce style, si fort qu'il répugne à la régularité, se préoccupe toujours de pondérer ses masses et de les balancer.

La fantaisie, la verve, la légèreté, l'élégance : voilà ce qui domine. Les formes épuisent tous les caprices de la rocaille, tous les chantournements des panses et des contours, toutes les silhouettes violonées et sinueuses, toutes les obliquités des cartouches, toutes les ressources du monde marin. La coquille règne en maîtresse dans l'ornementation, et, chose curieuse, ce motif d'art est en même temps une sorte de document et de témoin historique. Au début du XVIII[e] siècle, la France était la plus grande puissance maritime et coloniale du monde ; elle le resta jusqu'en 1763 où, par le désastreux traité de Paris, elle céda à l'Angleterre l'empire des eaux. Or, tant qu'elle conserva la maîtrise de la mer, la coquille triompha, et dès qu'elle la perdit, la coquille disparut.

Revenons aux recueils de modèles de Germain. « L'impression d'ensemble, dit Paul Rouaix, est celle d'une grande largeur de dessin : même lorsqu'il s'abandonne aux caprices les plus tourmentés du style Louis XV, Germain laisse deviner un ensemble très « assis » sous la désinvolture cavalière et crâne des cannelures et des tuyautés de ses coquillages... Même quand il déconcerte en apparence la symétrie, le tout de la pièce, l'ensemble est « solide »..... La tendance à laisser comme des cartouches, soit dans un encadrement rayonnant de festons godronnés ou

1. *Livre d'ornemens composés par Pierre Germain, marchand orfèvre joaillier, à Paris*; 1751, in-4°; prix : 2 livres. Dix pièces dessinées par Germain et gravées par J.-J. Pasquier.

Digitized by Google

coquillés, soit daus un encadrement à forme de balustre cerné par des cannelures ou des tores, est remarquable chez Germain. Cette forme balustrée domine dans les tiges de flambeaux : à leur centre elles se renflent et forment un ovale très allongé que l'on aurait étranglé et serré au tiers de la hauteur, c'est-à-dire en laissant deux renflements, le plus fort en haut. Les pieds des vases de Germain sont petits ; dans les flambeaux les bases sont, au contraire, largement assises... Dans plusieurs modèles de buires ou de sucriers, Germain montre la plus capricieuse fantaisie ; mais il n'est jamais original aux dépens de la grâce et de l'élégance [1] ».

L'élément décoratif qu'il affectionne le plus est naturellement la coquille. Il sait la creuser pour former le fond d'une salière ou d'un sucrier et l'arrondir pour dessiner la panse d'une aiguière. Tantôt il les superpose les unes aux autres, tantôt il les fait se succéder comme des vagues sans solution de continuité ou bien en ménageant entre elles des vides absolument nus. Il revêt toute la surface d'un couvercle de boîte avec les festons et les tuyautés rayonnant du centre d'une coquille unique. Des coquillés ondés ou godronnés bordent les cuvettes, montent en spirales ou verticalement le long du culot des vases, se plaquent sur le renflement des saucières, se mêlent aux rinceaux qui tapissent les flancs des buires, des moutardiers et des salières.

Germain emploie rarement la feuille de laurier et la feuille de chêne ; il préfère à leur quasi rigidité la souplesse des feuilles d'acanthe. Il aime aussi les joncs, les roseaux, dont la flexibilité se prête à ses imaginations de dessinateur ; il les arrondit en bordure de cuvette, les ploie en anse d'aiguière ou les courbe en crosse épiscopale ; il les maintient de distance en distance à l'aide d'un ruban, dont il se plaît aussi à enrouler les ourlets de ses plats, ses tores et ses tiges végétales.

Il utilise la rocaille et n'en abuse pas, comme faisaient alors les ornemanistes allemands et les porcelainiers de Saxe. Il se sert aussi très peu des mascarons et des formes animales. Cependant, il emploie quelquefois le dauphin dans les bases, et il en a même posé un sur le couvercle d'une soupière portant assis sur son corps recourbé un Hercule enfant. Il aime les enfants ; des angelots, cravatés d'ailerons et enveloppés de nues, volètent autour de la couronne d'une lampe d'église, dans le culot d'un lustre,

1. *Dictionnaire des Arts décoratifs* ; Paris, [1886], in-4°, p. 458 et 459.

Digitized by Google

au pied d'un chandelier, parmi les rayons fulgurants d'un ostensoir. — Dans l'orfèvrerie religieuse, il se montre généralement plus réservé que dans la civile, plus calme, plus sobre. Ses flambeaux, dit encore Rouaix, ont une grande fermeté de lignes, presque sévères, et certains de ses calices sont d'une simplicité qui étonne à cette époque.

Telle fut la vie de Pierre Germain et telle fut son œuvre. J'éprouve quelque joie à en avoir fait l'objet d'une étude qui, si elle ne passe pas inaperçue, aidera sans doute à la glorification d'un homme qui fut un des plus charmants artistes de son temps. Il n'appartenait point, comme on l'a cru d'abord, à la Provence ; mais il avait reçu le jour sur cette lisière du Languedoc qui touche au Rhône et qui est si voisine du Comtat qu'on peut la considérer comme la banlieue d'Avignon. Villeneuve a le droit d'être fière d'avoir produit dans le même siècle un architecte de la valeur de Franque et un orfèvre de la valeur de Germain.

Adrien MARCEL.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. — Famille de Pierre Germain.

Germain (*Antoine*), mari d'Anne Féraud, eut deux fils : 1° *Jean*, qui suit ; 2° *Michel*, né vers 1677, marié le 8 janvier 1707 à Villeneuve-lez-Avignon, avec Jeanne Reybaud [1].

Germain (*Jean*), boulanger, fils aîné d'Antoine, né vers 1670 à Carpentras, fixé à Villeneuve vers 1690 et décédé dans cette ville le 8 juillet 1748 [2]. Il eut trois femmes : Jeanne Carretier, qui ne lui donna pas d'enfant ; Madeleine Lhermite, de Villeneuve, fille de Pierre Lhermite et d'Antoinette Guigue, née vers 1670, veuve de Simon Gizard, remariée le 8 janvier 1701 et décédée à Villeneuve le 10 juin 1711 [3], qui lui donna quatre enfants ; et Marie Valgalier, fille de François Valgalier, traiteur, à Villeneuve, et d'Anne Roubaud, née à Villeneuve vers 1695 et mariée le 3 février 1714 [4], qui lui donna six enfants.

Enfants de Jean Germain *et de Madeleine Lhermite :*

1° *Jean*, boulanger, né à Villeneuve le 21 janvier 1702 [5], marié le 23 juillet 1726 à Avignon avec Rose Brunet [6], de qui il eut six enfants : 1. *Antoine*, orfèvre à Avignon, mort après 1783 [7], mari de Marguerite-Rose Teissère et père de *Jean-Martin-Bruno*, né et mort à Avignon, 11 novembre 1768-22 octobre 1770 [8]. — 2. *Jeanne-Claudia*. — 3. *Thérèse-Claudia*, nées à Avignon le 2 juillet 1727, y décédées, la première, le 8 septembre 1729, et la seconde, le 17 juin 1737 [9]. — 4. *Benoît-Agricol*. — 5. *Jean-Antoine*, tous deux morts après 1783 [10]. — 6. *Marie-Madeleine*, née à Avignon le 10 février 1733 et décédée le lendemain [11].

1. Arch. municip. de Villeneuve-lez-Avignon (Gard), G. G., 25, fol. 85.
2. Id. ibid., 26, fol. 177.
3. Id. ibid., 25, fol. 13 et 148.
4. Id. ibid., 25, fol. 187 v°. — Sa sœur, Marguerite Valgalier, fut la femme de l'architecte Jean-Baptiste Franque.
5. Arch. municip. de Villeneuve, G. G., 25, fol. 2 v°.
6. Arch. municip. d'Avignon, G. G., St-Didier, *Mariages*, 1725-1742, fol. 30.
7. G. Bapst, *Les Germains*, p. 209.
8. Chanoine Franque, *Journal* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1517, fol. 197 v°). — Arch. municip. d'Avignon. G. G., St-Agricol, *Décès*, 1752-1779, fol. 256.
9. Arch. municip. d'Avignon, G. G., St-Agricol, *Décès*, 1724-1751, fol. 133 et 329 v°.
10. G. Bapst, p. 209.
11. Arch. municip. d'Avignon, G. G., St-Agricol, *Décès*, 1724-1751 fol. 227.

Digitized by Google

2° *Pierre*, dit *le Romain*, orfèvre, né à Villeneuve le 5 avril 1703 et mort à Paris le 11 janvier 1783. Il fait l'objet de la présente étude,

3° *Marie-Madeleine*, née à Villeneuve le 22 août 1706, y mariée le 17 décembre 1726 avec Jean-François Robert, de Marseille, maçon [1] ; mère de *Paul-Bonaventure* [2].

4° *Jean-Jacques*, né à Villeneuve le 4 juillet 1709 [3].

Enfants de Jean GERMAIN *et de Marie Valgalier :*

5° *Anne*, née à Villeneuve le 16 novembre 1714 [4], épouse de Pierre Vailhen, de Villeneuve.

6° *Joseph*, né à Villeneuve, le 1er février 1716 [5].

7° *Marguerite*, née à Villeneuve le 26 avril 1717 [6].

8° *Marie-Thérèse*, née à Villeneuve le 23 août 1718 [7], épouse de Vincent Sarrazin, de Marseille, horloger, mort à Marseille le 21 décembre 1765 [8] ; décédée après 1783 [9].

9° *Cazarie*, née à Villeneuve le 19 avril 1721 [10].

10. *Jean-Antoine*, boulanger, né et mort à Villeneuve, 1er mai 1722-27 février 1785 [11] ; époux d'Agathe-Françoise Salomon, morte le 25 décembre 1765 [12], et père de *Jean-Pierre*, banquier à Paris, né le 8 août 1745, héritier universel de son oncle, l'orfèvre Pierre Germain [13].

B. — LETTRES DE PIERRE GERMAIN A J.-B. FRANQUE, ARCHITECTE A AVIGNON.

I (23 mars 1733). — Monsieur mon très cher oncle, — Je profite du peu de séjour que je fais dans cette ville pour vous donner avis d'une petite boite que je vous envoye par le coche remplie dagnus dei et de peinseau que le cher cousin [14] envoye a M. Sauvant [15]. Ji ay renfermé un petit abrege de listoire de

1. Arch. municip. de Villeneuve, G. G. 25, fol. 80 et 429. — Lettre de Pierre Germain à J.-B. Franque, 22 décembre 1726 : « Le mariage de ma sœur avec M. Robert m'a surpris. Je n'ay pas l'honneur de connoistre ce monsieur-là ; je peux l'avoir vu, mais la mémoire [ne] me fournit pas. Je ne vous en dis rien [n']apprenant que cela. » (Bibl. d'Avignon, Ms. 1298, fol. 128 v°).
2. G. Bapst, p. 209.
3. Arch. municip. de Villeneuve, G. G., 25, foi. 119 v°.
4. Id., ibid., 25, fol. 199 v°.
5. Id., ibid. 25, fol. 219 v°.
6. Id., ibid., 25, fol. 243 v°.
7. Id., ibid., 25, fol, 264.
8. Bibl. d'Avignon, Ms 1517, fol. 67.
9. Bapst, p. 209.
10. Arch. municip. de Villeneuve, G. G., 25, fol. 313.
11. Id., ibid , 25, fol. 330 et .
12. Bibl. d'Avignon, Ms. 1517, fol. 114.
13. Bapst, p. 196.
14. François Franque, fils de Jean-Baptiste, alors à Rome.
15. Philippe Sauvan, le peintre, à Avignon.

Digitized by Google

la chapelle de Laurette [1] pour satisfaire la curiosité dé cheres cousines. Il y a ausy une chandelle et un petit portrait de soy (soie ?) quon leurs a fait touché la tasse de la Vierge, et ensuite benis : on pretend que cella a beaucoup de vertu. Il me fache de n'avoir peu envoyer aux cheres cousines choze plus digne de leurs attentions, l'ingratitude du temps m'a privé de ce plaisir mais jespere par la suite leurs offrir avec plus de facilité mes petis soins de mesme que la chere tante à qui suis comme à vous avec tout l'attachement possible, Monsieur mon tres cher oncle, vostre tres humble et très hobeissant serviteur.

A Lion ce 23e mars 1733. GERMAIN.

Si vous me faites la graçe de monhorer de quelqune de vos lettres mon adresse et chez M. Roitier orfèvre du Roy sur la plaçe du Carousel à Paris.

(Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1300, fol. 90-91).

II (10 mai 1733). — Monsieur mon très cher oncle, — Je suis tres faché que vous nayés pas reçeu la petite boite en question. Je neux pas le tems de la metre au coche moy mesme parce que je partis le 26e avant le jour. Je prié mon compagnon de voyage qu'il faisoit séjour a Lion de vouloir se chargé de la porter le mesme jour audt coche, cé se qu'il me promit faire ; la de personne et un abé de Carcasone nomé Cambon. Je luy ay écrit le meme jour que jay reçeu vostre letre, nous saurons par sa reponce a qui laura remise et je vous en donneray avis sur le champ. Vous aurés la bonté de pasienter jusques a ce tems la. Soyés persuadé que je lay plus à cœur que vous meme, et si javés preveu cet equiproco jaurés differé de partir au coche suivant. Vous devés etre persuadé que ce né pas sans beaucoup de peine que jay laissé le cher cousin à Romme, mais elle se ralantit tout les jour par leinteret que je prend à son advançement, sachant que cette ville est nourice de tous lé gens de gout. Jay pourtant grand dezir de le voir a Paris auquel jespere qu'il se rendra peu après son retour de Romme, il ne sera jamais sitot que je souhaiteray. On aprehende que les affaires de la Constitution nempire plus que jamais, le Roy ayant donné un aret la semaine passée par lequel il casse tous ceux du Parlement a se sujet et leurs otte la connesençe de céd. affaires. Les chambres se sont assemblées et ont délibéré de faire des remontrances au Roy, et nous sommes a en attendre les evenemens [2]. Je présente mes respect à la chere tante de mesme qua vostre chere famillie, Mme Sauvan et Michel [3] a qui suis comme à vous avec atachement, Monsieur et très cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serviteur.

A Paris, ce 10e mai 1733. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300. fol. 100 et 101).

III (26 mai 1733). — Monsieur mon tres cher oncle, — Je suis tres en peine de savoir si vous avés reçeu lad. boite ; monobstant le grand soin que jay pris je n'ay peu en aprendre aucune nouvelle, non plus que de labé auquel je lay remise. Je lui ay écrit par deux fois sans en avoir eu réponse, il faut quil luy

1. Lorette (Italie, province d'Ancône).

2. Il s'agit ici de l'interminable affaire de la bulle *Unigenitus* et de la lutte des Jésuites et des Jansénistes, où le Parlement de Paris s'était jeté.

3. Jean Michel, le graveur.

Digitized by Google

soit arrivé quelque accident. Si elle ne vous a pas esté rendue, je ne say quoy penser ny a quel saint madresser. Je vous assure que cella me fache beaucoup plus pour la néssessité des peinsseaux que pour le reste. Si vous jugiés à propos de faire demander des nouvelles dud. sieur Cambon à son père quil est juge comme je puis vous avoir marqué a Carcasone vous en ettes plus à portée que moy. Je vous assure que je serés fort curieux de savoir la cause de l'évazion de cette boite. M. labé Cote est arrivé dans cette ville la semaine passée, il ma fait l'honneur de me venir voir et m'a remis une lettre de M. Vinay [1] dans laquelle il me marque que le cher cousin avet esté admis au nombre des pensioneres de l'académie. Vous ne soriés croire la joy que jen ay eu aprennent cette agreable nouvelle, mais ce qui me surpren et quil ny a pas quinze jours qui ma donné des siennes et il ne men parle pas. Selon le raport de M. Vinay japrens que toute vostre chere famillie jouit d'une parfaite santé. Si cela et je dézire que cela continue. Pour moy je dezirerés estre de meme, car il y a longtems que je languis. Le changement dair ma deja fort incomodé. On dit le Roy Stanislas party de samedy dernier, on croit quil adresse ses pas vers la Pologne [2]. On se prepare toujours pour la gerre, les officiers généraux sont només, M. le duc de Bervic en et un, nous avons fait sa vaissaile de campagne en huit jours de temps. Dimanche 23e dud. mois le feu prit a une maison du faubourg St Lauran ou et peri plus de vingt persone dans led. endroit qui estoit accoureu pour donner secour. Je pressente mes respect à la chere tante, à tous ceux qui me font l'honneur de me considérer, au chers cousins et cousines, et sil désirent que je leurs envoye quelque choze de Paris en plaçe des agnus dei de Rome, quils me façent la grace de me marquer ce quoy ils oront envie davoir. Je ne nome persone dans mes saluts pour ne pas faire des litanies. Il ny a encore rien de nouveau sur moy. Je vous prie de me conserver dans vos chers souvenirs. Employé moy à ce que vous me jugerés hutille, vous me trouverés toujours disposé a vous témoiner que je suis sensiblement, Monsieur mon très cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serviteur.

Paris, ce 26e aoust 1733. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms. 1300, fol. 117-118).

IV (6 janvier 1734). — Monsieur mon tres cher oncle, — Il est certain que l'abcence du cher cousin a augmente vos soins et vos occupations, ayant sacriffié de si Lonne graçe vos interets particuliers aux siens ; par ce moyen vos moment vous devienent plus cher que jamais ; aynsi je regarderay toujours comme une faveur particulière toutes les fois que vous voudrés vous délasser de vos occupations en me donnant de vos cheres nouvelles. Je vous ay témoigné bien des fois quelles me sont tres cheres, de mesme que celles de la chere tante et du reste de la famillie. J'ay reçeu une lettre du cher cousin a peu de jour de la vostre, il me marque le plaisir quil a eu du maniffeste. Je luy envois une demy douzene de petis almanac pour qu'il en puisse régaler quelques amis. Jay beaucoup de joy que vous ayés esté content de ce quil

1. Orfèvre d'Avignon.
2. Il partit exactement, en secret, le jeudi 20 août.

Digitized by Google

vous a envoyé et des applodissens quil a reçeu à Rome à se sujet. Il et certain que sil ne se néglige pas il yra loing. M, Vinay mecrivit par M. labé Cotte quil etet dans l'intension d'envoier son fils à Paris. Je luy marque que je ne luy conselliés pas encore attendeu qu'il etet bien jeune, du depuis lé tems sont devenu fort dur, il y en a eu dix de remercié chez nous, personne ne fait rien dans Paris. Je vous prie de luy représenté cella. Si au cas il persiste vous auriés la bonté de le chargé de mes desseins que mon frrere[1] a entre les mains ; vous y joindriés, si la choze estet possibble, les cartels que M. Michel a gravé ; M^rs Germain et Roetier par la relation que je leurs en ay fait son gros de lé voir. Jespere que si lauteur en a quelques empreintes de reste il voudra bien nous les favoriser. Quand a moy je suis encore dans ma premiere situation, mais jespère quelle changera bientot par le mariage de M. Roetier avec mad^le Benier qui doit estre dans huit jours. Je tacheray de mespliquer avec eux pour savoir a quoy mentenir, il ma fait jusques au jourdhuy de promesses très avantageuzes mais comme elles doivent estre tardive je doutte de lacomplissement. La plus sure et celle de me donner la qualité, affain que je puisse etre mettre (maitre) au bout de huit année. Je lacepteray si je reste auprés de luy, il maime beaucoup, il et ausy famillier avec moy que je lettés avec le cousin, il sen rapporte entiérement à moy sur ce que je fais executer. Je me trouve en passe a rendre service a beaucoup de monde pour ce qui regarde la profession, cella me fait beaucoup conettre et consideré, tout cella me seret plus agreable si je possedés une bonne santé, mais je ne fais que langir depuis mon arivée. Jatribue tout cella a la fatigue du voyage et au changement dair. Loncle Boisselin me fit lhonneur de mecrire par la vois de M, Mezangau, il me fut impossible di trouver de locupation, il fut obligé de partir pour Londre don (où) il et arrivé bien portan, jen ay receu une leitre la semène passée. Je vous prie de l'assurer de mes respect de meme que la chere tante, leurs dezirant comme à vous tous une année tres heureuse. Je fais de meme à M^rs Sauvant et Michel. Je desirerés que les painsaus de Paris fussent aussy bon que ceux de Rome. Je tacheray de le consoler des autres ; je luy en enveray pourtan si le juge a propos. Vous aurés sans doute apris la prise du chatau de Millan. La nouvelle ariva avant hier[2]. On lève de monde a forse, on fait marcher tous ceux qui sont sans aveu. Le papier me manque. Permetès que je vous embrasse tous et vous assure que je suis avec attachement, Monsieur et très cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serv.

Paris, ce 6^e janvier 1734. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300, fol. 145-146).

V (24 juin 1734). — Monsieur et tres cher oncle — Je suis tiès sensible aux bontés que vous avés pour moy, nacusés pas de graçe mon retard à une négligençe, je ne voulés pas vous écrire que je ne vous marqua quelque choze de positif. Je ne pouvés pas prevenir M. Roetiers si precipitemment estant per-

1. Lequel ? Il en avait quatre.

2. La citadelle de Milan se rendit au maréchal de Villars le 29 décembre 1733. La nouvelle ne mit donc que six jours pour arriver à Paris.

Digitized by Google

suadé quil n'aprendré pas avec plaisir mon départ de Paris. La choze feut telle que je la pressentois, car estant tres resolu de me tirer d'avec luy je le prix un jour en particulier et luy détaillés les raisons qui mobligent à m'abcenter. Cella le mit de si mauvaise heumeur que de quatre jour ne vouleut parler a perssonne. Le cinquieme je feux le trouver pour luy remettre les clefs de certaine choze qu'il mavet confié, il ne vouleut jamais lé reçevoir me disant qu'il ne voulet pas absolument que je partis. Son épouse nettet pas moins affligée, et ne peut senpecher, quoy quelle m'affecione peu, de répandre quelques larmes, cett assés aysé au secze. Enffin, je ne peu me deffendre à leurs instantes soliçitations, ils mon obligé du depuis a manger chez eux, et me demanda si jorés assés de douze cen livre par an pour mes apointemens, que je luy dis si je nétois pas content quil men donneret davantage. Je repondis que cettet audela de ce que je meritès. Me voyant satisfait de çes offres, il ajouta qu'il me feret un jour une rente viagere et qu'il me donneret le brevet daprentif et tant d'autres avantages que si Dieu le fait réusir prevodront sur la maitrise d'Avignon. Je ne say si vous aproverés ma conduite a se sujet. Je risque le tout pour le tout. Je suis dans un chemin a faire quelque choze si le sort met un peu favorable. Jusques a present mon employ me rend autant qune maitrise dans vostre ville. Je vous suis obligé de vos affections ; vous vous ettes toujours si interessé pour moy que je me sens obligé de vous faire un aveu sincere de tout ce qui me regarde, vous priant de ne faire confidance a personne de cette lettre. Je conte sur vostre discrettion. Je feux pour voir le pere Tulle comme vous me marqués dans vostre première, mais je neus pas cette avantage, il ne feut que trois jours à Paris. On m'a demandé 18 a 20 l. dud. etuy, je tacheray si je puis lavoir a moins, je l'aurois déja achetté si javés quelque aucasion pour l'envoyer. J'ay finy le pettit benetier que je vous avés destiné, je vous lenveray avec led. etuy ; se net pas une choze a vous presenter, cet un ramassis de bien de choze que je faisois pour metudier. Je desire que vous lagrées avec autant de plaisir que jay de vous le presenter. Il y a longtemps que je nay reçeu de lettres du cher cousin. Je suis charmé des progrés quil fait dans son art, je vous en fais mes complimens. Continué moy vostre chère amitié. Mes respect à la chere tante et a vostre chere famillie auquel jembrasse de meme que vous et suis avec un parfait attachement, Monsieur mon très cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serviteur.

Paris, ce 24e juin 1734. GERMAIN.

Je suis presque retably de mes pettites indispositions. Je nay plu que de foibles restes. Dieu veullie me continuer ses graces.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300, fol. 159-160.)

VI (7 septembre 1734). - Monsieur mon tres cher oncle, — Je metés disposé il y a deux mois sur la parole dun de mes amis, pour vous envoyer letuy et le benetier que jay pris la liberté de vous offrir, mais ses affaires layant fait differer il a bien vouleu en charger le père Cattalan, augustin du grand eouvent davignon, quil doit partir le 10 de ce mois cy pour si rendre. Je suis fasché de navoir peu vous lenvoyer plutot, mais je ne le pouvés par la stérilité des aucations. Vous trouverés le benetier et la coquillie séparée que vous aurés

Digitized by Google

la bonté datacher la vis et la petite pièce ronde deriere le benetier dans le meme sans (sens) quelle se trouve. Pour letuy jay fait de mon mieux, il me coute quinze livre. Je suis davis comme set peu de choze de les employer a deux peres de bas de soy, duquel je prie les cheres cousines de vouloir bien sinteresser. Jenverray pour cet effet un echantilion de la couleur, quand jecriray à mon beau frere. Je nay pas vouleu en charger ma sœur [1], contan que cella vous feret de la peine. Si je nusés pas du droit de represaillie jengageray mon beau frere de prendre mes dessains chez mon frere pour me les envoyer avec, desquels je conte de tirer des idées ou de coriger les miennes. M. Roetiers ayant sur moy une entière confiance pour la décoration de ses ouvrages, cela ne reste pas que de mocuper. Cet enquoy jay besoin de facillité, nos ocupations depuis deux mois sont considerables, nous contons en avoir pour encore autant de bien pressée. Jay engagé M. Bartelemy [2] destre avec nous ; je vous assure que ce june homme set bien perfectioné, et quil compose avec luy un bon orfèvre. Jemployeray tous mes soins a luy donner le gout orfeuverique auquel entre nous beaucoup dorfevre non pas. M. Anselme, chanoine de St Agricol, menvoya il y a deux mois une personne quil me charga de sa part de luy chercher un calise de rencontre ; cela ne se trouve pas aisement à Paris, je m'en suis einformé en vain. Il me dit quil auret fort deziré en avoir un de moy ; sil veut me donner le tems, je puis le satisfaire, mais moins de trois a quatre cen livres de facon je ne peus le servir, parce que je ne puis le faire sans me beaucoup deranger, et d'allieur comme jay quelque reputation dans lendroit je voudray la conserver en faisan de mon mieux. Je cé quon ne peut faire dans cette ville a moins de grand frais ; aynsi je ne puis faire a mon particulier douvrage a bas prix. Je vous prie quand vous aurés aucasion de le voir de luy faire par (part) de cet article. Il y a long temps que je nay receu de nouvelles du cher cousin [3], non plus que dé votres. Je luy ecriray en consequence un de ces jours. Depuis deux mois je me porte quon ne peut pas mieux. Je dezire que toute vostre famillie set de mesme. Je presente mes respect a la chere tante, a M. et M^de^ Boisselin, au cheres cousines, a qui suis comme a vous avec un parfait attachement, Monsieur mon cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serviteur.

Paris ce 7^e^ 7^bre^ 1734. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300, fol. 167-168.)

VII (14 octobre 1734). — Monsieur mon tres cher oncle, — Il est vray que dans ma derniere lettre je ne vous parlé pas de la lettre de M. Vinay, parce que je luy fis reponce peu de temps apres, dont je conte, sur la triste nouvelle de son dessés que vous mavés fait lhonneur de maprendre, quelle ne sera pas arivée a temps. Je puis vous assurer que cette mort pour moy imprevue ma caussée beaucoup daffliction ; je vous prie d'en temoigner ma peine à la veuve. Je contés dimanche dernier denvoyer les exquisses a M. Sauvant avec

1. Laquelle ? il en avait cinq. De quel beau-frère parle-t-il ? Il en avait trois. Quel frère désigne-t-il plus bas ?...

2. Barthélemy Vinay, fils de l'orfèvre.

3. Germain parle souvent de ce cousin. Vous remarquerez que pas une seule fois il ne le nomme François ou François Franque.

Digitized by Google

les explications qui demande ; elles ne seront entièrement finies que dimanche prochain. Le hasard fait que cet le fils a M. Parossel (Parrocel) qui est le plus verssé dans le genre et comme il me fut adressè sans que je fusse préveneu, voulant menager M. Sauvant je feignis que celluy qui avet la commission n'etet pas veneu ; par ce moyen jeux le temps de composer une lettre pour une autre endroit en lui ottant toute connoissance et luy fit pressenté led. memoire instructif par un de mes amis. La choze a tres bien reussy. Cet a M. vostre compaire a ce menager auprés du pere et de me marquer son sentiment la dessus [1]. Je vous suis obligé de meme que votre chere famillie de vos attentions. Jenvois au cheres cousines 1500 eguillies tant a broder qua coudre [2], elles auront la bonté den separer quelqunes des derniers a ma sœur de Robert [3]. Si elles ont bezoin de quelques autres particuliéres quils et la bonté de men envoyer une de chaque dé plus huttiles ; M. Granet, apoticaire de Rocquemaure, et chargé de la commission ; il partit le 4e du present pour Lion ou il doit rester quelque temps ; il remettra lesd. éguillies a un voiturin davignon. Alegard dé bas de soy je me contenteray dune paire gris de fer et lautre gris de perle ; sil coutte plus je tiendray conte du reste. M. Barthelemy [Vinay] vous et obligé de vos chers souvenirs, il vous presente ses respect de meme que vostre chere famillie. Je conte au premier jour decrire au cher cousin. Je suis charmé de son advancement. Mille complimens a la chere tante et a la chère famillie. Je contés au beau tems avoir le plaisir de les embrasser voulant finir nos affaires de famille car je pense quil prenne un assés mauvais chemin, mais un ouvrage considérable que nous allons commencé me retiendra. Je feray mon possible pour y aller lautone prochaine si Dieu me conserve. En attendant disposé de celluy qui est avec toute l'attention possible, Monsieur et cher oncle, vostre tres humble et tres hobeissant serviteur.

Paris ce 14 8bre 1734. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300, fol. 175-176.)

VIII (29 décembre 1734). — Monsieur mon cher oncle, — Japrens avec bien du plaisir que la chere tante et vous, de meme que vostre chere famillie, jouit d'une santé parfaite. Je dezire qui continue de meme cette année nouvelle, auquel je vous la souhaite pleine de prosperité et de contentement. Je suis ravi que vous ayés reçeu la petiite boite bien condissionée. Vos bontés particulieres que vous avés toujours conservé pour moy vous engage a faire cas d'un petit ouvrage qui ne doit pas meriter votre attension. Jespère que vous ne regarderés en cette bagatelle q'un dezir de vouloir connettre un talant particulier fort attaché au votre et dont la perfection demanderet de melieur principe et une attension particuliere. Cé ce que je ne puis ni ne voudrois

1. S'agit-il ici d'une commande que Germain empêcha Parrocel de prendre et dont il fit bénéficier Sauvan ? Les indications données sont vraiment trop confuses et trop incomplètes pour en tirer la moindre certitude.

2. En août 1726, il avait envoyé 800 aiguilles de Paris à ses cousines et à ses sœurs. (Biblioth. d'Avignon, Ms. 1298, fol, 121.)

3. C'est le seul endroit de ses lettres où Germain a désigné nommément quelqu'un de sa famille.

Digitized by Google

faire parce que je sen que je ny reussirés pas. Je suis en peine si M. Sauvant a receu les exquisses, jen reçois pas de nouvelles. Je me rends sençible aux attensions du frere Imbert [1], je vous prie de l'assurer de mes respect quand vous aurés aucasion de le voir. M. Pomet, amy du cher cousin, mé veneu voir l'autre jour ; jay esté surpris agreablement de son arivée en cette ville ; il vous presente conjointement ses devoirs avec M. son frere [2]. Jorés déziré que vous feusiés esté prevenu quand il a passé chez vous : cettet une bonne aucasion pour m'envoyer mes desseins. Jay reçeu il ny a pas longtemps des nouvelles du cher cousin, il me paroit se bien porter et qu'il continue avec ardeur ses études. Toutes les fois que je luy ecris je l'encourage fort la dessus. M. Pomet parle fort à son avantage. Il et certain que s'il ne se néglige pas il fera dé progrés. Ce quoy je dezire, car il ny a pas de plus grande satisfaction que celle de se distinguer dans son talant. M. Barthelemy presente ses respect a toute vostre chere famillie. Je me joint a luy et en fais de meme et suis avec attachement, Monsieur mon tres cher oncle, vostre tres humble et tres hobéissant serviteur.

Paris ce 29 10^{bre} 1734. GERMAIN.

(Biblioth. d'Avignon, Ms 1300, fol. 185-186.)

C. LETTRES DE PIERRE GERMAIN A DIVERS

(Les originaux ont été communiqués par M. Joseph Gilles, trésorier de l'Académie de Vaucluse, décédé le 25 mars 1916.) [3]

I (1er mai 1739). — *A son père Jean Germain, à Villeneuve-lez-Avignon.*

Pierre possède à Villeneuve un bien qui est en mauvais état et demande à son père si, en le remettant à peu de frais dans sa juste valeur, il peut espérer le vendre dans une dizaine d'années en en retirant ce qu'il lui a coûté. Il possède quelques fonds disponibles. « Je souhaiterois que vous me cherchiés quelque bien d'environ douze cen livres. dont je payeré six cen en achetant et six cen six mois après ; je serés ravi d'avoir parce que cela m'obligeret à économisé un peu plus que je ne fais, et pouvoir estre assuré un jour d'avoir quelque chose pour vivre... Le moins que j'auray cet argent entre mains sera mieux par raport à ma facillité. » — « A l'égard de mon frère [4], il peut faire ce qu'il jugera à propos pour m'envoyer, qu'il garde la bague ; nous verons bien sans cela ce qu'il est en estat de faire et faites en sorte de me lenvoyer par la poste. » — Le fils du S^{r} Mezangeau [5] lui doit de l'argent ; un certain Rodiel, actuellement malade à l'Hôtel-Dieu de Paris, lui en doit aussi et lui en

1. Moine de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon et peintre.

2. C'étaient les fils de Pomet, architecte de Toulon.

3. Ces lettres ne présentant pas toujours un grand intérêt, j'ai cru devoir n'en donner que l'analyse et que quelques extraits. Elles ont été toutes envoyées de Paris.

4. Lequel ? Il y a des probabilités pour que celui dont il est parlé ici soit l'aîné, Jean Germain, boulanger, comme son père, à Villeneuve.

5. Mezangeau (Gilles), ingénieur du Roi.

Digitized by Google

demande encore. « Adressés moi le moins que vous pourrez de connoissances de chez nous, vous connoissés ma facilité ; ils me sont quelquefois nuisibles. »

II (9 juin 1766). — *A M. Barthélemy, à Villeneuve-lez-Avignon.*

Règlement de comptes. — « Je vous remercie de toutes vos peines. J'ay cependant encore une grâce à vous demander, qui est de vouloir bien poursuivre cest ingrat coquin [1] à qui je fais cependant don de ce que j'ay avancé pour son entretien et autres dépenses que j'ay fait pour le faire passer pour les grands remèdes. Vous voyés par sa lettre combien il est impertinent. Si jay demandé cette somme à son père, c'étoit pour le soulager et assurer mes avances, car je n'avois envoyé qu'une copie, car j'ay trouvé depuis peu dans mes papiers l'original que vous trouverés cy inclus, lequel je vous prie de remettre à un procureur d'Avignon pour le poursuivre, dézirant avoir un jugement qui le condamne ou qui me le fasse mépriser à jamais. Telle chose qu'il en arrive je seray tranquille après. Sil avoit quelque bien en France, je me serviroit de mon droit de *comitimus* [2], mais je ne pense pas qu'il en aye. C'est l'horreur que ce coquin-là ; après avoir payé son apprentissage, l'avoir obligé à Paris, avoir payé son gitte, entretenu de tout, lui donner 3 l. fêtes et dimanches, payé gros pour son intempérance, lui avoir avancé pour ses outils et pour son voyage, voylà sa reconnoissence. Dans l'arrangement qu'il a voulu faire avec moy à Paris, il me marque par sa missive qu'il n'a point d'argent à me donner ; heureusement que j'ay été averty, car le gueux m'auroit encore dupé.

« Il fait trophée qu'il était bien dans ce tems-là ; il s'en faloit beaucoup puisqu'il n'avoit jamais le sol pour s'en retourner et qu'il a eu recours dans la bourse de divers particuliers dont il y en a un qui, faute de fond, s'est rendu caution pour lui d'une assés forte somme et dont (qu') il traite actuellement comme moi. J'ay seu toutes les coquineries qu'il a fait à Marseille et ailleurs. Aynsy c'est un misérable qui ne mérite pas d'égard ; ne l'épargnés pas, je vous prie, quand il devroit en couter autant que ce qu'il me doit. »

III. (sans date). — *A M. l'abbé Salomon, à Villeneuve-lez-Avignon* [3].

« Monsieur, — Que vous êtes bon de rapeler dans votre souvenir quelques mauvaises tasses que M. Caltelnan a bien voulu se charger de vous remetre. Votre bon cœur y met un prix bien au-dessus de leur valeur. J'ay cru me conformer à votre gout en vous envoyant des chozes si simples qui n'ont ny dorure ny ornements, et qui n'ont d'autre mérite que celuy de la nouveauté..... Mes respect, s'il vous plait, à dom Bousquet et à tous ceux qui nous aiment. »

1. Germain n'a parlé de ce « coquin » que dans cette lettre. et, comme il avait la mauvaise habitude de ne nommer personne, il ne m'a pas été possible d'identifier le personnage dont il avait si fort à se plaindre.

2. Droit de *committimus*, droit de plaider en première instance par devant d'autres juges que les juges naturels ; ainsi appelé parce que la juridiction était « commise » à qui ne l'avait pas.

3. La famille Salomon existe encore à Villeneuve.

Digitized by Google

IV (22 février 1770). — *Germain neveu à son père* [1].

« Mon très cher Père, — J'ay l'honneur de vous remettre cy-joint diverses pièces de procédures qui concernent mon oncle pour une affaire qu'il a avec le comte d'Agrain des Vents [2] ; je vais vous en faire le récit pour vous mettre d'abord au fait. Monsieur d'Agrain étant à Paris fut conduit chez mon oncle par un de ses parents et lui [commanda] quelque vaisselle ; mon oncle la lui fit faire et pour son payement, qui devoit être comptant, M. d'Agrain lui dit : Il m'est dû par Mr de Morangis la somme de 2.575 l., je vous prie, Mr Germain, de prendre mon mandat sur lui payable au 1er Xbre. Mon oncle lui dit : Vous savés, Monsieur, que nos accords sont comptant ; en outre, vous ne me devés que la somme de 1156 l., et ce billet est presque du double ; en 3e lieu, Mr de Morangis est ici dans la plus mauvaise réputation, et je ne veux point avoir d'affaire avec luy. Mr d'Agrain répondit : Mr de Morangis m'a donné sa parole d'honneur qu'il satisfairoit exactement à mon mandat ; mais pour ne vous laisser aucun doute, je vais mettre un besoin chez Me Le Doux, notaire, qui a des fonds à moy et vous paiera à tout évènement, et pour le surplus du billet je vous prie de me le donner en argent ; en cela vous m'obligerés doublement, puisqu'en coupant la somme que Mr de Morangis me doit je pourrai essuyer quelque retard.

Mon oncle trop bon et ne croyant pas que le neveu de Mme de Fournes qui lui est amené par une de ses connoissances fut capable de vouloir le surprendre, galamment condescend à tous les arrangements de Mr d'Agrain, perd sur sa vaisselle qu'il (dont il) devait être payé en septembre l'intérêt de son argent de trois mois et sur celui qn'il lui donne en espèces pour compléter les 2.575 l. Qui auroit dit que Mr de Morangis ou pour mieux dire Mr d'Agrain eut voulu subtiliser mon oncle, car le défaut de paiement n'a pas surpris, tout le monde sait qu'il ne paye personne ; mais ce notaire qui semble faire toute la sureté répond qu'il ne connoit seulemcnt pas Mr d'Agrain. Mon oncle a demandé à Mr d'Agrain son remboursement avec autant de politesse qu'il lui avoit donné son argent ; ce monsieur a répondu qu'il payeroit le plus tôt possible ; ce n'est pas là une bonne raison à répondre à d'aussi bons procédés que ceux que mon oncle a eu pour luy, et comme il ne veut pas être sa dupe je vous remets toutes ces pièces pour poursuivre subito ce beau monsieur et à toutte rigueur. Il y a un modèle de la forme que la procédure doit avoir, il faut qu'on la suive exactement : prendre un huissier royal et qui assigne toujours au Chatelet de Paris, car Mr d'Agrain, tranquille dans ses terres, ne croit pas que l'on viendra le traduire au Tribunal de Paris, il s'imagine que si l'on l'attaque ce sera à vos juridictions où il faira ce qu'il voudra, mais il se trompe, mon oncle a le droit de *comittmus* et vous avés inclus ses lettres. Ainsi agissés promptement, suivés avec toute exactitude le modèle qu'on a fait afin de ne préjudicier en rien aux droits de mon oncle. Je crois que vous n'avés pas chez vous d'huissiers royaux, il faut aller à Nismes, s'adresser à un honête et intelligent procureur qui mène l'affaire bon train. Si par hasard Mr d'Agrain payoit à la 1re assignation vous fairiés payer les interets, les frais que l'on a déjà fait ici montant à 62 liv. 6. Je ne dois pas vous dire qu'en remettant toutes ces pièces à votre procureur, il faut retirer un reçu du titre de 2.575 fr. Si Monsieur Puech

1. Ce neveu est sans doute Jean-Pierre Germain, qui fut banquier à Paris.
2. Les Vans, arrondissement de Largentière (Ardèche).

Digitized by Google

peut rendre quelque service à cet égard, on peut le lui demander, mais observés que Mr Puech est chargé des affaires de Mme de Fournes et que Mr d'Agrain étant son neveu, il pourroit peut être lui être favorable, c'est pourquoi agissés en toute chose avec la plus grande prudence. Mme de Fournes est instruite des démarches de mon oncle et indignée du mauvais procédé de son neveu et elle a dit qu'on faisoit très bien de le poursuivre à toutte rigueur. Si par hasard il vouloit vous amuser par quelque accompte vous ne le recevrés point, on lui a donné la totalité, il faut qu'il la rende de même. Pour éviter aussi que ce Monsieur prit peut être des précautions nuisibles à mon oncle il faut, ma lettre reçue, partir le lendemain pour Nismes et mener cette affaire d'un train de poste; mon oncle vous tiendra compte de vos frais... Vous trouverés ci-joint une lettre pour Mr Aubert l'aîné, d'Avignon ; si Mr d'Agrain ne paye pas vous la lui rendrés, elle a pour but d'instruire Mr l'Intendant du Languedoc de cette affaire et qui ordonnera à Mr d'Agrain d'y feire honneur.

[*De la main de Pierre Germain*]. — Monsieur le Baron d'Agrain réside aux Vans par Bagnols. Il faut faire saisir tout son revenu entre les mains de ses fermiers comme le pouvoir du Chatelet de Paris le porte et ne rien recevoir comme votre fils vous marque, à moins que tous les frais y soient compris. Je vous tiendray compte de tous ceux que vous aurés fait ; conformés vous, s'il vous plait, à la notte cy jointe. Bien des remerciements de ce que vous avés eu la bonté de m'envoyer qui est arrivé très bon et en bon état. Témoignés pour moi à la belle-sœur et à Mr son frère combien j'ay pris part à la perte qu'ils on fait de Mlle leur mère, assurés-les de la parfaite estime avec laquelle j'ay l'honneur d'être aynsy que vous, mon très cher frère votre très humble et très obéissant serviteur. — GERMAIN.

V (décembre 1770). — *A l'abbé Salomon, à Villeneuve.*

Il a reçu les deux lettres de l'abbé relatives à son voyage [de Paris à Villeneuve] et le prie de lui écrire encore. « Que n'ay je une plume plus féconde pour vous y exciter, elle ne peut que foiblement vous exprimer ma pensée aynsy que les sentiments de mon cœur. La vôtre très abondante me prodigue bien des amitiés et trop de louanges. Hélas, monsieur, combien perdray-je par ma présence, et si mon amour-propre pouvoit en être flaté, combien peu y gagnerois je vis-à-vis de ceux que vous avez prévenus en ma faveur.....

« J'ay écrit à Mr d'Agrain à Montpellier pour luy dire que puisqu'il a coté procureur à Paris, qu'il luy envoye des fonds pour me payer ; ces lettres sont toujours menacentes, heureusement mon procureur ne le craint pas. Il vouloit que je remis mes ynterests entre les mains de Mr l'abbé des Pouches, mais crainte des longueurs mon conseil ne l'a pas trouvé à propos. M. l'abbé d'Expilly[1] m'a fait l'amitié de me venir voir plusieurs fois, il espère avoir une petite abbaye de 6000 L. ces jours-cy, il ne me paroit pas content..... Nous avons diné mon neveu et moi chez Mr Franque[2], la conversation que j'ay eu avec son épouse à votre sujet lui a fait craindre une explication avec moy, il a gardé un proffond silence, il a très bien fait.....

« Mr le premier Président n'a peu encore parvenir à parler au Roy, ces Mrs

1. Expilly (Jean-Joseph), né à Saint-Remi (Provence) en 1719, mort en 1793 ; auteur du *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* (1762-1770).

2. Franque (François), architecte à Paris, cousin de Germain.

Digitized by Google

ont cessé leurs fonctions comme vous aurez pu l'apprendre, on nous assure que c'est demain le dernier jour qui (qu'ils) s'assembleront [1]..... A Versailles, un non mémoire pour ce que vous savez à M^me^ du Barry. »

VI (sans date. — Janvier 1771). — *A l'abbé Salomon, à Villeneuve.*

Souhaits de nouvel an. Il remercie l'abbé de ses cadeaux: vin de Châteauneuf [du-Pape], pommes « du ciel », etc. ; il lui reproche son excès de reconnaissance. « Sur quoy pouvés-vous la fonder, puisquelle est réciproque ; vous ne pouvés pas non plus l'apliquer à la grande chère que la Picarde vous a fait faire. Bien qu'elle aye déployé tous ses talents, et ce né pas peu dire, tout cella n'égale pas les bons souhaits que vous me faites.... Modérés donc, Monsieur, je vous prie, cette générosité ; mesurés la à la chétive réception que nous vous avons fait, l'amitié seule en a fait tous les fraix....

« Je n'ay pas vu M^r^ l'abbé d'Expilly cette année. Je crains que le changement qui se fait dans le mtnistère ne luy aye enlevé quelque protecteur. Je souhaite pour luy que ma crainte soit vaine. Le parlement a repris ses fonctions mardy dernier..... — M. Chèzelle s'est avisé de trop manger les derniers jours de l'année, peu s'en est falu qu'il n'aye quité la perruque ; il est hors de danger, mais il n'est pas encore rétably. Son collègue M^r^ Bertin que vous avés veu pezer les essays au bureau na pas esté si h[eureux que] luy, une paralisie l'a emporté en trois jours [de] tems. Quoyqu'il soit mort en charge il ne sera pas remplacé ; dans le cas qu'il l'eut esté, j'aurois été élu un an plutost [2]... » — En marge : « Au moment que je finisois ma lettre, M^r^ l'abbé d'Expilly. m'est venu voir, il m'a confirmé ce que je vous en dis. M^r^ le prieur de Condé luy a enlevé l'abbaye qu'on lui avoit promis pour une de ses créatures. Il se flate d'en avoir une autre. M^r^ l'abbé Theray a la marine [3], Avignon selon luy ne sera pas rendu [4]. »

VII (22 mai 1771). — *A son frère, à Villeneuve-lez-Avignon.*

Affaires sans intérêt. Germain remercie son frère et l'abbé [Salomon] de leurs cadeaux. Sa sœur [5] lui a fait aussi un magnifique présent : « C'est trop beau pour un homme qui vit dans la simplicité ; mais comment je le reçois ce beau prézent, c'est avec toutes les marques de la plus parfaite estime et de la plus sincère reconnaissance ». — Il doit donner à dîner vendredi prochain à Dom Bousquet, Dom Augier, Dom Ladre et Dom Milon et à MM. Bigot et Bousquet : « vos santés ne seront pas oubliées. » — « Votre fils est bien satisfait de ce dernier mariage [6], il en a vu toutes les fêtes sans beaucoup de difficultés à la rezerve du jour du mariage qu'il c'est trouvé mal dans la foule l'après-midy ; il a perdu un beau coup d'œil, mais il a eu sa revanche le len-

1. Le Parlement de Paris, en conflit avec le Roi, suspendit la justice le 8 décembre 1770. Cela fixe la date de cette lettre au 7 décembre.

2. Bertin était garde de la corporation des maitres orfèvres de Paris. Pierre Germain fut appelé à cette charge dans le courant de 1771.

3. L'abbé Terray, contrôleur général des finances, fut ministre de la marine par intérim du 25 décembre 1770 au 8 avril 1771.

4. Louis XV occupa Avignon et le Comtat du 11 juin 1766 au 25 avril 1774.

5. Laquelle ?

6. Il s'agit du mariage de Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence Louis XVIII), et de Marie-Louise-Joséphine de Savoie, qui fut célébré le 14 mai 1771.

Digitized by Google

demain et le lundy de la Pentescote ; le voila tranquille jusqu'au premier qui se fera. Quant à moy, quoyque bien près, je n'en ay pas plus vu que vous ; on n'a rien fait encore dans la capitale et je pence que tout se terminera à un petit feu vis-à-vis l'hôtel-de-ville. Toutes chozes sont dans le même état depuis la création du nouveau parlement [1], sinon que les travaux cessent et que la misère augmente. Les princes n'ont point paru à la Cour pour le mariage [2] ; que Dieu accorde tout. »

VIII (14 septembre 1771). — *A son frère, à Villeneuve-lez-Avignon.*

Affaires d'intérêts. Il a vendu depuis plusieurs années sa maison au Sr Le Roy, qui vient d'en achever le paiement. Il veut rembourser ses neveux Robert et charge son frère d'hypothéquer sa petite vigne. « N'oubliés pas de me dire quelque chose de ce certain contrat de 150 liv. que j'avais achetté de la paroisse St-Didier affecté sur une maison appartenant aux Robert ; pour liquider ce capital, j'achetay de mes propres deniers ledit contrat, ensuite je le donnay à ma nièce Robert en présent de nopce lors de son mariage, et 5 à 6 ans après elle m'attaqua pour lui rembourser un effet dont je lui avois fait présent ; pour donner à cette nièce une marque de ma bonté je lui remboursay ledit contrat, mais du moins après l'avoir payé deux fois je dois l'avoir. Vous ne m'avés jamais dit si vous l'avés retiré de chez Mr Barthélemy, à qui je lay envoyé dans le tems ; donnés, je vous prie, un peu d'attention à cet article et faittes moi la grâce dy répondre.....

« Bien des amitiés à la belle-sœur et à Mr l'abbé [Salomon], dites luy que j'ay eu bien du regret qu'il n'aye pas été mon compagnon de voyage cette année ; nous aurions sûrement détruit tout le gibier de Mr Aubert [3]. Votre fils, mon neveu, jouit d'une [bonne] santé et il vous assure de tout son respect. »

En marge : — « Je présume que le contrat de 150 liv. a été remis à Mr Robert à compte de ce qui lui revient. Vous vous en informerés. »

IX (12 janvier 1772). *A l'abbé Salomon, prêtre à la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon.*

« Monsieur et bon amy, — Je profite d'un petit moment d'intervale que mes grandes occupations me donnent pour vous témoigner combien je suis sensible à toutes vos marques d'estime et d'amitié ». Il lui envoie ses vœux de nouvelle année. Dom Bousquet doit venir le voir au printemps prochain. « Si j'étois en estat de vous recevoir je vous engagerois de l'acompagner et je vous aurois ramené à mon tour après ma magistrature ; mais sous peu de jours nous allons avoir les maçons et les charpentiers qui occuperont l'espace de cinq à six mois. »

X (9 août 1772). *Au même.*

« Monsieur et bon amy, — Il y a un siècle que je n'ay eu l'honneur de vous écrire, je dérobe un petit moment à nos grandes occupations pour avoir ce plaisir ; car depuis que je suis dans la magistrature de St Eloy, je n'ay pas un instant à moy et nous sommes si accablés par la fatigue du travail que nous n'aspirons qu'après le moment du repas pour prendre un peu

1. Le fameux *Parlement Maupeou*.

2. Les d'Orléans, les Condé et les Conti avaient pris parti pour l'ancien Parlement.

3. Aubert (Ange-Joseph), né à Avignon, joaillier du roi.

Digitized by Google

de repos ; voillà le seul intervale où nous ne sommes pas ocupés. On paye bien cher l'honneur dêtre à la tette d'un corps par les peines et les tourments que cella nous donne ; je sens que cella me fatigue et je doute de pouvoir continuer de même. Je me porte bien d'ailleurs à un mal de reins près, aucasionné par le travail. Hélas, que je crains deux ou trois jours de marche que nous allons faire pour la police du Corps ; si je puis résister à cette épreuve j'augureray bien du reste.

« Si je ne craignois de vous fatiguer par un récit si peu intéressant j'entrerois dans un plus grand détail, mais je me borneray à vous dire que j'ay esté élu d'une vois unanime ; comme que je ne doute pas que cella vous flate, je devois vous faire part de la satisfaction que jen ay eu, persuadé que cella vous en fera beaucoup. Je vous prie d'en faire part à mon frère et à ma belle-sœur que j'embrasse de tout mon cœur.

« Un million de compliments à Dom Bousquet et à tous ceux qui nous ayment, ayant l'honneur d'être aynsy qu'à vous très parfaitement, Monsieur et bon amy, votre très humble et très hobeissant serviteur. — P. GERMAIN.

XI (10 janvier 1775). — *A l'abbé Salomon, chanoine à la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon.*

Cette lettre est en partie déchirée et détruite. Elle renferme des vœux de renouvellement d'année. «..... Je me flate qu'après notre élection je rentreray dans mes anciens droits, à moins que mon mauvais génie jaloux de mon repos ne me plonge encore dans un nouvel embarras. Le Corps a l'intention de me nommer consul, mais je refuseray constamment une charge qui est si pénible et si fort au-dessus de mes foibles lumières. »

XII (23 mars 1775). *A Aubert l'atné, marchand orfèvre, à Avignon.*[1]

« C'est mon frère de Villeneuve qui vous remettra cette lettre. Il désire de faire exempter un de mes neveux de la milice. Il faut que l'Intendant mette au bas de sa requête qu'on lui présentera, que l'exemption peut s'accorder ; alors le ministre ne la refuse pas ici. Comme vons êtes tres bien avec M. de St-Priès, je vous prie de vous intéresser pour mon neveu et de seconder mon frère dans touttes ses démarches. S'il faut employer Mr Michel, je vous serois obligé de lui demander une lettre en lui faisant mille complimens de ma part. En tout où vous croirés que je puisse vous être utile, disposés de moy librement ne désirant que des occasions à vous donner des preuves du très ferme attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant servitcur. — GERMAIN. »

Le frère se porte à merveille et les approches du sacre lui donne bien de la besogne [2].

1. Probablement le frère d'Aubert, joaillier du Roi.

2. Bien que Louis XVI eut succédé à son aïeul Louis XV le 10 mai 1774, il ne fut sacré à Reims que le 11 juin 1775.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 janvier 1916. — Présidence de M. le Dr Colombe, vice-président.

Présents : MM. Abit, Baudoin, Léon Bonnet, Dr Colombe, Fichaux, Gap, Alphonse Gilles, Joseph Gilles, Granier, Huot-Sordot, Illy, Hippolyte Jean, Dr Larché, Le Gras, Lhermitte, Adrien Marcel, Marie, Dr Penne, Riousset, Valentin, Vallentin du Cheylard, Vernet, de Vissac et Jos. Didiée secrétaire.

M. le Président, en ouvrant la séance, prononce les paroles que nos Mémoires ont déjà reproduites. (Voir page 1 du fascicule I de l'année 1916.)

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Vissac ainsi conçue laquelle a été soumise au Bureau et a reçu son assentiment.

« Avignon le 27 décembre 1915.

« Monsieur le Président,

« Usant de la faculté que lui accorde l'article 18 du règlement, le soussigné, membre de l'Académie, a l'honneur de formuler et de soumettre à l'appréciation du Bureau la proposition ci-après basée sur le cas de force majeure résultant des circonstances exceptionnelles que nous subissons, et sur un sentiment de sympathique déférence envers les membres de la société présents sous les drapeaux :

« Par dérogation à la règle statuaire qui veut que les élections générales du « Bureau aient lieu à l'expiration de chaque période biennale, ces élections n'auront « pas lieu en 1916 et les fonctions du Bureau actuel seront prorogées pour une « nouvelle période biennale. »

« Le soussigné a l'intention de défendre cette proposition devant l'assemblée générale si le bureau juge à propos de la lui déférer.

« Signé : Marc de Vissac. »

En conséquence, M. le Président invite M de Vissac à développer sa proposition. M. de Vissac s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Je ne sais s'il est bien nécessaire de défendre cette proposition qui m'a été inspirée par quelques-uns de nos collègues et qui me semble répondre dès maintenant au vœu de l'Académie. Toutefois, puisque j'en suis le signataire, je peux dire en deux mots dans quel esprit elle a été conçue.

« Aux circonstances exceptionnelles, des mesures exceptionnelles. Rien ne se présente sous un aspect absolument normal à l'heure de crise que nous traversons. La vie sociale est entravée dans sa marche régulière. Tout s'efface devant le sentiment patriotique, devant la préoccupation de la Défense Nationale, préoccupations angoissantes sans doute mais irradiées de confiance et d'espoir. Il n'est pas une institution, une corporation, qui ne soit aux prises avec des difficultés de fonction-

Digitized by Google

nement et n'ait dû recourir, en dehors de toutes prévisions réglementaires, à des combinaisons, sinon de fortune, du moins d'exception.

« L'académie de Vaucluse ne pouvait échapper au sort commun.

« D'une statistique que mes collègues et moi avons tiré des Listes publiées en 1914 et 1915, il résulte que parmi les seuls membres habitant Avignon, c'est-à-dire, parmi les seuls qui puissent être convoqués à une réunion générale, il en est 46 de mobilisés. Cette statistique est très glorieuse pour l'Académie ; mais elle est aussi très suggestive dans la circonstance présente. Ajoutez à ces 46 membres ceux et celles retenus auprès des malades et des blessés, les chefs d'institution qui ajoutent à leur devoir professionnel leur œuvre de charité, les malades et les infirmes et vous constaterez que nous ne sommes plus qu'une minorité, à peu près toute représentée ici.

« Eh bien ! cette minorité voudrait-elle passer outre à l'absence de ceux d'entre nous qui se battent pour la patrie ? Voudrait-elle avoir l'air de les ignorer alors qu'ils nous deviennent plus chers par leur souffrance ? J'ai la conviction que nous tiendrons au contraire à leur donner un témoignage de confraternité et de sympathique déférence en ne modifiant pas, à nous seuls, par de nouvelles élections, un état de chose que nous avons établi avec eux

« S'il en est ainsi, cette décision entraînera forcément, comme un corollaire obligatoire, le maintien intégral — et j'ajouterai sans modification et sans retouche — du Bureau actuel, car l'Académie ne peut pas rester sans administration. Et j'estime que cette conséquence sera pour nous la solution la plus désirable et la plus favorable que nous puissions entrevoir.

« Vous avez apprécié en effet la prudence et le tact avec lesquels nos pilotes ont conduit la barque académique à travers les écueils et les difficultés du temps présent. Ils ont agi sans faire parade de leur action mais avec une admirable netteté de direction. On disait que notre Société était en sommeil parce qu'elle gardait le silence et ne se manifestait en séances publiques. Erreur : le prétendu sommeil n'était qu'un recueillement imposé par la gravité des circonstances Nous nous taisions comme l'unanimité des sociétés provinciales dont les éléments, comme les nôtres, se disséminaient devant la ruée des hordes barbares. Seules avaient gardé la parole les diverses sections de l'Institut pour étaler devant le monde les contrastes entre la culture française et la prétendue superculture teutonne.

« Mais pendant ce recueillement notre Bureau faisait circuler le sang dans nos veines. Il entretenait avec un soin jaloux la sève intellectuelle de notre Athénée en publiant avec une exacte périodicité nos Mémoires toujours de plus en plus intéressants au point de vue de l'histoire provençale. Tel un de ces admirables mécanismes d'horlogerie qui continue à marquer l'heure bien que la sonnerie soit éteinte.

« Dans ces conditions, la prier de conserver ses fonctions pour une nouvelle période sera tout à la fois de notre part un acte d'égoïsme et vis à vis du Bureau un témoignage de reconnaissance. De son côté le Bureau en donnant son adhésion à notre désir fera un acte de condescendance et de dévouement. Or, toutes les fois qu'il sera question de dévouement, nous savons bien que le mot et la chose trouveront oujours dans son sein un écho favorable. »

L'assemblée accueille ces paroles par des applaudissements unanimes.

M. le Président fait connaitre que le Bureau a déjà délibéré sur la question et que, si l'assemblée témoigne sa volonté formelle de déroger ainsi aux statuts en raison des circonstances exceptionnelles, le Bureau accepte le renouvellement de ses pouvoirs ; mais il y met une condition, c'est que les vides créés par le décès du président Reboulet et par le départ de M. de Ribier, président de section, seront immédiatement comblés. Il importe essentiellement que le bureau soit désormais au complet.

M. Granier demande si l'on ne pourrait, par égard pour la mémoire du président défunt, laisser sa place inocc

Digitized by Google

M. le Président déclare que le bureau ne saurait subir une pareille mutilation qui le priverait de direction pendant deux années encore.

M. Léon Bonnet demande sur quelle motion de M. de Vissac l'asemblée va être consultée, car la motion écrite se rapporte seulement au renouvellement du Bureau, tandis que la proposition orale tend au même renouvellement « sans modification, sans adjonction, ni retouche. »

M. le Président annonce que l'assemblée va être saisie de la motion écrite de M. de Vissac ayant pour objet le principe du renouvellement extraordinaire des pouvoirs du bureau actuel, par dérogation expresse et voulue aux statuts. Si cette motion est adaptée, on procèdera à la désignation d'un président de l'Académie et d'un président de section. Le vote affirmatif de l'assemblée aura cette signification.

L'assemblée, consultée sur la proposition écrite de M. de Vissac, adopte à l'unanimité cette cette proposition, par épreuve et contre-épreuve à mains levées.

En conséquence il est procédé aux élections pour la désignation du président de l'Académie et d'un président de section.

La première opération donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 24. — Majorité absolue : 13.

M. de Vissac..... 21 voix.
Voix perdues ou bulletins blancs. 3 —

La seconde fournit les chiffres ci-après avec le même nombre de votants :

M. Léon Bonnet. ..... 21 voix.
Voix perdues ou bulletins blancs. 3 —

M. le Président proclame M. de Vissac Président de l'Académie et M. Léon Bonnet président de section pour les années 1916-1917.

M. Adrien Marcel donne ensuite lecture, au nom de M. Jules Belleudy, de son travail de recherches sur « L'affaire de Dieuze ». Cette étude, très abondamment et consciencieusement documentée, ne peut, en raison de son caractère de brûlante actualité, faire l'objet d'une autorisation d'insertion dans nos *Mémoires*, où elle devait prendre place. Elle met, du reste, en relief saisissant, le courage, la vaillance, l'héroïsme des soldats du XV[e] corps et démontre, d'une manière péremptoire, que les enfants de Provence ont fait noblement leur devoir, tout leur devoir, dans cette guerre colossale, dans cette lutte de Titans que nous subissons et où il s'est agi, en définitive, de l'existence même, en temps que nation, de notre chère et douce France.

Séance du 3 février 1916. — Présidence de M. le Dr Colombe, vice-président et de M. le Baron de Vissac, président.

Présents : MM. Abit, Baudoin, Biret, Léon Bonnet, Dr Colombe, Ch. Formentin, Gap, Alphonse Gilles, Granier, Hust-Sordot, Illy, Imbert, Hippolyte Jean, Dr Larché, Charles Le Gras, Mathon, Adrien Marcel, Riousset, Valentin, de Vissac et Joseph Didier.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre en date du 13 janvier par laquelle M. le Préfet le charge d'exprimer sa gratitude aux membres de l'Académie de Vaucluse pour les marques de sympathie qu'elle a témoignées à l'égard de son collaborateur, notre regretté collègue, M. Raymond Gaffarel, sous-préfet d'Apt, mort au champ d'honneur.

M. le Dr Colombe, avant de remettre la présidence à M. le Baron de Vissac, rend une fois de plus hommage à la mémoire du président défunt, le capitaine Reboulet, tombé lui aussi au champ q'honneur ; il adresse ensuite à ses collègues du bureau

Digitized by Google

les compliments qu'ils méritent pour la part de collaboration qu'ils ont assumée dans l'œuvre commune.

M. de Vissac inaugure ses fonctions de Président en prononçant une allocution que l'on trouvera insérée aux premières pages du fascicule I des Mémoires pour l'année 1916 et dont la péroraison est un salut patriotique à tous les membres de l'Académie éloignés de nous par les nécessités de la Défense nationale.

M. le Président relate le décès, à la date du 18 janvier, de M. le Dr Léonce Bonnamaison et exprime à la famille de l'honorable défunt les sympathiques regrets de l'Académie.

Il fait connaître que les vides produits, peu à peu, dans la liste de nos membres d'honneur dont le nombre est fixé à dix par nos statuts, et notamment le décès récent de Mgr Fuzet et du savant entomologiste J. Henri Fabre, permettent de conférer l'honorariat à deux personnes. Le Bureau, voulant rendre hommage, à la fois, au labeur glorieux de l'étude et aux services éminents rendus à la patrie, a fixé son choix sur :

M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, continuateur de la « Gallia Christiana » et dont le nom fait autorité en matière bibliographique,

Et M. le général de Villaret qui, pendant de longues années, appartint à notre Société, et qui même apporta une certaine part de collaboration à nos travaux ;

Il propose aux suffrages de l'Académie ces deux nominations, lesquelles sont acclamées à l'unanimité des membres présents par épreuve et contre-épreuve à mains levées.

Sont présentés comme membres titulaires de l'Académie :

M. le commandant de Loye, par MM. Honoré Vernet, de Vissac et Joseph Didiée.

M. Georges Béziat, rédacteur au *Petit Provençal*, par MM. Hippolyte Jean, de Vissac et Joseph Didiée.

La parole est ensuite donnée à M. Mathon pour la lecture de son étude sur « Henri Fabre expliquant La Fontaine ». Cette étude est insérée dans le premier fascicule de l'année courante.

En l'absence de M. Joseph Gilles, trésorier, les comptes de ses écritures pour les années 1914 et 1915 sont présentés en son nom à l'assemblée. Sont également produites, les propositions de dépenses et recettes pour l'année 1916. Aucune observation n'étant faite, l'assemblée, sur la proposition de M. le Président, approuve les comptes de 1914 et 1915 et le budget de 1916. Elle désigne ensuite MM. Baudoin, Granier et Illy, pour procéder à la vérification des dits comptes dans le délai d'un mois et exposer le résultat de cet examen à la prochaine séance.

Séance du 2 mars 1916. — Présidence de M. le Baron de Vissac, président.

Présents : MM. Béziat, Léon Bonnet, Edmond Capeau, de Chansiergues, Charles Formentin, Gap, Alphonse Gilles, Huot-Sordot, Illy, Imbert, H. Jean, Dr Larcher, de Loye, Adrien Marcel, Valentin, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de notre confrère M. Mistral, notaire honoraire à Sault, et exprime les regrets que cette perte nous inspire.

Il communique les lettres de remerciements envoyées par M. le chanoine Ulysse Chevalier et par le général de Villaret, nommés membres d'honneur de l'Académie à la séance précédente.

Il salue la croix de guerre avec palme décernée à M. le Dr Remy Roux, notre ancien Président.

Enfin il proclame l'admission comme membres titulaires de MM. le commandant de Loye et Georges Béziat, présentés à la séance de février et leur souhaite la bienvenue.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la lecture des « Poèmes de la Guerre », de M. Paul Manivet.

M. Charles Formentin, chargé de cette lecture, la fait précéder de quelques notes biographiques et littéraires sur l'auteur, recueillies par sa plume experte ; c'est une heureuse préparation à l'audition des poèmes patriotiques annoncés qui portent les titres suivants : « La lettre, le Petit chasseur, Silence, le Terroir. » Auteur et lecteur obtiennent de chaleureux applaudissements.

M. de Vissac expose, dans une conférence, l'œuvre administrative de Mgr Durini, un des derniers représentants des Souverains Pontifes à Avignon, durant les deux années (1774-1776) de sa Vice-Légation, laquelle fut, exceptionnellement, élevée au rang de Présidence pendant ce laps de temps.

En fin de séance, la commission désignée pour procéder à l'examen des comptes du Trésorier M. Gilles, pour les années 1914 et 1915, conclut, par l'organe de M. Baudoin son rapporteur, à l'approbation de ces comptes avec félicitations à M. Gilles pour sa gestion active et dévouée.

Séance du jeudi 6 avril 1916. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : M^me^ Gund, MM. le D^r^ Alphant, Béziat, Léon Bonnet, Biret, Collard, D^r^ Colombe, Gap, Huot-Sordot, Imbert, D^r^ Larché, Lautier, Ch. Le Gras, de Loye, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, J.B. Ripert, D^r^ Remy-Roux, Valentin, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 1916 est lu et adopté.

M. le Président rend hommage aux membres de l'Académie décédés depuis la dernière séance, car nos deuils se succèdent et les pertes se chiffrent par trois. C'est d'abord M. Emile Croset, industriel à L'Isle-sur-Sorgue, qui suivait nos travaux avec beaucoup d'intérêt ; puis notre trésorier, M. Joseph Gilles, qui jouissait de la sympathie générale et s'était attiré l'estime de tous les membres du bureau par sa bonne, active et dévouée gestion de nos finances. Le drap mortuaire de l'Académie a été porté à ses obsèques et des paroles d'adieu et de regrets ont été prononcées devant la tombe ouverte. Le troisième deuil est celui de Madame la Comtesse de Seynes, veuve d'un de nos anciens présidents, auteur elle-même de poésies appréciées écrites dans les deux langues française et provençale.

M. le Président adresse aux familles des défunts les regrets et les condoléances de notre Société.

Il explique ensuite que la fonction de Trésorier étant actuellement vacante par suite du décès de M. Joseph Gilles, il importe, dans l'intérêt de la Société, que le nouveau titulaire soit désigné au plus tôt

L'assemblée consultée, décide, en premier lieu, de procéder au vote par mains levées. Ensuite, par un second vote exprimé par épreuve et contre-épreuve, elle désigne comme trésorier, M. Alphonse Gilles, frère du défunt.

Est présentée pour faire partie de notre Société, Madame Jeanne de Flandreysy, par MM. Charles-Roux, Alexis Mouzin et Paul Manivet.

La parole est donnée à M. Paul Collard, pour sa conférence ayant pour titre : *Au pays Khmer*. L'auteur par suite d'un long séjour au Cambodge, où il occupait les fonctions de résident, est familiarisé avec toutes les questions qui intéressent le pays khmer, cet ancien royaume puissant et florissant, dont la race remonte au XII^e^ siècle avant notre ère et qui se trouve actuellement morcelé entre le Cambodge, le Siam et le pays d'Annam ; aussi sa conférence, que l'on retrouvera dans nos Mémoires, est-elle très goûtée par les auditeurs qui l'en récompensent par de chaleureux applaudissements.

En fin de séance, il est donné lecture d'une note de M. le Comte de Gérin-Ricard sur deux inscriptions lapidaires récemment découvertes à Cadenet. Cette note est publiée dans nos Mémoires.

Digitized by Google

Séance du 4 mai 1916. — Présidence de M. DE VISSAC, président.

Présents : Madame Leydet, MM. le Dr Alphant, Bruneau, de Chansiergues, Dr Colombe, Gap, Illy, Imbert, Dr Larché, Ch. Le Gras, Lhermitte. de Loye, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, J.-B. Ripert, Palun, Valentin, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. le Président relate le décès de M. le Dr Marius Carre, qui fut président de l'Académie en 1898 et exprime les regrets unanimes que cette perte nous suggère. Il rend hommage aux qualités de distinction, d'amabilité, d'intelligence et de modestie du défunt dont l'éloge funèbre a été prononcé par M. de Vissac lui-même à l'issue des obsèques le 28 avril dernier. M. le Dr Marius Carre ne fut pas seulement un de nos membres les plus distingués et les plus aimés, mais il compte parmi les vieux réorganisateurs qui, en 1880, eurent à cœur, par un meilleur groupement sous l'égide de statuts appropriés, de donner une vie plus active à l'Académie de Vaucluse. Et à ce propos, M. le Président rappelle que notre fondation peut être considérée comme remontant à 1658 par la création de l'Académie des Émulateurs sous l'impulsion du vice-légat Conti.

M. le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. le docteur médecin-major Victorin Laval, ancien Président, qui vient d'être nommé officier de la Légion-d'honneur. Il mentionne également la nomination au grade de sous-lieutenant de M. Joseph Girard, notre secrétaire général mobilisé, et lui exprime les compliments de nous tous.

Il fait connaitre que le Bureau, afin de perpétuer l'hommage dû aux membres de l'Académie tombés pour la France, a décidé de publier, en tête des fascicules de nos Mémoires, un Tableau d'honneur qui les rappellera à notre souvenir. Déja quatre noms figuraient sur cette liste ; le capitaine Reboulet, président ; le capitaine de Jerphanion ; le lieutenant aviateur Gaffarel, sous-préfet d'Apt, et M. Elisée Gonnet. Un cinquième nom doit y être inscrit ; le commandant Farjon, précédemment capitaine au 58e de ligne, glorieusement blessé aux combats de Verdun, a succombé à ses blessures. Honneur aux Braves !

Madame de Flandreysy, présentée à la séance du 6 avril, est proclamée membre de l'Académie.

Est présenté M. Gabriel Raymond, agent général d'assurances, par MM. Joseph Girard, Joseph Didiée et de Vissac.

La parole est donnée à M. le Dr Colombe pour la lecture de son étude sur « la Chambre de Parement au Palais des Papes. » Cette étude, que l'on retrouvera dans nos Mémoires, continue la série des monographies par lesquelles notre distingué vice-président examine, scrute, ausculte le Palais des Papes. Sous cette action persévérante, analogue à un traitement thérapeutique, le colosse de pierres reprend vie, et, peu à peu, se laisse arracher tous ses secrets. La Chambre de Parement permet à l'auteur de reconstituer la vie pontificale au Moyen-Age.

M. J.-B. Ripert, dans une conférence pour laquelle sa compétence de maître de musique le désignait spécialement, étudie la question : « Musique et musiciens d'Avignon. » Après avoir défini la musique lyrique et la musique descriptive, et démontré qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'Ecole musicale provençale, et que nos musiciens se sont, en quelque sorte, fondus dans l'Ecole française qui, elle, existe réellement, il passe en revue tous ceux de nos compatriotes qui se sont fait un nom dans la connaissance ou la pratique de l'art musical : Nicolas Saboly, Germain Fuzet-Imbert, Jules Goudareau, abbé Chassang, François Seguin père, Marius Dumont, Joseph Brun, Puig, etc. Cette causerie très attachante a été longuement applaudie. On la trouvera reproduite dans nos Mémoires.

Digitized by Google

Séance du 8 juin 1916. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : Mesdames Boissières et Leydet, MM. Léon Bonnet, Bruneau, Dr Colombe, Gap, Gilles, Huot-Sordot, Imbert, Dr Larché, de Loye, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, Dr Pamard, Riousset, Valentin, de Vissac et Joseph Didiée, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. Gabriel Reymond est proclamé membre de l'Académie.

M. le Président fait connaître que, sur l'appel d'un comité composé des sommités scientifiques de France, le Bureau a souscrit à un exemplaire de la médaille commémorative frappée en l'honneur de Joseph Déchelette, conservateur du musée de Roanne et l'une de nos plus grandes autorités au point de vue de la préhistoire, glorieusement tombé sur le champ de bataille, à la tête de sa compagnie, le 4 octobre 1914.

M. Huot-Sordot donne lecture de deux de ses poèmes sur la guerre : I. *A une mère* ; II. *Lui !* Le souffle patriotique le plus chaleureux anime ces poèmes qui sont d'une forme parfaite, d'un sentiment délicat et profond, et d'une grande élévation de pensée.

M. Alexis Mouzin fait une communication sur le comte Gaston de Raousset-Boulbon, retrace la vie du gentilhomme chercheur d'aventures, de ce conquistador prestigieux, né à Avignon le 2 décembre 1817, fusillé déloyalement à Guaymas le 12 août 1854 par le gouvernement mexicain, et qui fut en même temps un écrivain dramatique, romancier et poète de valeur.

Dans une communication sur « *le tumulus du Mourre dóu Diable* », M. Eugène Duprat, malgré des indications imprécises et de seconde main, fixe le souvenir d'une sépulture préhistorique découverte au Thor, au quartier de la Tourraque. Il l'attribue à la période de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze. Cette sépulture, contemporaine des allées couvertes de Fontvieille, des grottes artificielles de Champagne et des dolmens de Bretagne, a donné lieu à une légende que l'auteur croit probablement récente.

M. le Président a remercié et complimenté chacun des conférenciers.

Séance du 6 juillet 1916. — Présidence de M. le baron DE VISSAC, président.

Présents : Mesdames Boissières et Gund. MM. Léon Bonnet, Béziat, Bruneau, Ed. Capeau, Dr Colombe, René Dauvergne, Ch. Formentin, Gap, Imbert, Hippolyte Jean, Labande, Ch. Le Gras, Roger Liquier, Mathon, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, Valentin, de Vissac et Joseph Didiée,

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté.

Est présenté : M. L'Homme, artiste-sculpteur. par MM. Buffaven, Ulysse Fabre et Joseph Didiée.

M. le Président fait connaître que Madame de Flandreysy a envoyé, pour la Bibliothèque de l'Académie, neuf volumes ou plaquettes de la série des belles publications artistiques que notre nouveau confrère a fait éditer.

Il lui exprime les vifs compliments et remerciements de notre société.

M. Hippolyte Jean reçoit la parole pour son étude sur le château de St-Didier. Les origines de ce château n'ont pas encore pu être précisées ; un acte de janvier 1160 en fait déjà mention, mais c'est tout. De même, il a été impossible à l'auteur de déterminer, même approximativement, les stades de la transformation de l'édifice qui porte, dit-il, tous les caractères de la renaissance. Il a été plus heureux dans ses recherches concernant les familles seigneuriales qui ont possédé le château de St-Didier : familles de Thézan, des Seguins, de Guasc, Limojon, de La Garde, etc, dont il détaille la généalogie et raconte les faits et gestes principaux. M. le Président complimente M. Hippolyte Jean dont l'effort méritoire devrait être imité. Cette étude est insérée dans nos Mémoires.

Digitized by Google

Après M. Hippolyte Jean, M. Charles Formentin présente à l'Académie le volume de poésies « *Heures de pourpre et d'ombre* » d'un de nos confrères, dont la modestie, qui n'a d'égale que son talent, est si grande qu'il n'a pas voulu se dévoiler et s'est caché sous le pseudonyme de Henri Dartigues. M. Charles Formentin, agrémente sa conférence de souvenirs personnels et donne lecture de plusieurs poésies de M. Henri Dartigues en les commentant avec enthousiasme : *A la France*, *Dialogue d'empereurs*, *Sur la Marne*, *Visage nouveau*, *Fleurs d'automne*, *Jeux de Prince*, *Les Dieux s'en vont*, etc. L'assemblée, séduite par le charme puissant qui se dégage de ces pages maitresses, subjuguée par la force et la grandeur de l'inspiration patriotique qui les domine, n'a pas ménagé ses applaudissements au poète et à son interprète.

M. le Président a adressé ses chaleureux remerciements à l'un et à l'autre et a déclaré que la session académique était terminée. La prochaine réunion est fixée au deuxième jeudi d'octobre.

Séance du jeudi 12 octobre 1916. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : Mesdames Gund et Leydet ; MM. Léon Bonnet, Biret, Bruneau, Dr Colombe, Gap, A. Gilles, Illy, Huot-Sordot, Le Gras, Dr Larché, Lhermitte, de Loye, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, Dr Pamard, Valentin, H. Vernet, Vidau, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

M. le Président, inaugurant la reprise des travaux académiques, salue le retour des membres présents, et exprime son espoir patriotique du triomphe final dans la lutte que nous soutenons et qui éloigne de nous beaucoup de nos confrères.

Il adresse un hommage ému à la mémoire de deux sociétaires que nous avons perdus durant ces vacances dernières : M. Adrien de Faucher, neveu de Paul de Faucher, vice-président et bienfaiteur de l'Académie, tombé, le 16 septembre, à la tête de la compagnie qu'il commandait en qualité de capitaine. M. Adrien de Faucher, cité trois fois, décoré de la Croix de guerre et de la Croix de la Légion d'honneur, figurera sur le livre d'or que nous aurons désormais en tête de chacun de nos fascicules.

Le Comte Henri de Pontmartin, fauché par la maladie, nous quitte à l'âge de 70 ans. Il portait un nom célèbre dans l'histoire de la critique littéraire et malheureusement ce nom s'éteint avec lui. Elève de l'Ecole des Chartes, notre savant mais trop modeste collègue était un puits de science. Il fut mieux que cela ; il fut un homme de bien. Les pauvres perdent en lui un de leurs bienfaiteurs et nous une de nos sommités.

M. le Président proclame l'admission de M. L'Homme, artiste sculpteur mobilisé, présenté à la séance de juillet.

Il annonce, en remerciant les donateurs, les envois de livres faits à la Bibliothèque de l'Académie, savoir :

Par Madame Jeanne de Flandreysy : *Arles*, 1 vol. grand in-4° (Jules Charles-Roux).

Par l'auteur : *I. Cardinali di Casa Frassoni* (comte Passini Frassoni).

Par M. Amaury de Chansiergues-d'Ornano : un manuscrit de devoirs de rhétorique du XVII° siècle.

Enfin M. le Président adresse, au nom de l'Académie tout entière, de chaleureuses félicitations à notre ancien Président, M. le docteur Rémy-Roux qui vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur au titre de médecin-major de 2e classe.

M. L.-H. Labande reçoit la parole pour sa communication sur la révolte du cardinal Julien de la Rovère, légat d'Avignon, contre le pape Alexandre VI.

Après l'élection au trône pontifical du cardinal Rodrigue Borgia qui prit le nom d'Alexandre VI, la mésintelligence éclata entre lui et l'un de ses concurrents,

Digitized by Google

Julien de la Rovère, évêque d'Ostie. En avril 1494, de dernier s'enfuit nuitamment de Rome et vînt se réfugier à Châteauneuf-du-Pape. Le pape le menaça d'excommunication, le révoqua de ses fonctions de Légat d'Avignon et ordonna la saisie de ses biens. Cette lutte mettait les états du Comté Venaissin, gouvernés au nom du légat par Jean-André Grimaldi, évêque de Grasse, en conflit avec la papauté, car La Rovère avait, par ses bienfaits, conquis les Comtadins ; ceux-ci hésitaient donc entre leurs devoirs de fidélité et leurs devoirs de reconnaissance. Ce sont les péripéties de cette lutte, terminée heureusement par un accord, que M. Labande a racontées avec sa science et son talent accoutumés, en s'aidant de documents inédits trouvés à la bibliothèque de Monaco. Malheureusement ce travail n'est pas destiné à nos *Mémoires*.

Après lui, M. Adrien Marcel lit une élude sur le célèbre *orfèvre du roy*, Pierre Germain, né à Villeneuve-lez-Avignon le 5 avril 1703 et non à Marseille en 1716 comme on l'a cru jusqu'ici. Nous renvoyons le lecteur au fascicule de nos Mémoires dans lequel le travail de M. Marcel est inséré.

M. le Président complimente les conférenciers en s'attachant à témoigner à M. Labande combien il nous était doux de le voir revenir à cette tribune académique qu'il a occupée avec tant de distinction pendant 15 ans et en mettant en relief l'importance de l'ensemble de ses travaux, dès maintenant dignes d'une haute et belle récompense.

Séance du jeudi 9 novembre 1916. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : MM. Bruneau, Dr Colombe, de Chansiergues, Alp. Gilles, Huot-Sordot, Illy, Dr Larché, Ch. Le Gras, de Loye, Ad. Marcel, Dr Michel-Béchet, Alexis Mouzin, Riousset, H. Vernet, Riousset, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort glorieuse de notre confrère M. Charles Fauque, notaire à Orgon, sous-lieutenant d'infanterie tué le 23 juin 1916 à l'assaut de la ferme de Thiaumont. Il communique le brillant ordre du jour citant le défunt comme un officier brave entre les braves ; il exprime à sa veuve toutes les condoléances de notre société.

M. le Président mentionne également le décès d'un de nos confrères M. Jules Pernod qui s'est éteint après une longue vie pouvant être donnée comme un modèle de volonté, d'énergie et de travail. M. Pernod avait occupé les diverses fonctions publiques d'adjoint au maire, de juge et de président de la Chambre de commerce. L'académie s'associe au deuil de sa nombreuse famille.

Enfin, M. le Président adresse à notre confrère M. le docteur Paul Pamard les félicitations de l'Académie pour la Croix de guerre qu'il vient d'obtenir et la citation élogieuse dont il a été l'objet.

Sont présentés : M. le comte de Raousset-Boulbon par M. Alexis Mouzin, Ch. Le Gras et de Vissac.

M. le général H. de Félix par M. de Chansiergues, Commandant Maurice du Laurens et de Vissac.

M. le Docteur Larché reçoit la parole pour sa conférence sur la *Bactériologie*.

Quoique cette question ne soit point neuve, le conférencier a su la traiter avec beaucoup d'habileté en ne la plaçant pas exclusivement sur le terrain médical. Une remarque s'imposait. Les Allemands — qui ne sont plus désormais que les Boches — ont envahi le monde à peu près comme une colonie de microbes malfaisants s'empare d'un corps organisé. M. Larché qui sait mettre un petit panache d'humour à son bonnet de docteur n'a pas manqué de faire ce rapprochement.

M. le docteur Pamard, empêché par la mort de son frère le général Pamard, fait donner lecture d'une note sur le docteur Carre, ancien président de l'Académie. Il le suit — et d'autant mieux qu'il ne l'a jamais quitté — depuis ses premières études

Digitized by Google

dans cette pension de la rue de l'Hôpital, où Roumanille était maître et Mistral élève, jusqu'à son dernier soupir, énumérant ses nombreux travaux dans une carrière médicale brillamment remplie, et mettant en relief ses qualités de savoir — et non de savoir-faire — d'activité, d'intelligence, d'esprit, d'entrain, solidement doublées de la plus aimable modestie et de la plus grande fidélité dans l'amitié, La note de M. le docteur Pamard est un bel hommage de fraternité d'armes.

M. Alexis Mouzin continuant la série de ses articles bibliographiques sur les auteurs de la région présente, avec son émotion communicative, en une élégante prose sertie de mille pensées délicates, fines et toujours aimables, les œuvres de : Alexandre Peyron, Mlle Marguerite Priolo, Mlle Veyrier de Recoules, Michel Pons, Emmanuel Ducros, Barlière du Lauzon, Alfred Blanchet, etc.

A tour de rôle M. le Président a remercié les conférenciers, mais après les compliments à notre ancien président, M. Alexis Mouzin, il a annoncé, aux applaudissements de l'assemblée, que le Bureau, dans sa séance du 26 octobre, lui a décerné le prix de Faucher pour 1916 en témoignage de ses nombreux travaux littéraires où l'histoire de notre beau pays de Provence trouve largement son compte.

Séance du jeudi 7 décembre 1916. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : Mesdames Boissières, de Flandreysy, Gund ; MM. Ablt, Béziat, Biret, Léon Bonnet, Bruneau, de Chansiergues, Jules Charles-Roux, Dr Colombe, Dunand, Gap, A. Gilles, Imbert, Illy, Dr Larché, Ch. Le Gras, Lhermitte, de Loye, Marie, Adrien Marcel, Mathon, Dr Michel-Béchet, Alexis Mouzin, A. Palun, Dr Pamard, Raymond, Riousset, Valentin, H. Vernet, Léopold Vidau, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

M. le Comte de Raousset-Boulbon et M. le général Henri de Félix, présentés à cette séance, sont proclamés membres de l'Académie.

Durant le mois de novembre, notre Société a encore été frappée en la personne d'un de ses membres, M. Gustave Naquet, ancien président du Tribunal de commerce. En relatant ce nouveau deuil, M. le Président prononce l'éloge du défunt qui, par son affabilité, s'était attiré la sympathie de tous. Il insiste sur ses brillants services au Tribunal de commerce et sur les travaux juridiques auxquels il s'était adonné.

Avant de donner la parole à M. Jules Charles-Roux, M. le Président, se défendant de présenter l'éminent conférencier à l'auditoire, énumère les multiples et hautes fonctions desquelles il se délasse par des travaux littéraires et historiques. Il met notamment en relief les immenses services rendus au Pays par M. Jules Charles-Roux et montre quelle grande part de collaboration il assume dans la Défense nationale.

M. Jules Charles-Roux prend sa revanche en complimentant M. le Président de sa troisième élection au fauteuil de la présidence académique et en louant, en termes délicats et flatteurs, l'œuvre historique et littéraire de M. le Baron de Vissac.

Il salue avec émotion la ville d'Avignon, cité vivante et frémissante, généreuse et hospitalière, reine de beauté, berceau du Félibrige, et rend hommage à l'Académie de Vaucluse, déjà si durement éprouvée par la guerre ; il la félicite de continuer, malgré ses blessures, à suivre la voie de travail qu'elle s'est tracée ; c'est là le devoir.

Dans cet ordre d'idées il examine le rôle des académies de Province et exprime sa manière de voir sur les moyens de rendre ce rôle plus efficace ; il préconise, à ce sujet, la fédération ainsi que la propagande par les conférences.

Il reconnaît que les matériaux d'étude font souvent défaut. C'est pour aider à les réunir qu'il a eu la pensée d'entreprendre un grand ouvrage d'iconographie proven-

Digitized by Google

çale depuis les troubadours jusqu'à Mistral et ses disicples. Il en donne la genèse, détaille le plan, explique la composition, énumère ses collaborateurs, et fait connaître que les papiers de famille de Lamartine mis obligeamment à sa disposition, lui ont révélé une nombreuse correspondance de notre poète national avec Mistral et ses disciples. Des lettres savoureuses sont lues et seront données dans l'ouvrage en pnblication. Il termine par quelques mots sur la décentralisation.

Au cours de cette conférence qui sera reproduite *in-extenso* dans nos Mémoires, M. Jules Charles-Roux a déposé sur le Bureau, pour l'Académie, un des premiers exemplaires de son ouvrage sur Bonaparte-Wyse, ouvrage encore sous presse.

De chaleureux applaudissements, et l'attention la plus soutenue, ont témoigné à l'éminent conférencier les remerciements très vifs de l'auditoire dont M. le Président s'est fait éloquemment l'interprète.

Le secrétaire,

Joseph DIDIÉE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADEMIE

pendant l'année 1916.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France : 1909-1910.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques : année 1915, livr. 1 et 2.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales : 1° Année 1911. — 2° Congrès des Sociétés savantes de 1912, tenu à Paris.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1915). Année 1915.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales ; Année 1912.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique ; Année 1914, 3° livr.

Documents inédits sur l'histoire de France. Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (1395-1516) publiés avec une introduction et des notes par le Dr Ernest Wickersheimer.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

1. France.

Alpes (Basses-). — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes ; 1915, *Janvier-Décembre* nos 136 et 137.

Alpes (Hautes). — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, année 1914, nos 11 et 12 ; années 1915-1916, nos 13, 14 et 15.

Alpes-Maritimes. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. 1914-15. tome XXIII.

Ardèche. — Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustrée, année 1915, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Ariège. — Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et Société des Etudes du Couserans : Bulletin : XIVe vol. Nos 5, 6, 7.

Calvados. - Société des antiquaires de Normandie : Bulletin, année 1915.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente ; Bulletins et Mémoires : année 1913, tome IV ; année 1915, tome VI.

Charente-Inférieure. — Société des archives historiques, à Saintes : Bulletin, 1916, livr. 1, 3, 4.

— Société des Archives historiques : Revue de Saintonge et d'Aunis, 1916, liv. 2.

Constantine. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. Année 1914, Ve série, 5e vol.

Digitized by Google

Côte-d'Or. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or : Mémoires, 1912-1913, t. XVI, 4e fasc. ; 1913-1914, t. XVII.

— Société des sciences de Semur ; Revue des fouilles d'Alise et des questions relatives à « *Pro Alesia* ». Année 1914-15. nos 1, 2, 3.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 1916, nos 195, 196, 197.

Gard. — Académie de Nimes. Mémoires : année 1913.

— Comité de l'art chrétien de Nimes ; tome X, n° 71.

Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. Bulletin, 1914-1915, vol. XLII, 2e livr.

— Académie des sciences et lettres de Montpellier. Bulletin, 1915, nos 7 à 12. — 1916, nos 1-3, 4-5.

— Société archéologique de Montpellier. Mémoires, IIe série, tome V.

— Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1915, 4e trim ; 1916. trim. 1er, 2e, 3e.

— Revue des Langues romanes : Année 1915, nos 3-4, 5-6.

Isère. — Académie Delphinale : Bulletin, 5e série, tomes 7e et 8e. Années 1913 et 1914.

Loiret. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, n° 208 : 1915, 1er et 2e trim.

Lot-et-Garonne. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. Recueil des travaux, tome XVII.

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas : Mémoires t. XI, années 1913-1914 ; t. XII, années 1914-1915 ; t. XIII, années 1915-1916.

Rhône — Annales de la société Linnéenne de Lyon. Années 1914 et 1915.

Saône-et-Loire. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts : 1914, tome 42.

Savoie (Haute-). — Académie florimontane d'Annecy : La Revue Savoisienne, 1915, 4e trim. ; 1916, 1er et 2e trim.

Seine. — Société nationale des Antiquaires de France : Mémoires, années 1914 et 1915.

Somme. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, année 1915, trim. 3-4 ; 1916, trim. 1er, 2e.

— Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie : 4e série : tome VII. Année 1914. in-8e.

— Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie : Documents inédits concernant la Province. Tome XIX, année 1914, in-4e.

— Société des Antiquaires de Picardie : La Picardie historique et monumentale. Tome V. Arrondissement de Doullens. Année 1914. In-fol.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne . Bulletin archéologique, historique et artistique : année 1915.

Var. — Académie du Var ; Bulletin, années 1914-1915.

— Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : Bulletin, t. XXX, 1914-1915.

II. Etranger.

Etats-Unis d'Amérique, Cincinnati. — Bibliographical contributions from the Lloyd library : Vol. II, 1915, 7, october.

— By C. G. Lloyd. Synopsis of the section apus of the Genus polyporus. — *Cincinnati, Ohio, june 1915.*

Italie. — Academia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, 1915 volume VIII.

— Ecole française de Rome : Mélanges d'Archéologie et d'Histoire : 1915, fasc. III-V.

Suède. — Kongl. Vitterhets, historie och antiquitets Akademien, 1915.

— The geological institution of the university of Upsala ; Bulletin, vol. XIII, :, 1915.

Suisse. — Société neuchâteloise de géographie : Bulletin, tome XXIII et XXIV. 1915.

Digitized by Google

Table du Tome XVI

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1916.

Pages.

Assemblée générale du 6 janvier 1916 : Discours de M. le Dr Colombe..... 1
— — du 3 février 1916 : Discours de M. le Dr Coolmbe..... 5
— — — — Discours de M. le Baron de Vissac..... 8
Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie (en pagination séparée)..... 97-112
Collard (Paul). — Au Pays Kmêr..... 57
Colombe (Dr). — La Chambre de Parement au Palais des Papes..... 107
Duprat (E.). — Le Tumulus du « Mourre dóu Diable » au Thor..... 157
Gérin-Ricard (Cte de). — Inscriptions découvertes à Cadenet..... 87
Huot-Sordot (Léon). — A une Mère en deuil..... 223
Jean (Hippolyte). — Le Château de Saint-Didier..... 165
Liste des membres de l'Académie de Vaucluse..... 1
Manivet (Paul). — Poèmes de la guerre..... 20
Marcel (Adrien). -- L'Orfèvre Pierre Germain, dit le Romain..... 229
Mathon (L.). — Henri Fabre expliquant La Fontaine..... 13
Membres de l'Académie tombés au champ d'honneur..... 55
Mouzin (Alexis). L'Œuvre littéraire de Raousset-Boulbon..... 133
Procès-verbaux des Séances de l'Académie..... 261
Ripert (J.-B.). — Musique et Musiciens d'Avignon..... 91
Trouillet (Abbé). - Antiquitatum urbis Pertusii Fasti, auctore Joanne Monier, theologo. Poème latin. (Traduction, Introduction et Notes explicatives)..... 195
Vissac (Baron Marc de). Le Président Durini et son Code..... 25
Volumes et fascicules reçus par l'Académie pendant l'année 1916..... 273

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1156

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1156

Digitized by Google

Digitized by Google